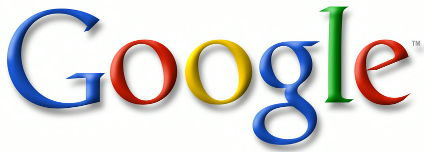




ANNUAIRE

STATISTIQUE ET HISTORIQUE BELGE.

Bruxelles. — Typ. de J. Vanbuggenhoudt.

ANNUAIRE

STATISTIQUE & HISTORIQUE

BELGE,

Par M. Aug. Scheler, Dr. Phil.,
Bibliothécaire du Roi
et agrégé de l'Université de Liége, chevalier de l'ordre du Christ
et décoré de la croix du Mérite de la Saxe Ernestine.

—

DEUXIÈME ANNÉE.

1855.

BRUXELLES,
KIESSLING, SCHNÉE ET COMPAGNIE, ÉDITEURS,
Rue Villa-Hermosa, 1.
—
1855


BIBLIOTHECA · BODLEIANA
DOMINUS ILLUMINATIO MEA

PRÉFACE.

Le premier volume de cet Annuaire a reçu de la part des administrations publiques, tant de l'étranger que du pays, un accueil si empressé, la critique sérieuse a été à son égard si bienveillante (1), que c'est avec confiance que nous continuons l'entreprise.

Nous n'avons rien modifié au plan que nous nous sommes tracé l'année dernière; seulement, dans le but de lier plus étroitement ce qui concerne la Belgique, nous avons placé la section historique immédiatement après la partie statistique belge.

(1) Outre différents articles insérés dans les journaux allemands, nous citons le *Journal des Économistes* du mois d'août 1854, pp. 148 et ss., le *Bibliophile belge*, 2e série, tome I, pp. 344 et ss., *l'Observateur belge* du 8 avril, *l'Indépendance* du 8 janvier et le *Journal de Liége* du 8 février 1854.

Bien que, pour cette dernière, nous n'eussions plus un vaste document officiel à exploiter ou à résumer, tel que l'*Exposé décennal de la situation du Royaume,* on verra que la matière ne nous a point fait défaut et que, dans la plupart des rubriques, nous avons trouvé des données nouvelles et intéressantes à présenter au lecteur.

Dans la partie historique, nous avons préféré donner l'aperçu des événements mémorables de 1854 sous forme de chronique, et y intercaler les distinctions honorifiques accordées dans le cours de l'année; toutefois nous nous sommes dispensé d'énumérer les personnes décorées de l'ordre de Léopold, l'*Almanach royal* se chargeant habituellement de ce soin.

Quant aux renseignements statistiques sur les différents États constitués du monde qui forment la troisième et dernière section, on constatera facilement les soins particuliers que nous avons voués à cette partie du livre. Il n'y a pas un petit coin qui n'y ait subi des modifications ou des additions d'après des données plus récentes ou plus certaines. Nous nous flattons de l'espoir que le succès croissant de cet *Annuaire* permettra d'en élargir le cadre et d'en rehausser encore la valeur et l'utilité.

Il nous reste à exprimer ici notre reconnaissance aux personnes qui, par leurs conseils ou par leurs communications, ont bien voulu nous accorder leur concours; particulièrement à

M. X. Heuschling, chef du bureau central de statistique au ministère de l'intérieur; à M. Lenz, chef de division au ministère de la justice, et à M. Horn, à qui, cette année encore, est dû l'article relatif au mouvement de la population en 1853.

Puissions-nous être jugé digne de collaborateurs aussi distingués!

A. S.

Bruxelles, 15 février 1855.

PREMIÈRE SECTION.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR LA BELGIQUE.



TERRITOIRE.

La Belgique est située au centre de l'Europe occidentale, entre la France, la Prusse, la Hollande et la mer du Nord, entre les 49°27' et 51°30' de *latitude* boréale, et entre les 0°14' et 3°44' de *longitude* orientale rapportée au méridien de Paris (1).

La plus grande *longueur*, prise du nord-ouest au sud-est (d'Ostende à Arlon), est de 56 lieues; la plus grande *largeur* du nord au sud (de Hoogstraeten à Chimay) est de 34 lieues. Le *littoral* de la mer du Nord s'étend sur 14 lieues. Le développement total des *frontières* du royaume (littoral compris) est de 1,417 kilomètres ou 283 1/2 lieues.

(1) Position géographique de Bruxelles : latitude 50° 51' 10"; longitude, par rapport à Paris, 0, 8' 6".

Étendue superficielle du royaume : 2,945,593 hectares, ou 1,178 lieues carrées métriques, ou 536 milles carrés géographiques. Ce chiffre se décompose, selon les neuf provinces et selon la nature du terrain, de la manière suivante :

1. *Selon les provinces :*

Luxembourg	441,704	hect.
Hainaut	372,206	»
Namur	366,180	»
Brabant	328,323	»
Flandre occidentale	323,449	»
Flandre orientale	299,787	»
Liége	289,319	»
Anvers	283,310	»
Limbourg	241,315	»

2. *Selon la nature des terrains :*

Terres labourables	1,463,663	hect.
Bois	539,127	»
Bruyères, fanges, terrains vagues	308,254	»
Prés	247,152	»
Pâtures	98,786	»
Grandes routes, chemins, canaux de navigation	64,710	»
Vergers	61,723	»
Terrains essartés	48,254	»
Jardins et terrains légumiers	38,761	»
Bâtiments et cours	20,078	»
Rivières et ruisseaux	13,825	»
Pépinières et terrains plantés	7,938	»
Étangs, réservoirs, mares	7,086	»
Broussailles	6,238	»
Jardins et terrains d'agrément	5,665	»

Dunes et laisses de mer	3,741	hect.
Fortifications et champs d'exercice . .	2,533	»
Chantiers, quais, digues.	2,450	»
Houblonnières	1,264	»
Marais	1,238	»
Rues, places publiques	1,052	»
Alluvions	1,050	»
Cimetières	493	»
Carrières, houillères	283	»
Vignes.	229	»

Le *nombre des bâtisses* était en 1850, savoir :

Maisons et bâtiments	679,327
Magasins.	2,352
Fabriques et usines.	14,268
Édifices publics	2,751
Églises, chapelles, presbytères.	7,222
Autres que celles désignées ci-dessus. . .	3,024
Total. . .	708,944

Revenu imposable des bâtisses : 44,130,712 francs.

Nombre des propriétaires et des parcelles cadastrales :

	Propriétaires en 1834.	Parcelles en 1853.
Anvers.	67,807	406,587
Brabant	152,963	581,581
Flandre occidentale. .	86,226	657,282
Flandre orientale . . .	145,004	792,849
Hainaut	168,156	689,313
Liége	107,321	562,600
Limbourg	66,407	464,604
Luxembourg.	79,827	847,285
Namur.	79,669	486,247
Le royaume.	953,380	5,488,348



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES.

1. Dans la période de 1833 à 1852, la PRESSION ATMOSPHÉRIQUE MOYENNE, d'après les observations faites à l'Observatoire royal de Bruxelles, est de 756 millimètres. Les deux termes-limites sont, comme *maximum* 779.16mm. (11 février 1849), comme *minimum* 724.59mm. (12 janvier 1843). Jamais à Bruxelles, depuis 90 ans environ qu'on y fait des observations météorologiques, le baromètre ne s'est élevé au-dessus de 779.95mm. (26 décembre 1778) et n'est descendu plus bas que 721.86mm. (13 novembre 1826).

2. Dans la période bi-décennale, la TEMPÉRATURE MOYENNE a été de 10°,2 ; la plus haute moyenne annuelle est celle de 1834 (12°,1), et la plus basse celle de 1845 (8°,8). Le *maximum* absolu s'est présenté le 1er août 1846 (+ 34°,2), le *minimum* le 16 janvier 1838 (— 18°8).

3. Nombre des jours de *pluie*, à Bruxelles, année moyenne de 1833 à 1852 : 183 (*maximum* 218 en 1841 ; *minimum* 161 en 1835 et 1842).

Nombre des jours de *neige* : 23 (max. 37 en 1844, min. 8 en 1834).

Nombre des jours de *grêle* : 9 (max. 16 en 1845, min. 5 en 1833).

Nombre des jours de *gelée* : 54 (max. 77 en 1838, min. 21 en 1834).

Nombre des jours de *tonnerre* : 14 (max. 23 en 1846, min. 5 en 1835).

Nombre des jours *sans nuages* : 12 (max. 30 en 1834, min. 5 en 1851).



POPULATION.

I. — Observations générales.

1. Au 31 décembre 1852, la population du pays s'élevait à 4,516,361 habitants.

Au 31 décembre 1853, elle était montée à 4,548,507 habitants.

Il y a donc eu, dans le courant de 1853, une augmentation de 32,146 ou de 0,71 p. c. D'après les données rappelées dans l'*Annuaire* dernier, et qui remontent jusqu'à la fondation du royaume de Belgique, la population s'était accrue annuellement, dans la période quinquennale, de. . . . . 1832/36 de 28,417 ou de 0.75 p. c.

»	1837/41	de 42,096	ou de 1.07	»
»	1842/46	de 39,733	ou de 0.96	»
»	1847/51	de 27,225	ou de 0.63	»
et dans l'année. .	1852	de 43,186	ou de 0 98	»

L'augmentation de la population pendant l'année 1853 reste donc beaucoup au-dessous de celle de l'année précédente, ainsi que des deuxième et troisième périodes quinquennales renseignées, atteint à peine celle de la première et ne dépasse que de fort peu celle de la

quatrième période, qui comprenait une année de disette (1847) et deux années calamiteuses par les ravages du choléra (1848 et 1849).

2. Dans cet accroissement de 32,146 habitants, l'excédant des immigrations sur les émigrations, fort peu considérable dans les accroissements antérieurs, ne l'est pas plus en 1853 et ne figure que pour 4,751 habitants. Comme d'habitude en Belgique, l'accroissement provient essentiellement de l'excédant des naissances sur les décès; c'est précisément cet excédant qui est resté inférieur dans l'année en question à la moyenne ordinaire, tant par suite de la diminution des naissances que par suite du plus grand nombre des décès.

3. Le nombre des *nouveau-nés* en 1853 se monte à 133,621. En moyenne, il y avait eu dans la

1re période quinquennale	136,644	naissances par an.
2e »	142,543	»
3e »	137,367	»
4e »	133,328	»
et dans l'année 1852. . .	140,838	»

On constate donc pour 1853 une diminution absolue

de 3,023	comparativement à la	1re	période quinquennale,
» 8,923	»	2e	»
» 3,746	»	3e	»
» 7,217	»	à l'année 1852,	

et une bien faible augmentation (de 293) relativement à la moyenne annuelle de la quatrième période.

4. Quant aux *décès*, le chiffre de 1853 porte 106,226. Il y en avait eu en moyenne :

Dans la 1re période quinquennale	109,013	par an.
» 2e »	108,016	»
» 3e »	105,791	»
» 4e »	113,364	»
et dans l'année 1852	102,412	

Ces chiffres constituent pour 1853 une diminution de 2,787 relativement à la 1re, de 1,790 relativement à la 2e, et de 7,138 relativement à la 4e période; mais aussi une augmentation de 435 décès comparativement à la 3e période quinquennale, et de 3,814 comparativement à l'année 1852.

5. D'après ce qui précède, l'excédant des naissances sur les décès s'est monté en 1853 à 27,395. Il avait été dans la 1re période quinquennale de 27,631 par an.

»	2e	»	34,527	»
»	3e	»	31,577	»
»	4e	»	19,964	»
et dans l'année 1852 de			38,426.	

Il y a donc pour 1853 une infériorité de 236 relativement à la 1re, de 7,132 relativement à la 2e, de 4,182 relativement à la 3e moyenne, et de 11,031 relativement à l'année 1852; un seul plus, se montant à 7,431, s'est manifesté relativement à la période de 1847/51.

6. En résumé, le *mouvement de la population* en 1853 ne se présente pas sous un aspect très-favorable. Nous en recherchons les causes en partie dans le relâchement des affaires amené par les complications politiques, en partie dans la cherté des vivres qui fut la conséquence de la mauvaise récolte de l'année en question. Nous trouverons quelques preuves à l'appui de cette présomption en passant à l'analyse des principaux éléments du mouvement de la population.

II. — Naissances.

7. Dans le nombre ci-dessus constaté des nouveau-nés de 1853, 58,226 appartiennent aux villes et 95,395 aux communes rurales. Comparé aux nombres correspondants de l'année 1852, ce chiffre présente une diminution dans

les villes de 1,178 nouveau-nés, soit de 3 p. c., et dans les communes rurales de 6,093, soit de 6 p. c.

La diminution dans les communes rurales est donc encore une fois aussi grande que dans les villes. Le premier tableau ci-dessous fait connaître la répartition des naissances par province et par lieu d'habitation. Nous y avons joint les nombres correspondants de l'année 1852, et établi dans un second tableau la différence absolue et relative entre les deux années.

PROVINCES.	NOUVEAU-NÉS EN 1853.			NOUVEAU-NÉS en 1852.
	Villes.	Communes rurales.	ENSEMBLE.	
Anvers	5408	7593	13001	13644
Brabant.	8042	15536	23578	24680
Flandre occid. . .	5749	12808	18557	20001
Flandre orientale.	7604	14945	22549	23762
Hainaut.	4330	17772	22102	22776
Liége	4254	10850	15104	16182
Limbourg.	873	4436	5309	5656
Luxembourg . . .	727	4835	5562	5614
Namur	1239	6620	7859	8523
LE ROYAUME. . . .	38226	95395	133621	140838

PROVINCES.	DIMINUTION EN 1853.	
	ABSOLUE.	POUR CENT.
Anvers	643	0.47
Brabant.	1102	0.45
Flandre occidentale.	1444	0.72
Flandre orientale.	1213	0.51
Hainaut.	674	0.30
Liége..	1078	0.67
Limbourg.	347	0.61
Luxembourg	52	0.09
Namur	664	0.78
LE ROYAUME.	7217	0.51

En comparant dans l'*Annuaire* précédent (p. 14) les naissances de 1852 à celles de 1851 et de la moyenne décennale de 1841/50, nous avions trouvé une augmentation pour six provinces et une diminution pour trois seulement. Dans le tableau qui précède et qui compare les années 1852 et 1853, on voit que pour 1853 la diminution affecte toutes les provinces; ce qui tendrait à prouver qu'elle ne tient pas à des causes locales, mais, comme nous l'insinuons plus haut, à des causes générales dont la fâcheuse influence se serait fait sentir partout.

8. Au point de vue des *sexes*, le chiffre des nouveau-nés de 1853 se décompose :

	Garçons.		Filles.
Dans les villes, en	19,802	et	18,424
Dans les communes rurales, en.	49,183	»	46,212
Dans le royaume, en	68,985	»	64,636

Il naissait donc sur 1,000 filles dans les villes 1,075, dans les campagnes 1,064 garçons. Pour le pays en général le rapport est de 1,067 sur mille. L'excédant des naissances masculines sur les féminines est un peu plus faible que l'année précédente, où ce rapport s'élevait à 1,073 sur mille, mais plus fort qu'en 1851 et dans la moyenne de 1841/50, où on n'avait compté respectivement que 1,059 et 1,063 naissances masculines sur 1,000 naissances féminines. Dans la période décennale 1841/50 et dans les années 1851 et 1852, l'excédant avait été constamment plus fort à la campagne que dans les villes; en 1853, c'est le contraire qui se présente, et ce fait constitue une véritable anomalie dont nous ne chercherons pas à établir la cause.

9. Quant à l'*état civil* des nouveau-nés, on a constaté en 1853 :

		Naissances légitim.	Naissances illégit.	Rapport des naiss. illég. sur 1,000 enfants.
Villes.	garçons . .	17,004	2,798	141
	filles . . .	15,893	2,531	137
	ensemble .	32,897	5,329	139
Campagnes. .	garçons . .	46,368	2,815	57
	filles . . .	43,485	2,727	59
	ensemble .	89,853	5,542	58
Le royaume.	garçons . .	63,372	5,613	81
	filles . . .	59,746	5,258	81
	ensemble .	122,750	10,871	81

Pour l'année 1852, nous avions à constater avec regret une augmentation des naissances illégitimes relativement à l'année 1851 et à la moyenne 1841/50. Tandis qu'en 1852 on comptait sur 1,000 naissances, dans les villes 150, dans les communes 59, dans le pays en général 84 naissances illégitimes, nous voyons ces chiffres descendre respectivement à 139, 58 et 81. Ce résultat

nous fournit une nouvelle preuve d'un fait intéressant que nous avons vérifié, dans un ouvrage récemment publié (1), sur des exemples tirés de divers pays et de diverses périodes, savoir : que la diminution des naissances, quand elle est amenée par des circonstances calamiteuses affaiblissant la fécondité, est toujours plus prononcée dans les naissances illégitimes que dans les naissances légitimes, soit parce que la misère diminue la débauche, soit parce qu'elle affaiblit la force productive des débauchés.

10. Nous arrivons aux *mort-nés*, ces malheureux intermédiaires entre les naissances et les décès.

Leur nombre a été en 1853 de 2,010 dans les villes, de 3,883 dans les communes rurales et de 5,893 dans le pays en général. Sur 1,000 naissances il revient ainsi :

Dans les villes	53	mort-nés.
Dans les communes rurales.	41	»
Dans le royaume	44	»

Ce rapport s'étant élevé en 1852 respectivement à 55, 42 et 46, nous avons à constater une légère amélioration relativement à cette année; mais le résultat de l'année moyenne 1841/50 était plus favorable encore; le rapport, pour tout le royaume, des mort-nés aux naissances ayant été de 42 à 1,000. Il est presque superflu de le dire — tellement le fait est constant — que les mort-nés ont plus affecté les naissances masculines que les féminines, les naissances illégitimes que les légitimes. En effet, on a compté pour 1853, 3,415 mort-nés du sexe masculin et 2,478 mort-nés du sexe féminin; sur 1,000 garçons nouveau-nés il y avait ainsi 50 morts-nés, et sur

(1) *Bevoelkerungswissenschaftliche Studien aus Belgien.* Leipzig, 1854, t. I, pp. 267-282.

1,000 filles seulement 38. Le chiffre des mort-nés se divise en outre en 5,299 légitimes et 594 illégitimes; sur 1,000 enfants légitimes il y avait donc 43, sur 1,000 enfants illégitimes, 55 mort-nés.

11. Voici comment les naissances se répartissent par province au point de vue du sexe, de l'état civil et de la viabilité.

PROVINCES.	SEXE.		ÉTAT CIVIL.		VIABILITÉ.	
	Garçons.	Filles.	Légitim.	Illégit.	Vivants.	Mort-nés.
Anvers. . . .	6686	6315	11884	1117	12410	591
Brabant . . .	12139	11439	20320	3258	22561	1017
Fland. occid.	9608	8949	17484	1073	17698	859
Fland. orient.	11698	10851	20822	1727	21395	1154
Hainaut . . .	11440	10662	20187	1915	21210	892
Liége.	7780	7324	14096	1008	14378	726
Limbourg . .	2767	2542	5052	257	5082	227
Luxembourg.	2914	2648	5425	137	5402	160
Namur. . . .	3953	3906	7480	379	7592	267
LE ROYAUME. .	68985	64636	122750	10871	127728	5893

Il ressort de ce tableau que le rapport entre les naissances masculines et les féminines ne varie pas sensiblement d'une province à l'autre. Par contre, il présente des fluctuations plus fortes pour la distinction de la viabilité, et surtout de l'état civil. En combinant les chiffres qui précèdent avec les totaux renseignés plus haut pour chaque

province, on trouve qu'il y a sur 1,000 nouveau-nés dans la province de :

	Mort-nés.	Enfants illégitimes.
Anvers.	45	86
Brabant	43	138
Flandre occidentale.	46	58
Flandre orientale . .	51	76
Hainaut	40	87
Liége	48	67
Limbourg	43	48
Luxembourg.	29	25
Namur.	34	48

La Flandre orientale est ainsi la province qui fournit le plus haut chiffre relatif de nouveau-nés, et le Luxembourg celle où il tombe le plus bas. C'est aussi cette dernière province qui a eu le moins de naissances illégitimes, qui atteignent la proportion la plus élevée dans le Brabant, où l'on compte sur 100 naissances presque 6 fois autant d'enfants illégitimes que dans le Luxembourg, et presque 3 fois autant que dans les provinces de Limbourg ou de Namur.

Nous remarquons encore que le rapport des naissances légitimes aux naissances illégitimes se présente en 1853 pour toutes les provinces, sauf le Limbourg, sous un jour plus favorable qu'en 1852.

III. — Décès.

12. Nous l'avons déjà dit plus haut, le nombre des décès de l'année 1853, se montant à 106,226, est supérieur de 3,814 à celui de 1852. Les totaux des deux années se décomposent par *lieu d'habitation* de la manière suivante :

	Villes.	Communes rurales.	
1853. . .	32,315	73,911	décès.
1852. . .	30,454	71,958	»
Augmentation. . .	1,861	1,953	»

L'année 1853 présente ainsi une augmentation de 61 pour 1,000 dans les villes et de 27 pour 1,000 à la campagne.

Sous le rapport du *sexe*, on remarque bien une prépondérance des décès féminins (53,248 contre 52,978); mais comparativement à l'année précédente, où il y avait 51,342 décès féminins contre 51,070 masculins, l'augmentation affecte les deux sexes dans une proportion égale : elle est de 36 pour 1,000.

L'excédant des naissances sur les décès doit naturellement être plus fort pour le sexe masculin que pour le sexe féminin, puisque le premier compte à la fois plus de naissances et moins de décès. En effet, il s'élève pour les hommes à 16,007, pour les femmes à 11,388, ou, en d'autres termes, il est né 1,302 garçons sur 1,000 décès masculins et seulement 1,204 filles sur 1,000 décès féminins. L'excédant est également plus considérable à la campagne (1,291 naissances sur 1,000 décès) que dans les villes (1,183 naissances sur 1,000 décès).

13. Le premier tableau suivant donne la répartition des décès, pour chaque province, par sexe et par lieu d'habitation; le second établit les totaux de 1852 et 1853 et fixe l'augmentation absolue et relative que présente la dernière de ces années.

PROVINCES.	SEXE.		LIEU D'HABITATION.	
	Hommes.	Femmes.	Villes.	Communes.
Anvers	5086	4989	4252	5823
Brabant.	8652	8536	6136	11052
Flandre occid. . .	8850	9094	5806	12138
Flandre orientale.	9929	10369	6679	13619
Hainaut.	8193	7914	3739	12368
Liége.	5391	5366	3500	7257
Limbourg.	2193	2241	799	3635
Luxembourg . . .	2022	2131	490	3663
Namur	2662	2608	914	4356
LE ROYAUME. . .	52978	53248	32315	73911

Ainsi que nous l'avons constaté ci-dessus pour la diminution des naissances, l'augmentation des décès porte sur toutes les provinces ; mais, comme il ressort de la cinquième colonne du 2e tableau, dans une proportion fort inégale. Ainsi nous voyons qu'elle est insignifiante dans la province d'Anvers, assez faible dans celle de Brabant, mais très-sensible dans le Luxembourg et vraiment surprenante dans le Limbourg.

PROVINCES.	TOTAL DE		AUGMENTATION EN 1853.	
	1853.	1852.	Absolue.	Pour cent.
Anvers	10075	10054	21	0.21
Brabant.	17188	16891	297	1.76
Flandre occid. . .	17944	17012	932	5.48
Flandre orientale.	20298	19380	918	4.74
Hainaut.	16107	15649	458	2.93
Liége.	10757	10484	273	2.60
Limbourg.	4434	3977	457	11.50
Luxembourg. . .	4153	3906	247	6.32
Namur	5270	5059	211	4.10
LE ROYAUME. . .	106226	102412	3814	3.72

Quant à l'excédant des naissances sur les décès, les provinces se rangent dans l'ordre suivant :

Namur . . . . 1,491 naissances sur 1,000 décès.
Liége . . . . 1,404 »
Hainaut. . . . . . . } 1,372 »
Brabant. . . . . . . }
Luxembourg . . . . 1,340 »
Anvers . . . . 1,290 »
Limbourg. . . . . . 1,198 »
Flandre orientale. . 1,111 »
Flandre occidentale. 1,035 »
Le royaume . . . . 1,258 »

14. Sous le rapport de l'*état civil*, les 100,333 morts restants après défalcation des 5,893 mort-nés se répartissent ainsi qu'il suit :

		Hommes.	Femmes.	Ensemble.
Célibataires.	Villes	9,556	9,447	19,003
	Communes rurales.	19,961	19,106	39,067
	Royaume	29,517	28,553	58,070
Mariés.	Villes	3,617	3,133	6,750
	Communes rurales.	9,595	8,563	18,158
	Royaume	13,212	11,696	24,908
Veufs et veuves.	Villes	1,706	2,846	4,552
	Communes rurales.	5,128	7,675	12,803
	Royaume	6,834	10,521	17,355

En calculant les rapports entre ces chiffres, on trouve que sur 1,000 décès il y a eu

	Célibataires.	Mariés.	Veufs ou veuves.
Dans les villes.	627	223	150
Dans les communes rurales.	558	259	183
Dans le pays	559	248	173

Au point de vue du sexe, sans distinction du lieu d'habitation, on trouve que, sur 1,000 décès masculins, il y a eu 595 célibataires, 267 mariés et 138 veufs ; sur 1,000 décès féminins, 563 filles, 230 mariées et 207 veuves.

15. Il y aurait encore à répartir les décès sous le rapport de l'*âge*. Nous réservant une étude plus approfondie de cette importante question pour un des *Annuaires* suivants, nous nous bornons ici à donner les résultats de cette répartition pendant les douze années qui ont précédé celle de 1853. Ils se trouvent résumés dans la table

demortalité que nous avons établie récemment d'après les décès par âges des années 1841 à 1852 d'une part, et le recensement de la population par âges du 15 octobre 1846 d'autre part, et dont nous faisons suivre ici un court extrait (1).

(1) Pour des renseignements plus détaillés, nous renvoyons les lecteurs au *Bremer Handelsblatt* du 14 avril 1854 (n° 131), où nos tables ont été publiées pour la première fois, et où nous nous sommes expliqué plus au long. M. Xavier Heuschling, le savant chef de la division de statistique au ministère de l'intérieur, les a résumées et comparées aux tables de MM. Quetelet, Liagre, Heuschling et Guillard, dans le *Journal des Économistes* du mois de septembre 1854.

AGES.	SURVIVANTS A CHAQUE AGE.			VIE PROBABLE A CHAQUE AGE.					
	Hommes.	Femmes.	En général.	Hommes.		Femmes.		En général.	
				Ans.	Mois	Ans.	Mois	Ans.	Mois
Naissance.	100000	100000	100000	43	10	40	10	42	2
1 an.	83792	86423	85074	52	9	49	6	51	3
2 ans.	78094	80584	79282	54	3	52	2	53	5
3 »	75234	77441	76308	54	4	52	10	53	10
4 »	73459	75457	74432	54	1	52	11	53	8
5 »	72234	74080	73133	53	7	52	8	53	3
10 »	68867	69973	69405	50	1	49	9	50	00
15 »	66970	67099	67007	45	10	46	1	46	00
20 »	64552	63788	64149	41	10	42	6	42	2
25 »	61189	60748	60942	38	00	38	9	38	5
30 »	58221	57480	57828	34	1	35	00	34	7
35 »	55482	54146	54792	30	1	31	4	30	9
40 »	52616	50610	51592	26	00	27	7	26	10
45 »	49196	46890	48024	22	2	23	10	23	00
50 »	45471	43570	44504	18	4	19	11	19	2
55 »	40512	39503	40018	14	11	16	2	15	8
60 »	34502	34733	34700	11	8	12	7	12	3
65 »	27827	28780	28386	8	8	9	4	9	00
70 »	20156	21696	21008	6	00	6	4	6	3
75 »	11589	13114	12406	4	3	4	4	4	4
80 »	4987	5865	5451	3	9	3	11	3	10
85 »	1845	2346	2151	»	»	»	»	»	»
90 »	469	654	555	»	»	»	»	»	»
95 »	42	127	85	»	»	»	»	»	»
100 »	2	3	3	»	»	»	»	»	»

La table qui précède est riche en renseignements intéressants pour celui qui veut l'étudier de plus près. Nous n'indiquerons ici que quelques points essentiels.

Un quart de tous les nouveau-nés (25,000 sur 100,000) s'éteint chez les garçons après la troisième, chez les filles après la quatrième et en général au milieu de la quatrième année. Le second quart s'éteint chez les femmes dans la 41me, chez les hommes dans la 44me et en général entre la 42me et la 43me année. Des 50,000 qui survivent à ces termes, la moitié (ou le troisième terme du total) et le reste qui suit, s'éteint plus vite chez les hommes que chez les femmes. Ainsi, au commencement de la vie humaine les chances de vie sont plus favorables aux hommes qu'aux femmes; plus tard, c'est le contraire qui a lieu. En effet, la seconde partie de notre table nous fait voir qu'au moment de la naissance, la vie probable du garçon est de 43 ans 10 mois, celle de la fille, de 40 ans 10 mois seulement. A dix ans, elle est pour les garçons de 50 ans 1 mois, pour les filles de 49 ans 9 mois; mais, à quinze ans déjà la chance tourne en faveur des femmes, qui, à cette époque, ont encore 46 ans 1 mois de vie probable, tandis que les hommes n'ont plus que 45 ans 10 mois, et cette différence en leur faveur se maintient jusqu'à la fin. Aussi se trouve-t-il que dans tous les recensements de population on rencontre plus d'hommes que de femmes jeunes, tandis que dans les âges plus avancés le nombre des femmes dépasse celui des hommes. Toutefois, l'état civil peut essentiellement modifier ces résultats généraux. On peut admettre sans crainte de contestation que la mortalité la plus forte, par conséquent la vie probable la plus courte, se présente chez les veufs et les veuves; que la vie probable la plus longue est celle des personnes mariées; de sorte qu'à âge égal (prenons celui de 50 ans), les chances de vie sont plus favorables à l'homme célibataire qu'à la veuve, plus favo-

rables à l'homme marié qu'à la femme célibataire. L'espace ne nous permet pas d'entrer ici dans de plus longs développements, et nous nous en rapportons à ceux donnés dans le journal cité dans la note ci-dessus et où nous nous sommes attaché à fixer la survivance et la vie probable séparément pour chacune des trois catégories de l'état civil.

IV. — Mariages.

16. Le chiffre des *mariages* conclus en 1853 se monte à 30,636. Il dépasse de 815 la moyenne des années de 1832 à 1836, de 2,346 celle de 1842 à 1846 et de 332 celle de 1847 à 1851 ; mais il est inférieur de 372 à la moyenne quinquennale de 1837/41 et de 615 au nombre correspondant de l'année 1852. La diminution relativement à cette dernière année porte davantage sur les villes que sur les communes rurales. Pour les premières le nombre des mariages descend de 8,866 à 8,556 (diminution de 310 ou de 3.49 p. c.); pour les dernières, de 22,385 à 22,080 (diminution de 305 ou de 1.36 p. c.). Mais dans les villes comme dans les communes rurales, donc dans le pays en général, la fréquence des mariages a plus fortement diminué que la différence absolue des nombres des années 1852 et 1853 ne le ferait supposer. Dans l'*Annuaire* dernier, nous constatâmes que sur 1,000 mariages dissous par la mort, il y avait en 1852 dans les villes 1,444, dans les communes rurales 1,349, dans le pays en général 1,367 nouveaux mariages. En 1853, les décès de personnes mariées se comptent comme suit :

	Hommes.	Femmes.	Mariages dissous.
Villes.	3,617	3,133	6,750
Communes rurales.	9,595	8,563	18,158
Le royaume	13,212	11,696	24,908

Il en résulte que sur 1,000 mariages dissous, il n'en a été conclu que 1,267 nouveaux dans les villes, 1,216 à la campagne et 1,230 dans le pays en général. Néanmoins, ces chiffres sont encore plus favorables que ceux de l'année moyenne 1841/50, où l'on ne comptait en général que 1,131 mariages nouveaux sur 1,000 mariages dissous.

17. Les tableaux suivants établissent la décomposition du nombre des mariages dans les diverses provinces, tant au point de vue du lieu d'habitation qu'à celui de l'état civil.

PROVINCES.	NOMBRE DES MARIAGES DANS LES		
	Villes.	Communes rurales.	Ensemble.
Anvers	1267	1781	3048
Brabant	1866	3635	5501
Flandre occidentale	1176	2899	4075
Flandre orientale	1635	3439	5074
Hainaut	952	4356	5308
Liége	1053	2346	3399
Limbourg	205	1032	1237
Luxembourg	118	1016	1134
Namur	284	1576	1860
LE ROYAUME	8556	22080	30636

PROVINCES.	MARIAGES ENTRE			
	Garçons et filles.	Garçons et veuves.	Veufs et filles.	Veufs et veuves.
Anvers	2509	187	264	88
Brabant.	4451	316	592	142
Flandre occid. . .	3242	235	476	122
Flandre orientale.	4027	291	598	158
Hainaut.	4481	221	475	131
Liége	2856	153	309	81
Limbourg.	1009	56	145	27
Luxembourg . . .	968	44	101	21
Namur	1642	51	137	30
LE ROYAUME. . .	25185	1554	3097	800

En comparant le total de chaque province à celui de l'année 1852, on trouve que la diminution des mariages ne porte pas, comme celle des naissances ou comme l'augmentation des décès, indistinctement sur toutes les provinces. On découvre, au contraire, un accroissement de 60 mariages dans la province d'Anvers, de 106 dans le Brabant, de 6 dans le Limbourg, de 15 dans le Luxembourg et de 103 dans la province de Namur, ensemble un accroissement de 290 dans 5 provinces; par contre, une diminution de 261 dans la Flandre occidentale, de 189 dans la Flandre orientale, de 317 dans le Hainaut et de 138 dans la province de Liége, ensemble une diminution de 905 mariages dans 4 provinces. En balançant l'augmentation de 290 avec la diminution de 905, il

résulte pour le pays la diminution absolue de 615, constatée plus haut. Le maximum proportionnel de l'augmentation se produit dans la province de Namur ; celui de la diminution dans la Flandre occidentale.

Quant à l'état civil, la diminution, comparativement aux nombres correspondants de 1852, est de 194 mariages ou de 0.8 °/₀ pour la première, de 129 mariages ou de 7.7 °/₀ pour la seconde, de 194 mariages ou de 5.9 °/₀ pour la troisième, et de 98 mariages ou de 10.9 °/₀ pour la quatrième catégorie. Ce sont donc les mariages entre garçons et filles qui présentent la plus faible diminution, ceux entre veufs et veuves qui présentent la plus forte.

18. Le nombre des *divorces* prononcés en 1853 est de 20, dont 17 dans les villes (Anvers, 4; Brabant, 4; Liége, 4; Flandre orientale, 3; Flandre occidentale, 1; Hainaut, 1) et 3 dans les communes rurales (2 dans le Brabant et 1 dans le Hainaut). Le chiffre des divorces avait été de 35 en 1852, de 22 dans l'année moyenne 1842-46, et de 24 dans celle de 1847-51.

V. — État de la population.

19. Nous avons dit au commencement de cet article que la population s'est accrue en 1853 de 32,146 et qu'elle s'élevait ainsi au 31 décembre 1853 à 4,548,507 habitants.

De ce total, 1,190,656 appartenaient aux villes, augmentation de 18,134 ou 1.55 °/₀, et 3,357,851 appartenaient aux communes rurales, augmentation de 14,012 ou 0.42 °/₀.

En 1852, la population urbaine s'était accrue dans une proportion de 19,631 habitants ou de 1.73 °/₀, celle des campagnes de 23,655 habitants ou de 0.71 °/₀. La décroissance de la relative est donc plus forte pour les communes rurales que pour les villes. Aussi, les campagnes elles-mêmes ont-elles produit l'accroissement de la po-

pulation urbaine; car de l'excédant des naissances sur les décès qui est de 5,911 âmes d'une part, et de l'excédant des immigrations sur les émigrations qui ne s'élève pas au delà de 4,751 pour tout le pays, d'autre part, il ne résulterait, même en supposant que toutes les immigrations fussent au profit des villes, pour le chiffre de la population urbaine, qu'un accroissement de 5,911 + 4,751, soit 10,662 âmes. Il faut donc que les communes rurales aient fourni aux villes au moins la différence entre cette somme de 10,662 et celle du total effectif de l'augmentation, qui est de 18,134; or, cette différence est de 7,472. Du reste, quand on ne tient compte que de l'accroissement naturel et intrinsèque, c'est-à-dire de celui qui provient de l'excédant des naissances sur les décès, nous avons déjà constaté que le chiffre relatif des communes rurales est plus fort (1,291 sur 1,000 décès) que dans les villes (1,183 sur 1,000 décès).

20. Les deux tableaux suivants font connaître : 1° l'état de la population au 31 décembre 1853 dans les neuf provinces, avec distinction des villes et communes rurales ; 2° le chiffre total pour chaque province de l'année 1852 ; 3° le montant de l'excédant absolu et relatif sur cette dernière année.

PROVINCES.	HABITANTS AU 31 DÉCEMBRE 1853 DES		TOTAL AU 31 DÉCEMB.	
	Villes.	Communes.	1853.	1852.
Anvers	163359	271046	434405	430233
Brabant.	236908	532934	769842	758519
Flandre occid. . .	187086	450191	637277	637688
Flandre orientale.	222447	568408	790855	790300
Hainaut.	148752	607304	756056	749528
Liége	133507	355639	489146	482736
Limbourg.	32922	159905	192827	191897
Luxembourg . . .	23970	171939	195909	195475
Namur	41705	240485	282110	279987
LE ROYAUME. . .	1,190656	3,357851	4,548507	4,516361

La Flandre occidentale est la seule province où la population ait diminué. Cette diminution ne peut être qu'un effet de l'émigration, puisque plus haut nous avons constaté pour cette province un excédant des naissances sur les décès. Quant aux huit autres provinces, le *maximum* de l'accroissement (1.49 °/₀) se présente dans le Brabant ; Liége est à peu de distance; puis viennent Anvers, Hainaut, Namur, Limbourg, Luxembourg et Flandre orien-

PROVINCES.	AUGMENTATION EN 1853.	
	ABSOLUE.	POUR CENT.
Anvers	4172	0.97
Brabant	11323	1.49
Flandre occidentale	— 411	—0.07
Flandre orientale	555	0.07
Hainaut	6528	0.87
Liége	6410	1.33
Limbourg	930	0.48
Luxembourg	436	0.22
Namur	2203	0.80
LE ROYAUME	32146	0.98

tale (0.07 °/₀). Le relevé que nous avons fait l'année dernière (*Annuaire*, p. 24) sur cette même question, nous a fait constater pour 1852 la même succession dans l'ordre des diverses provinces.

VI. — Résumé.

21. Combinant le chiffre de la population au 31 décembre 1853 avec les chiffres relatifs au mouvement de la population pendant l'année, nous trouvons les proportions suivantes. Il y a eu sur 10,000 habitants :

	NAISSANCES EN		DÉCÈS EN		MARIAGES EN	
	1853	1852	1853	1852	1853	1852
Dans les villes . . .	321	336	271	249	72	76
— les communes. .	284	303	221	215	66	67
— le royaume . . .	294	312	234	227	67	69

Ces rapports fournissent une nouvelle preuve à l'appui de ce que nous avions déjà constaté par une autre voie, savoir : que la fécondité et la fréquence des mariages ont diminué, et que la mortalité s'est accrue, tant dans les villes que dans les campagnes.

22. Par province, ces nombres proportionnels des naissances, décès et mariages se constituent de la manière suivante : il y a eu sur 10,000 habitants dans la province de :

	Naissances.	Décès.	Mariages.
Anvers.	299	232	70
Brabant	306	223	72
Flandre occidentale . .	291	282	64
Flandre orientale . . .	285	256	64
Hainaut	292	213	70
Liége	307	220	69
Limbourg	275	229	64
Luxembourg.	284	187	58
Namur.	278	154	66

Maximum de la fécondité : Liége ; minimum : Limbourg.

Maximum de la mortalité : Flandre occidentale ; minimum : Namur.

Maximum de la fréquence des mariages : Brabant ; minimum : Luxembourg.

VII. — Densité de la population.

23. De la combinaison du chiffre de la population avec celui de la superficie, il résulte qu'il y avait au 31 décembre 1853 sur 100 hectares, dans la province de :

Anvers	153	Liége	169
Brabant.	235	Limbourg . .	80
Flandre occidentale.	197	Luxembourg.	45
Flandre orientale. .	264	Namur. . . .	77
Hainaut.	203	Le royaume.	154

L'ordre dans lequel se rangent les provinces sous le rapport de la densité, est absolument le même en 1853 qu'en 1852 (1).

(1) Sous le rapport de la densité de la population, la Belgique (8,472 hab. sur 1 m. c. géogr.) occupe le premier rang parmi les États de l'Europe, si l'on fait abstraction des villes libres de l'Allemagne. La France n'atteint pas la moitié de la densité belge (3,751 hab. sur 1 m. c.). Les États qui suivent la Belgique le plus près sont la Saxe-Royale (7,317 hab. sur 1 m. c. géogr.), Modène (5,750 hab. sur 1 m. c. géogr.), le grand-duché de Hesse (5,590).

APPENDICE.

Nous joignons à ce chapitre de la population, qui précède et qui est dû, comme celui de l'*Annuaire* précédent, à l'obligeante communication de M. Horn, quelques éléments d'un intérêt fort important pour le pays.

1. Classement des habitants du royaume d'après la langue parlée, sur la base du recensement général de 1846 :

Français ou wallon. . .	1,827,141	ou 421	par mille.
Flamand ou hollandais .	2,471,243	570	»
Allemand.	34,060	8	»
Anglais.	3,824	1	»

2. Classement des habitants d'après leur origine :
Habitants originaires :

De la commune. . . .	3,045,249	ou 702	par mille.
De la province	967,783	223	»
D'une autre province.	229,343	53	»
De l'étranger.	94,821 (1)	22	»

(1) Français. 34,600.
Hollandais. . . . . 20,568.
Allemands. . . . . 12,859.
Anglais. 3,828.
Parties cédées de Limbourg et Luxembourg 15,263.
Divers. . . . . 4,624.

IV

ASSEMBLÉES REPRÉSENTATIVES. — ÉLECTIONS.

I. — Pouvoir législatif.

1. Nombre des *sénateurs*. 54
» *représentants*. . . . . . . 108 (1).
2. Nombre des *éligibles* au Sénat, payant le cens (2).

	En 1851.	En 1854.
Anvers	44	41
Brabant.	120	112
Flandre occidentale . . .	52	67
Flandre orientale	65	68
Hainaut.	46	46
Liége	32	35
Limbourg	14	12
Luxembourg.	—	—
Namur.	32	31
	405	412

(1) A raison de un représentant sur 40,000 h. Si cette proportion était strictement observée, le nombre des représentants devrait être augmenté de nouveau et porté à 113.

(2) Pour être sénateur, il faut payer au trésor une somme de 2,116 fr.

3. Nombre des *électeurs aux Chambres* en 1853 : 86,753, ce qui fait sur la base du chiffre de population de ladite année, *un* électeur sur 52 habitants (1).

Voici le chiffre des électeurs par province :

Anvers	9,403
Brabant	16,324
Flandre occidentale	11,356
Flandre orientale	15,450
Hainaut	14,430
Liége	9,142
Limbourg	3,070
Luxembourg	3,007
Namur	4,577

II. — Conseils provinciaux.

1. Nombre des *conseillers*. — Les conseils provinciaux sont composés dans les provinces de :

Anvers	46	membres.	1 cons.	sur 7,500	hab.
Brabant	57	»	»	10,000	»
Flandre orient.	64	»			
Flandre occident.	73	»			
Hainaut	61	»			
Liége	50	»	»	7,500	»
Limbourg	33	»	»	5,000	»
Luxembourg	34	»			
Namur	43	»			
	461	membres.			

(1,000 florins) de contributions directes, patentes comprises. Dans les provinces où le nombre des citoyens inscrits n'atteint pas la proportion d'un éligible sur 6,000 âmes de population, ce nombre est complété par les citoyens les plus imposés au-dessous de 2,116 fr.

(1) Le nombre des électeurs urbains est de 41.1, celui des électeurs ruraux de 58.9 % du chiffre total. Il y a en ville 1 électeur sur 23, à la campagne seulement 1 sur 65 habitants.

2. Nombre des *électeurs provinciaux* en 1853 (1) :

Électeurs pour les Chambres. . .	86,753
Listes supplémentaires.	4,742
TOTAL. . . .	91,495 (2).

Ce qui fait un électeur sur 49.3 habitants.

III. — Conseils communaux.

Nombre des *électeurs communaux* dans sept provinces (les chiffres relatifs aux provinces de Hainaut et de Namur nous sont restés inconnus) : 152,540, ce qui fait, d'après le chiffre de population de ces sept provinces, au 1er janvier 1853, un électeur sur 22.2 habitants. En 1848, le nombre des électeurs communaux pour tout le royaume était de 194,413.

(1) Sont électeurs pour la formation des conseils provinciaux ceux portés sur les listes pour la formation des Chambres et sur les listes supplémentaires. Ces dernières comprennent, lorsqu'ils réunissent les conditions légales, les citoyens qui ont obtenu la naturalisation ordinaire, les fils des veuves auxquels leurs mères délèguent leurs contributions, plus, dans les cantons qui ne réunissent pas 70 électeurs, tous ceux qui payent, suivant le nombre manquant, trois ou quatre cinquièmes du cens.

(2) Nous avons établi ce chiffre pour huit provinces d'après des documents officiels; pour celle de Namur, par un calcul de proportion. Il se pourrait qu'en réalité il fût inférieur ou supérieur de 20 à 30.



ENSEIGNEMENT PUBLIC.

I. — Enseignement primaire.

1. Le nombre des *écoles primaires* de tout genre (non compris les pensionnats) était :

En 1830	de 4,046,	fréquentées par	293,000	élèves.
En 1850	de 5,753,	»	496,054	»
En 1851	de 5,520,	»	498,705	»

Le chiffre des écoles pour 1851 se décompose ainsi :
Sous le rapport de la dépendance ou de l'inspection :

Écoles	communales.	2,733
»	adoptées.	888
»	privées soumises à l'inspection .	45
»	privées libres, non soumises à l'inspection.	1,854

Sous le rapport des sexes :

Écoles de garçons	906
» de filles	1,037
» des deux sexes	3,577

Au 31 décembre 1851, on ne comptait plus que 30 communes qui fussent encore dépourvues de tout moyen d'instruction.

Les 5,520 écoles primaires se répartissent par province comme suit :

Anvers	404	écoles sur	1,054	hab.
Brabant	821	»	909	»
Flandre occidentale	754	»	842	»
Flandre orientale	820	»	961	»
Hainaut	975	»	730	»
Liége	545	»	872	»
Limbourg	230	»	826	»
Luxembourg	474	»	410	»
Namur	497	»	557	»
Le royaume	5,520	»	810	»

A la même époque, le personnel enseignant se composait de :

Instituteurs	3,990
Sous-instituteurs	1,217
Institutrices	1,584
Sous-institutrices	2,116
TOTAL	8,907

Le nombre des écoles était à la population dans le rapport d'une école :

Pour	1,009 hab.	en	1830
»	783	»	1840
»	759	»	1845
»	797	»	1850
»	810	»	1851

La proportion du nombre des élèves à la population était de :

72.3	élèves sur	1,000 habitants	en	1830
118.0	»	»	»	1840
111.5	»	»	»	1850
111.0	»	»	»	1851

2. Les chiffres absolus et proportionnels des *élèves* dans les diverses provinces sont comme suit :

	Habitants.	Élèves.	Élèves sur 1,000 habitants.
Anvers.	425,748	47,701	110
Brabant	746,016	81,071	108.6
Flandre occident.	635,118	69,972	110.1
Flandre orientale.	788,363	69,500	88.1
Hainaut	741,565	89,332	120.4
Liége.	475,166	51,668	108.7
Limbourg	189,956	21,013	110.6
Luxembourg. . .	194,509	28,270	145.3
Namur.	276,820	40,178	145.1
	4,473,261	498,705	111.0

Relativement aux proportions de 1850 (voir l'*Annuaire* dernier, p. 33), il y a amélioration pour 6, décroissement pour 3 provinces (Luxembourg, de 154.2 à 145.3; Flan-

dre occidentale, de 111.1 à 110.1, et Liége, de 111 à 108.7). La moyenne pour le pays est tombée de 118.5 à 111.0.

3. Aux écoles primaires, il faut joindre les *écoles gardiennes* qui étaient en 1851 (31 décembre) au nombre de 406 avec 24,102 élèves; les *écoles du midi, du soir* ou *du dimanche pour adultes*, dont le nombre était à la même époque de 990, fréquentées par 158,060 élèves, y compris les enfants, et les *écoles manufactures*, au nombre de 785, avec 33,878 élèves.

4. Pour la formation des instituteurs primaires, il existe deux *écoles normales de l'État*, à Lierre et à Nivelles, et *sept écoles normales épiscopales* subsidiées par l'État.

Mouvement de la population des écoles normales de l'État.

	Année scolaire.	Élèves fréquentant les cours.	Élèves sortis avec diplômes.
Lierre	1849-50	84	26
	1850-51	83	23
	1851-52	88	32
Nivelles	1849-50	121	26
	1850-51	131	29
	1851-52	128	31

Les écoles épiscopales comptaient :

	En 1849-50.	En 1850-51.
Bonne-Espérance	57 élèves.	52 élèves.
Carlsbourg	36 »	28 »
Malonne	46 »	48 »
Saint-Nicolas	32 »	29 »
Saint-Roch	36 »	35 »
Saint-Trond	44 »	44 »
Thourout	65 »	60 »
	316 élèves.	296 élèves.

Ont été diplômés en 1850 : 69 élèves.
» 1851 : 78 »

5. Le personnel de l'*inspection civile* de l'enseignement primaire de l'État comprend 1 inspecteur général des écoles normales, 9 inspecteurs provinciaux et 108 inspecteurs cantonaux; celui de l'*inspection ecclésiastique*, 9 inspecteurs diocésains, 151 inspecteurs cantonaux, 2 inspecteurs généraux pour les écoles des cultes protestant et israélite.

6. La *dépense totale* de l'enseignement primaire a été :

En 1849 de. . . .	fr.	4,325,126 61
En 1850.		4,477,991 89
En 1851.		4,656,297 49

Cette dernière somme se répartit ainsi entre les différentes branches de ce service :

Commission centrale, inspection générale, provinciale et cantonale (civile et ecclésiastique), conférences des instituteurs.	fr.	195,183 07
Dépenses ordinaires.		3,053,716 60
Édifices, mobilier.		561,681 49
Subsides et récompenses aux élèves et aux instituteurs.		184,066 13
Écoles spéciales (salles d'asile, etc.). .		341,772 28
Écoles normales et primaires supérieures		319,202 92
Total. . . .	fr.	4,655,622 49

Sur cette somme :

L'État a fourni.	fr.	1,258,582 80
Les provinces		521,464 93
Les communes.		1,597,928 62
La bienfaisance publique		320,649 36
Les élèves		857,468 49
Encaisse des exercices antérieurs.		100,203 29
Total. .	fr.	4,656,297 49 (1).

En cherchant le rapport des dépenses de l'instruction primaire à la population pendant l'année 1851, et en défalquant les ressources extra-budgétaires, les charges des budgets frappent, en moyenne, l'habitant pour 76 centimes.

7. Les besoins du service ordinaire de l'instruction primaire ont été évalués par le gouvernement pour l'année 1854, à 3,183,008 fr. 50 c., dont la quote-part de l'État est portée à 797,694 fr. 84 c.

8. Parmi les 39,288 miliciens de la levée de 1851, on comptait :

14,576	ou 37	p. c.	privés de toute instruction.
3,326	8	»	sachant lire ou écrire seulement.
9,311	24	»	sachant lire et écrire.
12,037	31	»	sachant au moins lire, écrire et calculer.
38	—	»	d'un degré d'instruction inconnu.

Les chiffres de la levée de 1850 présentaient les mêmes proportions, si ce n'est que la première et la quatrième catégorie offraient les nombres 36 et 32 p. c. au lieu de 37 et 31.

(1) Si les deux totaux ne concordent pas, la faute n'en revient pas au rédacteur de l'*Annuaire*.

Pour l'année 1853, nous ne possédons sur ce point, au moment où nous mettons sous presse, que les renseignements de cinq provinces, d'où il résulte en pour cent sur le nombre des inscrits un chiffre de 37 pour la première, de 10 pour la seconde, de 23 pour la troisième et de 29 pour la quatrième catégorie.

II. — Enseignement moyen.

En vertu de la loi du 1er juin 1850, il a été créé dix athénées royaux et cinquante écoles moyennes.

Le tableau suivant donne le chiffre des élèves de ces établissements au 1er janvier 1853, ainsi que les sommes qui sont allouées aux athénées par l'État et les communes.

I. — *Athénées royaux* (organisés par arrêté royal du 1er septembre 1851).

	Nombre d'élèves.	Subsides de l'État.	Subsides de la commune.
Arlon. . . .	154	25,000 fr.	14,000 fr.
Anvers . . .	244	33,000	34,354
Bruges . . .	124	29,000	19,780
Bruxelles . .	447 (1)	35,000	44,000
Gand	259	33,000	28,400
Hasselt . . .	116	25,000	12,500
Liége. . . .	459	33,000	29,305
Mons	264	29,000	24,100
Namur . . .	180	29,000	20,000
Tournay. . .	202	29,000	19,000
TOTAL. . .	2,449	300,000 fr.	255,439 fr.

(1) Pendant l'année scolaire 1853-1854 : 520 élèves.

De ces 2,449 élèves, 1,111 appartiennent à la section des humanités, 1,338 à la section professionnelle.

La section des humanités comptait 126, la section professionnelle 109 professeurs.

II. — *Écoles moyennes* (organisées par arrêté royal du 10 juin 1852).

Provinces.	Villes.	Élèves (1).
Anvers	Anvers	290
	Lierre	110
	Turnhout	180
Brabant	Aerschot	57
	Diest	75
	Hal	132
	Jodoigne	158
	Louvain	214
	Wavre	101
Flandre occidentale	Bruges	205
	Furnes	89
–	Ypres	64
Flandre orientale	Alost	137
	Gand	152
	Renaix	82
Hainaut	Ath	78
	Beaumont	86
	Braine-le-Comte	120
	Fleurus	89
	Houdeng-Aimeries	112
	Mons	80
	Pâturages	135
	Péruwelz	98
	A reporter	2844

(1) La section préparatoire comprise.

Provinces.	Villes.	Élèves.
	Report.	2844
	Rœulx.	106
	Saint-Ghislain. . .	71
	Soignies.	41
	Thuin	119
Liége	Huy.	133
	Limbourg.	125
	Spa	175
	Stavelot.	83
	Visé.	188
	Waremme.	129
Limbourg.	Maeseyck	140
	Saint-Trond. . . .	77
	Tongres.	191
Luxembourg	Marche	62
	Neufchâteau. . . .	64
	Saint-Hubert . . .	33
	Virton.	54
Namur	Andenne.	157
	Couvin.	104
	Dinant.	135
	Namur.	95
	Philippeville. . . .	85
	Rochefort	44
	Total des élèves.	5,155

De ces élèves, 2,071 appartenaient à l'école moyenne proprement dite, 3,084 à la section préparatoire.

Le chiffre 50, fixé par la loi pour les écoles moyennes à créer, n'était pas encore atteint en 1853. Quelques-unes, comme celles de Bruxelles (1) et de Malines, sont entretenues par la commune exclusivement.

(1) Les deux écoles moyennes de Bruxelles étaient fréquentées pendant l'année scolaire 1853-1854 par 642 élèves.

Le subside collectif porté au budget de l'État en faveur des écoles moyennes s'élève à 200,000 fr.

III. — *Établissements provinciaux ou communaux subventionnés par le trésor public.*

	Subside de l'État.
Collége de Louvain	8,000 fr.
» Tirlemont	8,000
» Nivelles	8,000
» Diest	3,000
» Ypres	9,000
» Ath	8,000
» Charleroi	8,000
» Chimay	1,500
» Enghien	3,000
» Herve	2,500
» Huy	8,000
» Beeringen	3,000
» Saint-Trond	2,000
» Tongres	4,000
» Bouillon	4,000
» Dinant	3,000
École de commerce, d'industrie et des mines de Mons	6,000
École industrielle et littéraire de Verviers	8,000

IV. — *Établissements patronés.*

Collége de Gheel.
» Herenthals.
» Pitzembourg, à Malines.
» Courtrai.
» Ostende.
» Thielt.

III. — Enseignement supérieur.

A. — *Universités de l'État.*

1. *Nombre des professeurs* au 30 septembre 1852.

	Gand.	Liége.
Philosophie et lettres. . . .	6	9
Droit.	7	7
Sciences.	11	11
Médecine	9	10
Total. .	33	37
	70	

De ces 70 professeurs, 48 ont le titre de professeurs ordinaires, 22 celui de professeurs extraordinaires. Des 84 agrégés existant dans le royaume, 26 seulement ont été appelés ou autorisés à donner des cours.

2. *Nombre des étudiants* pendant la période triennale 1849-1852.

		1849-1850.		1850-1851.		1851-1852.	
Philosophie et lettres.	Gand	68	181	46	150	33	133
	Liége (1)	113		104		100	
Droit	Gand	95	241	106	248	114	269
	Liége	146		142		155	
Sciences.	Gand (2)	107	261	91	265	78	255
	Liége (3)	154		174		177	
Médecine.	Gand	81	172	72	156	78	172
	Liége	91		84		94	
Totaux.	Gand	351	855	315	819	303	829 (4)
	Liége	504		504		526	

3. *Crédits alloués* sur le budget de l'État et *dépenses* effectuées.

	Crédits.	Dépenses.
1849.	611,800	597,431
1850.	624,247	624,012
1851.	648,303	645,004
1852.	636,119	636,037
	2,520,469	2,502,484

Dans la somme totale des dépenses, le matériel figure pour 300,355 fr. (146,190 pour Gand et 154,165 pour Liége).

(1) Compris les élèves de l'école normale des humanités, annexée à cette université, et dont le nombre s'élevait respectivement dans les trois années à 8, 5 et 10.

(2) Compris les élèves de l'école spéciale du génie civil annexée à l'université de Gand (nombre des élèves 38, 33 et 28) ; de plus, ceux de l'école normale des sciences (nombre des élèves 5, 7 et 7).

(3) Compris les élèves de l'école spéciale des mines, dont le nombre s'est élevé dans les trois années à 72, 88 et 84.

(4) A la fin de 1853, Gand avait 318, Liége, 502 élèves.

4. Produit des *inscriptions* des étudiants.

	1850-51.		1851-52.	
Gand.	30,500	72,830 fr.	26,953	64,315 fr.
Liége.	42,330		37,360	

5. *Bourses conférées* par l'État.

a. Bourses de 400 fr.; d'après la loi de 1849, elles ne seront plus conférées qu'aux élèves des universités de l'État.

	Gand.	Liége.	Bruxelles.	Louvain.	Ensemble.
1849. . .	14	20	11	15	60
1850. . .	14	24	8	14	60
1851. . .	17	28	4	11	60
1852. . .	26	28	3	3	60

b. Bourses de 500 fr. destinées aux élèves normalistes en sciences et en humanités.

	École normale		Ensemble.
	des sciences.	des humanités.	
1849. . .	3	6	9
1850. . .	2	8	10
1851. . .	4	5	9
1852. . .	1	9	10

c Bourses de voyage de 1,000 fr.

Elles ont été conférées, de 1849 à 1852, à 16 docteurs (13 en médecine, 1 en sciences physiques et 2 en droit).

B. — *Universités libres* (1853-1854).

Nombre des élèves.

	Louvain.	Bruxelles.
Philosophie et lettres . . .	132 élèves.	45 élèves.
Sciences.	71	16
Médecine (et pharmacie). .	125	115
Droit.	176	97
Théologie	58	—
Cours spéciaux.	—	47
Total. .	562 élèves.	320 élèves (1)

C. — *Élèves universitaires.*

	Inscrits.	Admis.
1849.	201	134
1850.	328	240
1851.	331	237
1852.	351	234

D. — *Concours universitaire.*

Prix décernés à des élèves des universités de :

	Gand.	Liége.	Bruxelles.	Louvain.
1845.	1	1	1	1
1846.	3	»	»	1
1847.	1	»	»	»
1848.	»	2	1	1
1849.	»	3	»	»
1850.	»	1	»	»
1851.	»	1	2	»
1852.	1	2	»	»

(1) Recettes de cette université en 1853-1854, 86,665 fr.

IV. — Enseignement spécial.

1. *École militaire* (1) à Bruxelles. Situation au 1er janvier 1854 :

1re division,	36 sous-lieutenants élèves.	
2e »	16 élèves (dont 5 sous-lieutenants d'artillerie ottomans).	
3e »	86 »	
Total. .	138 élèves.	

2. *Écoles de navigation de l'État.*

Celle d'Anvers était fréquentée pendant

Le 1er semestre	de 1853	par 59	élèves.
Le 2e »	»	62	»
Le 1er »	1854	87	»

Ont été diplômés en 1853 : 5 capitaines, 6 premiers lieutenants, 3 seconds lieutenants.

Celle d'Ostende comptait en 1853, 70 élèves. Sont sortis avec diplômes : 4 premiers et 9 seconds lieutenants.

3. *Institut supérieur du commerce* à Anvers, fondé par le concours du gouvernement et de l'administration communale, en vertu de l'arrêté royal du 29 octobre 1852, et organisé par arrêté ministériel du 13 octobre 1853. Il a été ouvert le 24 novembre 1853. Le nombre des élèves suivant tous les cours étaient de 10.

(1) Cette école figure en dépense au budget de la guerre de 1855 pour 195,700, fr. (état-major et employés, 34,325; corps enseignant, 16 professeurs, 14 répétiteurs et 4 maîtres, 70,816; solde des élèves, 64,614 fr. 25 c.; dépenses d'administration, 25,945). La somme des recettes pour pension des élèves s'est élevée en 1853 à fr. 37,033.

Subside de l'État.	15,000 fr.
» de la ville. . . .	5,000
Rétribution des élèves. .	4,000

4. *École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État*, à Cureghem-lez-Bruxelles, fondée en 1832 et reprise par l'État en 1835. Cette école compte, sans le directeur et l'économe, 4 professeurs ordinaires, 3 professeurs extraordinaires, 1 maître de français et 3 répétiteurs. Le nombre des élèves pendant l'année scolaire 1853-54 était de 64.

5. *Écoles d'agriculture et d'horticulture.* Elles sont au nombre de 12, savoir :

	Nombre des élèves en 1853.	Subsides alloués en 1853.	Date de l'institution.
École pratique d'agriculture de Rollé (Luxembourg)	25	12,110	31 août 1849.
École pratique d'agriculture d'Ostin (Namur) .	16	10,536	17 juill. »
École d'agriculture de la Trapperie (Luxemb.) .	26	10,361	27 août »
École d'agriculture de Thourout (Flandre occidentale).	26	16,620	8 juin »
École d'agriculture de Chimay (Hainaut). . .	22	7,542	5 nov. »
École d'agriculture de Verviers (Liége). . . .	14	8,003	31 août »
École d'agriculture de Tirlemont (Brabant). .	18	10,046	17 avril »
École d'agriculture de Leuze (Hainaut). . . .	33	11,699	3 oct. »
A reporter . . .	180	86,917	

	Nombre des élèves en 1853.	Subsides alloués en 1853.	Date de l'institution.
Report.	180	86,917	
Section agricole du pensionnat d'Oostacker (Fl. orientale).	22	2,546	31 oct. 1849
École d'apprentissage de Haine-St.-Pierre pour la fabrication des instruments aratoires. .	16	8,154	9 avril 1850
École pratique d'horticulture de Vilvorde . . .	26	14,347	18 avril 1849
École d'horticulture du degré supérieur de Gendbrugge.	22	12,964	24 » »
TOTAL.	266	124,928	

6. *L'Académie royale des beaux-arts à Anvers.* Cet établissement est dirigé par un conseil de onze membres et par un directeur spécial. Le corps professoral compte seize membres. Voici quel a été, en 1853-54, le nombre des élèves inscrits dans les diverses branches d'études :

Dessin d'après le modèle vivant et les antiques. .	122
Sculpture.	111
Principes du dessin des figures.	284
Dessin d'ornements	399
Architecture	188
» navale.	22
Dessin appliqué aux arts industriels	32
Gravure sur cuivre et sur bois.	12
Peinture de paysages et animaux.	15
TOTAL.	1,185

dont 78 étrangers au pays.

Dans ce nombre, se destinent à la carrière artistique : 162 peintres, 125 sculpteurs, 42 architectes et dessinateurs et 17 graveurs.

7. *Académie royale des beaux-arts à Bruxelles.* — L'établissement est communal, mais le gouvernement lui accorde un subside annuel de 12,000 fr. Dans les différentes classes il y avait, dans l'année scolaire 1853-1854, 646 élèves, dont la plupart sont des artisans.

VI

SCIENCES, LETTRES ET ARTS.

1. *Bibliothèque royale* à Bruxelles. Détails tirés du rapport général sur la situation de cet établissement, présenté au gouvernement par le conservateur en chef, en date du 14 octobre 1854.

Acquisitions. — L'accroissement de la Bibliothèque royale est annuellement assez considérable; il est dû, en majeure partie, à l'emploi des fonds votés pour ce service au budget du département de l'intérieur, mais les dons des particuliers et des gouvernements étrangers y concourent pour une part qui n'est pas sans importance.

Le dépôt a aussi trouvé quelques ressources dans l'*échange* des *doubles*, particulièrement en fait de médailles et d'estampes.

Voici quelques détails qui donneront une idée exacte des accroissements, sous ces divers rapports, depuis 1850.

Les achats ont absorbé pendant les quatre années une somme de 83,961 fr. 58 c. répartie ainsi qu'il suit :

En 1850, 20,008 fr. 28 c.
En 1851, 17,548 fr. 42 c.
En 1852, 22,689 fr. 60 c.
En 1853, 23,715 fr. 28 c.

Les objets acquis sont :

En 1850, 1,647 volumes imprimés, 55 médailles, 84 manuscrits.

En 1851, 874 volumes imprimés, 182 estampes, 538 médailles, 12 manuscrits.

En 1852, 1,875 volumes imprimés, 271 estampes, 678 médailles et 176 manuscrits.

En 1853, 2,892 volumes imprimés, 461 estampes, 375 médailles et 73 manuscrits; soit pour les quatre années, 7,288 volumes imprimés de tout format, 914 estampes, 1,646 médailles, monnaies et jetons, et 345 manuscrits.

Dans cette énumération ne sont point compris les ouvrages en cours de publication, non encore terminés, ni les livraisons de journaux ou autres écrits périodiques auxquels l'établissement est abonné et qui absorbent annuellement une somme de près de 5,000 fr. sur le chiffre indiqué ci-dessus.

Les dons et les échanges figurent dans ces accroissements pour une part assez importante. Nous avons reçu en cadeaux 1,264 volumes imprimés, 109 estampes, 799 médailles et 112 manuscrits. Par voie d'échange nous avons obtenu 15 volumes imprimés, 29 estampes, 264 médailles ou monnaies et 1 manuscrit.

Un don qui ne figure point dans l'énumération ci-dessus mérite une mention spéciale : c'est le portefeuille du peintre Henri de Caisne, formant six volumes in-quarto,

et contenant au delà de trois mille pièces : estampes, dessins, croquis et calques, rangés par ordre chronologique et formant, pour chaque époque de l'histoire ancienne et moderne, une série de modèles extrêmement utiles à consulter sous le rapport des mœurs, des costumes, des ameublements, enfin de tout ce qui présente le tableau de la civilisation des peuples.

Nombre des lecteurs. — Le nombre des séances à la salle de lecture, du premier lundi d'octobre au 15 du mois d'août, a été de 232 pour l'année 1850-1851, de 244 pour l'année 1851-1852 et de 248 pour l'année 1852-1853.

La moyenne des lecteurs par jour a été de 27 en 1850-1851, de 29 en 1851-1852 et de 20 seulement en 1852-1853. La progression du nombre des livres demandés a été de 6,873 pour la première année, de 8,173 pour la deuxième et de 12,227 pour la troisième. On voit que si la moyenne des visiteurs par jour a été de 7 de moins pendant la troisième année que pendant la première, le chiffre des livres en 1852-1853 est presque le double de celui de 1850-1851. Ce qui indique, pour la dernière période, des travaux plus suivis et plus soutenus de la part des visiteurs.

Le nombre des ouvrages communiqués dans la salle de lecture de la deuxième section (manuscrits) est, en moyenne, de sept volumes par jour, non compris les manuscrits et miniatures exhibés aux visiteurs qui viennent voir le dépôt, dans le but de satisfaire seulement leur curiosité, la salle étant ouverte au public de cette catégorie une fois par semaine. Quant aux travailleurs sérieux, on peut en évaluer le nombre à 3 ou 4 au plus par séance.

Le *prêt à domicile* a pris depuis quatre ans des proportions considérables. Pendant le dernier trimestre de l'année 1850, les personnes autorisées étaient au nombre

de 80. Il leur avait été prêté pendant ces trois mois, 417 volumes.

Cinquante nouvelles autorisations ont porté en 1851 le chiffre à 130, et le nombre des volumes prêtés s'est élevé à 2,123 volumes.

En 1852, nous avons prêté 2,364 volumes à 201 personnes.

Enfin, pendant l'année 1853, le chiffre des autorisations a atteint 294, et le nombre des volumes prêtés a été de 3,089.

2. *Expositions nationales des beaux-arts.*

Elles ont lieu tous les trois ans à Bruxelles et sont organisées d'après les arrêtés royaux du 16 juin et du 24 juillet 1848. Depuis 1830, huit expositions ont eu lieu, dont voici le nombre des ouvrages exposés et des exposants :

	Ouvrages.	Exposants.
1833	482	»
1836	610	»
1839	813	394
1842	919	445
1845	982	484
1848	1,186	580
1851	1,479	792 (1)
1854	1,108	611 (2)

(1) Dont 314 étrangers.
(2) Dont 204 étrangers.

Récompenses accordées.

	Décorations.	Médailles en Or.	Vermeil.	Argent.	Bronze.
1833	4	—	28	—	--
1836	3	11	—	18	49
1839	6	5	15	—	—
1842	8	17	15	—	—
1845	9	24	44	—	—
1848	4	15	46	—	—
1851	23 (1)	34	—	—	—
1854	8	19	—	—	—

3. *Détail des dépenses portées au budget de* 1855 *pour les sciences et lettres.*

Encouragements, souscriptions, achats. . . fr.	44,000
Subsides aux dames veuves Weustenraad et Van Ryswyck	1,200
Subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre.	4,800
Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1er décembre 1845 et du 6 juillet 1851. .	10,000
Publication des chroniques belges inédites; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, etc.	10,000
Publication des documents d'Espagne	4,000
Exécution et publication de la carte géologique.	10,000
Bureau de paléographie annexé à la commission royale d'histoire; personnel (1 agent)	3,000
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	45,000
A reporter. . . .	132,000

(1) Dix-neuf croix de chevalier et quatre d'officier.

Report.	132,000
Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays	5,000
Observatoire royal; personnel (6 agents). . . .	14,840
» frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions.	7,160
Bibliothèque royale; personnel (12 agents). . .	26,680
» matériel et acquisitions. .	33,320
Musée royal d'histoire naturelle; personnel (6 agents).	10,000
Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions	7,000
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des *Acta Sanctorum*	4,000
Archives du royaume à Bruxelles; personnel (11 agents).	24,250
Archives du royaume à Bruxelles; matériel. . .	2,600
Frais de publication des inventaires des archives.	4,000
Archives de l'État dans les provinces; personnel (9 agents)	14,425
Frais de recouvrement de documents provenant des archives tombées dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copies de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; dépenses diverses relatives aux archives.	3,500
Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	3,000
TOTAL. . . . . fr.	291,775

4. *Détail des dépenses portées au budget de* 1855 *pour les beaux-arts.*

Subsides à de jeunes artistes, pour les aider dans leurs études . . . . fr.	7,500
Encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger, pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin	12,000
Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; souscriptions, etc.; musée populaire.	17,500
Subsides aux sociétés musicales, aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts; aux expositions locales, etc.	8,000
Commandes et acquisitions d'œuvres d'art. . .	23,000
Dépenses diverses.	6,000
Académies et écoles des beaux-arts autres que l'Académie d'Anvers	40,000
Concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats	15,000
Académie royale d'Anvers	27,500
Conservatoire royal de musique de Bruxelles .	50,000
Conservatoire royal de musique de Liége . . .	22,000
Musée royal de peinture et de sculpture; personnel (6 agents).	5,900
Musée royal de peinture et de sculpture; matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue.	23,400
A reporter.	257,800

Report.	257,800
Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel (2 agents)	3,800
Musée royal d'armures et d'antiquités; matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue.	8,000
Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens.	2,000
Deuxième cinquième du crédit de 518,000 francs alloué par la loi du 21 juin 1853 pour l'achèvement de la colonne du Congrès national. .	103,600
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	10,000
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nieuport. . .	31,800
Subside pour la restauration et la conservation des objets d'art appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	3,200
Commission royale des monuments; personnel (2 agents); frais de copie	2,000
Commission royale des monuments; frais de déplacement des membres, du secrétaire et des dessinateurs; frais de bureau, entretien des locaux, bibliothèque, etc.	5,400
Total. . . . fr.	427,600

VII

BIENFAISANCE PUBLIQUE.

A. — *Bureaux de bienfaisance.*

1. Le *nombre des ménages et des individus* inscrits sur les registres des bureaux de bienfaisance était, dans le royaume :

	Ménages.	Individus.	Indigents sur 100 hab.
En 1848 de	221,879	979,164	22.5
En 1849 de	216,959	946,250	21.7
En 1850 de	205,516	901,456	20.5 (1)

Toutefois, beaucoup d'inscriptions sur les registres des bureaux de bienfaisance ne répondent pas à un besoin réel de secours, mais se font en vue d'avantages atta-

(1) En 1828 les provinces formant aujourd'hui le royaume de Belgique comptaient, sur une population de 3,905,235 hab., 564,565 pauvres inscrits, ce qui fait 14,5 pour cent de la population.

chés au nom d'indigent, tels que l'admission aux bureaux des consultations gratuites d'avocats, les secours médicaux, etc. On peut apprécier plus exactement l'étendue de la misère dans le pays par le relevé des pauvres *effectivement secourus* pendant toute l'année. Le nombre d'indigents de cette nature est pour la période triennale en question de 1,243,814 individus, année moyenne 414,605. Sur la base de cette somme d'indigents, le rapport entre le chiffre des habitants et celui des indigents se modifie considérablement. Voici quel est pour cette moyenne triennale par province, et en distinguant les villes et les communes rurales, le nombre d'habitants sur lesquels on compte 100 indigents secourus pendant toute l'année :

PROVINCES.	HABITANTS.		
	Villes.	Campagnes.	En général.
Anvers.	1521	2648	2085
Brabant.	2548	1135	1357
Flandre occidentale. .	409	489	463
Flandre orientale . . .	684	910	836
Hainaut.	737	1559	1277
Liége	886	1948	1477
Limbourg.	941	1571	1412
Luxembourg	3057	63128	18648
Namur.	520	8615	2613
LE ROYAUME. . .	806	1183	1056

2. Les *revenus* ordinaires et extraordinaires des bureaux de bienfaisance étaient :

En 1848 de 8,927,903 fr.
En 1849 de 8,623,458 »
En 1850 de 7,939,469 »

Le montant des secours distribués, moyenne de 1848-1850, est dans les villes de 2,574,176, dans les campagnes de 4,260,384, ensemble de 6,834,560 francs. Si l'on répartit le montant des secours entre le nombre des indigents inscrits, on obtient la quotité des secours annuels par indigent. Celle-ci est pour les villes de 8 fr. 96 c., et dans les communes rurales de 6 fr. 52 c., moyenne générale de 7 fr. 25 c. L'enquête de ces secours prouve que le chiffre des inscrits ne correspond nullement à celui des indigents réels.

3. Pour les années postérieures à 1850, il nous manque des données complètes pour établir des calculs généraux. Voici ce que nous ont appris, relativement à la statistique de l'indigence en 1853, les *Exposés de la situation des provinces*, publiés en 1854.

	Secourus.			Secours en argent	
Provinces.	Ménages.	Individus.	p. °/o	en général	par individus.
Brabant	39,778	176,953 ou	23.3	959,689 fr.	5.42
Flandre occid.	—	178,640 ou	28	1,658,232 »	9.25
Flandre orient.	41,785	187,535 ou	23.7	—	—
Hainaut	—	141,690 ou	18.9	656,406 »	4.63
Liége	—	85,609 ou	17.7	395,823 »	4.62
Luxembourg. .	3.347	10,908 ou	5.5	—	—

B. — *Dépôts de mendicité.*

	Population au 1er janv. 1853.	Entrés en 1853.	Sortis en 1853.	Population au 1er janv. 1854.
Hoogstraeten.	339	442	386	375
La Cambre. .	1,391	1,923	1,830	1,484
Bruges. . . .	689	1,814	1,623	880
Mons.	641	887	933	595
Reckheim . .	349	605	621	533
	3,409	5,671	5,393	3,867

C. — *Écoles de réforme* (pour les jeunes mendiants et vagabonds des deux sexes, âgés de moins de 18 ans).

Celle de *Ruysselede* (Flandre occidentale) pour les garçons, fondée en 1848, renfermait au 31 décembre 1852, 520 jeunes gens. Sont entrés pendant l'année 1853, 168; sortis, 155; 7 ont été transférés, 7 sont décédés. Présents à la fin de l'année : 519. Des 168 colons entrés, 59 ont moins de 12 ans, 50 de 12 à 14, 49 de 14 à 16, 10 plus de 16. Des 155 colons libérés en 1853, 65 ont été engagés dans la marine marchande ou militaire, 10 se sont enrôlés dans l'armée, 37 sont rentrés dans leur famille. Sur ce même nombre, 144 sont restés irréprochables, d'après les renseignements parvenus à l'administration. — Le nombre des journées d'entretien est de 188,639. En comparant ce chiffre avec celui de la dépense (103,023 fr. 17 c.), on voit que le coût de la journée pour nourriture et entretien est de 54 à 55 centimes.

L'école de *Beernem* (Flandre occidentale), pour les filles, ouverte en octobre 1853, renfermait au 13 mars 1854, 76 enfants. Pendant les trois derniers mois de 1853 le coût de la journée par tête revenait à 56 centimes. L'élévation de ce chiffre provient de ce que les frais gé-

néraux ont dû être supportés par une petite population.

D. — *Aliénés.*

1. Le recensement opéré, en 1853, par les soins de la commission permanente d'inspection des établissements d'aliénés (1), accuse, pour le royaume, un nombre de 4,907 aliénés. Sur ce nombre, il y a 2,630 hommes et 2,277 femmes; 3,558 aliénés sont placés dans les établissements spéciaux et 1,339 sont retenus dans leurs familles. Parmi les aliénés placés dans les établissements spéciaux, il y a 2,620 indigents et 948 pensionnaires. On compte enfin dans les établissements, 273 aliénés étrangers au pays. Ce dernier chiffre est probablement compensé par celui des aliénés belges placés dans les établissements étrangers : en France, dans le seul département de la Seine, il y en a près de 150.

Si l'on compare les chiffres du dernier recensement avec ceux des recensements antérieurs, on remarque une assez notable différence. Ainsi, en 1835, on avait constaté l'existence dans le royaume de 5,105 aliénés, dont 2,744 hommes et 2,361 femmes; — en 1842, le recensement donnait 4,514 aliénés, dont 2,426 hommes et 2,088 femmes. Il y aurait donc eu, en 1853, une diminution de 198 aliénés si l'on remonte à 1835 (2), et une augmentation de 393 si l'on s'arrête à 1842.

Il résulte de cette comparaison que le dernier recen-

(1) Cette commission a été instituée par arrêté royal du 17 mars 1853. Les faits que nous donnons sont extraits du rapport qu'elle a adressé au ministre de la justice en date du 12 mai 1854.

(2) Cette différence provient probablement, en partie, de ce que le recensement de 1835 comprenait les aliénés des parties cédées du Limbourg et du Luxembourg. Mais la réduction provenant de cette cession a dû être compensée depuis, et bien au delà, par l'augmentation générale de la population du royaume.

sement de 1853, malgré les recommandations pressantes de l'administration supérieure, n'est pas complet, et laisse subsister de notables lacunes en ce qui concerne les aliénés retenus dans leurs familles ou traités hors des établissements spécialement affectés aux maladies mentales.

Quant aux aliénés qui se trouvent dans ces établissements, leur nombre, qui s'élevait en 1852 à 3,841 (1,941 hommes et 1,900 femmes), est réduit, en 1853, à 3,568 (1,853 hommes et 1,715 femmes). Cette diminution de 273 (88 hommes et 185 femmes) est le résultat de la suppression de quatre établissements et de la réduction de la population excessive de quelques autres.

En ce qui concerne le chiffre proportionnel des aliénés de chaque sexe, on trouve une identité parfaite entre les relevés des trois époques. Le rapport est également en 1853, comme en 1835 et 1842, de 100 hommes pour 86 femmes (1).

Le recensement de 1853 nous met à même de déterminer, au moins approximativement, le rapport du nombre des aliénés au chiffre de la population dans les diverses provinces, les villes et les communes rurales (2).

(1) Des recensements faits à différentes époques ont fourni, pour divers pays, les résultats suivants :

	PROPORTION.	
	Hommes.	Femmes.
France. — Parchappe, 1850.	100	106
Angleterre. — Commission métropolitaine, 1847.	100	116
Pays-Bas et Hollande. — Guislain.	100	117
Norwége. — Holst, 1828.	100	70
États-Unis. — Earle.	100	55
Italie. — Pritchard.	100	88

(2) Dans ce tableau, comme dans le suivant, les aliénés sont recensés à raison de la localité à laquelle ils appartiennent par le domicile légal, abstraction faite de leur placement dans des établissements appartenant à d'autres localités.

A. — *Nombre et proportion des aliénés dans chaque province, en distinguant les villes et les communes rurales.*

PROVINCES.	NOMBRE d'aliénés au 30 juin 1853.			RAPPORT du nombre des aliénés au chiffre de la population. Un aliéné sur		
	Villes.	Communes rurales.	Provinces.	Villes.	Communes rurales.	Provinces.
				habit.	habit.	habit.
Anvers.	287	365	652	562	740	660
Brabant.	587	398	985	390	1331	770
Flandre occidentale	401	357	758	466	1262	815
Flandre orientale. .	595	560	1155	369	1195	684
Hainaut.	185	257	442	798	2342	1696
Liége	287	233	520	459	1506	928
Limbourg.	58	91	149	564	1749	1288
Luxembourg	15	92	107	1583	1867	1827
Namur	48	91	139	858	2624	2014
LE ROYAUME	2463	2444	4907	476	1368	920

Il résulte des données qui précèdent, que le nombre des aliénés est très-inégalement réparti entre les provinces et qu'il est proportionnellement beaucoup plus élevé dans les villes que dans les communes rurales. On retrouve ici l'influence de l'agglomération et de l'agita-

tion des villes, du calme et de l'uniformité de la vie des campagnes sur la production des maladies mentales. Ce fait, d'une haute portée pour l'étude de ces maladies, ressort dans toute son évidence de la comparaison du nombre des aliénés dans les principaux chefs-lieux de province avec la population de ceux-ci :

CHEF-LIEU.	POPULATION au 31 déc. 1853.	NOMBRE d'aliénés au 30 juin 1853.	UN ALIÉNÉ sur
Bruxelles	151984	373	407 hab.
Gand.	111938	394	284 »
Anvers.	100271	167	600 »
Liége	85417	214	400 »
Bruges.	52001	196	265 »
Mons	24828	45	552 »
Namur.	23625	34	695 »
TOTAUX.	550064	1423	386 »

Ainsi, l'on compte dans les sept principales villes du royaume 1 aliéné sur 386 habitants; dans la population urbaine réunie, 1 sur 476; dans les communes rurales, 1 sur 1,368, et dans le pays entier, 1 sur 920 habitants (1).

(1) D'après le compte rendu de la Commission métropolitaine de Londres, le nombre des aliénés de toute catégorie existant en Angleterre et dans le pays de Galles, au 31 janvier 1847, s'élevait à 26,516, ce qui, pour une population de 15,906,741 habitants, donne un rapport

Sur un nombre de 2,463 aliénés appartenant à la population urbaine, 2,257 sont placés dans des établissements spéciaux, et 206 seulement sont retenus dans leurs familles.

Dans les communes rurales, sur un nombre de 2,444 aliénés, il n'y en a que 1,311 qui soient placés dans des établissements, tandis que 1,133, ou près de la moitié, continuent à résider dans leurs familles.

Les cinquante-quatre hospices et asiles d'aliénés du royaume avaient, au 31 décembre 1853, une population globale de 4,054 aliénés *belges* et *étrangers* (1), y compris

de 1 sur 599. D'après le même document, le nombre total des aliénés indigents s'élevait à 18,065, c'est-à-dire à 1 sur 880; le nombre des aliénés séquestrés dans les asiles de comté, les hôpitaux, les asiles autorisés et les maisons de travail, était de 13,534, c'est-à-dire de 1 sur 1,174.

En France, le nombre total des aliénés existants dans les asiles publics et privés s'élevait, en 1850, à 21,844, chiffre qui, pour une population de 35,502,786, donne le rapport de 1 sur 1,625. Vers la même époque, le nombre des aliénés placés d'office, et pour la plupart entretenus au compte des départements, dans les asiles publics et privés, s'élevait à 16,719, c'est-à-dire à 1 sur 2,123. Ces chiffres et ces rapports n'embrassent pas les aliénés retenus dans leurs familles ou traités hors des établissements du pays. Dans le département de la Seine seul, on compte 2,874 aliénés entretenus au compte du département, sur 1,364,467 habitants, soit 1 sur 474.

La proportion du nombre des aliénés au chiffre de la population a été évaluée à diverses époques :

Pour l'Écosse, par Halliday (1829), à	1	sur	574
Pour la Norwége, par Holst (1828), à	1	»	551
Pour l'État de New-York, par Beck (1825), à	1	»	721
Pour les provinces rhénanes, par Jacobi, à	1	»	1,000
Pour les Pays-Bas, par Wendt, à	1	»	1,052
Pour l'Italie, par Esquirol (1834), à	1	»	3,785
Pour le Piémont, par Bonacossa (1836), à . .	1	»	4,000

(M. Parchappe, *Des principes à suivre dans la fondation et la construction des asiles d'aliénés*, 1853).

(1) Dans ce chiffre sont compris près de 300 aliénés étrangers au

la colonie de Gheel, qui compte à elle seule près du quart de cette population, soit 951 aliénés. Les 3,183 malades répartis dans les cinquante-trois autres établissements, donnent pour chacun une moyenne de 60 environ.

Le mouvement général de la population, en 1853, y compris l'établissement de Gheel, donne les résultats suivants :

Nombre des aliénés dans les 54 établissements, au 1er janvier 1853				3,908
Nombre des aliénés admis pendant l'année				1,243
»	sortis	guéris	405	1,097
		avec amélioration	71	
		non guéris	196	
		décédés	425	
»	au 31 décembre 1853			4,054

Dans le nombre de 1,243 aliénés admis pendant l'année, 959 l'étaient pour la première fois et 154 par suite de rechute.

Le *minimum* du prix de la journée d'entretien des aliénés indigents, en 1853, est de 65 c., et le *maximum* de 1 fr. 50 c.

E. — *Ateliers d'apprentissage.* (V. sous la rubrique *Industrie.*)

F. — *Caisses d'épargne.*

Sommes déposées dans les caisses d'épargnes de la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale par

pays, qui ont été éliminés des relevés du recensement arrêté au 30 juin 1853. De là la différence entre les deux évaluations.

les particuliers et les administrations publiques, depuis 1832.

1832	917,677
1833	4,428,855
1835	18,379,242
1840	49,477,574
1845	52,923,302
1848 (1).	22,510,367
1850	22,779,037
1851	21,583,086
1852	20,274,204
1853	20,413,686

Le nombre des déposants particuliers était, en 1848, de 17,454 pour 14,862,464 fr. (valeur moyenne du livret, 852 fr.); en 1850, de 23,382 pour 17,024,396 fr. (valeur moyenne du livret, 731 fr.); en 1852, de 23,310 fr. pour 14,700,610 fr. (valeur moyenne du livret, 631 fr.); en 1853, de 24,078 pour 14,834,569 fr. (la valeur moyenne du livret est descendue de 631 à 616 fr.).

C. — *Caisse de retraite.*

Elle est fondée sous la garantie de l'État (loi du 8 mai 1850); ses opérations ont commencé le 16 avril 1853. Situation au 31 décembre 1853 :

Capital de la caisse. .	269,512 97	produisant 4 64 p. c.
Dette envers les déposants, en principal et intérêts.	261,194 04	comptée à 4 1/2 p. c.

(1) Date de la réduction de l'intérêt à 3 p. 100.

Nombre des déposants :

Au 31 décembre 1852	686
En 1853.	486
Total	1172

Ce nombre se subdivise, suivant le sexe, en 948 hommes et 224 femmes.

Suivant l'âge, en	221	déposants de	18	à	25	ans.
	324	»	25	à	35	»
	355	»	35	à	45	»
	272	»	45	à	60	»

889 sont des ouvriers non patentés, 99 des gens à gages; 184 appartiennent à diverses professions.

Rentes constituées . . . . , . . . 75,840 fr.

Age fixé pour l'entrée en jouissance de la rente :

55 ans. . . . . fr.	41,136
60 »	20,184
65 »	14,520
Total.	75,840

Recettes de 1853 :

Dépôts convertis en rentes . . . . . . fr.	77,902 77
Suppléments pour frais de funérailles et d'inscription	1,234 15
Dépôts destinés à la constitution ultérieure de rente.	6,917 44
Intérêts des inscriptions de rente appartenant à la caisse.	10,205 63
Total.	96,259 99

H. — *Libéralités au profit des établissements charitables* (autorisées par le pouvoir civil) de 1831 à 1850.

3,241 libéralités, représentant une somme de 16,272,706 francs, au profit des bureaux de bienfaisance, hospices et sociétés de charité maternelle; 72, montant à 1,961,410 fr., pour fondations de bourses, écoles et établissements d'instruction charitable. Ensemble 18,234,116 francs, soit 911,706 fr. par année moyenne.

VII

CULTES.

1. — Population selon les cultes (d'après le recensement de 1846).

Catholiques	4,326,873	
Protestants	6,578	7,368
Anglicans	790	
Israélites	1,336	
Autres cultes	1,019	
Cultes non déclarés	600	
TOTAL	4,337,196	

II. — Dépenses à charge de l'État (d'après le budget de 1855).

A. — *Culte catholique.*

Clergé supérieur, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, sauf celui de Liége	311,700
Bourses affectées aux grands séminaires	62,010
Clergé inférieur	3,363,171
Subsides pour les édifices servant au culte	420,000
Monument en commémoration de la reine Louise (église de Laeken, 2e cinquième)	90,000
	4,246,881

B. — *Culte protestant.*

Traitement des pasteurs et employés	50,376
Frais de culte et dépenses diverses	7,524
	57,900

C. — *Culte israélite.*

Traitement des ministres et employés	8,600
Frais du consistoire et dépenses diverses	900
	9,500

D. — *Pensions et secours pour les cultes divers.*

Pensions ecclésiastiques. Payement des premiers termes (1)	6,000
Secours aux ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	18,000
	24,000
Total général.	4,338,281

(1) Le département de la justice ne paye que les termes échus avant la délivrance des brevets. Il y avait à servir, le 1er janvier 1854, 186 pensions, se montant à fr. 105,912.

VIII

JUSTICE.

I. — Tableau des jurés (1851-1854).

JURÉS.	NOMBRE DES JURÉS portés sur les listes dressées par les députations permanentes		TOTAL.
	PAYANT LE CENS.	NE PAYANT PAS LE CENS.	
1851 { Éliminés. .	6794	3352	10146
1851 { Maintenus.	2424	1101	3525
TOTAUX. . . .	9218	4453	13671

JURÉS.	NOMBRE DES JURÉS portés sur les listes dressées par les députations permanentes		TOTAL.
	PAYANT LE CENS.	NE PAYANT PAS LE CENS.	
1852 { Éliminés. .	6964	3542	10506
1852 { Maintenus.	2522	964	3486
Totaux. . . .	9486	4506	13992
1853 { Éliminés. .	7286	3173	10459
1853 { Maintenus.	2572	909	3481
Totaux. . . .	9858	4082	13940
1854 { Éliminés. .	6816	3463	10279
1854 { Maintenus.	2138	1099	3634
Totaux. . . .	9351	4562	13913

II. — Cours d'assises (1853).

A. — *Accusations contradictoires.*

	CRIMES contre LES PERSONNES.	CRIMES contre LES PROPRIÉTÉS.	TOTAUX.
Nombre des accusations . . .	58 (1852, 44)	89 (1852, 70)	147 (1852, 114)
Nombre des accusés	66 (» 50)	147 (» 130)	213 (» 180)
Nombre des acquittés	23 (» 18)	31 (» 29)	54 (» 47)
Condamn. à mort	16	11	27 (1)
Condamnés aux travaux forcés à perpétuité. .	8	14	22
Condamnés aux travaux forcés à temps. . . .	5	49	54
Condamnés à la reclusion . . .	7	25	32
Condamnés à la détention dans une maison de correction . .	»	2	2
Condamn. à l'emprisonnement.	7	15	22

(1) Des 27 condamnations à mort, une seule a été mise à exécution.

B. — *Accusations par contumace.*

Contre les propriétés. 36
» les personnes. 6

Total. 42

C. — *Accusations contradictoires par province.*

	CONTRE LES PERSONNES.	CONTRE LES PROPRIÉTÉS.	TOTAL.
Anvers.	4	4	8
Brabant	4	10	14
Flandre occidentale.	22	27	49
Flandre orientale . .	8	21	29
Hainaut	9	9	18
Liége.	3	9	12
Limbourg	3	1	4
Luxembourg.	2	»	2
Namur.	3	8	11
Totaux. . . .	58	89	147

D. — *Calomnie par la voie de la presse.*

Accusations 2
Accusés 3
Acquittés 3

E. — *Dénombrement des accusés jugés contradictoirement.*

1. *Par âge.*

Moins de 16 ans	2
16 à 21 »	17
21 à 25 »	37
25 à 30 »	34
30 à 35 »	22
35 à 40 »	33
40 à 45 »	30
45 à 50 »	16
50 à 55 »	11
55 à 60 »	3
60 à 70 »	7
70 à 80 »	1
TOTAL	213

2. *Par origine et domicile.*

Nés et domiciliés en ville	44
» à la campagne	134
Nés à la campagne et domiciliés en ville	28
Nés en ville et domiciliés à la campagne	5
Sans domicile fixe ou connu. Nés en ville	»
» » Nés à la campagne	2
TOTAL	213

Indigènes	206
Étrangers	7
TOTAL	213

3. *Par état civil des accusés jugés contradictoirement.*

Célibataires.	118
Mariés.	83
Veufs	12
Total. . . .	213

4. *Par sexe.*

Hommes.	170
Femmes.	43
Total. . . .	213

5. *Par degré d'instruction.*

Nombre des accusés ne sachant ni lire, ni écrire. .	112
Nombre des accusés sachant lire ou écrire imparfaitement	64
Nombre des accusés sachant bien lire et écrire . .	25
Nombre des accusés ayant reçu une instruction supérieure.	12
Total.	213

6. *Par état ou profession.*

Occupés aux travaux d'agriculture	55
» » d'industrie	71
» » du commerce. . . .	47
Professions libérales.	11
Gens sans aveu, sans profession, etc. . .	29
Total. . . .	213

III. — Tribunaux correctionnels (1853).

	1853.	1852.
Nombre d'affaires	15,259	15,196
» de prévenus. . . .	22,026	22,002
» de condamnés. . .	18,385	18,444

IV. — Tribunaux de simple police.

	1853.	1852.
Jugements.	39,912	35,618
Inculpés.	57,056	51,541
Cas d'incompétence	184	149
Condamnés	50,535	45,955

V. — Conseils de prud'hommes (1853).

1. *Attributions conciliatoires :*

Nombre des affaires conciliées.	1,348
Nombre des affaires non conciliées et renvoyées au bureau général.	140
Nombre des affaires restées sans suite.	30

2. *Attributions judiciaires :*

Nombre des affaires jugées en dernier ressort. .	49
Nombre des affaires jugées à charge d'appel. . .	2

3. *Attributions disciplinaires :*

Déchargés des poursuites	»
Condamnés	30

VI. — Notariat (1852).

	Nombre des notaires.	Décès ou démissions.	Nombre des actes.
Anvers	99	3	15,954
Brabant.	152	3	34,242
Flandre occidentale.	154	3	19,475
Flandre orientale. .	182	6	27,519
Hainaut.	149	4	35,619
Liége.	112	3	22,235
Limbourg.	49	»	10,329
Luxembourg	62	5	12,431
Namur	67	1	14,021
Totaux.	1,026	28	191,825

C'est pour le royaume 1 notaire par 4,357 habitants; le nombre d'actes reçus par chaque notaire est, en moyenne, de 186.

IX

PRISONS.

I. — Mouvement de la population des prisons centrales en 1853.

	Population au 1er janvier.	Entrés.	SORTIS					Population au 31 décembre.
			Libérés.	Graciés.	Transférés.	Décédés.	Total.	
Maison de force à Gand .	1167	93	86	9	2	50	147	113
Maison de reclusion à Vilvorde	725	185	»	»	»	11	217	693
Maison de correction de Saint-Bernard.	1319	1090	603	33	136	46	818	185
Prison militaire d'Alost.	811	474	325	189	7	10	621	754
Maison pénitentiaire de Liége	81	63	»	»	»	»	87	57
Maison pénitentiaire de Namur	461	300	215	33	9	13	270	491
Maison pénitentiaire de Saint-Hubert (1). . . .	333	209	»	»	»	»	178	371
Prison de Huy pour les condamnés politiques.	13	»	»	6	»	»	6	(2) 7

(1) Les chiffres relatifs à cette prison sont ceux de 1852.
(2) Dans le courant de 1854, cinq des prisonniers restants ont obtenu leur grâce.

II. — Décomposition des dépenses relatives aux prisons, portées au budget de la justice de 1855.

I. — *Service domestique.*

Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus.	1,300,000
Gratifications aux détenus employés au service domestique	34,000
Frais d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants. , ...	20,000
Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements	11,000
Traitement des employés attachés au service domestique	435,000
Frais d'impression et de bureau	10,000
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments, y compris 145,000 fr. pour l'achèvement des travaux de construction d'une prison cellulaire à Courtrai; 196,000 fr. pour la continuation des travaux de construction d'une maison de sûreté civile et militaire à Anvers, et 79,000 fr. pour l'appropriation de la maison de sûreté de Bruges.	580,000
Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	22,000
Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons.	6,000
A REPORTER.	2,418,000

REPORT.	2,418,000
Achat et entretien du mobilier dans les prisons.	55,000

II. — *Service des travaux* (1).

Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	570,000
Gratifications aux détenus.	165,000
Frais d'impression et de bureau.	5,000
Traitement et tantièmes des employés. . . .	85,000
TOTAL	3,298,000

(1) Les allocations pour le service des travaux ne constituent que des avances.



RÉGIME SANITAIRE.

1. On comptait en 1850 :

	Dans les villes.	Dans les c. rur.	Ensemble.
Docteurs en médecine, etc.	567	690	2,157
Chirurgiens accoucheurs et officiers de santé.	276	382	658
Pharmaciens.	515	356	871
Sages-femmes	498	830	1,128

En 1831 il y avait 1 doct. en méd., chir., etc., sur 2,084 hab.
En 1840 » » 2,100 »
En 1850 » » 2,235 » (1)

(1) Dans ce relevé, qui ferait croire à une décroissance du nombre des médecins, il ne faut pas perdre de vue qu'avant la législation actuelle sur l'enseignement supérieur, beaucoup de praticiens n'étaient autorisés à exercer, en vertu de leurs diplômes, qu'une seule des trois

2. *Médecine vétérinaire.* — Le nombre des médecins vétérinaires était, en 1854, de 235 (dont 185 médecins vétérinaires du gouvernement); celui des maréchaux était de 259, ce qui fait un total de 594. Ne sont pas compris dans ce chiffre les 26 vétérinaires de l'armée.

branches de l'art de guérir; tandis qu'aujourd'hui les diplômes de *docteur* comprennent à la fois le doctorat en médecine, en chirurgie et en accouchements.

En 1831, il y avait 1,826 communes rurales sans médecin résidant; en 1850, ce nombre était réduit à 1,741.

XI

ARMÉE.

I. — Composition de l'armée sur le pied de paix.

Les relevés qui suivent ont été faits d'après le dernier budget de la guerre promulgué, savoir, celui de 1855 (*Moniteur* de 1854, n° 163), établi sur une force moyenne de 40,000 hommes et 8,733 chevaux.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE. — *Officiers généraux.*

Section d'activité :	Lieutenants généraux .	9
	Généruax-majors . . .	18
Section de réserve :	Lieutenants généraux.	2
	Généraux-majors . . .	4

CORPS D'ÉTAT-MAJOR.

Colonels	3
Lieutenants-colonels	3

Majors	6
Capitaines de 1re classe	12
» 2e »	12
Lieutenants	8
Sous-lieutenants	8

ÉTATS-MAJORS DES PROVINCES ET DES PLACES.

État-major des provinces.

Généraux-majors ou colonels	5

État-major des places.

Commandants de 1re classe	3
» 2e »	12
» 3e »	6
Majors de place	3
Adjudants de place de 1re classe	5
» 2e »	14
» 3e »	13
Portiers consignes de 1re classe	15
» 2e »	45

SERVICE DE L'INTENDANCE.

Intendant en chef	1
Intendant de 1re classe	1
» 2e »	4
Sous-intendants de 1re classe	8
» 2e »	8
Capitaines quartiers-maîtres	29
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	61
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillement	29

SERVICE DE SANTÉ.

Inspecteur général	1
Médecins principaux	4
» de garnison	7
» de bataillon de 1re classe	1
» adjoints	20
Pharmacien principal	1
» de 1re classe	6
» de 2e »	10
» de 3e »	14
Inspecteur vétérinaire	1
Vétérinaires de 1re classe	11
» de 2e »	11
» de 3e »	5

INFANTERIE.

Cette arme se compose :

1° D'un régiment de carabiniers (de 4 bataillons actifs, 2 de réserve et d'un dépôt).

2° D'un régiment de grenadiers, de 12 régiments d'infanterie de ligne et de 2 régiments de chasseurs à pied, chacun de 3 bataillons actifs, 2 de réserve et d'un dépôt.

3° De 2 compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers.

4° D'un cadre de division de discipline, et

5° D'une compagnie d'enfants de troupe.

Officiers (1) : 1,558 (officiers supérieurs : 16 colonels, 16 lieutenants-colonels et 82 majors).

(1) Les officiers comptables déjà renseignés dans le service de l'intendance, sont comptés dans ce nombre.

Sous-officiers et soldats : 24,829 (y compris 250 enfants de troupe).

CAVALERIE.

Cette arme se compose de :

1° 2 régiments de chasseurs à cheval, ⎫ chacun de 6 esca-
2° 2 » de lanciers, ⎬ drons actifs et d'un
3° 1 » de guides, ⎭ escadron de dépôt.
4° 2 » de cuirassiers, chacun de 4 escadrons actifs et d'un escadron de dépôt.

Officiers : 369 (7 colonels, 7 lieutenants-colonels, 19 majors).

Sous-officiers, brigadiers et soldats : 5,113.

ARTILLERIE.

Cette arme se compose de :

1° Un état-major particulier;

2° 4 régiments formés : le 1er de 4 batteries à cheval, de 6 batteries de siége et d'une batterie de dépôt; les 3 autres, chacun de 5 batteries montées, de 6 batteries de siége et d'une batterie de dépôt;

3° 2 compagnies de train d'artillerie;

4° 1 » de pontonniers;

5° 1 » d'ouvriers armuriers;

6° 1 » d'ouvriers d'artillerie.

État-major particulier : 61 officiers (4 colonels, 5 lieutenants-colonels et 5 majors).

Sous-officiers et employés : 48 hommes.

Régiments et compagnies spéciales : 265 officiers de tout grade (4 colonels, 4 lieutenants et 3 majors); 4,396 sous-officiers, brigadiers et soldats.

GÉNIE.

Cette arme se compose d'un état-major particulier et d'un régiment de 10 compagnies.

État-major particulier : 60 officiers (dont 3 colonels, 5 lieutenants-colonels et 5 majors), et 50 gardes de tout grade.

Troupe : 52 officiers (1 colonel, 1 lieutenant-colonel et 2 majors), 793 sous-officiers et soldats.

GENDARMERIE.

Officiers : 46 (1 colonel, 1 lieutenant-colonel et 3 majors).

Sous-officiers, brigadiers et gendarmes : 1,408.

RÉSUMÉ.

	Officiers.	Troupe.	Total.	Chevaux.
État-major général . . .	33	—	33	104
Corps d'état-major . . .	52	—	52	99
État-major des provinces et des places	61	60	121	31
Intendance militaire . .	22	—	22	15
Service de santé.	65	—	65	3
Infanterie.	1,558	24,829	26,387	211
Cavalerie.	369	5,113	5,482	5,166
Artillerie : État-major.	61	48	109	32
Artillerie : Troupe. . .	265	4,396	4,661	1,958
Génie : État-major.	60	50	110	24
Génie : Troupe. . .	52	793	845	9
Gendarmerie.	46	1,408	1,454	1,068
	2,644	36,697	39,341	8,720

II. — Grands commandements territoriaux ou divisions territoriales.

1. *Première division*, quartier général à Gand. — Elle comprend :

Les commandements provinciaux des deux Flandres;

Les forts ou forteresses de Nieuport, Ostende, Ypres, Audenarde, Gand, Termonde;

Les garnisons de Bruges, Courtrai et Alost.

2. *Deuxième division*, quartier général à Mons. — Elle comprend :

Les commandements provinciaux de Hainaut et de Namur;

Les forts ou forteresses d'Ath, Charleroi, Mons, Tournay, Dinant, Namur.

3. *Troisième division*, quartier général à Liége. — Sa circonscription comprend :

Les commandements provinciaux de Liége, de Limbourg et de Luxembourg;

La citadelle de Liége, les forts de la Chartreuse et de Huy;

Les garnisons de Tirlemont, Hasselt, Saint-Trond, Arlon, le camp de Beverloo.

4. *Quatrième division*, quartier général à Bruxelles.— Dans sa circonscription se trouvent :

Les commandements provinciaux d'Anvers et de Brabant;

Les forts ou forteresses d'Anvers, Liefkenshoek, Lillo, Sainte-Marie, Diest;

Les garnisons de Hoogstraeten, Lierre, Malines, Saint-Bernard, Turnhout, Bruxelles, Louvain, Tirlemont, Vilvorde;

L'école d'enfants de troupe à Lierre et l'école militaire à Bruxelles;

L'arsenal de construction à Anvers, le camp d'artillerie, le polygone à Braschaet.

5. Aux divisions territoriales correspondent autant de directions d'artillerie et de directions du génie, ayant les mêmes circonscriptions.

III. — Composition et emplacement des divisions et brigades de l'armée au 15 septembre 1854.

1. Infanterie.

1re division à Gand.	1re brigade	(Bruges)	4e rég. ligne,	Audenarde.
			7e »	Ostende.
	2e »	(Gand)	11e »	Gand.
			12e »	»
2e division à Mons.	1re »	(Tournay)	5e »	Tournay.
			6e »	Namur.
	2e »	(Mons)	3e »	Mons
			8e »	»
3e division à Liége.	1re »	(Liége)	2e »	Anvers.
			10e »	Arlon.
	2e »	Id.	1er »	Namur.
			9e »	Liége.
4e division à Bruxelles.	1re »	(Anvers)	2 rég. chass.,	Anvers
	2e »	(Bruxelles)	1 rég. grenad.,	Bruxelles.
			1 rég. carab.,	Id.

2. Cavalerie.

division de cavalerie légère à Namur.	1re brigade	(Namur)	1er rég. chass.,	Namur.
			2e »	Mons.
	2e »	(Tournay)	1er rég. lanc.,	Tournay.
			2e »	Bruges.

2e division de grosse cavalerie à Bruxelles.	1re brigade (Bruxelles)	1 rég. guides, Bruxelles.
	2e » (Gand)	1er rég. cuirass., Gand.
		2e » Louvain.

3. Artillerie.

Division d'artillerie à Bruxelles.	1re brigade (Anvers)	1er régiment, Malines.
		4e » Anvers.
	2e » (Liége)	2e » Liége.
		3e » Tirlemont.

4. Corps non embrigadés :
Compagnie sédentaire de sous-officiers, à Louvain.
1re compagnie sédentaire de fusiliers, à Vilvorde.
2e » » » à Alost.
Compagnie de discipline, à Diest.
Corps de la gendarmerie, à Bruxelles.
Régiment du génie, à Gand.

IV. — Montant des dépenses militaires d'après les budgets définitifs depuis 1841.

1841	29,682,057
1842	29,058,129
1843	28,876,397
1844	27,036,978
1845	27,972,116
1846	28,352,109
1847	29,170,713
1848	35,165.373
1849	26,506,746
1850	26,185,766
1851 (compte provisoire arrêté au 1er janvier 1852)	25,859,066

XII

MARINE DE L'ÉTAT.

1. *Personnel :*

		Solde annuelle d'activité.
1	Capitaine de vaisseau (1) (rang de colonel) à	8,400 fr.
4	Capit.-lieut. de vaisseau (rang de lieut.-col.).	7,600
4	Lieutenants de 1re classe (rang de major) .	5,040
3	Lieutenants de 2e classe (rang de capit.). .	3,600
8	Enseignes de vaisseau (rang de lieutenant).	2,520
2	Aspirants de 1re classe (rang de sous-lieut.)	1,260
2	Ingénieurs de 1re classe	5,040
1	Chirurgien-major de 1re classe.	5,040
3	Chirurgiens-aides-majors	2,520
2	Chirurgiens-sous-aides-majors.	2,100
2	Sous-commissaires de 1re classe	3,000
2	Sous-commissaires de 2e classe	2,520
2	Écrivains	945

(1) Directeur général de la marine

2. *Matériel :*

Les bâtiments de l'État sont :
Le brick *Duc-de-Brabant*, de 20 canons.
La goëlette *Louise-Marie*, de 12 canons.
2 canonnières-chaloupes de 5 canons (désarmées).
Les paquebots à vapeur (1) *le Chemin-de-Fer belge.*
» *la Ville-d'Ostende.*
» *la Ville-de-Bruges.*
Les bateaux à vapeur (2) *la Ville-d'Anvers.*
» *la Princesse-Charlotte.*

(1) Faisant le service de malles-postes entre Ostende et Douvres.
(2) Faisant le service de passage-d'eau à Anvers.

XIII

FINANCES DE L'ÉTAT.

I. — Situation financière (au 1er septembre 1854).

Selon l'*Exposé* sur la situation financière présenté aux Chambres par le gouvernement au commencement de la session actuelle, il y a sur les budgets clos de 1830 à 1852 un déficit définitivement fixé à fr. 18,811,061 58

Sur celui de l'exercice 1853, un excédant probable de ressources de . fr.	1,334,994 07	
Et sur celui de l'exercice 1854, également un excédant de ressources de fr.	3,682,746 37	
		5,017,690 43

Le *découvert* à constater sur l'ensemble des opérations ordinaires et extraordi-

naires des budgets antérieurs à 1855, et auquel il devra être provisoirement pourvu par une émission de bons du trésor, est de . . . . fr. 13,793,371 15

II.—Résumé des recettes et dépenses générales des exercices 1830 (4e trimestre) à 1853, et résultats présumés du compte définitif de 1853 et 1854.

Exercices.	Recettes.	Dépenses.
1830 . . . . fr.	29,807,150	31,286,097
1831	120,025,460	119,213,609
1832	157,616,185	163,652,598
1833	93,350,419	97,197,080
1834	100,852,308	100,664,571
1835	93,894,077	89,922,857
1836	106,020,079	102,915,934
1837	104,487,766	106,104,248
1838	124,668,400	121,356,864
1839	115,934,235	124,293,315
1840	169,468,951	166,007,069
1841	101,343,028	114,976,788
1842	126,785,972	129,392,926
1843	123,483,146	120,049,248
1844	198,810,509	195,185,657
1845	129,855,952	134,389,350
1846	114,064,043	122,752,999
1847	113,528,064	127,572,375
1848	146,117,887	135,060,595
1849	113,871,438	112,267,069
1850	132,877,188	118,730,905
1851	119,343,652	118,627,461
1852	128,451,209	131,848,565
1853	139,475,615	138,140,671
1854	163,886,331	156,996,584
Totaux. . .	3,068,019,064	3,078,605,435

D'après les comptes rendus en partie réglés par des lois, en partie soumis à la législature, et pour 1849 à 1854, d'après les comptes définitifs déposés ou présumés, l'excédant de dépenses résultant de l'exécution des budgets s'élève à la somme de 10,586,371 fr. 15 c. Cette somme, jointe aux crédits supplémentaires à demander encore sur l'exercice 1854, et se montant à 3,207,000 fr., constitue le découvert, établi sous le titre I.

III. — Budget de 1855 (comparé à celui de 1854).

A. — Dépenses.

1. *Dette publique :*

	1854		1855.	
Service de la dette (intérêts et amortissement) fr.	30,070,900	60	30,694,534	98
Rémunérations	5,615,780	»	5,736,145	16
Fonds de dépôt	496,000	»	516,000	»
Totaux. . . . fr.	36,182,680	60	36,946,680	14

2. *Dotations :*

Liste civile . . . . . fr.	2,751,322	75	2,751,322	75
Dotation de l'héritier présomptif du trône . .	200,000	»	500,000	»
Entretien des palais de la rue Ducale et de Tervueren	50,000	»	—	
Sénat.	40,000	»	40,000	»
Chambre des représentants.	450,350	»	448,550	»
Cour des comptes . . .	149,100	»	149,100	»
Totaux. . . . fr.	3,640,772	75 (1)	3,888,972	75

(1) Avec le crédit supplémentaire de 250,000 fr., rattaché à ce budget par la loi du 14 juin 1853, le total du budget s'élève à fr. 3,890,772 75.

3. *Justice :*

	1854.		1855.	
Administration centrale.	245,550	»	246,550	»
Ordre judiciaire	2,379,265	»	2,419,465	»
Justice militaire	55,874	»	55,874	»
Frais de justice. . . .	600,215	»	599,415	»
Palais de justice	75,000	»	75,000	»
Publications officielles .	137,000	»	137,000	»
Pensions et secours. .	23,500	»	26,500	»
Cultes	4,226,140	55	4,338,281	»
Établ. de bienfaisance .	625,000	»	610,000	»
Prisons.	3,366,000	»	3,298,000	»
Frais de police	58,000	»	58,000	»
Dépenses imprévues . .	5,000	»	5,000	»
Totaux. . . . fr.	11,796,544	55(1)	11,869,085	»

4. *Affaires étrangères :*

Administration centrale.	178,091	»	179,591	»
Traitements des agents politiques.	466,000	»	466,000	»
Consulats.	82,600	»	82,600	»
Frais de voyage.	70,500	»	70,500	»
Frais à rembourser aux agents du service extérieur	80,000	»	80,000	»
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses imprévues.	40,000	»	40,000	»
A reporter . . .	917,101	»	918,691	»

(1) En y comprenant le 1er cinquième des 450,000 fr. alloués par la loi du 20 juin 1853 pour le monument à ériger en commémoration de la reine Louise-Marie, ce budget s'élève pour 1854 à fr. 11,886,544 55.

	1854.		1855.	
Report	917,191	»	918,691	»
Commerce, navigation, pêche.	270,300	»	295,852	»
Marine	1,130,391	67	1,208,391	67
Frais de perception des droits de chancellerie.	3,000	»	3,000	»
Totaux. . . . fr.	2,320,882	67	2,426,434	67

5. *Intérieur* (le budget de 1855 n'est point encore arrêté par la loi) :

Administration centrale.	260,050	»	265,050	»
Pensions et secours. . .	18,000	»	18,000	»
Statistique générale. . .	14,300	»	14,300	»
Frais de l'administration dans les provinces . .	877,032	»	939,154	»
Frais de l'administration dans les arrondissements	274,500	»	274,500	»
Milice.	66,700	»	65,100	»
Garde civique.	20,000	»	20,000	»
Fêtes nationales	40,000	»	40,000	»
Récompenses honorifiques et pécuniaires. .	8,000	»	8,000	»
Légion d'honneur et Croix de fer	177,000	»	177,000	»
Agriculture.	875,400	»	870,400	»
Voirie vicinale	700,000	»	500,000	»
Industrie.	225,150	»	212,450	»
Poids et mesures. . . .	73,400	»	73,400	»
Instruction publique. Enseignement supérieur.	713,400	»	766,400	»
Instruction publique. Enseignement moyen . .	751,800	»	736,800	»
A reporter . . .	5,094,732	»	4,940,554	»

	1854.		1855.	
Report	5,094,732	»	4,940,584	»
Instruction publique. Enseignement primaire	1,241,674	84	1,248,674	84
Lettres et sciences	279,075	»	286,775	»
Beaux-arts	452,600	»	427,600	»
Service de santé	89,200	»	89,200	»
Eaux de Spa	20,000	»	20,000	»
Traitements de disponibilité	10,859	16	10,859	16
Dépenses imprévues	9,900	»	9,900	»
Totaux. . . . fr.	7,198,041	»	7,073,563	» (1).

6. *Travaux publics :*

Administration centrale.	671,600	»	703,600	»
Ponts et chaussées. Bâtiments civils. Canaux et rivières	6,000,274	02	6,274,473	35
Mines	249,933	33	249,933	33
Services d'exécution. Chemins de fer. Postes. Télégraphes. Régie.	11,159,670	»	13,044,670	»
Pensions	7,000	»	7,000	»
Secours à des employés, etc.	5,000	»	5,000	»
Dépenses imprévues	18,000	»	18,000	»
Totaux. . . . fr.	18,111,477	35	20,302,640	68 (2).

(1) Cette somme, proposée aux Chambres, a été modifiée par le gouvernement en 7,092,613 fr.

(2) Dans cette somme les charges extraordinaires et temporaires figurent pour 2,606,235 fr..

7. *Guerre :*

	1854.		1855.	
Administration centrale.	255,900	»	255,000	»
États-majors	1,238,257	40	1,219,580	80
Service de santé des hôpitaux	939,361	62	939,361	62
Solde des troupes. . . .	19,466,131	25	19,388,000	»
École militaire	188,200	»	195,700	»
Établissements et matériel de l'artillerie. . .	800,000	»	800,000	»
Matériel du génie. . . .	700,000	»	700,000	»
Pain, fourrages et autres allocations	7,354,172	24	6,454,172	24
Traitements divers et honoraires	185,700	»	186,700	»
Pensions et secours. . .	67,185	18	67,185	18
Dépenses imprévues . .	98,785	46	98,300	16
Gendarmerie	1,895,000	»	1,835,000	»
TOTAUX. . . . fr.	32,129,093	15	32,139,000	»

8. *Finances :*

Administration centrale.	918,200	»	918,200	»
Administration du trésor dans les provinces.	348,300	»	348,300	»
Administration des contributions directes, douanes et accises . .	7,788,040	»	7,883,540	»
Administration de l'enregistrement et des domaines	1,717,625	»	1,786,350	»
Administration de la caisse générale des recettes.	12,400	»	12,400	»
Pensions et secours. . .	25,000	»	25,000	»
Dépenses imprévues . .	12,000	»	12,000	»
TOTAUX. . . . fr.	10,821,565	»	10,985,790	»

9. *Non-valeurs et remboursements :*

Non-valeurs	848,000 »	848,000 »
Remboursements . . .	1,200,000 »	1,200,000 »
Totaux. . . fr.	2,048,000 »	2,048,000 »

B. — RECETTES PRÉVUES EN 1855.

Les recettes dont se compose le *budget des voies et moyens* de 1855, tel qu'il a été adopté par la Chambre des représentants dans la séance du 5 décembre 1854, s'élèvent à 128,596,090 fr. En y ajoutant le million produit annuellement par la vente de biens domaniaux, les recettes sont évaluées à. . . . . fr. 129,596,090 »

Balancées avec le montant des budgets de dépense (votés et non votés). 127,699,016 24

Il résulte un boni de. . . . . fr. 1,897,073 76

Les impôts proprement dits s'élevant en Belgique à 91,419,390 fr., et la population étant au 1er janvier 1854 de 4,548,507, l'impôt par tête n'y est que de 20 fr. 9 c. (1).

(1) Voici, selon les évaluations de M. de Reden, basées sur les années 1851 et 1852, les chiffres des impôts (directs et indirects), *par habitant* dans les États de l'Europe.

États allemands . . . fr.	12 37	Portugal . . . . »	13 35
Grande-Bretagne. . . »	46 12	Espagne. . . . . . . »	13 72
France . . . . »	30 89	Sardaigne . . . . . . »	22 90
Russie . . . . »	4 20	Toscane . . . . »	2 44
Pays-Bas. . . . . . . »	38 43	Parme . . . . »	15 93
Belgique . . . . »	15 10	Modène. . . . . »	10 60
Danemark . . . . . . »	19 22	Deux-Siciles. . . . . »	27 21
Suède . . . . »	12 97	Grèce . . . . »	10 15
Norwége . . . . »	2 73	Turquie . . . . »	11 81
Suisse . . . . »	2 29		

Cette proportion par habitant est de 28 fr. 53 c., si, au lieu de s'attacher à la somme des impôts, l'on se base sur l'ensemble des recettes comprises au budget.

Détails sur différents éléments du budget des voies et moyens.

Contribution foncière.—Elle figure au budget en principal, en vertu de la loi du 31 décembre 1853, dont le gouvernement demande la prorogation pour 1855, pour 15,944,527 fr., avec les centimes additionnels pour 18,886,290. A la fin de 1850, la contenance imposable était de 2,822,686 hectares. Le revenu imposable des propriétés non bâties était en 1850 de 110,906,163 fr. 33 c.; celui des propriétés bâties, de 49,637,740 fr. 20 c. Le nombre des parcelles était de 5,872,023; celui des propriétaires de 953,380 (en 1854, 914,937). Près du tiers de la propriété foncière est entre les mains de 668,714 propriétaires qui possèdent un revenu cadastral de 400 fr. et au-dessous; environ un second tiers est entre les mains de 58,657 propriétaires dont la possession est limitée à un revenu cadastral de 400 à 2,000 fr.; les autres propriétaires se classent, d'après le revenu cadastral, de la manière suivante :

4,396	possèdent un	revenu de	2	à	3	mille francs.
2,046	»	»	3	à	4	»
1,551	»	»	4	à	5	»
715	»	»	5	à	6	»
892	»	»	6	à	8	»
497	»	»	8	à	10	»
580	»	»	10	à	15	»
236	»	»	15	à	20	»
142	»	»	20	à	25	»
131	»	»	25	à	35	»

80	possédant un	revenu de	35 à 50	mille francs.
43	»	»	50 à 70	»
20	»	»	70 à 100	»
11	»	»	100 mille fr. et au-dessus.	

Contribution personnelle. — Ce produit, en y comprenant les centimes additionnels perçus au profit de l'État, s'est élevé dans les huit dernières années comme il suit :

1845	— 8,967,322 fr.	1850	— 9,153,825 fr.
1846	— 9,059,591	1851	— 9,286,619
1847	— 9,136,337	1852	— 9,366,077
1848	— 9,121,285	1853	— 9,488,713
1849	— 9,069,083		

En temps ordinaire, le produit de la contribution personnelle doit suivre la marche progressive de la population. Cette marche ascendante s'est vue cependant momentanément arrêtée par les événements de 1848; mais, à partir de 1850, elle a repris son cours naturel. Les prévisions ont été, du chef de cet impôt, portées à 9,460,000 fr. pour 1854 et à 9,603,000 fr. pour 1855.

Droit de patente. — Produit prévu pour l'exercice 1855 : 3,498,000 fr. (additionnels compris). En 1845, le produit était de 2,854,954 fr.; en 1852, de 3,345,662. Cette progression avait été arrêtée sensiblement en 1848 et 1849. Dans la période décennale de 1841 à 1850, le nombre des patentables a été, année moyenne, de 262,000.

Redevances sur les mines. — Voici comment se compose la somme globale portée au budget de 1855 :

Principal	300,000
10 centimes additionnels	30,000
5 » pour frais de perception.	16,500
Total.	346,500

Droit de débit en détail des boissons alcooliques (loi du 1er décembre 1849). — Prévisions : 900,000 fr.

Produit en	1851	—	906,858 fr.
»	1852	—	913,583
»	1853	—	938,315

Droit de débit de tabac. — Lors de la présentation du projet de loi sur ce droit, le produit en avait été estimé à 300,000 fr.; comme il ne s'est élevé en 1852 qu'à 168,300 fr. et en 1853 qu'à 167,383 fr., il ne figure au budget de 1855 que pour 170,000 fr.

Douanes. a.) *Droits d'entrée.*—Le produit des droits d'entrée a été de 1849 à 1853, année moyenne, de 11,843,049 fr. Vu les circonstances qui ont amené la libre entrée des denrées alimentaires, le budget de 1855 porte 11,000,000 de francs.

b.) *Droits de sortie.* — Recette annuelle moyenne de 1849-1853 : 298,126 fr. La suppression des droits de sortie sur presque toutes les marchandises n'a fait porter au nouveau budget que 100,000 fr.

c.) *Droits de transit.* — Recette annuelle moyenne de 1849-1853 : 33,249 fr. Le budget porte, vu la diminution progressive depuis 1849, 25,000 fr.

d.) *Droits de tonnage.* — Recette annuelle moyenne pendant les cinq dernières années, 457,173fr.; en 1852, seulement 561,549 fr. Les prévisions pour l'exercice 1855 sont fixées à la somme de 525,000 fr., soit 36,000 fr. de moins que le produit de 1852.

e.) *Timbres de quittances.* — Recette prévue : 35,000 fr.

Accises.

Branches de produits.	Recettes en 1853.	Prévisions du budget de 1855.
Sel et eau de mer	4,439,687	4,500,000
Vins étrangers.	2,524,390	2,150,000
Eaux-de-vie indigènes.	4,065,946	4,650,000
Liquides alcooliques distillés à l'étranger	239,033	170,000
Bières et vinaigres.	6,516,840	6,400,000
Sucre de canne et de betterave.	3,651,858	3,500,000
Glucoses et autres sucres non cristallisés	4,243	7,000
Timbres de quittances.	4,436	15,000
Timbres de permis de circulation.	867	1,000
TOTAUX.	21,447,300	21,393,000

Garanties des matières et ouvrages d'or et d'argent. — Recette moyenne de 1851 à 1850 : 140,510 fr. 81 c. Les prévisions pour 1855 sont fixées à 160,000 fr.

Recettes diverses. — Elles sont portées à 280,000 fr.

	Prévisions. 1855.	Recette moyenne. 1849-1853.
Enregistrement . . . . . fr.	10,700,000	10,432,982
Greffe	275,000	280,663
Hypothèques.	1,800,000	1,774,935
Timbres	3,100,000	2,889,036

Successions. — Produit de 1853 : 8,146,701 fr. Prévisions pour 1855 : 8,000,000 de fr.

Rivières et canaux. — Produit moyen de 1849 à 1853 : 2,942,508 fr. Prévisions du budget : 3,000,000 de fr.

Routes appartenant à l'État. — Produit moyen de 1849 à 1853 : 1,615,694 fr. Prévisions de 1855 : 1,730,000 fr.

Postes. — Elles ont rapporté en 1853 : 3,729,407 fr. Les évaluations proposées pour 1855 se décomposent ainsi qu'il suit :

1° Taxes des lettres et affranchissements. fr.	3,300,000
2° Port des journaux et imprimés	250,000
3° Droit sur les articles d'argent.	35,000
4° Émoluments au profit de l'État	65,000
5° Remboursements des offices étrangers . .	350,000
TOTAL.	4,000,000

Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres. — Moyenne de 1849 à 1853 : 156,575 fr. Prévisions proposées pour 1855 : 150,000 fr.

Chemin de fer. — Produits du chemin de fer en :

1851	15,886,004 fr.
1852	16,913,207
1853	19,070,468

Ils sont portés au budget rectifié de 1855 à 22 millions.

Télégraphes électriques. — Produit de 1853 : fr. 272,000. On propose 270,000 fr. pour 1855.

Domaines (valeurs capitales). — Produits en :

1852.	882,861 fr.
1853.	815,544

D'après ces données, on a pensé qu'il y avait lieu de réduire le chiffre de 825,000 fr. porté au budget de 1854 à 800,000 fr.

Forêts. — Prévisions pour 1855 : 900,000 fr.

Établissements et services régis par l'État. — Les pro-

duits et revenus des établissements et services régis par l'État sont évalués à 221,500 fr.

Revenus des domaines. — Ces revenus, qui tendent nécessairement à diminuer, par suite de l'aliénation de biens domaniaux, ne se sont élevés, en 1852, qu'à 204,883 francs. D'après la moyenne des cinq dernières années, ils sont évalués au budget de 1855 à 240,000 fr.

Part réservée à l'État dans les bénéfices réalisés par la Banque nationale — Aux termes de l'art. 7 de la loi du 5 mai 1850 qui institue la Banque nationale, le sixième des bénéfices réalisés annuellement par cette Banque est attribué au trésor. Cette disposition a reçu son exécution pour la première fois en 1852; la part du trésor a été de 158,417 fr. On est donc fondé à porter cette ressource au budget de 1855 à 160,000 fr.

Remboursements d'avances faites à des particuliers par les divers départements, 450,000 fr.

IV. — Dette nationale.

La dette publique se divise: 1° en dette ordinaire, provenant des charges résultant des traités avec le gouvernement des Pays-Bas, de la cession de divers immeubles par la ville de Bruxelles, des dépenses extraordinaires pour l'organisation du pays en 1830, 1831 et 1832, et des mesures nécessitées par les événements de 1848; et 2° en dette extraordinaire, provenant des emprunts contractés afin de couvrir les dépenses votées pour les travaux d'utilité publique.

Décomposition de la dette nationale belge.

1. Rente de 846,560 fr., sans expression de capital, créée au profit du gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1er de l'article 63 du traité du

5 novembre 1842, et représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839.

2. Rente de 300,000 fr. créée au profit de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 et formant le prix de la cession faite à l'État belge de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.

3, Dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. au profit du gouvernement des Pays-Bas, en exécution de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842. Capital : 220,105,631 fr. 74 c.; les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de 5,502,640 fr. 78 c. l'an. Aucune dotation n'est affectée jusqu'à présent à l'amortissement de cette dette. Taux d'émission : 54 p. c.

4. Emprunt de 30,000,000 de fr. à 4 p. c. créé en vertu de la loi du 18 juin 1836. Il a été réalisé au prix de 92 p. c. et a produit, déduction faite des divers frais, une somme effective de 27,364,163 fr. 74 c. Il était destiné à la construction de canaux, routes et chemins de fer. Il est divisé en 30,000 obligations de 1,000 fr. chacune. Somme annuelle destinée au payement des intérêts : 1,200,000 fr.; dotation annuelle d'amortissement : 1 pour cent au moins, soit 300,000 fr. (L'intérêt des obligations amorties est ajouté successivement au fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de l'emprunt.) Au 1er juillet 1854, la somme à amortir était de 21,152,000 fr. Frais relatifs à cette dette pour 1855 : 2,000 fr.

5. Emprunt de 50,850,800 fr. à 3 p. c., autorisé par la loi du 25 mai 1838. Il a été réalisé au taux de 73 1/2 p. c., et a produit, déduction des frais, une somme effective de 35,778,033 fr. 70 c. Destination : Remboursement d'un capital de 10,000,000 de fr. en bons du trésor, et continuation des travaux du chemin de fer. On a joint à cette dette l'emprunt de 7,624,000 fr. à 3 p. c., émis en vertu des lois du 1er mai 1842 et du 24 décembre 1846, pour

réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution. Dotation d'amortissement de ces deux emprunts combinés : 1 p. c., soit 584,748 fr. Intérêts annuels : 1,754,244 fr. (L'intérêt des obligations amorties se joint annuellement au fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.) Situation de l'échéance du 1er août 1854 : Amorti, fr. 17,901,466 66; à amortir, fr. 41,473,333 34. Frais relatifs à cette dette pour 1855 : 33,000 fr.

6. Dette à 4 1/2 p. c., s'élevant à 95,442,832 fr. de capital nominal réparti comme il suit :

a) 84,341,632 fr. restant de l'emprunt de 100,800,000 fr. à 5 p. c. (1), *b*) 1,380,200 fr. restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 c. à 5 p. c. (2),	dont la conversion en rentes 4 1/2 p.c. a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.

c) 9,721,000 fr. ayant servi à consolider une valeur effective de 10,000,000 de fr. de la dette flottante, en conformité de l'art. 3 de ladite loi.

Cet emprunt a été émis au pair.

Somme annuelle destinée aux intérêts : 4,294,727 fr. 44 c.; dotation d'amortissement : 1 p. c. de capital, soit 954,428 fr. 32 c. (L'intérêt des obligations amorties est joint au fonds d'amortissement.) Somme amortie à l'échéance du 1er juillet 1854 : 11,378,925 fr. 78 c.; reste à amortir : 84,060,906 fr. 22 c. Frais relatifs à cette dette pour 1855 : 15,000 fr.

7. Emprunt de 84,656,000 fr. à 4 1/2 p. c., autorisé

(1) Contracté en 1831 et 1832 pour les besoins du service ordinaire.

(2) Créé en 1829 pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers.

par la loi du 22 mars 1844, et affecté au rachat, au prix de 50 p. c., de l'inscription de 169,312,000 fr. de capital portée au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. c. au nom du gouvernement du royaume des Pays-Bas et représentant le capital de 80 millions de florins dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842. Il a été réalisé au taux de 104 p. c. et a produit une somme effective de 88,042,240 fr. La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au gouvernement des Pays-Bas, soit 3,386,240 francs, a été portée en recette au profit du Trésor dans le compte de l'exercice 1844. Somme annuelle destinée aux intérêts : 3,809,520 fr.; dotation d'amortissement : 1 p. c. du capital, soit 423,280 fr. Était amorti à l'échéance du 1er juillet 1854 : 4,729,000 francs; restait à amortir : 79,927,000 fr. Frais relatifs à cette dette pour 1855 : 13,000 fr.

8. Emprunt de 26,000,000 de fr. à 5 p. c., autorisé par la loi du 20 décembre 1851, et destiné à couvrir la dépense à résulter des divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'art. 8 de cette loi.

Intérêts annuels : 1,300,000 fr. Dotation d'amortissement : 1 p. c. du capital, soit 260,000 fr. Restait à amortir au 1er juillet 1854 : 25,606,000 fr. Frais relatifs à cette dette pour 1855 : 4,500 fr.

9. Dette à 4 1/2 p. c. de 157,615,300 fr., résultant de la conversion, autorisée par la loi du 1er décembre 1852, du capital restant des emprunts à 5 p. c. de 1840 et 1842 (ces deux emprunts destinés principalement au chemin de fer) et de 1848 (37,513,940 fr., levés, comme emprunt forcé, pour les besoins du département de la guerre, pour le remboursement de bons du Trésor et pour divers travaux d'utilité publique), et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1853 pour le produit venir en déduction de la dette flottante et couvrir ainsi divers crédits extra-

ordinaires alloués pour des travaux de défense du pays (1). Amorti au 1er juillet 1854 : 409,000 fr. Intérêts annuels : 7,092,688 fr. 50 c. Dotation d'amortissement, à 1/2 p. c. du capital ; soit 788,076 fr. 50 c. Frais relatifs à cette dette pour 1855 : 28,000.

10. Un minimum d'intérêt, garanti par l'État en vertu de la loi du 20 décembre 1851, et de lois subséquentes, figure au budget de 1855, sans que ce crédit soit limitatif, pour 600,000 fr. Frais : 4,500 fr.

11. *Dette flottante.* Le crédit alloué de ce chef au budget de 1855 se monte à 450,000 fr.

12. Rentes viagères : 3,921 fr. 45 c.

13. Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de 10,317 fr. 34 c., et se montant à 515 fr. 87 c.

14. Redevance annuelle à payer au gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances, de fr. 105,820 10.

15. Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842, fr. 21,164 02.

La dette publique, telle qu'elle résulte de ce qui précède, s'élève ainsi pour 1855 à une charge, en rente, intérêts, redevances, amortissements et frais, de . . . . fr. 30,694,534 98

Le chiffre alloué pour 1854 était de 30,070,900 60

Il y a donc une augmentation de fr. 623,634 38

(1) Cette émission s'est effectuée en juin 1854 par l'emprunt conclu par le gouvernement belge avec la maison Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale, et s'élevant à 26,964,000 fr., dont 11,964,600 pour couvrir les capitaux remboursés lors de la conversion des emprunts 5 p. c. et 15 millions pour consolider un chiffre égal de la dette flottante.

Les divers emprunts, renseignés ci-dessus sous les nos 3-9, et qui forment la dette constituée, s'élèvent en capital nominal à une somme de 841,606,563 fr. 74 c. Les amortissements effectués jusqu'au 1er août 1854 réduisent cette somme à 629,531,171 fr. 30 c. Suivant la division établie plus haut pour la dette constituée, cette somme se décompose ainsi :

Dette ordinaire.	404,768,639	31
» extraordinaire. . .	224,762,531	99
TOTAL.	629,531,171	30

Les intérêts annuels, l'amortissement et les frais de la dette constituée seule, exigent une somme de 29,511,113 fr. 34 c.

XIV

FINANCES PROVINCIALES.

État indiquant le montant des recettes et des dépenses portées aux budgets provinciaux de 1855.

Noms des provinces.	Recettes et dépenses.
Anvers	422,641 62
Brabant.	1,530,404 42
Flandre occidentale. . . .	1,576,825 50
Flandre orientale.	568,404 14
Hainaut.	1,122,304 86
Liége	496,372 46
Limbourg.	180,814 »
Luxembourg	252,411 72
Namur	367,504 97

XV

DÉTAILS STATISTIQUES SUR BRUXELLES.

1. *Population :*

Mouvement de l'état civil depuis le recensement de 1846.

a. Naissances et décès :

	Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.
1847. . . .	4,825	4,356	469
1848. . . .	4,772	3,833	939
1849. . . .	5,273	4,763	510
1850. . . .	5,281	3,971	1,310
1851. . . .	5,394	3,928	1,466
1852. . . .	5,468	3,852	1,616
1853. . . .	5,268	3,962	1,306
1854. . . .	5,493	5,134	359

b. Naissances et décès de 1853, par mois.

	Naissances :		Décès :	
	Chiffre absolu.	Chiffre relatif.	Chiffre absolu.	Chiffre relatif
Janvier	453	8.615	277	6.991
Février	444	8.444	388	9.793
Mars	431	8.197	433	10.928
Avril	462	8.786	366	9.237
Mai	442	8.406	355	8.960
Juin.	420	7.987	272	6.865
Juillet.	369	7.017	294	7.420
Août.	418	7.949	326	8.228
Septembre . .	483	9.186	272	6.865
Octobre. . . .	467	8 881	261	6.587
Novembre. . .	437	8.311	319	8.051
Décembre. .	432	8.216	399	10.070
	5258	100.	3962	100.

1er *maximum* des naissances	. . . .	Septembre.
2e » »	. . . .	Octobre.
3e » »	. . . .	Janvier.
1er *minimum* »	. . . .	Juillet.
2e » »	. . . .	Août.
3e » »	. . . .	Juin.

La transition du 2e *minimum* (août) au 1er *maximum* (septembre) est assez remarquable.

1er *maximum* des décès	. . . . . .	Mars.
2e » »	. . . . . .	Décembre.
3e » »	. . . . . .	Février.
1er *minimum* »	. . . . . .	Octobre.
2e » »	. . . . . .	Sept. et juin.
3e » »	. . . . . .	Janvier.

La transition la plus brusque est celle de janvier à février.

c. Entrées dans, et sorties de la commune.

	Entrées.	Sorties.	Excédant des entrées.
1847. . . .	8,566	4,734	3,832
1848. . . .	9,974	5,760	4,214
1849. . . .	9,908	6,072	3,836
1850. . . .	10,621	7,565	3,056
1851. . . .	11,985	8,603	3,382
1852. . . .	12,266	8,849	3,417
1853. . . .	11,497	8,414	3,083

d. Mariages et divorces.

	Mariages	Divorces.
1847	1,000	6
1848	974	12
1849	1,259	11
1850	1,396	6
1851	1,306	10
1852	1,314	16
1853	1,341	4
1854	1,278	18

11

e. État de la population au 31 décembre de chaque année.

1847	125,564
1848	130,700
1849	134,991
1850	140,308
1851	145,005
1852	150,003
1853	157,499 (1)

Le chiffre de 157,499 se décompose en 75,520 du sexe masculin et 81,979 du sexe féminin. Cette prédominance du sexe féminin, qui s'élève à 6,479, est remarquable, d'autant plus que les naissances présentent un excédant de 192 garçons, les décès un excédant de 127 femmes. Si parmi les personnes entrées dans la commune, le sexe féminin l'emporte de 1,287, il l'emporte aussi de 1,160 parmi celles qui l'ont quittée. Cet excédant paraît donc être permanent et le fait d'un nombre relativement plus grand dans la capitale qu'ailleurs, de personnes engagées en service ou dans le commerce (2).

(1) Accession à la ville du quartier Léopold avec 3,212 habitants.— (7 août 1853.) — Le chiffre indiqué dans l'Exposé de la province de Brabant, pour 1854, porte la population de Bruxelles à 159,380.

(2) Population de Bruxelles et des communes qui s'étendent jusqu'à ses portes (agglomération bruxelloise) au 31 décembre 1853.

Bruxelles	157,499
Anderlecht	8,450
Etterbeek	3,545
Ixelles	19,842
Laeken	5,295
Molenbeék	17,402
Saint-Gilles	5,995
Saint-Josse-ten-Noode	17,968
Schaerbeék	10,416
Total	246,412

2. *Électeurs :*

a. Pour les Chambres, 5,567 (3.63 p. c. de la population ou 1 électeur sur 28 habitants).

b. Pour le Conseil provincial, 5,616 (1 électeur sur 28 habitants).

c. Pour le Conseil communal, 6,030 (1 électeur sur 26 habitants.

3. *Éligibles* au Sénat, 71 (8 de plus qu'en 1853).
4. *Jurés* . . . . 1,131 (10 » »).
5. *Milice.* (Contingent, 251.)

Inscrits.		1,066
Exemptés définitivement.	151	1,606
Rayés de la liste.	3	
Ajournés.	465	
Désignés pour le service.	447	

Des 1,066 miliciens inscrits, 641 savaient lire, écrire et calculer; 74 savaient lire et écrire; 17 savaient lire seulement; 1 savait écrire seulement; 1 savait calculer seulement; 332 étaient sans instruction aucune.

6. *Finances communales.* Budgets de 1854 et 1855 (1).

a. Recettes :

		1854.	1855	
Recettes arriérées.		45,696	10,080	63
Recettes ordinaires.	Impôts (2)	2,891,000	2,146,000	»
	Propriétés	740,700	858,100	»
	Indemnités.	110,645	110,645	»
	Subsides.	198,176	213,025	»
	Créances et dotations . .	317,000	320,500	»
	Amendes.	15,000	14,000	»
	Recettes pour ordre . . .	43,900	85,600	»
Recettes extraordinaires . .		3,816,725	2,466,748	»
TOTAUX.		8,178,836	6,924,698	63

(1) Pour le budget de 1855, *voir* le *Moniteur* du 4 janvier 1855.

(2) Octroi, navigation, abatage, quais, poids public ; centimes additionnels, droit des indigents, taxe sur les chiens.

b. Dépenses :

		1854.	1853.
	Dépenses arriérées.	128,895	102,918 17
Dépenses ordinaires.	Administration communale	217,400	218,200 »
	Taxes communales. . . .	283,776	286,776 44
	Propriétés communales .	75,500	71,600 »
	Sûreté publique	622,459	618,479 13
	Salubrité publique. . . .	257,810	299,809 63
	Voirie	146,500	66,500 »
	Instruction publique, sciences et beaux-arts .	271,466	273,265 60
	Commerce et navigation.	49,020	47,814 27
	Culte.	42,846	37,846 56
	Charité publique.	648,715	683,277 »
	Dotation et dette.	1,472,912	1,472,212 19
	Dépenses pour ordre. . .	43,900	85,600 »
	Dépenses extraordinaires . .	3,802,486	2,545,376 »
	Dépenses facultatives	113,685	113,735 »
	TOTAUX	8,177,370	6,923,116 43

7. *Garde civique :*

Force au 1er septembre 1854, 5,005 (dont 303 officiers). Le nombre des gardes âgés de plus de 35 ans est de 2,125.

8. *Aliénés séquestrés* en 1853 : 79.

9. *Prostitution.* Il y avait au 1er septembre dernier :

Filles en maison, 207; filles éparses, 191; total, 398 (23 de plus que l'année dernière).

10. *Décès groupés par maladies* (1853).

Phthisie tuberculeuse.	699
Hydrocéphale.	400
Bronchite.	397
A reporter	1,496

Report	1,496
Hypertrophie du cœur	224
Entérite	208
Convulsions	150
Diarrhées	158
Typhus	178
Apoplexie	113
Carreau	112
Pneumonie	119
Choléra	25
Accidents et suicides	68
Autres maladies	111
TOTAL	3,962
Mort-nés	344
TOTAL GÉNÉRAL	4,306

11. *Hospices publics :*

Dépenses en 1852	fr. 1,086,334 85
» en 1853	1,168,652 89

12. *Indigence.*

Au 1er septembre 1854 étaient inscrits sur les registres des indigents 7,058 familles se composant de 28,679 individus, soit 18 p. c. de la population (1). En 1853 il n'y avait que 6,807 ménages et 25,991 individus. Cent ménages ont été repris du quartier Léopold.

Moyenne des secours distribués par famille en :

1851	fr. 30 78
1852	33 44
1853	44 12

(1) Il faut joindre à cette somme environ 4,000 individus entretenus dans les hospices publics.

XVI

AGRICULTURE.

1. — POPULATION AGRICOLE.

Les travailleurs agricoles depuis l'âge de douze ans, y compris les domestiques des deux sexes, forment le quart de la population totale du royaume; cette proportion s'abaisse à 17 p. c. dans la province de Liége et s'élève à 37 p. c. dans le Limbourg et le Luxembourg. Relativement à l'étendue productive, on compte en moyenne, pour le royaume, 97.8 travailleurs agricoles par 100 hectares. En général, le nombre des femmes qui s'occupent des travaux agricoles est à celui des hommes comme 61 est à 100.

Exploitants, y compris les membres de leur famille employés aux travaux agricoles :

	Hommes.	Femmes.
	550,567	356,008
Domestiques à gages. .	107,303	69,723
TOTAUX.	657,870	425,731
TOTAL GÉNÉRAL. . . .	1,083,601	

2. — RÉPARTITION DES CULTURES.

En représentant par le nombre 1,000 les 2,603,036 hectares de terrain que comprend le domaine agricole de la Belgique, on trouve que

337.34	hectares	sont consacrés aux céréales et farines.
25.22	»	aux plantes industrielles.
26.38	»	aux plantes légumineuses.
59.83	»	aux plantes fourragères.
50.66	»	aux tubercules et aux racines légumineuses.
139.19	»	aux prairies.
31.08	»	aux jachères.
19.17	»	à diverses cultures (jardins, vignes, pépinières).
186.58	»	aux bois.
124.55	hectares	restent incultes, ou ne sont soumis qu'à une exploitation périodique ou temporaire, succédant à de longs intervalles de stérilité complète ou partielle.
1000		

Le tableau suivant indique la proportion des cultures diverses par province :

PROVINCES.	CÉRÉALES ET FARINEUX.	PLANTES INDUSTRIELLES.	LÉGUMINEUX.	RACINES.	FOURRAGES.	PRAIRIES FAUCHÉES, PATURÉES ET VERGERS.	JACHÈRES.	Cultures diverses, telles que vignes, jardins potagers, pépinières, jardins d'agrément et cultures div. non spécifiées.	BOIS.	Terres incultes (terrains essartés ou écobués, bruyères non cultivées et terrains vagues).	TOTAL.
Anvers	74225	3990	1138	11520	12737	27319	504	4192	33790	56761	227976
Brabant	141953	9958	7736	23687	28773	29316	4074	8174	32505	2277	287453
Flandre occidentale	113181	19445	20025	20410	16221	68519	5654	7546	28524	3957	303282
Flandre orientale	114739	15862	6488	23142	19525	32627	1718	4879	21809	2870	243659
Hainaut	138706	11266	13435	15198	31295	45000	12734	6768	55152	2950	332504
Liége	81465	1197	7097	11188	15588	49073	9995	4615	42318	24719	247255
Limbourg	68220	1972	3044	8093	8538	32335	4107	2068	18924	68807	216108
Luxembourg	48542	745	999	10147	5375	50025	18424	7191	141125	128944	411517
Namur	97074	1219	8715	8477	17694	28293	23898	4466	109519	33929	333284
Le royaume	878103	65654	68677	131862	155746	362307	80908	49899	485666	325214	2603036

3. — DÉTAILS SUR LA CULTURE DES CÉRÉALES.

Froment. — Le froment est cultivé sur 233,452 hectares (ou 16.84 p. c. des terres labourables). Le produit moyen est de 18 hectolitres 41 litres de grain, et de 3,047 kilogrammes de paille par hectare. La récolte du froment est ainsi de 4,305,837 hectol. de grain du poids moyen de 78 kil. l'hectolitre et de 711,445,360 kil. de paille. En déduisant par hectare 184 litres de semence, il reste pour la consommation intérieure 3,876,246 hect. Compté à 19 fr. 89 c. par hectol., ce produit représente une valeur de 77,099,328 fr. La paille vaut (à 4 fr. 31 c. les 100 kil.) 30,663,295 fr.

Épeautre. — La culture de l'épeautre occupe, dans le royaume, une étendue de 51,847 hectares (3.74 p. c. des terres labourables), produit 1,437,854 hectol. de grain vêtu équivalant, à raison de 72.96 p. c., à 1,049,058 hect. de grain net, et 106,900,531 kil. de paille. Ce produit est évalué approximativement, grain et paille, à près de 16 millions de francs. Le produit moyen par hectare est de 27 hect. 73 litres de grain en balle et de 2,062 kil. de paille. On emploie 447 litres de semence par hectare. La culture de l'épeautre remplace celle du froment dans les arrondissements de Marche, de Dinant et de Philippeville; il est aussi très-cultivé dans les arrondissements de Charleroi, de Thuin, de Huy et de Liége.

Méteil. — On consacre à la culture du méteil une étendue de 39,716 hectares, qui produisent, à raison de 18 hect. 88 lit. par hectare, une quantité de 749,705 hect. de grain. Le produit de la paille est évalué à 2,963 kil. par hectare, et la récolte entière, à 117,664,882 kil. Valeur du produit (défalcation faite de la semence) : 15,050,039 francs.

Seigle. — La culture du seigle occupe une étendue de

283,369 hectares (20.43 p. c. de terres labourables), à peu près autant que le froment et l'épeautre réunis. Le produit moyen par hectare est de 18 hectolitres de grain du poids de 71 kilog. l'hectolitre, et de 3,223 kilog. de paille.

La récolte du seigle, dans une année ordinaire, est de 5,293,191 hectolitres de grain et de 913,418,725 kilog. de paille. La quantité de seigle réservée pour la semence est de 476,060 hectolitres, à raison de 168 litres par hectare. Évaluation du produit : 89,954,674 fr.

Orge. — L'orge est peu cultivée en Belgique, si l'on excepte les polders (Anvers et les deux Flandres) et quelques parties des provinces de Hainaut, de Liége et de Luxembourg. Elle sert à peu près exclusivement à la fabrication de la bière et de l'eau-de-vie. Elle occupe une étendue de 39,704 hectares (2.86 p. c. des terres labourables), qui produisent 1,281,220 hectolitres de grain et 122,645,656 kilog. de paille. Le produit moyen par hectare est de 32 hectolitres 27 litres de grain, du poids de 61 kilog. l'hectolitre, et de 3,089 kilog. de paille. On évalue la semence à 191 litres par hectare. Valeur du produit total : 18,545,264 fr.

Avoine. — On consacre à la culture de l'avoine 202,430 hectares, environ le septième des terres labourables. Le produit moyen annuel est de 6,312,847 hectolitres de grain et de 398,085,648 kilogrammes de paille. C'est, en moyenne, par hectare 31.19 hectolitres de grain, du poids de 44 kilog. l'hectolitre, et 1,966 kilog. de paille. On évalue la semence à 288 litres par hectare. Valeur de l'avoine récoltée (sans la paille) : 39,077,370 fr. (à 6 fr. 82 c. l'hectolitre).

Sarrasin. — Le sarrasin se cultive à peu près exclusivement dans les provinces d'Anvers, de Brabant, des deux Flandres et de Limbourg. L'étendue consacrée à cette culture est de 27,580 hectares, qui produisent

571,567 hectolitres de grain et 41,255.059 kilog. de paille. Le produit moyen du sarrasin est de 20 hectolitres 72 litres, et celui de la paille de 1,496 kilog. par hectare. Le poids du grain est évalué à 63 kilog. l'hectolitre, et la semence, par hectare, ne dépasse pas, en moyenne, 77 litres. Valeur du produit : grain, 6,356,324 francs; paille, 1,580,007 fr.

4. — TABLEAU COMPARATIF *du produit total de la récolte de 1854, avec le produit moyen des années 1850, 1851 et 1852, celui de 1853 et celui d'une année ordinaire.*

NATURE DES PRODUITS.	ÉTENDUE CULTIVÉE.	PRODUIT MOYEN d'une année ordinaire, d'après la statistique, par hectare.	PRODUIT MOYEN des années 1850, 1851 et 1852, par hectare.	PRODUIT RÉEL de 1853, par hectare.	PRODUIT APPROXIMATIF DE 1854.	
					Par hectare	En totalité.
	Hectares.	Hectol.	Hectol.	Hectol	Hectol.	Hectol.
Froment.	233,452 24	18.41	19.99	14.39	23.03	5.578329
Épeautre.	51,847 80	27.73	30.31	31.19	34.92	1,810525
Seigle	283,369 34	18.68	18.94	17.56	23.46	6,650068
Sarrasin.	27,580 12	20.72	21.41	26.72	23 03	545911
Méteil	39,716 57	18.88	19.46	16.37	23.24	923013
Pommes de terre. .	115,062 14	199.89	118.42	105.18	107.77	12,828233

5. — IMPORTATION ET EXPORTATION DES PRINCIPALES DENRÉES ALIMENTAIRES.

a. *Année moyenne de* 1850 *à* 1852.

DENRÉES.	QUANTITÉS moyennes IMPORTÉES par année.	QUANTITÉS moyennes EXPORTÉES par année.	EXCÉDANT	
			de l'importation.	de l'exportation.
	KILOG.	KILOG.	KILOG.	KILOG.
Froment	56,078904	11,687589	44,391315	»
Seigle.	19,673445	4,728461	14,944984	»
Sarrasin	759934	2,415244	»	1,655310
Farines.	1,822680	362057	1,460623	»
Pommes de terre.	13,525504	7,912896	5,612608	»

Excédant total de l'importation représenté en blé : 788,315 hectol.

b. *Année* 1853.

DENRÉES.	QUANTITÉS IMPORTÉES.	QUANTITÉS EXPORTÉES.	EXCÉDANT	
			de l'importation.	de l'exportation.
	KILOG.	KILOG.	KILOG.	KILOG.
Froment	108,530927	11,483809	97,047118	»
Seigle.	39,469429	8,116449	31,352980	»
Sarrasin	1,033794	2,489552	»	1,405758
Farines.	1,123546	1,527012	»	403466
Pommes de terre.	6,546304	4,673536	1,872768	»

Excédant total de l'importation représenté en blé : 1,612,470 hectol.

c. *Du 1er janvier au 30 septembre 1854.*

DENRÉES.	QUANTITÉS IMPORTÉES (1)	QUANTITÉS EXPORTÉES (1)	EXCÉDANT de l'importation.	EXCÉDANT de l'exportation.
	KILOG.	KILOG.	KILOG.	KILOG.
Froment	84,348946	31,892236	52,452710	»
Seigle.	26,023435	16,672433	9,351002	»
Sarrasin.	466623	1,550415	»	1,083792
Farines.	2,582934	4,071380	»	1,488446
Pommes de terre.	1,191616	»	1,191616	»

Excédant de l'importation représenté en blé : 755,517 hectolitres.

(1) D'après le tableau officiel du *Moniteur* du 21 décembre, les importations et exportations du 1er janvier au 10 décembre 1854, s'élevaient en kilogrammes aux chiffres suivants :

	Importation.	Exportation.
Froment.	100,090,422	33,630,398
Seigle.	28,630,255	20,614,937
Sarrasin.	507,116	1,761,175
Farines	2,603,243	4,583,209
Pommes de terre	7,041,664	1,500

d. *Du 1er août 1853 jusqu'au 30 septembre 1854.*

DENRÉES.	QUANTITÉS IMPORTÉES.	QUANTITÉS EXPORTÉES.	EXCÉDANT de l'importation.	EXCÉDANT de l'exportation.
	KILOG.	KILOG.	KILOG.	KILOG.
Froment	144,357088	43,203158	101,153930	»
Seigle.	41,712908	24,396459	17,316449	»
Sarrasin	696130	3,269154	»	2,573024
Farines.	3 187499	5,376599	»	2,189100
Pommes de terre.	2,971200	2,282304	688896	»

Excédant total de l'importation représenté en blé : 1,449,680 hectol.

6. — PRIX MOYEN DES GRAINS EN BELGIQUE DE 1815 A 1854.

Années.	Froment.	Seigle.	Années.	Froment.	Seigle.
1815 . fr.	21 85	14 70	1830 . fr.	20 27	12 42
1816 . . .	31 22	21 58	1831 . . .	22 71	15 06
1817 . . .	35 45	24 70	1832 . . .	20 97	14 57
1818 . . .	26 08	17 62	1833 . . .	14 73	9 85
1819 . . .	18 67	12 76	1834 . . .	13 86	8 41
1820 . . .	16 40	9 99	1835 . . .	14 67	8 91
1821 . . .	15 62	8 30	1836 . . .	15 58	10 05
1822 . . .	14 43	8 63	1837 . . .	16 62	11 01
1823 . . .	13 76	9 29	1838 . . .	21 17	12 58
1824 . . .	10 88	6 37	1839 . . .	23 86	13 54
1825 . . .	11 87	7 28	1840 . . .	22 21	13 61
1826 . . .	14 19	10 17	1841 . . .	19 98	11 51
1827 . . .	17 13	12 04	1842 . . .	22 16	13 11
1828 . . .	19 69	11 52	1843 . . .	19 41	13 80
1829 . . .	23 21	12 89	1844 . . .	17 75	10 55

		Froment.		Seigle.	
1845	Moyenne. . . . . fr.	20 22		13 79	
»	Minimum.	16 48		10 27	(janvier).
»	Maximum.	24 61		18 46	(novembre).
1846	Moyenne.	24 27		18 71	
»	Minimum.	22 84	(août)	17 08	(juillet).
»	Maximum.	26 96		21 58	(décembre).
1847	Moyenne.	31 14		21 62	
»	Minimum.	22 30	(novembre)	14 19	(décembre).
»	Maximum.	41 64		34 33	(mai).
1848	Moyenne.	17 94		10 71	
»	Minimum.	16 43	(juin)	9 73	(juillet).
»	Maximum.	21 26		13 62	(janvier).
1849	Moyenne.	17 40		9 59	
»	Minimum.	17 24	(septemb.)	9 44	(juin).
»	Maximum.	19 18	(juillet)	10 08	(août).
1850	Moyenne.	16 34		10 29	
»	Minimum.	15 00		9 16	(avril).
»	Maximum.	18 58		11 73	(septembre).
1851	Moyenne.	16 89		11 57	
»	Minimum.	15 56		10 46	(février).
»	Maximum.	19 56		13 64	(décembre).
1852	Moyenne.	20 36		14 06	
»	Minimum.	19 08	(juillet)	12 62	(août).
»	Maximum.	21 87		15 96	(avril).

1853.

	Froment.	Seigle.
Janvier	fr. 20 52	fr. 13 38
Février	20 34	13 84
Mars	20 26	13 52
Avril	20 38	13 69
Mai	20 98	14 44
Juin.	21 32	14 25
Juillet.	24 33	15 00

	Froment.	Seigle.
Août.	fr. 26 38	fr. 15 79
Septembre	29 62	18 43
Octobre.	31 63	21 07
Novembre.	32 95	23 37
Décembre.	32 95	24 71
Année entière. . .	25 13	16 79

1854.

Janvier	fr. 33 20	fr. 24 83
Février	32 51	23 94
Mars	32 16	23 90
Avril	32 44	23 32
Mai	31 61	23 80
Juin.	32 80	24 33
Juillet.	32 47	23 74
Août	29 37	18 07
Septembre	28 62	18 16
Octobre : 1re semaine.	28 79	18 40
» 2e »	28 72	18 45
» 3e »	29 72	19 26
» 4e »	29 66	19 70
Novembre : 1re semaine.	29 70	20 03
» 2e »	29 77	20 38
» 3e »	30 96	22 05
» 4e »	31 02	22 83
Décembre : 1re semaine.	28 60	19 94
» 2e »	29 07	20 40
» 3e »	30 32	21 44
» 4e »	29 43	20 18

XVII

INDUSTRIE.

I. — Population industrielle.

Le nombre des manufacturiers, fabricants ou artisans s'élevait, en 1846, à 114,751; ils employaient, dans l'intérieur de leurs usines, fabriques ou ateliers, 314,842 ouvriers. Ces ouvriers se subdivisaient comme suit :

Hommes adultes.	207,784	ou 65.97	p. c.
Femmes »	40,673	» 12.92	»
Garçons âgés de moins de 16 ans.	36,356	» 11.56	»
Filles »	30,029	» 9.55	»
TOTAL. . .	314,842		

Voici comment ces chiffres se répartissent par province :

	Manufacturiers, fabricants ou artisans.	Ouvriers.
Anvers	11,326	23,058
Brabant	13,601	36,080
Flandre occidentale	26,664	44,501
Flandre orientale	18,737	55,186
Hainaut	17,486	76,483
Liége	8,802	53,651
Limbourg	5,529	6,997
Luxembourg	6,320	4,629
Namur	6,286	14,257
Le royaume	114,751	314,842

En prenant pour base de comparaison tous les ouvriers industriels, tant ceux des grandes fabriques et usines que ceux qui travaillent chez les artisans, les provinces se rangent dans l'ordre suivant :

	Ouvriers sur 100 habitants.
Liége	11.85
Hainaut	10.70
Flandre orientale	7.00
Flandre occidentale	6.96
Anvers	5.67
Namur	5.41
Brabant	5.21
Limbourg	3.76
Luxembourg	2.48
Le royaume	7.25

Voici l'ordre dans lequel se rangent quelques grandes industries du pays, en ce qui concerne le nombre de leurs

ouvriers (toujours seulement ceux employés à l'intérieur des établissements) :

Industrie linière.	60,023	ouvriers.
Extraction des houilles . . .	46,186 (1)	»
Métallurgie	42,289	»
Industrie lainière	18,153	»
Industrie cotonnière.	14,680	»

II. — Industrie minérale 1853.

A. — HAINAUT.

1 *Mines de houille* en 1853 :

Nombre des ouvriers : 39,382 (dont 30,063 dans les travaux souterrains et 9,319 à la surface). Salaire moyen par ouvrier : 591 fr. par an, 77 fr. de plus qu'en 1852.

Siéges d'extraction en activité : 217.

Produits : 5,482,771 tonneaux ou 61,982,555 hectolitres de houille de toute espèce, d'une valeur totale de 47,800,280 fr. (2).

Prix de revient du tonneau, toutes dépenses comprises : 7 fr. 57 c. ; prix général de vente, 8 fr. 72 c. ; différence ou bénéfice moyen, 1 fr. 15 c.

L'exportation de houille en France, pendant l'année 1853, s'est élevée à 2,112,014 tonneaux, dont 2,091,805 ont été expédiés par la province de Hainaut.

Dépenses totales : 41,509,878 fr.

(1) Les données que nous avons recueillies sur l'industrie houillère, et qui suivent ci-après, permettent d'établir, pour 1853, le chiffre des ouvriers attachés à cette industrie à 54,183.

(2) En plus sur 1852 : tonneaux, 248,125 ; hect., 2,834,787.

2. *Minerai de fer.*

Siéges d'extraction : 174 (dont 13 à ciel ouvert).
Nombre d'ouvriers : 1,210.
Produit : minerai brut, 234,824 tonneaux.
» lavé, 154,500 »
Valeur sur place, 1,321,289 fr.

3. *Carrières :*

Nombre des siéges d'exploitation : 497 (dont 49 à ciel ouvert).
Nombre d'ouvriers : 7,180.
Valeur des produits : 6,837,493 fr.

4. *Usines :*

1° Hauts fourneaux	actifs,	23
»	inactifs,	9
TOTAL		32

Nombre de fours à coke, 580.
Nombre d'ouvriers, 2,108.
Production en fonte, 118,873 tonneaux.
Valeur, 12,287,194 fr.

2° Affineries de fer.
Nombre d'ouvriers, 2,076.
Production en fer, 54,808 tonneaux.
Valeur, 11,491,446 fr.

3° Platineries, martinets et fonderies.
Nombre d'ouvriers, 184.
Production en fer ouvré, 2,846 tonneaux.
Valeur, 993,040 fr.

4° Fonderies en fer.
Nombre des usines actives, 39.

Nombre d'ouvriers, 581.
Production en fonte moulée, 16,413 tonneaux.
Valeur, 3,037,822 fr.

5° Verreries et fabriques de glaces.
Nombre d'établissements, 39.
Nombre des creusets actifs, 529.
Nombre des fours d'étendage, 112.
Nombre d'ouvriers, 3,124.
Valeur de la production, 11,454,600 fr.

B. — LIÉGE.

1. *Mines de houille :*

Siéges d'exploitation en activité, 93.
Nombre d'ouvriers, 13,359.
Production, 13,540,301 tonneaux (en 1852, 9,901,445).
Dépenses, 10,870,375 fr.
Boni, 2,669,926 fr.

2. *Mines métalliques* (au nombre de 19, occupant 3,655 ouvriers) :

	Fer.	Plomb.	Zinc.	Pyrite.
Production (tonneaux). .	23,731	3,670	79,714	3,271
Valeur. fr.	88,104	848,208	3,959,149	58,061
	4,953,522 fr. (1).			

3. *Usines :*

a. Fer : hauts fourneaux en activité, 20; produit, 89,597 tonneaux d'une valeur de 7,642,578 fr.

Fonderies de fer, 21 ; produit, 35,218 tonneaux d'une valeur de 7,780,621 fr.

(1) 1,519,819 de plus qu'en 1852.

Usines à ouvrer le fer : produit, 6,334 tonneaux ; valeur, 2,068,320 fr.

Ces diverses usines sidérurgiques occupent 5,444 ouvriers.

	Tonneaux.	Valeur.	
b. Plomb : produit. .	1,681	fr. 858,236	Ouvriers, 2,430.
Zinc : » . .	27,445	14,863,360	

Valeur totale du produit de l'industrie minérale dans la province de Liége en, 1853 : 56 1/4 millions, non compris celle du produit des usines à cuivre, des verreries, etc., dont les renseignements font défaut.

C. — NAMUR.

1. *Mines de houille.*

Mines en activité, 27.

Produit, 185,504 tonneaux.

Valeur, 1,136,842 fr.

Nombre d'ouvriers, 1,442 (salaire moyen par an, 439 fr.).

Évaluation du boni, 85,955 fr.

2. *Mines métalliques.*

a. Plomb : les cinq mines actives ont employé 71 ouvriers, et produit 752 tonneaux d'une valeur de 36,385 fr.

b. Plomb et pyrite : les deux mines existantes ont produit 4,648 tonneaux de galène et 4,723 tonneaux de pyrite, dont la valeur est de 142,587 fr. Ouvriers, 104.

c. Pyrite : mines, 3 ; ouvriers, 70 ; extraction, 5,304 tonneaux ; valeur, 49,759 fr.

Zinc et plomb : mines, 1 ; ouvriers, 20 ; produit, 43 tonneaux de galène et 162 tonneaux de blende, d'une valeur de 2,556 fr.

(Il y a sur l'ensemble du produit des mines métalliques de plomb, de pyrite et de zinc de la province de Namur, un déficit de plus de 116,000 fr.)

d. Fer : mines activées, 13; ouvriers, 496; dépenses totales, 481,721 fr.; produit en minerai, 153,256 tonneaux d'une valeur de 530,146 fr.

Exploitations libres de minerais de fer : siéges d'exploitation activés, 819; ouvriers, 3,320; produit en minerai brut, 503,062 tonneaux; valeur, 2,911,690 fr.; dépense totale, 2,074,899 fr.

5. *Usines* en activité :

	Nombre.	Ouvriers.	Valeur du produit.
Hauts fourneaux	14 (1)	234	2,689,240 fr.
Fonderies.	17	154	768,690
Fabriques de fer.	25	370	1,996,851
Usines à ouvrer le fer. .	7	25	297,790
Usines à plomb. . . .	1	18	81,000
Usines à cuivre	13	2	1,800,000
Verreries	4	3	735,250

III. — Fabrication de sucre.

D'après le *Moniteur* du 27 juillet 1853, les quantités soumises au raffinage pendant la campagne 1852-1853, étaient : en sucre de canne, 26,430,332 kilogrammes; en sucre de betterave, 9,455,769 kilogr. — Exportations pendant ladite campagne, en produits des deux espèces de sucre : 17,083,714 kilogr. Le rendement général en sucre fin, cassonade et sirop étant évalué pour les deux espèces de sucre à 34,091,796 kilogr., il faut admettre, comme ayant servi à alimenter la consommation,

(1) 3 au coke et 11 au bois.

une quantité de 17,008,082 kilogr. La *consommation* du sucre par habitant s'était ainsi élevée en 1852-1853 à 3.76 kilogr.

D'après le tableau inséré au *Moniteur* du 29 juillet 1854, les quantités soumises au raffinage pendant la campagne 1853-1854, se sont élevées :

	Kilog.	Moyenne de 1844-1853.
En sucre de canne à. . .	30,331,696	19,858,035
» betterave à.	10,498,937	5,845,566
TOTAL	40,830,633	25,703,601

Exportation en produits des deux espèces de sucre : 25,574,896 kilogr. sur un rendement général évalué à 38,789,102 kilogr. La *mise en consommation* doit donc être estimée à 13,214,206 kilogr. (moyenne de 1844-53, 11,608,620 kilogr.), ce qui présente sur l'année précédente une diminution de 3,793,876 kilogr.

Droits perçus en	1850. . . . . fr.	3,158,935
	1851.	3,058,701
	1852.	3,500,000
	1853.	3,651,858
	1854 (6 mois). . .	1,750,000

IV. — Ateliers d'apprentissage.

A. — *Flandre orientale.*

1. De toutes les mesures que le gouvernement a prises pour ramener les Flandres à une situation normale, l'institution d'ateliers-modèles d'apprentissage et de perfectionnement était la plus importante et celle qui présentait les plus grandes difficultés d'exécution; création entièrement nouvelle, il n'était guère possible de leur

assurer, dès le principe, une marche régulière; souvent même on manquait dans le pays des éléments nécessaires pour les constituer; d'ailleurs, les détails qui devaient concourir à leur succès étaient si nombreux, les besoins locaux auxquels il s'agissait de pourvoir, si divers et si pressants, les préjugés qu'il fallait vaincre si invétérés, qu'il n'était pas permis d'espérer que toutes les tentatives réussiraient également bien. Dans le nombre des entreprises, il fallait s'attendre à en voir échouer; mais, dans le doute même, ce n'était qu'à l'œuvre que l'on pouvait établir un jugement. Au terme des essais, ce n'est pas en isolant ceux qui ont le moins bien répondu à l'attente, mais en prenant les résultats dans leur ensemble, que l'on peut en déterminer sainement le caractère. Or, il est incontestable que les ateliers, malgré les circonstances défavorables dont ils ont été constamment entourés, ont parfaitement fait atteindre le but que le gouvernement avait en vue.

En effet, l'industrie linière, la plus ancienne et la plus importante branche de travail des Flandres, était en pleine décadence, et tendait même à disparaître entièrement des provinces flamandes : les ateliers ont efficacement contribué à la raviver, en introduisant les meilleurs procédés de fabrication et en propageant l'emploi de l'outillage perfectionné.

Les tissus liniers se bornaient généralement aux toiles ordinaires, à teindre et à blanchir, confectionnées à l'aide de métiers défectueux; les ateliers ont enseigné la fabrication des autres variétés de tissus de cette étoffe, et propagé l'emploi d'un matériel perfectionné dont l'usage n'était guère connu dans ces provinces.

Le filage et le tissage des toiles étaient les seules ressources sur lesquelles était basée l'existence de l'immense majorité des ouvriers industriels des Flandres. Les inconvénients et les dangers de cette pratique exclu-

sive de la même industrie ne se sont que trop fatalement manifestés dans ces dernières années; une crise dans cette industrie a suffi pour plonger des populations entières dans la plus profonde misère, et même on a pu douter de la possibilité de faire revenir les provinces flamandes à une situation normale.

Pour prévenir de pareilles calamités dans l'avenir, les ateliers ont été appelés à diversifier le travail industriel; dans certaines localités, ils ont implanté des industries nouvelles, propres à contribuer à la richesse publique; dans d'autres, ils ont enseigné aux ouvriers réduits à l'oisiveté, des branches de travail déjà exploitées dans le pays, mais susceptibles de prendre un plus grand développement et de leur procurer des moyens d'existence. Les ateliers établis dans la Flandre orientale ont éte fréquentés par environ 4,644 ouvriers et ouvrières de tout âge. Ces ouvriers ont reçu en général une instruction variée dans les divers modes de tissage; ceux qui ont quitté les ateliers d'apprentissage sont allés travailler à domicile ou dans les fabriques privées des villes; beaucoup d'entre eux sont capables de servir de contre-maîtres ou d'ouvriers-instituteurs.

Les ateliers qui reçoivent encore une subvention ont occupé à l'intérieur des établissements, pendant l'année dernière : 619 tisserands, 199 fileuses; 301 autres ouvriers et ouvrières. A domicile, ils emploient directement au delà de 1,586 ouvriers et ouvrières.

2. Il existe actuellement dans la Flandre orientale 27 ateliers d'apprentissage, savoir :

5 ateliers pour la fabrication perfectionnée des toiles unies, telles que : les toiles de toute qualité, servant à l'habillement, les toiles à l'usage des navires, les toiles à sacs, à bâches, à étamines, à emballage, etc.;

2 ateliers pour la fabrication des toiles ouvrées, damassées, linges de table, coutils, etc.;
1 atelier pour le tissage des batistes et linons;
2 ateliers pour la fabrication des fils dits de mulquinerie et servant au tissage des batistes et linons;
11 ateliers pour la fabrication d'étoffes diverses en pur coton, en pure laine, et de tissus mélangés de coton, de laine et de lin, tels que : basins et mousselines brodés au plumetis, genres Saint-Quentin, Tarare et Saint-Gall; cotonnettes; velours de coton; mérinos; étoffes pour robes, pantalons, gilets, etc.; châles genre d'Écosse, châles tartans, plaids; flanelles, baies; gilets brochés, cachemires, laine et soie, poils de chèvre; articles de nouveautés, tapis damassés; piqués, stores, rideaux et autres tissus à la Jacquart, couvertures de chevaux, etc.;
2 ateliers pour la fabrication des tissus de soie;
1 atelier pour la teinture des soies;
1 atelier pour l'apprêt des tissus de soie;
1 atelier pour la fabrication des peluches de soie;
1 atelier pour le coupage des velours de coton.

27

Dans 22 ateliers les opérations industrielles sont entreprises à forfait et dirigées par des fabricants qui ont conclu à cette fin des conventions spéciales avec le gouvernement.

Dans les 5 autres, elles se font, soit directement pour le compte des ouvriers, soit pour celui des industriels qui fournissent les matières premières, sans y être liés par contrat. Tous les ateliers indistinctement sont surveillés et administrés par des commissions instituées par le gouvernement.

La plupart des ateliers-modèles sont la propriété des industriels, ou sont organisés de telle façon que l'inter-

vention financière de l'État peut se restreindre à mesure que leurs opérations se développent et prospèrent, et qu'ils pourront, par la suite, continuer leurs travaux sans aucune aide.

Au contraire, les ateliers qui servent simplement d'écoles où les ouvriers sont admis à faire leur apprentissage, et dont les opérations industrielles ne sont pas entreprises par des fabricants qui y attachent leur position et leur avenir, ne peuvent nécessairement exister qu'à l'aide des subsides de l'État, de la province ou de la commune, puisque le travail des ouvriers-apprentis ne rapporte pas assez de bénéfice pour couvrir le salaire des ouvriers-instructeurs et les autres frais que réclame leur apprentissage. Cependant, les dépenses que ces ateliers occasionnent ne devront pas être appliquées, d'une manière permanente, aux mêmes localités.

3. Toutes les dépenses occasionnées par *tous* les ateliers d'apprentissage et de perfectionnement érigés dans la province se sont élevées, depuis le commencement de leur organisation, en 1847, jusqu'au 31 décembre 1851, à la somme totale de 535,865 fr. 18 c., y compris diverses avances remboursables, faites à des industriels placés à la tête des ateliers, pour les aider dans leurs opérations, et montant ensemble à la somme de 150,200 fr.

Pendant les deux exercices suivants, les ateliers ont coûté la somme de 72,608 fr. 81 c., de sorte que, au 31 décembre 1853, la totalité des dépenses s'est élevée à 608,473 fr. 99 c.

L'État est intervenu dans cette somme
pour. . . . . fr. 554,823 81
La province pour. . . . . 17,378 89(1).

(1) La province a affecté le restant des fonds qui ont figuré dans

Les communes et les bureaux de bienfaisance, pour . . . . fr. 36,271 29

Pour l'exercice 1854, les budgets des dépenses des ateliers-modèles d'apprentissage de la Flandre orientale s'élèvent à la somme totale de 34,586 fr.

L'État y contribue pour . . . . fr.	27,666
La province pour	4,050
Les communes et les bureaux de bienfaisance, pour	2,870 (1).

B. — *Flandre occidentale.*

Nombre des ateliers, 39, dont :

11 pour la fabrication des toiles;
1 pour le tissage des toiles et batistes;
3 pour la fabrication des toiles unies, damassées, ouvrées, etc.;
1 pour la fabrication des toiles et tapis;
1 pour la fabrication de la rubanerie de soie, et de soie et coton, pour la chapellerie;
1 pour la broderie;
17 pour la fabrication d'étoffes diverses en pur lin, pur coton, pure laine, pure soie, ou mélangées de ces matières, articles dits de Roubaix, etc.

Dépenses en 1853 :

A charge de l'État. . . . . fr.	27,708	16
» de la province	7,354	30
» de la commune	10,172	55
Total. . fr.	45,235	01

son budget en faveur de l'industrie linière, à la distribution de métiers et d'outils perfectionnés.

(1) Outre les locaux fournis, et les secours extraordinaires accordés aux ouvriers pour les mettre à même de faire leur apprentissage.

C. — *Hainaut.*

Nombre des ateliers : 4, fabriquant tous des étoffes diverses en pure laine, et en laine et coton, articles dits de Roubaix, etc.

Dépenses en 1853 :

A charge de l'État	fr.	2,874	34
» de la province		819	66
» de la commune		1,547	»
» des bureaux de bienfaisance		200	»
Retenues faites sur les salaires		750	»
Boni		118	»
TOTAL	fr.	6,309	» (1)

(1) Les données ci-dessus sont extraites des rapports sur la situation des ateliers d'apprentissage présentés à la Chambre des représentants par M. le Ministre de l'intérieur dans la séance du 5 mai 1854.

XVIII

COMMERCE ET NAVIGATION.

I. — Commerce.

A. — *Résumé général du commerce, pendant l'année* 1854 (1).

1. *Commerce général.* — Le commerce de la Belgique avec les pays étrangers poursuit une marche ascendante.

(1) Le commerce des années 1848 à 1853 a été évalué en valeurs anciennes et en valeurs nouvelles. Les unes fixes et permanentes, en usage depuis l'année 1833, sont conservées pour faciliter la comparaison avec les années précédentes ; les autres ont pour but de représenter, aussi exactement que possible, la valeur actuelle des marchandises.

Dans la présente notice, empruntée au *Moniteur* du 16 nov. 1854, les comparaisons des résultats de 1853 avec ceux des années antérieures portent exclusivement sur les valeurs permanentes.

Les résultats du commerce de 1853 (1) dépassent de 14 p. c. ceux de 1852 et de 35 p. c. la moyenne des années 1848 à 1852.

Les *importations et les exportations générales réunies* ont été d'un milliard 194 millions 300 mille francs en valeurs permanentes : elles offrent une augmentation de 148m7 sur celles de l'année 1852, et de 312m3 sur la moyenne quinquennale de 1848 à 1852.

D'après les valeurs nouvelles, le mouvement commercial de 1853 s'élève à un milliard 176 millions 800 mille francs. Il ne présente donc qu'une différence en moins de 17m5 ou 1 p. c. sur les anciennes évaluations.

Les marchandises arrivées en Belgique, c'est-à-dire les *importations* pour la consommation, pour le transit direct et pour l'entrepôt, sont comprises dans le chiffre d'un milliard 194m3 pour une valeur permanente de 564m2. C'est une augmentation de 40m2 ou 8 p. c. sur les résultats de l'année 1852, et de 122m2 ou 28 p. c. sur la moyenne des années 1848 à 1852.

Les valeurs variables donnent le chiffre de 589m8, et sont par conséquent de 25m5 ou 5 p. c. supérieures aux valeurs permanentes.

La valeur permanente du commerce général à l'*exportation* (marchandises belges et étrangères réunies) a été de 630m1. Il y a augmentation de 108m5 ou 21 p. c. sur

(1) Le tableau suivant fait connaître, en millions, le mouvement des échanges pendant cette année et la moyenne des résultats pour chacune des trois périodes quinquennales qui l'ont précédée :

	Import. et exp. réunies.		Importation.		Exportation.	
Périodes.	C. gén.	C. spéc.	C. gén.	C. spéc.	C. gén.	C. spéc.
1re 1838 à 1842. . .	445.4	351.»	252.3	204.9	193.1	146.1
2e 1843 à 1847. . .	627.4	399.2	334.5	218.1	292.9	181.1
3e 1848 à 1852. . .	882.»	486.7	442.»	244.5	440.»	242.2
Année 1853.	1194.3	641.»	564.2	286.8	630.1	354.2

1852, et de 190^{m}1 ou 43 p. c. sur la moyenne quinquennale.

Les valeurs variables, 587^{m}0, présentent sur les valeurs déterminées en 1833 une différence en moins de 43^{m}1 ou 7 p. c.

2. *Commerce spécial.* — Les produits étrangers que la Belgique a reçus pour sa propre consommation, et les produits provenant de son sol et de son industrie, qu'elle a envoyés à l'étranger, sont représentés en valeurs permanentes par 641^{m}0. Il en résulte une augmentation de 67^{m}1 ou 12 p. c. sur l'année 1852, et de 154^{m}3 ou 32 p. c. par rapport à la moyenne des années 1848 à 1852.

Les valeurs variables s'expriment par 592^{m}6, chiffre inférieur de 8 p. c. aux valeurs déterminées en 1833.

La valeur permanente des marchandises étrangères mises en consommation a été de 286^{m}8. C'est seulement 200 mille francs de plus qu'en 1852, mais la comparaison avec la moyenne quinquennale fait ressortir un accroissement de 42^{m}3 ou 17 p. c.

La valeur actuelle de ces produits, 298^{m}2, excède de 4 p. c. les estimations anciennes.

Le chiffre de 354^{m}2, représentant la valeur permanente des produits belges exportés, est supérieur de 23 p. c. aux résultats de 1852 et de 46 p. c. à la moyenne des années 1848 à 1852.

La valeur variable, 294^{m}4, est de 59^{m}8 ou 17 p. c. moins élevée que la valeur permanente.

B. — *Résumé par mode de transport.*

Pour les importations et les exportations réunies, la valeur des transports par terre et rivières a augmenté, en 1853, de 15 p. c. relativement à 1852 et de 39 p. c. comparativement à la moyenne quinquennale.

Il y a, par rapport à 1852, accroissement de 19 p. c. à l'entrée et de 13 p. c. à la sortie.

Les transports maritimes pour les importations et les exportations réunies ont progressé de 12 p. c. relativement à 1852. Il y a diminution de 3 p. c. à l'entrée ; mais à la sortie, il y a une différence en plus de 39 p. c.

Pour l'ensemble du mouvement commercial, la part proportionnelle des transports par terre et rivières est de 60.8 p. c. et celle des transports maritimes de 39.2 p. c. Ces parts respectives ont peu varié.

C. — *Mouvement du commerce par pays.*

Pour le *commerce spécial*, les échanges avec les pays d'Europe représentent, en valeurs variables, 85 p. c. du mouvement des importations et des exportations réunies; le reste (15 p. c.) concerne nos relations avec l'Amérique, l'Asie et l'Afrique.

Ce mouvement se résume, en valeurs nouvelles, de la manière suivante :

	Millions.	Importation.	Exportation.
EUROPE CENTRALE.			
France	160.7	62.»	98.7
Pays-Bas	92.7	50.6	42.1
Zollverein	73.2	35.8	37.4
Autres pays (1). .	8.5	1.2	7.3
EUROPE SEPTENTRIONALE.			
Angleterre	106.7	46.7	60.»
Russie	32.»	27.7	4.3

(1) Les autres pays de l'Europe centrale sont, dans l'ordre d'importance du commerce, les Villes hanséatiques, le Mecklembourg et le Hanovre.

	Millions.	Importation.	Exportation.
Autres pays (1). .	6.5	5.3	1.2
EUROPE MÉRID. (2).	26.3	9.3	17.»
AMÉRIQUE	79.1	54.»	25.1
ASIE	5.3	4.5	0.8
AFRIQUE.	1.6	1.1	0.5
	592.6	298.2	294.4
L'Europe a donc fourni, à elle seule, un mouvement de. .	506.6	238.6	268.»
Tandis que l'Amérique, l'Asie et l'Afrique n'ont fourni que.	86.»	59.6	26.4

Voici le compte rendu des échanges avec les quatre pays principaux de l'Europe, la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, le Zollverein, et avec les pays d'Amérique.

FRANCE.

La valeur permanente de l'*exportation* pour la France a été de 103m8, et celle de l'importation en Belgique de 51m8. D'après les évaluations rectifiées, nos exportations se réduisent à 98m7, et nos importations s'élèvent à 62m0. Nos exportations excèdent donc les importations de 52m0 en valeurs anciennes et de 36m7 en valeurs actuelles (3).

Sous le rapport des valeurs permanentes, l'*importation* a augmenté de 1 p. c. par comparaison avec l'année 1852, et de 5 p. c. relativement à la moyenne quinquen-

(1) Le Danemark et la Suède sont les pays non dénommés de l'Europe septentrionale.

(2) Les pays de l'Europe méridionale avec lesquels des relations commerciales ont eu lieu sont : la Turquie, les États sardes, l'Autriche, la Suisse, les Deux-Siciles, l'Espagne, Parme, Modène, Lucques, la Toscane, les États romains, le Portugal et la Grèce.

(3) Il est essentiel de ne pas perdre de vue que le compte de la

nale. Les $51^{m}8$, valeurs permanentes, se répartissent en $15^{m}4$ de matières premières, $13^{m}8$ de denrées et $22^{m}6$ d'objets fabriqués. En 1852, ces nombres étaient $13^{m}0$, $18^{m}3$ et $20^{m}0$.

Il y a augmentation sur les vins, les tissus de soie, les lins, les laines, les draps et autres tissus de laine, les ouvrages d'horlogerie, l'indigo, les tableaux, les fils de soie et sur les bois de construction.

Il est entré moins de grains, de sel brut, de graines oléagineuses et de pommes de terre.

L'*exportation* a augmenté de 17 p. c. comparativement à l'année 1852 et de 43 p. c. par rapport à la moyenne quinquennale.

Un assez grand nombre d'articles concourent à l'accroissement sur 1852; ce sont particulièrement: la houille, pour $3^{m}7$; la fonte, pour $3^{m}4$; les grains, pour $2^{m}7$; les tissus de lin, pour $1^{m}3$; le bétail, pour $1^{m}2$. Puis viennent les tissus de coton, les chevaux et poulains, les draps et autres tissus de laine, les boissons distillées, les fils de lin, etc. Il y a diminution sur le zinc, le cuivre, les dentelles et tulles, les livres, etc.

Les produits exportés se divisent en $69^{m}9$ de matières premières, $9^{m}9$ de denrées et $24^{m}0$ d'objets fabriqués. En 1852, ces nombres étaient $64^{m}1$, $5^{m}1$ et $19^{m}6$.

France renseigne plusieurs articles considérables qui ne sont pas destinés à la consommation de ce pays; tels sont. entre autres :

	Valeurs permanentes.	Valeurs variables.
Les draps.	$3^{m}3$	$2^{m}7$
Les tissus de coton.	$2^{m}3$	$1^{m}5$
Les boissons distillées.	$0^{m}9$	$1^{m}6$
Les tissus de laine.	$0^{m}5$	$0^{m}3$

Ces marchandises, bien que prohibées à l'entrée en France, ont dû être rattachées au compte de ce pays, parce que le commerce n'en a pas fait connaître la véritable destination.

ANGLETERRE.

Selon les taux permanents, la valeur des importations a été de $54^{m}3$ et celle des exportations de $68^{m}4$. D'après les nouvelles valeurs, ces résultats sont respectivement de $46^{m}6$ et de $60^{m}0$. Les exportations excèdent donc les importations de $14^{m}1$, d'après les valeurs déterminées en 1833, et de $13^{m}4$ selon les valeurs variables.

Les *importations* ont fléchi de 5 p. c. par rapport au mouvement commercial de 1852; mais elles dépassent de 14 p. c. la moyenne des cinq dernières années.

Les matières premières figurent dans la mise en consommation pour $33^{m}6$, les denrées pour $11^{m}1$ et les objets fabriqués pour $9^{m}6$. En 1852, les chiffres étaient $35^{m}6$, $12^{m}2$ et $9^{m}1$.

Les articles sur lesquels portent les diminutions sont principalement l'indigo, le sel brut, les tissus de laine, le fil de fer, le cuivre, les raisins, les produits chimiques, les cuirs, etc. L'importation du coton en laine, des laines, des machines et mécaniques, des fils de lin et des graines oléagineuses a augmenté.

Le mouvement ascendant constaté, à partir de 1848, dans nos *exportations* en Angleterre, progresse sensiblement. L'augmentation est de 53 p. c. par rapport à l'année 1852 et de 77 p. c. relativement à la moyenne quinquennale; elle est de 117 p. c. par comparaison avec l'année 1848.

Les matières premières sont comprises dans les exportations pour $36^{m}1$, les denrées pour $17^{m}3$ (1), et les objets fabriqués pour $15^{m}0$. En 1852, c'était $23^{m}3$, $12^{m}8$ et $8^{m}7$.

(1) Le public se préoccupant beaucoup de l'expédition des denrées alimentaires en destination de l'Angleterre, il ne sera pas hors de pro-

L'accroissement porte sur un grand nombre d'articles; les principaux sont : les sucres raffinés, les lins, le houblon, les fils de laine, les draps et autres tissus de laine, les chevaux et poulains, le zinc, les verreries et cristalleries, les cuirs apprêtés, les laines, les armes, les bestiaux, les engrais, les tableaux, etc.

Peu d'articles ont diminué, et les différences ne méritent pas une mention spéciale.

PAYS-BAS.

Les importations des Pays-Bas sont de 43^{m}4 et nos exportations de 52^{m}0 d'après les valeurs de 1833. Les valeurs nouvelles donnent 50^{m}6 et 42^{m}1. Ainsi, d'après les valeurs permanentes, les exportations dépassent les importations de 8^{m}6, tandis qu'elles sont de 8^{m}5 inférieures à celles-ci, d'après les valeurs nouvelles.

Pour les *importations*, il y a une différence en moins de 165 mille francs sur l'année 1852, mais elles excèdent de 4^{m}1 ou 10 p. c. la moyenne de la période quinquennale.

pos d'indiquer ici les exportations qui ont eu lieu dans l'année moyenne de 1848 à 1852 et en 1853.

Valeurs variables exprimées en millions et milliers de francs.

	Moy. quinq.	1853.
Animaux vivants non spécialement dénommés, tels que volailles, gibier, etc.	0.101	0.059
Bestiaux	0.936	2.848
Beurre frais et salé	1.686	2.920
Fruits. — Prunes et pruneaux non spécialement tarifés	0.036	0.053
Pommes, noix, etc.	1.867	1.748
Grains	5.954	0 254
Légumes verts et secs non spécialement tarifés	0.371	0.465
OEufs	0.418	1.030
Pommes de terre	0.768	0.350
Viandes, y compris la volaille et le gibier tués	0.878	1.294

Les marchandises consistent en $15^{m}6$ de matières premières, $26^{m}6$ de denrées et $1^{m}2$ d'objets fabriqués. A l'exception du dernier chiffre, qui présente une différence en moins de $0^{m}1$, c'est la même répartition que pour l'année 1852.

Des diminutions se présentent sur le café, le lin, les sucres bruts, les tabacs non fabriqués, les laines, le beurre, les fromages et les thés. Il y a augmentation sur les grains, les résines, les graines oléagineuses, le riz, les racines de chicorée, le bétail, les pierres de tuf et les pierreries.

Quant aux *exportations* de produits belges, elles continuent d'être en progrès. La différence est de 17 p. c. comparativement à 1852 et de 34 p. c. par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Les marchandises exportées se divisent en $17^{m}7$ de matières premières, $1^{m}6$ de denrées et $32^{m}7$ d'objets fabriqués. En 1852, elles se répartissaient comme il suit : $13^{m}2$, $1^{m}7$ et $29^{m}5$.

Les augmentations les plus sensibles portent sur le zinc (différence, $2^{m}4$), les draps et autres tissus de laine, les tissus de coton, les engrais, les fers forgés, les machines et mécaniques, les fontes en gueuses, les ouvrages de fer, le cuivre, les tissus de lin et les armes. La houille et les graisses ont légèrement fléchi.

ASSOCIATION ALLEMANDE (ZOLLVEREIN).

Selon les anciennes évaluations, les exportations s'élèvent à $43^{m}1$ et les importations à $27^{m}6$. Elles sont, d'après les valeurs rectifiées, de $37^{m}5$ et de $35^{m}8$. L'excédant des exportations sur les importations, qui est de $15^{m}5$, d'après les valeurs arrêtées en 1833, se trouve donc réduit à $1^{m}7$, d'après les valeurs rectifiées.

La comparaison avec les importations de l'année 1852

fait ressortir une augmentation de 18 p. c.; par rapport à la moyenne quinquennale, il y a une différence en plus de 26 p. c.

Les *importations* consistent en $13^{m}4$ de matières premières, $6^{m}4$ de denrées et $7^{m}8$ d'objets fabriqués. En 1852, ces nombres étaient $12^{m}5$, $3^{m}0$ et $8^{m}0$.

Les grains seuls entrent dans l'accroissement pour $3^{m}4$; des augmentations se présentent aussi sur le lin, les bois de construction et le cuivre brut. L'importation des tableaux et des tourteaux a diminué.

L'*exportation* des produits belges dans le territoire de l'Association allemande a diminué de 131 mille francs comparativement à l'année 1852; mais elle présente un accroissement de 19 p. c. relativement à la moyenne quinquennale.

Les marchandises se divisent en $21^{m}5$ de matières premières, en $4^{m}6$ de denrées et en $17^{m}0$ d'objets fabriqués. Elles se répartissaient, en 1852, comme il suit : $22^{m}7$, $4^{m}8$ et $15^{m}7$.

Nous avons expédié moins d'huiles de graines, de tableaux, de cuirs, de tabacs fabriqués, de chevaux, de bestiaux et d'armes. Il y a augmentation sur les fontes en gueuses, les machines et mécaniques, la calamine, les tissus de lin, les tissus de coton, les engrais et les ouvrages de fer.

PAYS D'AMÉRIQUE.

Les *importations* des États-Unis, qui avaient presque doublé en 1852, sont tombées de $34^{m}4$ à $28^{m}0$, soit une diminution de 19 p. c. Les résines, les cotons, les tabacs non fabriqués, les riz, les potasses et les bois de teinture ont diminué, dans leur ensemble, d'environ $11^{m}0$; mais il a été importé plus de café, de sucres bruts et de grains. Il y a aussi une différence en moins (47 p. c.) pour

Haïti. Les importations de Cuba et de Porto-Rico ont augmenté de 1m6, différence qui porte sur les sucres bruts.

Les importations du Brésil, 9m8, du Rio-de-la-Plata, 6m0, du Chili et du Pérou, 2m3, ont peu varié.

Aucune mise en consommation n'est signalée pour Guatemala.

Les *expéditions* pour les États-Unis, qui avaient été de 15m1 en 1852, se sont élevées à 25m0 ; c'est une augmentation de 66 p. c. sur l'année 1852 et de 92 p. c. relativement à la moyenne quinquennale. Les verreries, les tissus de coton et les draps forment à eux seuls environ les 2/3 de l'accroissement sur 1852. Il y a également progrès pour Cuba (1m0 ou 32 p. c.), pour les possessions anglaises en Amérique (0m7 ou 118 p. c.) et le Mexique (0m1). Les exportations au Brésil, au Rio-de-la-Plata, au Chili et au Pérou, à Guatemala et à Haïti ont fléchi. Pour le Brésil, la différence en moins est de 1m2, et elle porte principalement sur les machines et mécaniques, les verreries, les tissus de coton et les ouvrages de fer.

AUTRES PAYS.

Il y a, comparativement à l'année 1852, une augmentation pour les *importations* de la Russie (17 p. c.), des Villes hanséatiques (436 p. c.), de la Turquie (133 p. c.), de l'Inde anglaise, Singapore et la Chine (26 p. c.), de Java, du Danemark (56 p. c.), de l'Autriche (41 p. c.), de la Guinée et Sénégambie (35 p. c.).

Des diminutions se remarquent pour l'Espagne (30 p. c.), l'Égypte (91 p. c.), les Deux-Siciles (40 p. c.), la Suède et la Norwége (24 p. c.), le Portugal (32 p. c.), Parme, Modène, Lucques, la Toscane et les États romains (54 p. c.), le Mecklembourg-Schwérin (77 p. c.), le Hanovre (29 p. c.), et les États sardes (16 p. c.).

L'exportation de nos produits en Turquie s'est élevée de 4m2, chiffre de 1852, à 7m7, accroissement dû à une plus forte expédition de sucres raffinés. Une différence en plus de 3 1/2 millions se remarque également pour les États sardes; elle porte sur les sucres raffinés pour 1m5, sur les draps pour 1m4, et sur les machines et mécaniques, pour 0m4. La Russie, l'Autriche et les Deux-Siciles ont reçu en plus respectivement 2m3, 2m3 et 1m0; les sucres raffinés forment le principal élément de ces accroissements. Viennent ensuite, dans l'ordre des augmentations, l'Océanie, le Mecklembourg-Schwérin, l'Espagne et la Guinée.

Nos envois ont diminué pour le Hanovre, les Villes hanséatiques, la Suisse, Parme, Modène, Lucques, la Toscane et les États romains, le Danemark, la Suède et la Norwége, l'Inde anglaise, Singapore et la Chine, la Grèce, l'Égypte et Java.

D. —*Résumés par nature de produits et par marchandises.*

Sous le rapport des valeurs permanentes, les *importations*, en ce qui concerne le commerce spécial, se divisent en :

118m2 de matières premières;
125m7 de denrées;
42m9 d'objets fabriqués.

Comparativement à l'année 1852, il y a augmentation de 8 p. c. sur les denrées et de 6 p. c. sur les objets fabriqués. Les matières premières ont diminué de 9 p. c.

La répartition à l'*exportation* a lieu comme il suit :

155m0 de matières premières;
54m3 de denrées;
144m9 d'objets fabriqués.

C'est un accroissement de 18 p. c. sur les matières premières, de 46 p. c. sur les denrées et de 22 p. c. sur les objets fabriqués.

La part proportionnelle de chacune de ces catégories dans l'ensemble du commerce spécial se répartit de la manière suivante :

	Importations.	Exportations.
Matières premières. . .	41 p. c.	44 p. c.
Denrées	44 »	15 »
Objets fabriqués	15 »	41 »

Ainsi qu'on l'a déjà dit, la valeur variable des marchandises étrangères mises en consommation s'élève à 298m2. Elle se divise comme il suit : 111m2 de matières premières; 143m8 de denrées; 43m2 d'objets fabriqués.

L'Angleterre, le Zollverein, la France, les Pays-Bas, les États-Unis, la Russie et le Rio-de-la-Plata sont les principaux pays qui nous ont fourni les matières premières; les denrées nous ont été envoyées plus particulièrement par les Pays-Bas, la France, la Russie, Cuba et Porto-Rico, le Zollverein, les États-Unis, le Brésil, l'Angleterre et la Turquie; la plus grande quantité d'objets fabriqués a été importée de la France, de l'Angleterre, du Zollverein, de la Suisse et des Pays-Bas.

Les principaux articles, classés dans l'ordre d'importance des valeurs variables, sont : grains de toute espèce, 194,573,000 kilogrammes, évalués à 52 3/4 millions de francs; laines, 5,575,000 kilogr.; café, 18,759,000 kilog.; sucres bruts, 30,042,000 kilogr.; graines oléagineuses, 692,000 hectolitres; vins, 107,000 hectol.; coton en laine, 11,167,000 kilogr.; tissus de soie, 89,000 kilog.. valant 10 1/4 millions de fr.; tissus de laine, 427,000 kilogrammes, estimés à 10 1/4 millions de francs; lin,

5,124,000 kilogr.; engrais, pour une valeur de 6 millions de francs; bétail, 66,000 têtes, valant près de 5 1/2 millions de francs; bois de construction, pour une valeur de 5,356,000 francs; tabacs non fabriqués, 4,582,000 kilogrammes; riz, 13,175,000 kilogr.; cuivre brut, 1,065,000 kil.; tissus de coton, 226,000 kil., évalués à 3 1/4 millions de francs; cuirs non apprêtés, 1,883,000 kilogr.; fils de lin et de chanvre, 618,000 kilogr.; chevaux et poulains, 3,955 têtes; indigo, 146,000 kilogr., valant 2 millions de francs; mercerie, pour une valeur de 1,902,000 francs; poissons, pour une valeur de 1 3/4 million de francs; fils de laine, 160,000 kilogr.; horlogerie, pour une valeur de 1,610,000 francs; fruits, pour une valeur de 1 1/2 million de fr.; tourteaux, 9,446,000 kil.; chanvre, 1,223,000 kil., estimés à 1 1/2 million de francs.

Relativement à l'année 1852, les importations, exprimées en valeurs permanentes, ont augmenté de 4^m9 sur les graines oléagineuses; de 4^m8 sur les sucres bruts; de 4^m7 sur les grains; de 1^m4 sur les vins.

Il y a dépression de 3^m2 sur l'indigo; de 3^m0 sur le sel brut; de 2^m8 sur le café; de 2^m5 sur les tabacs non fabriqués; de 1^m7 sur les résines, et de 1^m6 sur le coton en laine.

Comme on l'a vu plus haut, la valeur variable des produits exportés, provenant du sol et de l'industrie belges, est de 294^m4. Elle se subdivise ainsi : 146^m2 de matières premières, 45^m6 de denrées et 102^m6 d'objets fabriqués.

Les principaux débouchés de nos matières premières ont été la France, l'Angleterre, le Zollverein, les Pays-Bas, les États-Unis, et les Villes hanséatiques; les denrées ont été plus particulièrement exportées vers l'Angleterre, la France, le Zollverein, la Turquie, les États sardes, les Pays-Bas et les Villes hanséatiques; et les objets fabriqués vers les Pays-Bas, la France, le Zollve-

rein, l'Angleterre, les États-Unis, les Villes hanséatiques, Cuba et Porto-Rico, la Russie, les États sardes, le Brésil, etc.

Les produits exportés consistent particulièrement en : houille, 2,332,000 tonneaux, pour une valeur de 35 millions de francs; lin, 14,305,000 kilogrammes, évalués à 22 millions de francs; draps et tissus de laine, 1,079,000 kilogr., valant 19 millions de francs; sucres raffinés, 22,327,000 kilogr.; fonte de fer, 101,000 tonneaux; tissus de lin et de chanvre, 2,779,000 kilog., évalués à 13,355,000 francs; tissus de coton, 1,986,000 kilogr., estimés à 12 3/4 millions de francs; chevaux et poulains, 22,200 têtes; machines et mécaniques, 6,372,000 kilogr.; verreries, pour une valeur de 8 millions de francs; armes portatives, pour une valeur de 7,800,000 francs; bétail, 172,750 têtes; grains de toute espèce, 25 1/2 millions de kilogr.; laines, 1,339,000 kilogr.; fils de lin et de chanvre, 1,702,000 kilogr.; clous, 9,914,000 kilogr.; zinc laminé, 7,618,000 kilogr.; fer forgé en barres, verges et carillons, 15,660 tonneaux; huiles de graines et de poisson, 63,300 hectolitres; beurre, 2,634,000 kilogr.; houblon, 2,183,000 kilogr.; dentelles et tulles, pour une valeur de 3 3/4 millions de francs; habillements et modes, pour une valeur de 2,900,000 francs; tableaux, pour une valeur de 2,800,000 francs; papier, pour une valeur de 2,700,000 francs; zinc brut, 5,354,000 kilogr.; livres, 390,000 kilogr.; fils de laine, 2,299,000 kilogr.; cuirs tannés et apprêtés, 589,000 kilogr.; boissons distillées, 43,149 hectol.; graisses, 1,705,000 kilogr.; fruits, pour une valeur de près de 2 millions de francs; bois de construction, pour une valeur de 1,900,000 francs; engrais, pour une valeur de 1,700,000 francs; ouvrages de fer, 3,767,000 kilogr.; riz blanchi et glacé dans le pays, 3,082,000 kilogr.; charbon de bois, pour une valeur de 1 1/2 million de francs; écorces à tan, pour une valeur

de 1,400,000 francs; viandes, 1,188,000 kilogr.; et œufs, pour une valeur de 1,251,000 francs.

La comparaison avec les résultats de l'année 1852, sous le rapport des valeurs permanentes, fait ressortir les différences suivantes :

Augmentations : Sucres raffinés, $10^{m}0$; verreries, $5^{m}3$; draps et autres tissus de laine, $5^{m}3$; fonte de fer, $5^{m}1$; tissus de lin, $4^{m}0$; tissus de coton, $3^{m}5$; houille, $3^{m}4$; grains de toute espèce, $2^{m}6$; lin, $2^{m}5$; fer forgé en barres, verges et carillons, $2^{m}4$; armes portatives, $2^{m}3$; chevaux et poulains, $1^{m}9$; bestiaux, $1^{m}9$; zinc laminé, $1^{m}7$; machines et mécaniques, $1^{m}7$; engrais, $1^{m}6$; houblon, $1^{m}6$; fils de laine, $1^{m}5$; cuirs, $1^{m}3$; laines, $1^{m}3$; boissons distillées, $1^{m}0$; papier, $1^{m}0$; fils de lin, $1^{m}0$, etc.

Diminutions : Zinc brut, $1^{m}3$; huiles de graines, $1^{m}0$.

E. — *Mouvement de la navigation.*

Les transports maritimes ont eu lieu par 2,345 navires à l'entrée et 2,296 à la sortie, ensemble, 4,641 arrivages et départs. Dans ce nombre est compris le mouvement des navires à vapeur. Les navires entrés et sortis avaient une capacité totale de 795,233 tonneaux, mais leur charge ne s'est élevée qu'à 506,502 tonneaux. Par comparaison avec l'année 1852, c'est une diminution de 3 p. c. pour les navires et de 4 p. c. pour le tonnage et pour le chargement. En ce qui concerne les navires belges, il y a, relativement à l'année 1852, une différence en moins de 2 p. c. pour le nombre de navires, de 3 p. c. pour le tonnage et de 4 p. c. pour le degré de chargement.

La part du pavillon national est de dix-neuf centièmes pour le nombre de navires entrés et sortis et pour le tonnage; elle est de vingt centièmes pour le degré de chargement. Ce sont les mêmes proportions qu'en 1852. Par

rapport à la moyenne quinquennale de 1848 à 1852, il y a respectivement décroissance de un, trois et quatre centièmes pour le nombre de navires, le tonnage et le degré de chargement.

Les proportions dans lesquelles le pavillon anglais entre dans l'ensemble de la navigation maritime, sont : pour le nombre de navires, 30 p. c.; pour le tonnage 31 p. c., et pour le degré de chargement, 26 p. c..

Considérée séparément, la navigation à vapeur a occupé 29 bâtiments, qui ont effectué 871 voyages. Sur une capacité de 183,687 tonneaux, 86,798 ont été occupés par des marchandises. En 1852, 23 navires avaient fait 777 voyages; le tonnage a été de 172,180 tonneaux, dont 86,425 en marchandises.

6 navires belges ont pris part à la navigation à vapeur en 1853; ils ont fait ensemble 256 voyages.

Les 871 voyages effectués par les bateaux à vapeur se répartissent ainsi :

831 entre la Belgique et l'Angleterre;
37 » et la France;
5 » et l'Espagne.

F. — *Droits perçus.*

Les droits de douane perçus se sont élevés :

	1853.	1852.
Pour l'entrée. . . . . fr.	11,967,413	13,335,613
Pour la sortie	245,522	304,918
Pour le transit.	22,987	30,461
Pour la navigation	532,302	561,549
Ensemble. . . .	12,768,224	14,232,541

La diminution est de 10 p. c. sur la totalité des recettes effectuées pour droits de douanes en 1852.

Les diminutions des recettes, à l'importation, portent plus particulièrement sur les articles suivants :

	1853.	1852.	Diminut.
Grains	1,013,154	1,474,466	461,312
Café	2.137,720	2,454,826	317,106
Tabacs non fabriqués.	582,241	790,830	207,789
Riz.	422,271	569,322	147,051
Fruits.	190,777	279,566	88,789
Draps et autres tissus de laine	1,251.190	1,302,282	51,092
Tissus de soie.	428,492	478,754	50,262
Produits chimiques. .	70,045	119,396	49,341
Tourteaux	112,838	160,971	48,133

La différence en moins des recettes, à l'exportation, est due à la suppression des droits de sortie à partir du 1er juillet 1853.

II.—Mouvement du commerce de la Belgique avec les pays étrangers pendant les années 1852 et 1853, en ce qui concerne les principales marchandises.

IMPORTATIONS. — MISES EN CONSOMMATION.

	1852.	1853.
Bestiaux. — Bœufs, etc. (têtes).	17,112	18,569
» Moutons et agneaux.	39,749	40,668
Bois de construction (tonn.) . .	26,760	31,485
» » scié.	25,382	20,466
Café (kil.)	20,737,215	18,759,134
Coton en laine.	12,114,163	11,147,649
Cuirs verts et secs.	2,246,763	1,672,549

	1852.	1853.
Fils de laine	167,854	159,714
Graines.—Colza, lin, etc. (hect.)	497,735	681,646
Grains. — Froment (kil.) . . .	91,540,206	108,531,927
» Seigle	21,413,092	39,469,429
» Avoine	6,797,835	6,283,351
» Blé noir ou sarrasin. .	893,385	1,033,794
» Fèves et vesces	5,110,872	3,667,681
» Orge et escourgeon . .	24,003,898	34,222,603
» Farines et son.	1,643,195	1,123,546
Habillem^{ts} neufs et modes (fr.).	1,010,316	1,028,630
Lin brut.	5,252,076	5,123,180
Lin peigné. (kil.)	501	741
Mercerie (fr.)	1,845,120	1,889,932
Poissons.—Harengs saum. (ton.)	3,351	3,920
» Id. frais, etc. (pièces) .	15,344,018	15,470,861
» Morue et saum. (ton.).	1,147	1,264
» Stockfisch (kil.). . . .	940,301	1,138,207
» de mer frais	684,371	791,727
Pommes de terre (hect.)	222,162	102,286
Riz en paille (kil.)	1,415,429	692,262
» pelé	7,655,074	5,652,543
Sel brut.	42,737,995	30,846,152
Sucres bruts.	23,130,282	30,141,177
Tabacs non fabriqués	5,767,553	4,020,440
» Cigares	33,015	26,809
Tissus de coton	235,789	225,034
» de draps et casimirs . .	24,430	27,197
» de laine (coatings, etc.).	43,374	34,526
» » (mousseline, etc.).	360,028	363,823
Tissus de soie	81,118	87,612
» tulles et dentelles de cot. (fr.).	599,228	542,063
» tulles et dent. de soie et lin.	249,102	346,881
Verreries (glaces et miroirs). .	217,251	243,738
Vins (hect.)	85,940	107,006

EXPORTATIONS. — MARCHANDISES BELGES.

	1852.	1853.
Armes portatives (fr.)	5,518,595	7,738,724
Bestiaux. — Bœufs, etc. (têtes)	8,471	14,683
» Cochons.	81,436	83,710
Charbons de terre (ton.). . . .	2,103,546	2,331,355
Chevaux et poulains (têtes). . .	16,926	22,082
Cuirs verts et secs (kil.). . . .	502,917	641,136
Écorces à tan non moulues. . .	13,290,045	12,581,963
Étoupes	78,772	140,113
Fer.—Fonte en gueuses (ton.) .	65,475	101,019
» Fonte ouvrée (kil.) . . .	669,632	595,429
» forgé en barres, etc. . .	7,435,218	15,631,069
» battu	1,350,105	3,061,857
» Clous.	8,938,186	9,836,233
Fils de lin	1,422,564	1,728,191
Graines de colza, etc. (hect.). .	20,045	11,081
Grains. — Froment (kil.) . . .	405,306	11,483,809
» Seigle	11,334,358	8,116,449
» Avoine.	1,025,057	567,208
» Blé noir ou sarrasin.	2,180,191	2,489,552
» Fèves et vesces . .	685,211	534,819
» Orge et escourgeon.	472,013	657,523
» Farine et son. . . .	434,414	1,527,012
Lin brut	12,713,991	14,144,911
Lin peigné.	76,901	61,961
Livres	358,906	386,181
Machines et mécaniques	5,164,906	6,301,364
Pommes de terre (hect.). . . .	66,063	73,024
Sel raffiné (kil.)	2,625,892	2,187,540
Sucres raffinés.	13,998,936	21,650,244
Tabacs fabriqués (cigares) . . .	172,218	176,094
Tissus de coton.	1,676,531	1,984,532
» de laine, draps	775,291	964,568

	1852.	1853.
Tissus de laine, autres.	66,021	113,939
Toiles (nappes et serviettes). .	1,801,016	2,145,713
Tissus (tulles et dent. de c.) (fr.).	2,193,211	1,835,379
» de soie et de lin.	1,626,273	1,895,691
Verreries (glaces et miroirs). .	1,237,858	1,228,153
» (cristallerie) (kil.). .	556,554	578,658
» (cristallerie taillée, etc.).	815,258	1,100,221
» (verre à vitres)	16,443,568	20,607,309
Zinc brut	6,753,423	5,354,163
» laminé	6,225,932	7,615,547

III. — Mouvement commercial du port d'Anvers.

Années.	Navires.	Tonnage.	Années.	Navires.	Tonnage.
1828	956	136,380	1842	1,391	213,745
1829	1,031	158,945	1843	1,561	242,553
1830	722	123,407	1844	1,301	209,281
1831	398	53,448	1845	1,941	287,628
1832	1,254	150,294	1846	2,220	332,993
1833	1,104	129,607	1847	1,922	325,283
1834	1,064	141,465	1848	1,143	208,543
1835	1,189	153,243	1849	1,671	278,133
1836	1,245	176,079	1850	1,435	242,603
1837	1,426	225,759	1851	1,375	237,781
1838	1,538	258,900	1852	1,645	328,038
1839	1,188	199,640	1853	1,811	335,317
1840	1,172	180,465	1854	1,770	356,068
1841	1,227	182,794			

La comparaison de 1854 à 1853 présente une diminution de 41 navires, mais une augmentation du tonnage se montant à 20,751 tonneaux.

Le tonnage moyen des navires qui était en 1828 de 143 et en 1840 de 154 tonneaux, est en 1854 de 201 tonneaux.

IV. — Émigrants embarqués à Anvers.

1843. . . .	2,983	émigrants sur	31	navires.
1844. . . .	2,624	»	28	»
1845. . . .	5,210	»	36	»
1846. . . .	13,178	»	89	»
1847. . . .	14,612	»	102	»
1848. . . .	11,074	»	66	»
1849. . . .	10,260	»	61	»
1850. . . .	7,016	»	40	»
1851. . . .	9,243	»	51	»
1852. . . .	14,428	»	68	»
1853. . . .	15,262	»	66	»

Du chiffre de 1853, 19 p. c. sont partis par des navires belges; en 1851, c'était 31 p. c.; en 1852, 21 p. c.

Des 15,262 émigrants de 1853, 13,955 se dirigeaient vers New-York; 1,212 vers la Nouvelle-Orléans; 95 vers le Brésil.

V. — Banques.

A. — *Banque Nationale.*

Voici le bilan arrêté au 31 décembre 1853 et le résumé des renseignements contenus dans le rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires, du 27 février 1854.

ACTIF.

Actionnaires, pour 2/3 non versés sur les actions . . . . fr.	10,000,000 00
Portefeuille général tant à Bruxelles qu'à la succursale	75,967,951 78
Caisse à Bruxelles, à la succursale et dans les agences	53,006,509 73
A reporter.	138,974,461 51

Report.	138,974,461 51
Fonds publics	8,732,292 12
Prêts sur fonds publics.	5,819,131 29
Intérêts acquis sur fonds publics . .	23,576 89
Trésor public; indemnité du caissier de l'État	200,000 00
Fonds publics de la réserve.	323,908 75
Immeubles, matériel et mobilier. . .	658,000 00
Solde des frais de premier établissement	240,000 00
Effets en souffrance	18,363 85
TOTAL . . . fr.	154,989,734 31

PASSIF.

Capital. . . . . fr.	25,000,000 00
Billets de banque	90,360,000 00
Comptes courants; solde.	37,457,241 90
Mandats à payer	36,560 66
Dividende à répartir; francs 51-60 à 25,000 actions	1,290,000 00
Trésor public; part dans les bénéfices.	155,364 45
Part de l'administration..	42,748 02
Fonds de réserve.	635.819 28
Réserve de 1852. Pour prévision de pertes sur effets en souffrance	12,000 00
TOTAL. . . fr.	154,989,734 31

Le chiffre global au 31 décembre, de toutes les valeurs en portefeuille, était de francs 75,967,951-68, dont fr. 54,467,571-05 à Bruxelles, fr. 18,675,080-76 à Anvers, et fr. 2,825,299-87, en effets à l'encaissement. Au 31 décembre 1852, le portefeuille n'était que de

fr. 52,264,941-07. Il y a donc une augmentation de fr. 22,703,010-61.

Le montant total des valeurs escomptées a été, en 1853, savoir : à Bruxelles et dans les divers comptoirs autres que celui d'Anvers, de fr. 323,044,922-83; dans la succursale d'Anvers, de francs 106,805,553-27; total fr. 429,850,476-10. Ces escomptes ont produit un bénéfice brut : à Bruxelles, de fr. 1,600,026-42; à Anvers, de fr. 375,301-99.

La circulation des billets au porteur a fait de nouveaux progrès pendant le courant de 1853; elle était :

Au 31	décembre	1851, de fr.	50,346,210
Au 31	»	1852, de	69,378,510
Au 31	»	1853, de	83,152,690

L'administration de la Banque a sollicité du conseil général une nouvelle autorisation pour l'émission de dix millions de billets, moitié en coupures de 1,000 fr., moitié en coupures de 100 fr.; au moyen de cette autorisation qui a reçu la sanction de M. le Ministre des finances, l'émission pourra au besoin être portée à 100 millions.

Au 31 décembre 1853, les billets en circulation et en caisse se composaient des coupures suivantes : de 1,000 fr., fr. 46,000,000; de 500 fr., fr. 15,000,000; de 100 fr., fr. 20,000,000; de 50 fr., fr. 5,000,000; de 20 fr., fr. 4,360,000.

La Banque a opéré en grande partie le retrait de ses billets provisoires de 500 fr. et les a remplacés par ceux du nouveau modèle; elle a aussi commencé le retrait de ses premiers billets de 1,000 fr.

Au 31 décembre 1852, il restait en circulation des billets de banque à cours forcés, savoir : de la Banque de Belgique pour 465,000 fr.; de la Société Générale pour 6,861,000 fr. Les rentrées se sont élevées pour le

premier établissement à 204,000 fr., pour le second à 812,000; il resterait donc en circulation : de la Banque de Belgique pour 261,000 fr., et de la Société Générale pour 6,049,000 fr. de billets.

La marche de la Banque Nationale est des plus prospères; ses développements et ses progrès se poursuivent avec une régularité qui permet de compter pour cet établissement financier sur le plus brillant avenir. Il est, d'ailleurs, à remarquer que pendant tout le cours de l'année 1853, la Banque n'a fait aucune opération extraordinaire; toutes ses affaires ont été des affaires normales, courantes, telles qu'elle pourra les faire toujours.

B. — *Banque de Belgique.*

Les bénéfices des opérations de l'année permettent de distribuer aux actionnaires de la première émission fr. 51 50, et à ceux de la seconde émission, fr. 55 par action. Ce chiffre représente, pour les actionnaires de la seconde catégorie, fr. 5 d'augmentation par action, sur 1852, et, pour ceux de la première catégorie, fr. 7 25, y compris les fr. 9 50 destinés à porter à fr. 40 le coupon de 1851 qui n'avait pas été intégralement payé.

L'encaisse était, au 31 décembre 1852, de fr. 300,887 75; au 31 décembre 1853, il s'élevait à fr. 532,494 99. L'ensemble des payements effectués en 1852 a été de fr. 74,748,000; en 1853, le mouvement de sortie de la caisse n'a été que de fr. 71,898,000; diminution, fr. 2,850,000.

Le mouvement général du portefeuille, qui avait été, en 1852, de 72,443 effets d'une valeur de fr. 57,008,658, s'est élevé, en 1853, à 91,733 effets, montant à fr. 67,295,785. La moyenne de la valeur des effets escomptés, qui était en 1852 de fr. 787, est descendue en 1853 à fr. 733. La valeur du portefeuille, au 31 décembre

1853, était de fr. 4,201,085. Aucun des effets admis à l'escompte n'est resté en souffrance.

La valeur totale des fonds publics que possède la Banque de Belgique est portée au bilan pour fr. 1,341,630. Pendant l'année 1853, il n'a été fait aucun achat de fonds publics par la Banque; elle a vendu en fonds belges pour fr. 417,994.

Les actions de diverses Sociétés figurent au bilan pour fr. 4,614,223. Cet article est diminué, comparativement à 1852, de fr. 3,492,621. Une somme de fr. 409,908 est portée en compte des profits et pertes, comme bénéfices des réalisations opérées pendant l'exercice 1853.

Le chiffre des nouveaux prêts sur fonds publics et actions était, au 31 décembre 1852, de fr. 425,899; il était à la même date, en 1853, de fr. 765,347; augmentation, fr. 339,448. Ces prêts ne sont accordés que sous la condition d'un supplément de garantie du cinquième des valeurs données en gage, lesquelles, en outre, doivent être de leur nature facilement réalisables.

Le poste des cédules hypothécaires des Sociétés était, au 31 décembre 1852, de fr. 3,788,700; au 31 décembre 1853 il ne s'élève plus qu'à fr. 2,769,100; différence en moins, fr. 1,019,600 qui ont été remboursés par la Société des charbonnages et hauts fourneaux d'Ougrée.

Le chiffre total des comptes courants des Sociétés, comparé à celui de l'année 1852, présente une augmentation de fr. 771,941; d'un autre côté, une production plus considérable nécessite l'avance de plus grands capitaux; les comptes courants divers soldaient, au 31 décembre 1852, par fr. 1,589,945; au 31 décembre 1853, par fr. 2,259,912 51; augmentation, fr. 669,967.

Au passif, le capital social figure, savoir : l'émission de 1853 pour 20 millions; celle de 1841 pour francs 1,432,000. Ces deux articles présentent le nombre des actions des deux catégories qui restent en circulation.

Les obligations 5 p. c. provenant de l'opération de la transformation de la plus grande partie des actions de 1841 en actions de la Banque Nationale, sont remboursables seulement de 1856 à 1860; leur chiffre était au 31 décembre 1852 de fr. 5,995,600; au 31 décembre 1853, de fr. 5,957,400; diminution, par suite de rachat, fr. 38,200.

Le bilan comprend, en outre, fr. 1,085,000, représentant des obligations à 4, 3 1/2 et 3 p. c. Ce poste, comparativement au bilan de 1852, est diminué de francs 825,000.

Le fonds de réserve s'élève au 31 décembre 1853 à fr. 175,077 76.

Au 31 décembre 1852, il restait en circulation pour fr. 478,000 de billets de la Banque de Belgique; il en est rentré, pendant l'année 1853, pour fr. 204,000; il en reste en circulation à la fin de 1853 pour fr. 274,000.

Les comptes courants au passif des Sociétés sont augmentés de fr. 270,470, principalement par le solde de la Société des charbonnages et hauts fourneaux d'Ougrée, qui, de débiteur, est devenu créditeur. Les comptes courants avec divers sont diminués de fr. 1,707,533, en grande partie par suite de remboursements de capitaux empruntés.

Les bénéfices nets des opérations de 1853 s'élèvent à fr. 1,241,253 02.

En résumé, la Banque de Belgique est en voie de prospérité; sa clientèle et ses relations sont bonnes ; son actif devient de plus en plus solide; non-seulement le capital primitif se trouve reconstitué, mais indépendamment de cela, il a été possible de porter, *pour mémoire*, une somme assez notable de créances en souffrances sur lesquelles cependant des recouvrements éventuels peuvent encore s'opérer. L'avenir de cette institution financière se montre ainsi sous les meilleurs auspices.

C. — *Société Générale pour favoriser l'industrie nationale.*

Voici, par grandes catégories, le bilan de l'exercice 1853 :

PASSIF.

A. — *De la Société envers elle-même.*

Capital . . . . fr.	32,804,232	80
Fonds de réserve au 31 décembre 1849.	31,000,000	00
Nouveau fonds de réserve	16,335	33
Intérêts et dividendes dus	564,588	54
Solde du compte de *profits et pertes*. . .	2,045,034	55

B. — *De la Société envers des tiers.*

Billets . . . . fr.	6,049,000	00
Caisse d'épargnes, etc.	21,850,248	04
Obligations et promesses	31,242,177	45
Comptes courants	8,410,990	78
Divers	160,215	94
TOTAL. . . . fr.	134,142,823	43

ACTIF..

Caisse . . . . fr.	12,882,382	21
Portefeuille.	4,860,223	85
Valeurs immobilières.	4,470,187	36
Fonds publics	6,016,758	29
Prêts et reports.	10,956,004	92
Obligations de Sociétés.	5,763,571	68
Actions de Société.	57,598,581	84
Liquidations	6,438,235	75
Comptes courants	23,783,700	58
Divers	1,373,176	95
TOTAL. . . fr.	134,142,823	43

Le conseil général, d'après l'approbation du bilan, a fixé le dividende de 1853 à fr. 51 50 par action. — La fraction de moins de 50 centimes est affectée à des actes de bienfaisance; la somme totale distribuée à ce titre, depuis l'origine de la Société, est de fr. 382,478 66; la part des pauvres, dans les bénéfices de 1853, est de fr. 10,951 88. — Le total des bénéfices, y compris les intérêts des actions, est de fr. 3,685,246 18, c'est-à-dire 11 1/4 p. c. du capital primitif. — La patente de la Société, payée en 1853, pour l'année antérieure, s'est élevée à fr. 71,104 90.

Le mouvement du portefeuille, en 1853, comprend 36,326 effets d'une valeur totale de fr. 40,299,165 73; il y a diminution, comparativement à 1852, de 3,563 effets, ensemble de fr. 6,059,084 71.

Le portefeuille d'actions, qui forme la partie la plus considérable de l'actif de la Société, s'est accru, en 1853, de fr. 1,735,725 valeur nominale; les versements effectués sur les actions des chemins de fer de Dendre et Waes et de Charleroi à Louvain et les entreprises nouvelles, sont la cause principale de cet accroissement. — Le capital nominal des actions possédées par la Société Générale au 31 décembre est de fr. 61,208,596 43. D'après les évaluations faites à une époque rapprochée de 1848, ce capital est estimé valoir fr. 56,002,306 98

Le mouvement général des affaires de la Société, a été

En 1851 de fr.	988,079,050 52
1852	1,159,528,233 22
1853	1,120,820,661 74

D. — *Banque de Flandre.*

Voici le résumé du bilan arrêté au 31 décembre 1853.

ACTIF.

Caisse, y compris pour 2,473,525 fr. de billets de la Banque de Flandre mis sous scellés conformément à la convention passée avec la Banque Nationale . . . . fr.	3,234,148 60
Portefeuille	1,882,743 47
Fonds publics	1,335,000 00
Frais de premier établissement non amortis.	40,700 00
Solde des comptes des correspondants étrangers à la ville.	131,580 79
Dépôts en garantie et hypothèques. . .	505,994 89
Immeuble	115,000 00
TOTAL. . . fr.	7,245,167 75

PASSIF.

Capital. . . . . fr.	3,171,500 00
Billets au porteur émis.	2,484,800 00
Solde des comptes de la ville.	111,573 52
Obligations émises non remboursées. .	103,850 00
Avance de la Banque Nationale	1,000,000 00
Intérêts et dividende, jetons de présence, etc.	267,090 16
Réserve au 31 décembre 1852 et solde du compte de profits et pertes	106,354 07
TOTAL. . . fr.	7,245,167 75

Le mouvement général de la caisse a été de 119,817,885 francs 07 c. et a dépassé de près de 33 millions celui de 1852.

Le mouvement du portefeuille a été de 58,203 effets d'une valeur totale de 68,443,648 fr.; en 1852, il n'y avait eu que 47,447 effets s'élevant ensemble à 49,708,950 francs, différence en faveur de 1853, 10,756 effets et 18,734,698 francs.

L'administration de la Banque de Flandre se félicite de ses rapports avec la Banque Nationale qui donne à la première de ces institutions un appui solide et un puissant concours. Si d'un côté la Banque de Flandre a perdu, à la suite de la convention intervenue avec la Banque Nationale, la source principale des bénéfices d'une banque publique en renonçant à l'émission de ses billets au porteur; d'un autre côté, elle y a trouvé le moyen de donner une vaste extension à ses opérations, tout en les renfermant dans le cadre ordinaire d'une grande maison de banque. C'est grâce à cette combinaison que l'escompte a pu prendre le développement signalé plus haut et que des services réels ont pu être rendus au commerce et à l'industrie; le taux de l'escompte de la Banque de Flandre a été constamment le même que celui de la Banque Nationale.

Le chiffre des valeurs refusées à l'escompte est relativement restreint; 397 effets, d'une valeur de 360,096 fr. 9 c., ont dû être écartés faute de garanties nécessaires. A ce sujet l'administration de la Banque renouvelle ses observations sur les difficultés que rencontre, en général, l'acceptation des valeurs commerciales; les valeurs acceptées sont admises à un taux d'escompte différentiel; malgré cette faveur, l'acceptation, qui est d'un usage général sur toutes les grandes places commerciales, rencontre toujours des difficultés en Belgique.

Le mouvement total des comptes courants avec les

maisons de la ville a été de 76,366,814 fr.; en 1852, il n'était que de 65,880,802 fr. Celui des comptes courants avec les correspondants étrangers à la ville, qui était, en 1852, de 106,110,068 fr., s'est élevé en 1853 à 160,913,499 francs.

Le compte des profits et pertes, l'intérêt des actions à raison de 5 p. c. étant payé, se solde avec un bénéfice net de 152,002 fr. 28. Il en est fait la répartition suivante : 3 p. c. du capital aux actionnaires comme dividende; part de l'administration, 10,640 fr. 16 c.; réserve, 46,217 fr. 12 c.

La réserve totale est aujourd'hui de 106,354 fr. ou de 3 1/3 p. c. environ du capital de la Banque.

E. — *Banque liégoise.*

Au 1er janvier 1853 le solde des prêts hypothécaires était de fr. 2,477,897 86; pendant l'exercice écoulé il a été fait de nouveaux prêts pour fr. 2,118,962; total, fr. 4,596,859 86. L'amortissement par annuité et les remboursements s'élèvent à fr. 357,714 01; les prêts hypothécaires au 1er janvier 1854 sont donc de fr. 4,221,145 85.

Le total des intérêts et bénéfices résultant de ces opérations a été de fr. 191,304 05.

A la fin de l'exercice 1852, le solde des prêts sur signatures et sur dépôts de valeur était de fr. 1,443,225 05; pendant l'année 1853 il a été fait de nouveaux prêts pour fr. 1,318,100; d'autres, arrivés à leurs échéances, ont été renouvelés pour fr. 697,683; total, fr. 3,459,008 05. Les remboursements effectués pendant l'année s'élèvent à fr. 1,496,149 24; il reste en portefeuille, au 31 décembre 1853, pour fr. 1,963,858 81. Les bénéfices de ces opérations figurent au compte des profits et pertes pour fr. 87,112 95.

Il était dû par divers, au 31 décembre 1853, en

comptes courants fr. 10,653,353 03; les bénéfices de ce poste sont de fr. 548,920 64.

La Banque liégeoise possédait à la même date : en fonds publics belges et bons du trésor pour fr. 2,647,240; en obligations du chemin de fer de Namur à Liége, 2,000,000. Les intérêts perçus de ce chef s'élèvent à fr. 236,406 25; ceux à percevoir à fr. 19,901 40.

Les espèces et billets en caisse figurent au bilan pour fr. 715,830 49; les biens immeubles pour fr. 222,000; 615 actions de la Société du pont de la Boverie pour fr. 347,000; la souscription à l'emprunt pour la reconstruction de ce pont pour fr. 385,531 28, etc.

Au passif nous trouvons les livrets et obligations à termes de la caisse d'épargne, pour une somme totale de fr. 19,235,079 19; ce poste figure en compte des profits et pertes pour fr. 681,767 50.

Le poste des comptes courants y est inscrit pour fr. 2,041,584 04, produisant des intérêts à charge de la Banque jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 62,242 65.

Il y avait encore au 31 décembre 1853 pour francs 320,550 de billets en circulation.

Les bénéfices nets réalisés s'élèvent à fr. 282,991 19; il faut en déduire pour la réserve 20 p. c. ou fr. 56,598 22; pour les tantièmes à l'administration, fr. 15,319 64; ensemble, fr. 71,917 86; reste une somme de fr. 211,073 33, qui, répartie sur 3,461 actions, donne par action un dividende de fr. 60, plus un excédant de fr. 3,413 33 à reporter aux bénéfices de 1854. Ce dividende joint aux intérêts qui ont déjà été payés sur les deux dixièmes des actions, font en tout fr. 68 que MM. les actionnaires auront reçu cette année, soit 34 p. c. sur les 200 francs versés.

La réserve, qui était au 31 décembre 1852, de francs 461,605 25, s'élevait à la même date de l'année suivante à fr. 518,203 47.

XIX

VOIES DE COMMUNICATION.

I. — Routes.

1. Le *développement* en lieues métriques des routes construites par l'État, les provinces et les compagnies concessionnaires depuis 1830, ressort du tableau qui suit :

	Développement à la fin de 1830.	31 déc. 1840.	1850.	1853.
Routes de l'État. .	518.69	619.16	816.04	840.82
— provinciales. .	102.86	161.15	299.68	302.27
— concédées. . .	26.73	54.96	133.98	134.76
Totaux. . . .	648.28	835.27	1249.70	1277.85

De la comparaison entre le développement de 1830 avec celui de 1854, il résulte que l'on a exécuté en

16.

vingt-trois ans 629.37 lieues métriques, c'est-à-dire une longueur presque égale à celle des routes existant en 1830.

2. Le chiffre de 1277.85 lieues métriques se décompose d'après les provinces, comme suit :

Anvers	94.35
Brabant	172.60
Flandre occidentale	157.60
Flandre orientale	155.11
Hainaut	182.06
Liége	133.24
Limbourg	72.06
Luxembourg	163.61
Namur	147.22

Si l'on considère l'étendue des routes relativement à la superficie des provinces, le Brabant (2,626 mètres courants de routes par 1,000 hectares de superficie) occupe le premier rang, et le Limbourg (1,378 m. c. par 1,000 hect.) le dernier : sous le rapport de la population, le Luxembourg (4.214 m. c. par 1,000 hab.) tient la première place, et la Flandre orientale (0.989 m. c. par 1,000 hab.) la dernière.

3. *Dépenses de construction.* — Les sommes dépensées pour les 629.57 lieues de routes construites pendant les vingt-trois années de 1831 au 31 décembre 1853, s'élèvent :

Pour les routes de l'État à. . fr.	29,252,569 68
Pour les routes provinciales.	18,164,141 26
Pour les routes concédées. .	9,764,096 20
TOTAL. . . . fr.	57,180,807 14

Dans cette somme, la part payée :

Par l'État a été de . . . . fr.	27,602,921 38
Par les provinces, de.	18,204,238 24
Par les sociétés, les communes et les particuliers, de.	11,373,647 52
TOTAL. . . . . . fr.	57,180,807 14

4. *Dépenses d'entretien.* — Les dépenses d'entretien des routes de l'État et des provinces jusqu'au 31 décembre 1853, s'élèvent à :

Routes de l'État.	31,145,134 43
— provinciales.	6,938,367 33
TOTAL.	38,083,501 76
Soit par année moyenne pour les routes de l'État.	1,354,136 27
Pour les routes provinciales.	301,668 14

A partir de l'année 1833, les dépenses d'entretien des routes de l'État ont suivi une progression ascendante jusqu'en 1844, année pendant laquelle la dépense a été la plus forte. A partir de cette époque, la dépense est tombée de 1,705,506 fr. à 1,324,286 fr. Ce fut la conséquence de l'achèvement des grandes lignes du chemin de fer, qui ont dû considérablement diminuer la circulation sur les routes et par conséquent aussi les frais d'entretien. Toutefois, la dépense d'entretien a recommencé à suivre, à partir de 1845, une marche ascendante, mais sans atteindre, à beaucoup près, le chiffre de 1844. Le chiffre de 1853 porte 1,410,945 fr.

A l'exception de la province de Liége, la dépense d'entretien des routes provinciales a suivi, de 1831 à 1840, une progression non interrompue. Elle s'est élevée, durant la période de 1831 à 1840, à 1,905,040 fr. 73 c.,

année moyenne, 190,504 fr. (1,184 fr. par lieue), et durant la période de 1841 à 1850, à 3,708,339 fr. 38 c.; année moyenne, 370,834 fr. (1,249 fr. par lieue). En 1853, la dépense s'est montée à 393,544 fr. 34 c.

L'administration ne possède aucun renseignement sur les dépenses d'entretien des routes concédées; ces routes se trouvent seulement dans six de nos provinces, savoir : Brabant, 3.80 lieues métriques; Flandre occidentale, 2.11 lieues; Flandre orientale, 42.64; Hainaut, 47.25; Liége, 26.34, et Namur, 12.62 lieues.

5. *Barrières.* — Le nombre des barrières sur les routes de l'État a été, à la fin de l'année 1853, de 797; le produit absolu en était de 1,806,347 fr.; par barrière, en moyenne de 2,266 fr. En 1840, cette moyenne s'élevait à 4,034 fr. et en 1850, où on comptait 748 barrières, elle était descendue à 2,296 fr.

Sur les routes provinciales, il y avait 170 barrières en 1840; le produit moyen par barrière s'élevait à 1,557 fr., 9 c.: en 1850, le nombre des barrières était de 287, et le prix moyen du fermage n'était plus que de 1,173 fr. 78 c. par barrière. A la fin de 1853, le nombre des barrières était monté à 311, produisant 384,415 fr., soit 1,236 par barrière.

6. Le rapprochement de la somme de la dépense pour l'entretien des routes de l'État avec le produit des barrières pendant les vingt-trois années, auxquelles ces relevés se rapportent, donne un *boni* de 16,861,188 fr. 70 c., tandis qu'au contraire les frais d'entretien des routes provinciales ont dépassé le produit de 626,697 fr.

Par suite de remises accordées aux fermiers de barrières et autres causes, le boni précité se trouve réduit à 15,224,918 fr., mais cette réduction est compensée par d'autres recettes que l'État perçoit sur ses routes, notamment par le produit de la vente de parcelles de terrain devenues inutiles.

7. Les *plantations* établies sur les routes de l'État ont coûté pendant les vingt-trois années 792,889 fr. 9 c., soit par an 33,037 fr. 4 c. De 1851 à 1853, le rapport s'est élevé, année moyenne, à 64,708 fr.

II. — Voies navigables.

A. — *Rivières navigables.*

	Développement en kilomètres.
BASSIN DE LA MEUSE.	
Meuse	189.3
Sambre	94.4
Ourthe	94.0
Amblève	13.0
BASSIN DE L'ESCAUT.	
Escaut	230.3
Lys	95.9
Dendre	74.6
Durme	22.0
Grande-Nèthe	39.9
Petite-Nèthe	23.8
Nèthe	16.2
Demer	36.8
Dyle	29.2
Ruppel	11.2
BASSIN DE L'YZER.	
Yzer	43.0
TOTAL	1,013.6

B. — *Canaux navigables.*

I. — ADMINISTRÉS PAR L'ÉTAT.

		Longueur en mètres.
1.	Canal de Moervaert (activé en 1547).	21,171
2.	De Gand à Terneuzen (1552)	20,081
3.	De Nieuport vers Dunkerque (1622).	18,950
4.	De Plasschendael à Nieuport (1640).	21,255
5.	De Bruges à Ostende (1666).	23,000
6.	De Gand à Bruges (1758)	42,380
7.	De Mons à Condé (1814)	19,376
8.	De Pommerœul à Antoing (1826) . .	25,050
9.	De Maestricht à Bois le-Duc (1828) .	47,367
10.	De Charleroi à Bruxelles (1832). . .	74,200
11.	De la Campine ou de Bocholt à Herenthals (1846)	58,307
12.	Embranchement de Turnhout (1846).	23,743
13.	De Liége à Maestricht (1850)	20,200
14.	De Herenthals à Anvers (en construction).	30,971
	TOTAL. . . .	426,875

II. — ADMINISTRÉS PAR LES PROVINCES.

		Longueur en mètres.
1.	Canal de Loo (activé au XVIe siècle).	14,300
2.	D'Ypres à l'Yzer (1643)	15,500
3.	De Bergues (id.).	10,970
4.	De la Lieve (id.).	27,500
5.	De Langeleede (id.).	5,400
6.	De Moerdyck (id.).	8,500
7	De Bruges à l'Écluse (1818).	19,942
	TOTAL. . . .	102,112

III. — ADMINISTRÉS PAR DES VILLES.

	Longueur en mètres.
1. Canal de Stekene (activé en 1315). .	4,720
2. De Bruxelles à Willebrock (1561). .	29,465
3. De Louvain (1753).	29,500
TOTAL. . . .	63,685

IV. — CANAUX CONCÉDÉS.

1. Canal de Caraman (activé en 1816), abandonné par le commerce.	
2. Embranchement du canal de Charleroi (1839).	15,929
3. Canal de l'Espierre (1845) (1)	8,300
	24,229

Longueur totale des canaux navigables, 616,901 mètres.

Les quatre canaux construits depuis 1830, aux frais de l'État, ont ensemble un développement de 135.22 kilom.

Les deux canaux exécutés aux frais de compagnies concessionnaires, de. . . . . 24.23 »

TOTAL. . . . . 159.45 kil.

Le canal ouvert récemment entre la Lys (à Deynze) et le canal de Gand à Bruges (à Schipdonck), et qui forme la première section de celui décrété de Deynze à Heyst, a été créé dans le but de détourner de leur cours naturel

(1) Le canal de Bossuyt à Courtrai, dont la concession a été accordée par la loi du 20 décembre 1851, n'est pas encore commencé.

Il en est de même des deux canaux de l'État destinés à relier la ville de Hasselt et le camp de Beverloo au canal de la Campine, décrétés par la même loi du 20 décembre 1851. La dépense de construction de ces canaux s'élèvera à environ 2,755,956 francs.

une partie des eaux de la Lys pour les déverser directement dans la mer à Heyst. La navigation n'a été établie entre Deynze et Schipdonck qu'à titre accessoire.

Dépenses d'entretien et produits des rivières navigables, depuis que l'État est chargé de les administrer, jusqu'au 31 décembre 1853.

Recettes produites par les droits de navigation . . . . fr.	12,738,949
Dépenses	9,064,102
Excédant du produit	3,674,847

Dépenses d'entretien et produits des canaux navigables, depuis 1831.

Recettes. . . . . fr.	32,152,455
Dépenses d'entretien.	8,459,411
Excédant du produit	23,693,044

Les sommes dépensées ou engagées pour travaux d'amélioration des rivières, ainsi que celles faites pour le rachat de concession ou pour la construction et l'amélioration de canaux depuis le 1er janvier 1831 jusqu'au 31 décembre 1853, montent ensemble à. . .	49,609,357
En réduisant de ce total les sommes affectées à des travaux qui, n'étant pas achevés en 1853, n'ont pu, dès lors, ajouter aux produits la somme de recettes qu'ils sont destinés à verser au trésor, savoir :	19,150,000
On obtient pour capital productif en 1853 une somme de.	30,459,357
Le produit net des rivières ayant été, dans ladite année, de.	260,794
Et celui des canaux de	1,317,306
Ensemble. . . .	1,578,100

Il s'ensuit qu'il a été retiré 5.18 p. c. du capital productif.

C. — *Canaux d'écoulement et d'asséchement* (inachevés).

1. Canal de Zelzaete à la mer du Nord vers Heyst.
2. De Deynze par Schipdonck à la mer du Nord.

Les sommes dépensées ou engagées pour la construction ou l'entretien de ces deux canaux depuis le 1er janvier 1831 au 31 décembre 1853 se montent : pour le premier, à 4,015,000 fr.; pour le second, à 4,495,680 fr.

III. — Chemins de fer.

A. — *Développement.*

I. — CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

		Kilomètres.
1.	Anvers à Bruxelles.	43,795
2.	Malines à la frontière prussienne . . .	121,176
3.	Malines à Ostende par Gand.	122,349
4.	Bruxelles à la frontière française. . . .	80,671
5.	Gand à la frontière française par Courtrai . . , ...	58,722
6.	Mouscron à Tournay	19,135
7.	Braine-le-Comte à Namur.	78,590
8.	Landen à Saint-Trond.	10,220
9.	Embranchements divers reliant des stations.	13,163
10.	Contich à Lierre (en cours d'exécution).	6,558
	TOTAL.	554,579 (1).

(1) Au 31 déc. 1852, 284 kilom. étaient déjà établis à double voie.

II. — CHEMINS DE FER CONCÉDÉS AVANT LE 1er JANVIER 1854.

Énumération des chemins de fer concédés.

1. Exécutés par des compagnies concessionnaires et exploités par le gouvernement.

	Longueur totale. Kilom.	Longueur exploitée. Kilom.
1. Tournay à Jurbise. .	48. »	48. »
2. St.-Trond à Hasselt.	17.29	17.29
3. Dendre et Waes :		
Ligne directe de Bruxelles à Gand. . .	41.37	
Ligne d'Ath à Lokeren.	68.11	109,48 (41.37 + 68.11) 8.80
	174.77	74.09

2. Chemins de fer exécutés par des compagnies moyennant la garantie d'un minimum d'intérêt.

1. Compagnie de la Flandre occidentale :		
Ligne de Courtrai à Poperinghe.	41.39	58.50; exploité, 41.39 (41.39 + 17.11)
Embranchement d'Ingelmunster à Deynze. .	17.11	
2. Entre-Sambre-et-Meuse	45.73	en cours d'exécution.
3. Cᵉ du Luxembourg:		
Namur à Arlon. . . .	135	172 (135 + 37) »
Marche à Bastogne. .	37	
4. Louvain à Charleroi	65.98	»
5. Manage à Wavre. .	55.26	»

6. Charleroi à Erquelines	27.28	exploité.
7. Audenarde à Gand	18	en cours d'exécution
8. Lierre à Turnhout.	36	»
	478.67	

3. Chemins de fer concédés sans garantie d'intérêt.

	Kilom.	
1. Anvers à Gand. .	49.69	exploité.
2. Bruges à Courtrai (compagnie de la Flandre occidentale).	51.87	
3. Charleroi à la frontière vers Vireux (compagnie de l'Entre-Samb.-et-Meuse)	60.45	en exploitation, 32.25.
4. Cᵉ du Luxembourg : Namur à Bruxelles.	60.37	69.10 en cours d'exéc.
Embranchement de Wavre.	8.73	
5. Compagnie de Louvain à Charleroi. Embranchements. .	7.70	
6. Manage à Mons, avec embranchements . .	33.53	exploité.
7. Liége à Namur, avec embranchement de Fémalle à Liége. . .	74.14	»
8. Anvers à la frontière de Hollande.	28.22	en cours d'exécution.
9. Châtelineau à Morialmé	19.90	»
10. Pepinster à Spa. .	12.12	»

11. Hasselt à la frontière, vers Maestricht	25.04	en cours d'exécution.
12. Mons à la frontière franç. vers Haumont.	15.28	Concédés définitivement en janvier et février 1854.
13. Groenendael à Nivelles	21	
14. Tamines à Landen avec embranch. vers Fleurus	60	
	528.04 (1)	
Total des chemins de fer concédés.	1181.48	
Total des chemins de l'État	554.37	
Total général . .	1733.85	(347 lieues).

4. Concessions autorisées par une loi, mais pas encore définitivement accordées par arrêté royal, au 1er mars 1854.

	Long. kil.
1. Roulers à Furnes (avec garantie d'intérêt).	42
2. Fexhe à Tongres	19
3. Dinant vers la ligne de Luxembourg. . . .	20
4. Tubise au chemin de fer de Dendre et Waes, par Enghien	32
5. Jemeppe-sur-Sambre à Diest, par Gembloux et Perwez.	75
6. Louvain à Herenthals, par Aerschot. . . .	40
7. Malines à Schelle	15
8. Bruges à Blankenberghe	12 50
	255 50

Au 31 décembre 1853 il existait encore 106 demandes en concession de nouvelles lignes de chemins de fer.

(1) Le chemin de fer du centre (de Manage à Erquelines) ne figure pas dans ce tableau, la compagnie concessionnaire n'ayant pas encore,

B. — *Dépenses de premier établissement du chemin de fer de l'État.*

Les dépenses de premier établissement du chemin de fer de l'État, depuis le 1er mai 1834 jusqu'au 31 décembre 1852, s'élèvent à 168,526,381 fr. 64 c.; cette somme se décompose de la manière suivante :

1° Emprises de terrains, indemnités de récoltes, frais d'acquisition. . fr.	25,480,827 32
2° Frais de justice.	589,555 31
3° Terrassement, ouvrages d'art et pose du railway, y compris la fourniture effectuée en régie.	65,009,137 44
4° Fournitures de billes.	5,852,190 13
5° — de rails et accessoires.	27,597,602 08
6° Plantations.	166,882 78
7° Dépenses d'inauguration	200,690 79
TOTAL pour l'établissement de la voie. . . . . fr.	124,896,885 85
8° Stations, bâtiments, constructions diverses et dépendances des stations et ateliers.	14,301,181 72
9° Dépenses générales (personnel, frais de bureau, études de projets, etc.)	5,176,573 05
10° Matériel des transports, locomotives, voitures et approvisionnements de constructions, main-d'œuvre de constructions, etc. . .	24,157,741 02
TOTAL. . . (1). fr.	168,526,381 64

à la date de la rédaction du travail d'où nous avons tiré ces renseignements (avril 1854), fait parvenir au gouvernement les plans définitifs d'exécution des ouvrages. Il a une longueur de 40 kil.

(1) D'après le compte rendu des opérations de l'exercice 1853, présenté par le Ministre des travaux publics au mois de novembre 1854, cette somme se monte, pour le terme du 1er janvier 1854, à 169,754,487 fr. 63 c.

En résumé, la construction de la route proprement dite a coûté. . . . . 74 p. c. de la dépense.

L'établissement des stations.	8	»
L'acquisition du matériel. .	15	»
Frais généraux	3	»

C. — *Recettes brutes.*

Les recettes brutes des chemins de fer de l'État se sont élevées depuis 1835 (1re année d'exploitation) à 1854 inclusivement (le produit du télégraphe compris), à 172,722,500 fr. 67 c.

Recettes de 1853 *et des quatre années précédentes.*

1849 fr.	12,935,920;	revenu brut kilométrique,	21,506
1850 . .	14,847,540	»	24,212
1851 . .	15,968,804	»	26,045
1852 . .	17,078,003	»	27,855
1853 . .	19,342,795	»	31,548

En divisant la recette totale de l'exploitation en 1853, qui est, après défalcation du produit du télégraphe électrique, de 19,070,468 fr. 26 c., par le parcours des convois, qui s'est élevé à 4,376,445 kilomètres, on trouve que chaque kilomètre de parcours a produit une somme de 43,575 fr.

Celles de l'année 1853 s'élèvent à fr. 19,342,795 95 et se décomposent ainsi :

	1853.	
Voyageurs	8,497,375	91
Bagages	621,572	70
Petits paquets	83,418	49
Petites marchandises.	883,379	47
Grosses marchandises	8,072,371	84

Produits divers.	405,990 67
Finances.	74,678 69
Équipages	57,081 16
Chevaux et bestiaux.	174,343 72
Produits extraordinaires. . . .	200,256 01
Télégraphes	272,327 69

Décomposition des recettes de 1853, *comparées à* 1852.

		Différence en plus.
Voyageurs (1). . . .	8,497,375 51	402,700 49
Bagages.	621,572 70	12,465 08
Petits paquets, petites et grosses marchandises	9,039,169 70	1,365,729 70
Finances	74,678 69	
Équipages.	57,081 16	
Chevaux et bestiaux.	174,343 72	376,365 45
Produits divers . . .	405,990 67	
— extraordinaires. .	200,256 01	
Télégraphes.	272,327 69	107,532 17
Total. . .	19,342,795 95	2,264,792 89

D. — *Dépenses d'exploitation.*

La somme totale des dépenses d'exploitation s'élève, depuis 1835 à 1853 inclusivement, à . . fr. 107,377,909

(1) Le nombre des voyageurs en 1853 a été de 4,451,304. Il y a eu, sur 1852, une augmentation de 22.8 p. °/₀ sur les voyageurs en première classe, de 2.6 p. °/₀ sur ceux en 2e classe, de 2.4 p. °/₀ sur ceux en 3e classe.

Dépense de 1853 et des quatre années précédentes.

1849 . .	8,298,163;	dépense par kilomètre,	13,534
1850 . .	9,182,401	»	14,994
1851 . .	8,933,149	»	14,570
1852 . .	8,928,424	»	14,562
1853 . .	9,782,032	»	15,954

Dépense par kilomètre de parcours, en 1853, 22,187 fr.

Décomposition des dépenses de 1853.

Voies et travaux	2,998,160
Traction et arsenal.	4,203,770
Mouvement et trafic	2,209,299
Télégraphes	72,000
Service général.	261,106
Régie.	37,697
TOTAL.	9,782,032

E. — *Revenu net du chemin de fer.*

De 1835 à 1853 inclusivement. . . . . fr. 65,344,591

Revenu net.

		Rapport de la dépense à la recette.
En 1849	4,637,757	64.1 p.c.
1850	5,665,138	61.9 »
1851	7,035,655	55.9 »
1852	8,149,578	52.2 »
1853	9,560.763	50.5 »

Comparant la somme des dépenses de premier établissement, qui s'élèvent jusqu'au 31 décembre 1853 à

169,754,487 fr., et réduites d'une somme de 1,383,033 fr. pour vente de terrains devenus inutiles, à 168,369,454 fr., avec le revenu net de 1853, on trouve un intérêt du capital engagé se montant à 5.67 p. c.

F. — *Télégraphes électriques.*

Crédits votés en	1850 . . . . fr.	250,000
»	1852	150,000
»	1854	170,000
	Total. . .	570,000

Dépenses d'établissement faites jusqu'au 31 décembre 1853.

Constructions de lignes à un fil et plus, 604 kilomètres 200 mètres, dont en souterrains, 6 kil. 200 m. . . . . fr.	167,194	50
Fils supplémentaires	49,805	69
Appareils, piles, mobilier, locaux.	80,512	91
Fils supplémentaires en voie d'établissement	17,985	90
Rachat de lignes concédées.	72,000	00
Valeur en approvisionnements divers. . .	12,500	10
Total. . . fr.	400,000	00

Revenu brut.

1850.	3,821	06
1851.	83,316	44
1852.	164,795	52
1853.	272,327	69

Dépense de 1853 . . . . fr.	72,000	00
Revenu net de 1853.	200,327	69

DEUXIÈME SECTION.

PARTIE HISTORIQUE.



CHRONIQUE BELGE DES DEUX DERNIERS MOIS DE 1853 ET DE L'ANNÉE 1854.

1853.

Novembre 8. — Ouverture de la session des Chambres. *Discours du Roi.*

Messieurs,

« A la fin de la dernière session, vous aviez applaudi au projet d'union de mon fils bien-aimé le duc de Brabant avec l'archiduchesse Marie-Henriette d'Autriche. Cette union s'est réalisée sous vos yeux. Elle est une

garantie de bonheur pour l'héritier du Trône, un gage de perpétuité pour ma dynastie, en même temps qu'un lien nouveau avec l'Europe et un témoignage de la confiance qu'inspire la nationalité belge. Mon cœur s'en est réjoui et le pays tout entier s'en est réjoui avec moi.

« La politique impartiale et bienveillante qui préside à nos relations internationales est chaque jour mieux comprise. Cette politique assure le maintien de nos bons rapports avec toutes les puissances.

« Des mesures qui touchent à des intérêts essentiels ont reçu leur exécution. La conversion de trois emprunts a procuré à l'État une notable économie. L'organisation de notre établissement militaire a donné à l'armée une situation stable en augmentant nos moyens de défense. C'est un bienfait que l'armée apprécie ; elle s'en montre digne par sa discipline, par son instruction et par l'excellent esprit qui l'anime. Son dévouement et celui de la garde civique ne feront jamais défaut.

« L'augmentation toujours croissante du produit des impôts atteste la situation prospère de la plupart des branches de notre richesse industrielle et commerciale...

« La Société des bateaux à vapeur transatlantiques est définitivement constituée ; elle va mettre la main à l'œuvre...

« L'esprit d'entreprise, cet élément indispensable des grandes affaires, se révèle par des progrès constants. Nos produits abordent les marchés les plus lointains et leur place s'élargit sur les marchés qu'ils connaissaient déjà.

« Mon gouvernement vous demandera d'abaisser les droits d'entrée sur les matières premières, dans l'intérêt de la fabrication belge ; il vous proposera de remplir les lacunes et de corriger les vices de la législation sur le droit de patente.

« Des travaux publics décrétés, il y a moins de deux

ans, les uns s'exécutent par l'État, les autres en vertu de conventions que l'État a conclues. Il est permis d'espérer qu'en général les délais fixés pour leur complet achèvement ne seront pas dépassés.

« Félicitons-nous, messieurs, de cette application de l'activité nationale. Elle portera d'heureux fruits. Dès à présent, elle fournit d'utiles ressources à une partie de nos populations laborieuses qui souffrent du renchérissement des denrées alimentaires.

« Cette calamité passagère réclamait des mesures exceptionnelles. Mon gouvernement a pris les plus urgentes sous sa responsabilité. Il les soumettra à votre examen.

« Une loi vous a été présentée sur le crédit foncier. J'espère qu'à l'aide de quelques amendements, cette question recevra une prompte et satisfaisante solution...

« Le gouvernement achève de préparer avec toute l'attention que commande ce grand intérêt, l'ensemble des dispositions destinées à régulariser l'administration des établissements de charité et des fondations.

« L'instruction publique, à tous les degrés, continue de se développer.

« L'enseignement industriel se propage, l'enseignement des sciences commerciales est fondé. Un institut supérieur de commerce s'organise dans une de nos grandes villes, avec le concours du gouvernement.

« Les essais tentés pour éclairer la marche de notre agriculture n'ont pas été stériles. L'expérience permet la présentation d'un système définitif d'enseignement. Il sera prochainement livré à vos délibérations...

« Le bien-être moral et matériel de nos populations et l'affermissement de la nationalité belge, tel est le double objet de notre commune tâche. Mon gouvernement, soutenu, je l'espère, de votre patriotique concours, y consacrera ses soins persévérants, et le but de nos efforts ne nous échappera point, messieurs, si la Belgique, fidèle à

son passé, jouit de son existence indépendante avec dignité, avec sagesse, et de manière à se concilier de plus en plus l'estime et la confiance des nations étrangères.

Novembre 10. — Présentation au conseil provincial de Brabant du rapport de sa commission sur la *réunion des faubourgs* à la ville de Bruxelles. Nous en extrayons le passage suivant comme contenant l'argument le plus concluant en faveur d'un projet qui a tant occupé l'attention du pays pendant l'année qui vient de s'écouler :

« La Constitution, en décrétant que Bruxelles serait la capitale du royaume, la résidence de la famille royale, le siége du gouvernement et des grands pouvoirs politiques et judiciaires, le centre vers lequel tout converge, a fait à la ville de Bruxelles la plus belle des positions, lui a ouvert une source féconde de bien-être et de prospérité.

« Mais les avantages qui résultent de cette position exceptionnelle, les faubourgs les partagent avec la ville; il n'en faut d'autre preuve que l'immense augmentation de valeur qu'a reçue la propriété foncière dans les faubourgs, depuis le jour où Bruxelles a repris son rang de capitale du royaume.

« Serait-il donc injuste que les faubourgs contribuassent, pour leur part, dans les charges locales inhérentes à cette situation privilégiée?

« Et quant aux charges publiques, la justice ne souffre-t-elle pas plutôt lorsqu'on voit les habitants des faubourgs qui, de fait, appartiennent à une population de plus de 200,000 âmes, payer ces charges dans une proportion moins élevée que les habitants de Mons, de Namur et de Louvain, qui ne jouissent d'aucun des nombreux avantages dont la banlieue de Bruxelles jouit si amplement?

« Votre commission estime cependant que, pour ne pas trop froisser des habitudes contractées, le conseil pourrait appuyer le vœu exprimé par votre députation perma-

nente, de ne voir opérer la réunion fiscale qu'au bout de dix ans. »

Novembre 16. — Le conseil provincial adopte la réunion à la majorité de 44 voix contre 9 et 2 abstentions.

Novembre 30. — La Chambre des représentants a terminé la discussion du projet de loi relatif aux denrées alimentaires. Le projet de la section centrale a été voté par 78 voix contre 9 abstentions. L'amendement de M. Dumortier et ceux de MM. Boulez, de Mérode, Verhaegen, qui tendaient à restreindre en tout ou en partie la libre sortie des grains, ont été rejetés.

Voici le texte du projet de la section centrale :

Article premier. Les dispositions de l'arrêté royal du 28 août 1853 sont approuvées.

Seront libres à l'entrée, jusqu'au 31 juillet 1854 : le froment, l'épeautre mondé et non mondé; le méteil, le seigle, le maïs, l'orge et la drêche, le sarrasin, l'avoine, les pois, les lentilles, les haricots, les féveroles et les vesces, le gruau, l'orge perlé, les farines et moutures de toute espèce, le son, les fécules et les autres substances amylacées, le pain, le biscuit, le macaroni, la semoule, le vermicelle, le pain d'épice, le riz, les jambons fumés, le lard et les viandes de toute espèce, les taureaux, les bœufs, les vaches, les bouvillons, les taurillons, les génisses, les moutons, les agneaux et les cochons.

Art. 2. Sont approuvées les dispositions de l'arrêté royal du 13 octobre 1853.

Sont prohibés à la sortie, jusqu'au 31 juillet 1854 : les pommes de terre, la fécule, les lentilles, les pois et les fèves (haricots).

Art. 3. Si les circonstances le permettent, le gouvernement pourra faire cesser, avant le 31 juillet 1854, les effets de l'art. 2.

Art. 4. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Le gouvernement s'est rallié au projet, malgré la diminution de recettes qui doit résulter de la libre entrée du riz et du bétail.

Décembre 13. — Retour du duc et de la duchesse de Brabant d'un long voyage en Angleterre.

Décembre 15. — Le Ministre des finances présente à la Chambre des représentants un projet de loi qui autorise le gouvernement à abaisser, à supprimer entièrement et à rétablir les droits à l'entrée des houilles étrangères.

Ce projet de loi est adopté le 23 à l'unanimité; il cessera ses effets le 1er janvier 1855.

Décembre 22. — Le *budget de la guerre* est adopté par 67 voix contre 7 et 13 abstentions.

Décembre 29. — Formation du bureau définitif de la *Société centrale d'agriculture de Belgique*, nouvellement constituée. Le prince de Ligne a été désigné, par acclamation, président de cette Société.

— Le service du chemin de fer sur toutes les lignes, à l'exception de celle d'Anvers, a été complétement interrompu par les neiges. Tous les convois partis de Bruxelles ou pour Bruxelles ont dû rester en route.

1854.

Janvier 5. — Le Roi a reçu, avant-hier matin, au château de Laeken, M. le prince de Chimay, qui a dû partir aujourd'hui pour Paris, chargé de la mission spéciale de remettre à l'empereur des Français une lettre de Sa Majesté. (*Moniteur.*)

Janvier 7. — Dans sa séance du 7, l'Académie des sciences a reçu plusieurs communications relatives aux grands froids du mois dernier. M. Montigny, professeur de physique à l'Athénée de Namur, a écrit que le 26 dé-

cembre, le thermomètre centigrade est descendu à 19°.4 ; M. Maas, professeur au collége de la Paix, a constaté à l'intérieur de Namur 22°. M. Crabay, le même jour, à Louvain, a constaté 23°.2 par un vent de N. N. E.

M. Quetelet a dit que cette température était la plus basse qu'il ait constatée pour notre pays depuis qu'on y observe. Les trois plus forts *minima* qu'il ait recueillis dans son ouvrage *sur le climat de la Belgique*, sont : 21°.1 pour Bruxelles en 1776 ; 22°.9 pour Maestricht en 1823, et 20°.9 pour Louvain en 1838. On trouve bien 24°.4 pour Malines en 1823, mais les observations faites dans cette ville méritent peu de confiance.

Janvier 20. — Dans le comité secret de la Chambre des représentants, le Ministre des affaires étrangères a lu un rapport très-circonstancié sur les relations du Zollverein avec la Belgique, depuis 1842. Il en résulte que la politique commerciale du Zollverein est, en ce moment, de n'accorder de faveur spéciale à aucune puissance et d'exiger pour lui, dans les conventions douanières, le traitement des nations les plus favorisées par les pays qui négocient avec lui.

M. le Ministre des affaires étrangères a résumé la situation actuelle en ces termes : cessation des effets du dernier traité avec le Zollverein, et continuation de rapports pacifiques et amicaux avec les États de l'Union allemande.

« Nous sommes rentrés vis-à-vis du Zollverein dans le droit commun. Cependant, le gouvernement ne regarde pas comme fermée toute perspective de négociations et d'arrangements nouveaux. »

Interpellé par M. Frère, M. H. de Brouckere a déclaré que les négociations avec la France, interrompues au mois de décembre dernier, sont reprises.

Janvier 30. — *Visite du prince Napoléon*, cousin germain de l'empereur des Français, à la famille royale.

Voici des détails sur son arrivée, tels que les donne *l'Indépendance* :

« Après avoir échangé avec le prince Napoléon les compliments d'usage, le duc de Brabant a présenté à S. A. I. d'abord MM. les généraux Prisse et Chazal, ainsi que les officiers présents, en les nommant ; puis le collége des bourgmestre et échevins.

« Le prince Napoléon, conduit par le duc de Brabant, a passé ensuite la revue des troupes et, avant de quitter la station, le duc de Brabant a présenté au prince Napoléon, M. Ch. de Brouckere, présentation à laquelle le prince a répondu en disant que le nom de M. de Brouckere lui était déjà connu et jouissait d'une réputation européenne.

« Au palais, S. M. le roi Léopold est venu recevoir son hôte au haut du grand escalier d'honneur, et, après une assez longue entrevue, le prince s'est retiré dans ses appartements.

« Le soir, S. A. R. le duc de Brabant a présenté S. A. I. le prince Napoléon au bal du Concert-Noble.

« Le duc et la duchesse, le prince Napoléon et le comte de Flandre sont arrivés à ce bal à neuf heures et se sont retirés à onze heures.

« LL. AA. RR., qui portaient l'uniforme de leurs grades, étaient revêtues d'un grand cordon qui nous a paru être celui de la Légion d'honneur.

« Le prince Napoléon s'est entretenu pendant le bal avec plusieurs personnes et entre autres assez longuement avec M. Henri de Brouckere, ministre des affaires étrangères ; M. de Vrints de Treuenfeld, ministre d'Autriche, et autres membres du corps diplomatique. »

L'importance attachée au voyage du prince Napoléon ressort de l'appréciation qu'en a faite le *Constitutionnel* français dans les termes suivants :

« Ce voyage a certainement, dans les circonstances actuelles, une importance politique. Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant qu'il ne servira qu'à resserrer la solidarité de l'intérêt européen si imprudemment me-

nacé par les prétentions du Tzar. La Belgique est l'alliée naturelle de la France, et son alliance tient moins à des affinités dynastiques qu'à des nécessités de situation. Sa cause est inséparable de la nôtre.

« Ce royaume libre, né d'un élan de nationalité et dans lequel revivent nos souvenirs, nos mœurs, nos lois et jusqu'à notre langue, a, dans les affaires de l'Europe, un rôle qui lui est indiqué par sa nature morale et politique, et par la place qu'il occupe sur la carte, à l'avant-garde de notre frontière du nord. Il est comme la pointe d'épée qui protége la civilisation et l'indépendance de l'Occident, et dont la poignée ne saurait être dans des mains hostiles aux grands États qui, par le contre-poids légitime de leurs forces et de leurs influences, garantissent l'équilibre et la paix du monde.

« Le voyage à Bruxelles de S. A. I. le prince Napoléon va sans doute mieux constater cette situation et l'entente parfaite des deux Etats. Nous savions déjà que la conduite et les sentiments de Sa Majesté le roi des Belges avaient été ceux d'un bon allié, au milieu des difficultés diplomatiques que la question d'Orient a suscitées. Nous sommes également convaincus qu'en recevant la visite d'un prince placé si près de l'Empereur, le roi Léopold, qui a donné déjà tant de gages de haute sagesse, sentira mieux encore le prix d'une alliance qui solidarise ses Etats et son trône avec la cause de l'indépendance des nations et de la conservation de l'ordre européen fondé sur le respect des traités. »

D'autres, plus sobres, n'allaient pas plus loin que de voir dans la visite de l'héritier présomptif du trône impérial un rapprochement courtois entre les deux cours ou tout au plus un acheminement vers la solution des questions douanières pendantes entre les deux gouvernements.

Cette interprétation était plus près de la vérité, comme il ressort de la dépêche suivante, adressée par M. Drouyn de Lhuys au représentant français près des cours de Saxe-Royale et de Saxe-Cobourg, et publiée par la *Gazette de Gotha :*

« Monsieur, le voyage du prince Napoléon à Bruxelles aura d'autant plus attiré l'attention des cours de Dresde et de Gotha, qu'elles sont unies à la cour de Belgique par des liens de famille. La visite de S. A. I. n'a d'autre objet que de répondre à une avance amicale du roi Léopold.

« S.M. a exprimé le désir de voir naître en fait un état de choses qui permît aux deux cours d'entretenir les mêmes relations amicales que leurs pays, et l'empereur a donné au prince Napoléon plein pouvoir d'être l'organe des mêmes sentiments de sa part.

« Cette démarche n'a eu, comme vous voyez, aucun caractère politique; mais le moment dans lequel elle a eu lieu lui donne une signification qui, comme je n'en doute pas, sera appréciée aux cours de Dresde et de Gotha et accueillie avec plaisir. Elle servira à faire cesser les bruits que la malveillance ou l'erreur se sont plu à répandre, il y a quelques mois, en ce qui touche la nature de nos relations avec la Belgique, à prouver la bonne harmonie que S. M. l'empereur désire de tout cœur entretenir avec les Etats ses voisins, et enfin à démontrer que la loyauté de sa politique n'est mieux appréciée par personne que par un souverain dont on méconnaissait la haute sagesse lorsqu'on lui supposait des inquiétudes sans fondement.

« Vous savez, monsieur, qu'on avait prétendu faussement que, pendant son dernier séjour à Londres et en suite des insinuations du cabinet de Saint-Pétersbourg, le roi des Belges avait essayé de dissoudre l'alliance entre la France et l'Angleterre et qu'il avait réussi, par son influence, à engager une haute personne à seconder ses efforts.

« L'empereur, en envoyant un prince de sa famille faire visite à Bruxelles à un souverain qui, par sa position et par son âge, est le véritable chef des Cobourg, se fait un plaisir de démontrer qu'il n'est pas un membre de cette illustre famille qu'il ne croie animé à son égard des sentiments les plus loyaux. »

Il va de soi que la mission du prince de Chimay (voy. janv. 5) a été généralement rattachée à l'arrivée du prince Napoléon, qu'il a même accompagné jusqu'à Bruxelles. Le prince Napoléon est parti le 3 février; le

départ s'est fait avec le même cérémonial qu'à son arrivée.

Février 6. — On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

« Nous sommes informés que les négociations relatives au concours du clergé dans les établissements de l'État, ont enfin abouti de manière à sauvegarder la liberté du gouvernement, de l'épiscopat et des communes. »

Il s'agit ici de la fameuse *convention d'Anvers*, sur laquelle nous verrons plus loin les explications du gouvernement, et qui a fourni la principale matière à la polémique des partis dans le cours de l'année.

Février 6. — A propos de l'augmentation de crédit demandée pour la voirie vicinale à l'occasion de la discussion du budget de l'intérieur, M. le Ministre des finances a prononcé un discours où il a dit qu'en présence de la crise financière et politique où l'on se trouvait, il était prudent de restreindre les dépenses autant que possible. Il a ajouté que le déficit, qui était de 27 millions au commencement de l'exercice, était en ce moment de 33 millions, et il a fait prévoir qu'il faudrait peut-être recourir à un emprunt onéreux.

Février 7. — Arrivée à Bruxelles de M. de Kisseleff, ambassadeur de Russie à Paris, par suite de la rupture des relations politiques entre les cours de France et de Russie.

Février 8. — Explications données par le Ministre de l'intérieur au sujet des négociations poursuivies avec le clergé relativement à l'*enseignement religieux* dans les établissements d'instruction moyenne de l'État. Voici le discours de M. Piercot.

« Messieurs, l'intention du gouvernement de reprendre avec le clergé les négociations qui avaient été suspendues au mois de mai 1851, a été annoncée par le cabinet actuel dans le cours de la dernière session.

« Présumant que la forme officieuse et la voie des conférences seraient de nature à faciliter les communications

à faire, le gouvernement proposa à Mgr. le cardinal-archevêque de renouer les négociations verbalement, sauf à recourir à la forme officielle lorsqu'on serait tombé d'accord sur les conditions du concours.

« Cette offre fut acceptée. Des conférences eurent lieu à Bruxelles et à Malines.

« Le gouvernement fit connaître immédiatement que dans la négociation, il prenait pour point de départ les principes de la loi du 1er juin 1850, et qu'il ne pourrait faire en conséquence aucune concession incompatible avec cette loi.

« Il avait à rencontrer tout d'abord les deux grandes difficultés qui étaient restées debout : les écoles mixtes; l'homogénéité du corps enseignant.

« Les éléments de ces difficultés sont suffisamment connus de la Chambre; inutile de s'y arrêter.

« Quant aux écoles mixtes, le gouvernement proposa au clergé d'admettre comme règle, que l'enseignement religieux à donner dans l'Athénée ou l'école moyenne, serait exclusivement celui de la religion professée par la majorité des élèves, laissant la charge de l'enseignement religieux des élèves d'autres cultes aux soins des ministres respectifs avec lesquels le gouvernement s'entendrait à cet effet.

« C'était, dans l'opinion du gouvernement, aplanir l'obstacle des écoles mixtes.

« La difficulté de l'homogénéité du corps enseignant n'était pas moins grande. Elle avait paru insoluble dans la première négociation, en vue d'une intervention générale du clergé dans tous les établissements d'instruction moyenne de l'État.

« Elle se produisait de nouveau avec la même gravité, car elle n'avait pas trait seulement à l'avenir, quant à la composition du corps enseignant, mais encore au passé, en ce qui concerne le personnel existant.

« Pour écarter cette difficulté, autant que les principes de la loi et les convenances du gouvernement le permettaient, on proposa au clergé de lui ménager une place dans les bureaux administratifs des Athénées et des écoles moyennes, ainsi que dans le conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.

« C'était lui donner accès en une forme consultative, aux sources où se discutent tous les intérêts de l'enseignement moyen, et, par conséquent, accorder au clergé la

faculté d'influer, dans une juste mesure, sur les moyens destinés à produire l'homogénéité réclamée.

« L'importance de ces concessions fut justement appréciée par le clergé.

« Il y avait une troisième difficulté : celle du choix des livres, et le gouvernement proposait de la trancher par le même élément pratique que je viens d'indiquer, puisque, dans le conseil de perfectionnement comme dans le bureau administratif, toutes les garanties qui sont relatives au choix des livres doivent nécessairement trouver leur place et que le clergé s'y trouvait représenté.

« Il y a une autre garantie à laquelle le clergé attache une très-grande importance, c'est l'inspection ecclésiastique de l'enseignement religieux. Déjà, à une autre époque, lors des premières négociations, cette concession avait été indiquée comme pouvant se réaliser, et le gouvernement, qui en avait reconnu le principe dans la loi même, art. 8, n'hésita pas à l'admettre comme pouvant donner satisfaction à cette partie des observations, dans le cas d'un arrangement général.

« C'est dans cet état que la négociation se trouvait dans les derniers mois de 1853. Elle n'avait pu encore aboutir.

« Survient alors un fait nouveau destiné à exercer une grande autorité sur l'issue des tentatives faites jusqu'alors infructueusement pour déterminer le clergé à intervenir. Je veux parler du règlement proposé par le bureau administratif d'Anvers à l'approbation du gouvernement.

« Le gouvernement avait envoyé à tous les bureaux administratifs des règlements d'ordre intérieur, destinés à être mis à exécution dans tous nos établissements d'enseignement moyen. Ces règlements étaient envoyés, à titre d'essai pendant une année, pour être convertis ensuite en règlements définitifs. Le bureau administratif d'Anvers, se préoccupant justement de la situation de l'enseignement moyen, et pensant qu'il était très-difficile d'arriver à la solution des difficultés qui arrêtaient encore l'intervention du clergé, se décida à formuler un projet additionnel de règlement sous le titre : *De l'enseignement religieux*, qui formait, dans le règlement général de l'Athénée d'Anvers, un chapitre particulier.

« Ce chapitre que j'ai eu l'honneur de faire distribuer à tous les membres de la Chambre, fut soumis par le bu-

reau administratif au conseil communal d'Anvers qui l'adopta à l'unanimité. Puis, la députation permanente eut à se prononcer, et l'adopta aussi à l'unanimité. C'est dans cet état que ce règlement parvint au gouvernement, et le bureau administratif insistait pour obtenir une prompte décision.

« Mais tout en respectant les principes de la loi, il y avait dans ce règlement une lacune qu'il importait de combler.

« En effet, tout en respectant la liberté des cultes, il ne s'occupait pas de l'enseignement religieux à donner, le cas échéant, aux élèves non catholiques qui le réclameraient. Il y avait donc à régler le mode d'après lequel cet enseignement leur serait procuré.

« Il y avait un deuxième point sur lequel il était nécessaire de donner une explication.

« Aux termes du règlement, comme de la loi de 1850, l'enseignement religieux était déclaré obligatoire; d'où la conséquence que tous les élèves devaient le suivre. Mais, à côté de cette obligation légale, nous avons à compter sur un principe constitutionnel qui veut que nul ne soit contraint d'assister à un acte d'un culte quelconque, à une cérémonie religieuse quelle qu'elle soit.

« On en a tiré la conséquence que si, par exemple, un père de famille, invoquant l'art. 15 de la Constitution, demandait pour son fils une dispense d'assister au cours d'enseignement religieux, il devait trouver le moyen de se faire écouter.

« Sur ces deux points, il y avait à demander au bureau administratif de l'Athénée d'Anvers quelles étaient ses intentions et comment il entendait combler la lacune que je viens de signaler.

« Il y avait un troisième point que le règlement tranchait d'une manière qui a paru au gouvernement contraire à un article formel de la loi qui s'occupe du choix des livres. Aux termes de l'art. 33 de la loi, les livres sont choisis par le conseil de perfectionnement: « Il est chargé d'examiner les livres employés dans l'enseignement ou donnés en prix dans les établissements soumis aux dispositions de la présente loi. »

« C'est donc au conseil de perfectionnement qu'il appartient d'arrêter le programme de ces livres.

« Cependant, le règlement d'Anvers portait une disposi-

tion par laquelle il était déclaré, art. 7, § 3, que les livres destinés à la distribution des prix sont choisis, sous l'approbation du bureau administratif, par une commission dont le préfet des études et l'ecclésiastique font partie.

« Cela était en contradiction avec la loi. Le gouvernement en fit l'observation, et il en résulta un changement de rédaction que vous connaissez.

« Le gouvernement adressa donc au bureau des questions destinées à compléter le règlement qui était soumis à l'approbation du Roi. La première de ces questions était ainsi libellée : « Comment les élèves non catholiques recevront-ils l'instruction religieuse? » Le bureau a répondu à cette question dans les termes suivants : « Les élèves non catholiques recevront l'instruction religieuse par les ministres de leurs cultes respectifs. Nous devons faire remarquer, ajoutait le bureau, que c'est ainsi que cet enseignement s'est donné et l'est encore aujourd'hui. »

« La seconde question posée par le gouvernement était ainsi libellée : « Quel accueil sera-t-il fait à la demande d'un élève réclamant la dispense de participer au cours de religion, en s'appuyant sur l'art. 15 de la Constitution? »

« La réponse du bureau est claire et précise. Elle porte ce qui suit : « La dispense réclamée sera accordée, pour autant que la demande soit faite par les parents ou le tuteur de l'élève. »

Le bureau dit encore : « Nous croyons devoir ajouter que jamais pareille dispense n'a été réclamée. »

« Ainsi, messieurs, vous le voyez, par la réponse faite aux questions posées par le gouvernement, le bureau administratif déclare que l'enseignement religieux sera donné aux élèves non catholiques par les ministres de leur culte respectif.

« Quant à la dispense, messieurs, vous venez de l'entendre, l'art. 15 de la Constitution sera dans tous les cas observé ; et lorsqu'un père de famille croira devoir demander la dispense, pour son fils, d'assister à l'enseignement religieux, ce père de famille devra être écouté. J'ajoute à mon tour, comme le bureau d'Anvers, qu'il est peu vraisemblable que jamais pareille demande soit faite. Mais enfin le principe est sauf; la Constitution sera observée.

« La modification indiquée par le gouvernement, en ce

qui concerne le choix des livres, a été admise sans difficulté également par le bureau administratif, et soumise, comme le règlement lui-même, à l'avis des autorités compétentes qui y ont donné, comme la première fois, leur adhésion unanime.

« Nous voici donc, messieurs, à une période nouvelle des négociations, en présence du règlement d'Anvers, qui indiquait, par des moyens pratiques, la solution des difficultés qui, selon le bureau, avaient arrêté jusque-là le concours du clergé.

« Ce règlement a eu pour but d'écarter la difficulté relative aux écoles mixtes. Il n'y a plus d'écoles mixtes possibles dès l'instant que l'on adopte comme règle que l'enseignement religieux donné dans l'établissement sera celui de la religion professée par la majorité des élèves.

« Ce règlement fait aussi la part de l'éducation chrétienne des élèves, en les confiant, sous ce rapport, aux soins des professeurs chargés de l'enseignement religieux.

« Enfin, ce règlement pourvoit à la partie morale de l'enseignement par la recommandation adressée aux professeurs d'éviter tout ce qui pourrait, dans leurs leçons ou dans leur conduite, compromettre le but de l'enseignement religieux.

Le gouvernement donna donc à ce règlement une attention toute spéciale; et après avoir pesé toutes les dispositions qu'il contient, y compris la modification consentie et les explications données par le bureau, le gouvernement estima que le règlement n'était contraire ni à la Constitution ni à la loi organique, et qu'il ne portait aucune atteinte aux droits du gouvernement sur l'administration des établissements d'instruction moyenne.

« Après que tous ces préalables dont je viens de parler eurent été remplis, le gouvernement résolut de faire à ce sujet une communication au clergé. Le règlement d'Anvers était parvenu à la connaissance de Mgr. le cardinal, qui en approuvait les dispositions et qui avait fait connaître au gouvernement que s'il était adopté, les négociations auraient fait un grand pas vers une solution satisfaisante.

« En conséquence de cette information, de nouvelles conférences s'ouvrirent à Bruxelles. De nouvelles tenta-

tives furent faites pour arriver à un arrangement général, et ce n'est qu'après de nombreux efforts pour s'entendre sur ce pied, et après avoir reconnu l'impossibilité d'y parvenir, que le gouvernement se détermina à proposer à Mgr. le cardinal un arrangement partiel applicable aux établissements d'Anvers, et fondé sur le principe du règlement élaboré et expliqué par le bureau administratif de ladite ville, et sous la condition qu'un ecclésiastique ferait partie de ce bureau.

« Le gouvernement fit entendre en même temps à Mgr. le cardinal que ce règlement pourrait successivement s'appliquer aux autres établissements d'instruction moyenne et faciliter ainsi l'intervention du clergé dans tous les athénées et les écoles moyennes du royaume.

« Indépendamment du règlement dont il s'agit et de la condition que je viens de mentionner, le gouvernement informa Mgr. le cardinal que les concessions d'un caractère plus général, telles que l'admission d'un ecclésiastique dans le conseil de perfectionnement et l'organisation de l'inspection ecclésiastique de l'enseignement religieux, concessions qui ne pouvaient être la conséquence d'un arrangement partiel, seraient ajournées jusqu'à l'époque où, le concours se généralisant, le gouvernement estimerait que le moment serait venu de les accorder.

« L'enseignement religieux dans les écoles normales sera lui-même organisé, en temps opportun, et ne souffrira plus de difficulté si le concours du clergé est obtenu dans les établissements d'instruction moyenne. »

(Ici M. Piercot lit la correspondance à laquelle cette négociation a donné lieu.)

« Tout bien considéré, le gouvernement estime que le système d'intervention partielle, à généraliser successivement, est à la fois le seul possible en présence des difficultés d'un arrangement général, et celui qui offre le plus de garanties réciproques de liberté et d'indépendance.

« Quant au gouvernement, il réclame le concours du clergé, quand il le juge convenable et possible.

« Il conserve sa liberté d'action et il ne compromet aucun principe.

« Quant au clergé, il examine librement, dans chaque cas particulier, s'il lui convient d'intervenir, et il reçoit, pour prix de son concours, un règlement analogue à celui d'Anvers et une place dans le bureau administratif.

« Quant aux communes qui sont associées par la loi à l'administration des athénés et des écoles moyennes, elles exercent une juste influence sur la question du concours du clergé; et ce concours n'aura lieu que lorsque les conseils communaux auront librement décidé que le clergé aura un représentant dans le bureau administratif, et que, d'autre part, un règlement, semblable ou analogue à celui d'Anvers, aura été rendu applicable à l'établissement d'instruction moyenne.

« Enfin, les mesures générales dont j'ai déjà parlé seront le résultat d'un concours étendu à la plupart des établissements d'instruction, et le gouvernement se réserve entièrement le droit de les concéder quand il le jugera utile.

« Ainsi, messieurs, par cet arrangement se trouve réglée, pour deux établissements, la question du concours du clergé; un arrangement général est en germe dans les mesures proposées et agréées, si les conseils communaux trouvent convenable de remplir les conditions indiquées par le gouvernement. Ce concours pourra être successivement étendu aux autres établissements d'instruction moyenne de l'Etat.

« Messieurs, ce n'est pas une solution complète que nous vous apportons, nous le savons bien; mais nous constatons que c'est un premier pas fait dans la voie d'un concours général. Cette première mesure, nous l'espérons fermement, sera le signal des adhésions à obtenir des autorités intéressées dans les autres villes du royaume à la solution de la même question.

« C'est enfin le commencement d'un acte qui doit nous conduire successivement à l'exécution générale de la loi du 1er juin 1850.

« En effet, messieurs, il n'est personne, dans cette enceinte comme dans le pays, qui ne désire voir se terminer ce regrettable conflit qui paralyse, depuis trop longtemps, les intentions de la législature, en arrêtant l'exécution d'une partie essentielle du programme de la loi organique de l'enseignement moyen...

« Pour le moment, je crois devoir borner là mes observa-

tions. J'espère que la Chambre appréciera la mesure qui lui est communiquée comme un acte de bonne administration et qu'elle donnera son approbation à la conduite du gouvernement. »

Février 14. — Après un incident soulevé par la demande que toutes les négociations suivies avec le clergé fussent publiées, ce à quoi le gouvernement se refuse, M. Deveaux pose diverses questions au cabinet, ayant pour but de savoir si l'ecclésiastique chargé de l'enseignement religieux et l'autorité ecclésiastique interviendront dans l'enseignement des autres choses d'une manière quelconque.

Après une réponse négative de M. Piercot, et un débat auquel ont pris part MM. Frère, H. de Brouckere, Verhaegen et Loos, M. Osy propose un ordre du jour motivé ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant la marche suivie par le gouvernement et les explications qui ont été données, passe à la discussion du chapitre de l'enseignement moyen. »

Cet ordre du jour, mis aux voix par appel nominal, est adopté à la majorité de 86 voix contre 7.

Les opposants sont MM. Allard, Anspach, de Bronckart, de Pitteurs, Frère, Lesoinne et Verhaegen.

Le chapitre de l'enseignement est aussi adopté sans opposition, au milieu d'une vive agitation.

Le lendemain de cette irritante discussion à la Chambre, on lut dans le *Journal de Bruxelles :*

« Nous apprenons que tous les évêques du royaume viennent d'adresser de Malines à M. le Ministre de l'intérieur une lettre collective par laquelle ils adhèrent complétement à la marche adoptée par S. Em. le cardinal-archevêque de Malines, sur la proposition de M. le Ministre, relativement au concours du clergé dans les établissements d'instruction moyenne de l'État. »

Février 27. — Le traité de commerce entre la Belgique et la France est signé par M. H. de Brouckere, ministre des affaires étrangères, et par M. A. Barrot, ministre plénipotentiaire de France.

La convention du 22 août 1852, qui abolit la contrefaçon en Belgique, est annexée au traité, pour être mise en vigueur en même temps que lui.

Mars 2. — Le Ministre des affaires étrangères communique à la Chambre des représentants le traité de commerce conclu avec la France. Les principales stipulations favorables à la Belgique sont :

1.) Une réduction de 15 p. c. sur le taux des droits dont sont frappés les fils et les tissus de lin, importés de Belgique en France;

2.) L'adoption de nouveaux types pour les nuances des toiles écrues, types plus favorables que ceux servant jusqu'ici à déterminer le classement des tissus importés;

3.) La faculté de pouvoir expédier en transit, par la France, les tissus de lin fabriqués en Belgique sous le régime de l'entrepôt, c'est-à-dire avec des fils anglais à charge d'exportation;

4.) Des garanties contre toute élévation des droits sur les houilles, les fontes et les fers belges;

5.) Des réductions sur la chaux, les pierres, les glaces, etc.

Mars 5. — « Un accident grave a eu lieu à Rosoux, hier dimanche, au convoi parti de Liége à midi.

« Le bandage d'une roue de la locomotive s'est rompu en pleine course; la machine a été jetée de côté et les trois premiers waggons, c'est-à-dire les waggons à bagages, le bureau-ambulant et un char à bancs, sont venus se briser sur le tender. Les six autres voitures du convoi sont restées en place. Une diligence et deux chars à bancs ont également été lancés hors de la voie.

« Le machiniste et le chauffeur ont été tués; le chef du

convoi et le garde-bagages, ainsi que trois voyageurs, sont contusionnés. Le convoi portait plus de cent personnes.

« Le feu a pris aux deux chars à bancs.

« Les fonds et valeurs, ainsi que les dépêches postales, ont été retirés à temps. »

Mars 7. — Présentation à la Chambre du projet de loi relatif à l'incorporation des faubourgs à la ville de Bruxelles.

— La Chambre des représentants a commencé la discussion du projet de loi portant révision de la contribution personnelle. La loi actuelle ayant excité avant 1830, comme depuis, des réclamations nombreuses, un projet de révision avait été présenté le 10 novembre 1842, mais il fut retiré le 30 juin 1844, sans avoir été soumis à la discussion.

Le 16 février 1849, M. Frère, alors Ministre des finances, présenta un nouveau projet; les sections de la Chambre l'examinèrent. Les observations et les propositions qui sortirent du débat furent communiquées au Ministre, lequel à son tour adressa à la Chambre une série d'amendements à introduire dans son projet.

C'est sur cette loi que la discussion s'engagea; toutefois elle n'a pu résister aux nombreuses critiques dont elle était l'objet, et à la troisième séance la Chambre en prononça l'ajournement à la session prochaine.

Mars 15.—Interpellation de M. Verhaegen à la Chambre des représentants :

« Messieurs, un fait d'une haute gravité nous a été signalé par la presse. Il ne s'agit de rien moins que d'une atteinte au droit de pétitionnement. Une circulaire a été adressée par le gouvernement aux quatre gouverneurs des provinces flamandes pour rechercher les auteurs ou promoteurs d'un pétitionnement qui a eu lieu en faveur de la langue flamande, et cette circulaire annonce,

dit-on, l'intention de sévir contre les instituteurs qui ont pris part au pétitionnement. Je n'hésite pas à dire qu'il y a là une atteinte grave au droit de pétitionnement et je désire que le gouvernement s'en explique. »

Réponse du Gouvernement :

« Plusieurs journaux se sont occupés d'une circulaire adressée par le Ministre de l'intérieur aux gouverneurs de certaines provinces, relativement à des démarches qui ont été faites auprès des instituteurs primaires pour les entraîner à organiser dans leurs communes respectives un pétitionnement tendant à faire consacrer l'emploi exclusif de la langue flamande dans les rapports des autorités avec les habitants des localités où cette langue est en usage.

« Les commentaires que ces journaux ont fait sur la circulaire dont il s'agit sont le résultat d'appréciations complétement erronées.

« La langue flamande n'est ici nullement en cause. Personne ne songe à gêner l'usage du droit que chacun possède de se servir, dans ses relations avec l'autorité, de l'une des langues usitées en Belgique.

« Le gouvernement s'applique, au contraire, par tous les moyens dont il dispose, à répandre la connaissance de la langue flamande et à perfectionner son enseignement dans nos écoles.

« Les récentes discussions du budget de l'intérieur n'ont-elles pas prouvé qu'il s'occupe sérieusement d'organiser, dans la principale ville des Flandres, l'étude de cette branche de notre littérature nationale?

« Le droit de pétition n'est pas davantage en cause. Le gouvernement respecte cette garantie constitutionnelle dans la personne de tous les Belges, sans en excepter les instituteurs, et la circulaire ne dit pas un mot qui autorise un doute raisonnable à cet égard.

« Ce que le gouvernement ne peut permettre, ce que personne ne lui conseillera de tolérer, c'est qu'au nom d'une association, on se serve des instituteurs primaires pour organiser des manifestations, faire de la propagande par voie de pétitionnement, aujourd'hui pour la langue flamande, dont le libre développement n'a jamais été me-

nacé; demain, au profit d'un intérêt politique quelconque, dont on poursuivrait la réalisation.

« Le moindre inconvénient d'une semblable conduite serait de distraire les instituteurs des devoirs de leur charge et de leur aliéner l'esprit d'une partie des pères de famille, alors que, par la nature de leurs fonctions, il est désirable qu'ils vivent en bonne harmonie avec tout le monde.

« Or, ce sont des faits de cette nature que le gouvernement a voulu prévenir en éclairant les instituteurs sur les obligations qui leur incombent dans l'exercice de leurs fonctions.

« La circulaire critiquée par quelques organes de la presse n'a pas d'autre portée. Elle n'examine pas au fond la question relative à l'usage de la langue flamande; elle ne porte aucune atteinte au droit de pétition. Ramenée à ses termes véritables, à l'esprit qui l'a dictée, elle se résume en une question d'ordre et de discipline, à laquelle le gouvernement ne pouvait rester indifférent. »

(*Moniteur.*)

Mars 28. — Commencement de la discussion du traité de commerce et de la convention littéraire conclue avec la France.

A la demande de M. le Ministre des affaires étrangères, la Chambre s'est formée pour ce débat en comité secret.

La discussion s'est terminée, le 1er avril, par l'adoption du projet à la majorité de 63 voix contre 15 et 2 abstentions.

Avril 6. — Le Sénat s'est réuni en comité secret pour discuter le traité conclu avec la France. Le traité a été voté dans cette séance à la majorité de 27 voix contre 10 et une abstention.

Une réunion nombreuse d'ouvriers typographes était venue en bon ordre, au début de la séance, présenter une pétition au Sénat pour demander le rejet du traité.

Cette réunion s'est dispersée dès que le comité secret a été déclaré.

— Le *Moniteur* publie un rapport au Roi, suivi de quatre

arrêtés royaux qui approuvent les règlements de l'Athénée royal et de l'école moyenne d'Anvers, renouvellent le bureau administratif de ces établissements, et admettent MM. Bulo et Vanden Bosch, prêtres, nommés par Mgr. l'archevêque de Malines, à y donner l'enseignement religieux.

Le rapport, qui rappelle tous les antécédents de cette affaire, ainsi que les discussions qui ont eu lieu à la Chambre, annonce que les mêmes propositions ont été faites à tous les chefs diocésains et qu'elles ont été acceptées par eux.

Avril 12. — Les ratifications des conventions littéraire et commerciale du 22 août 1852 et du traité de commerce du 27 février 1854, ont été échangées hier, à une heure, entre M. de Brouckere, ministre des affaires étrangères, et M. Barrot, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de France.

En même temps a été effectué l'échange d'une déclaration renfermant les garanties demandées par plusieurs éditeurs belges pour les ouvrages de copropriété, imprimés dans l'un des deux pays avec interdiction de vente dans l'autre.

(*V.* pour le texte des conventions le *Moniteur* du 22 avril.)

Avril 27. — Visite de l'archiduchesse Marie-Dorothée, mère de la duchesse de Brabant.

Mai 2. — La Chambre des représentants a voté le crédit demandé par amendement au budget des affaires étrangères pour l'établissement d'un service de navigation entre Anvers et le Brésil.

Elle a aussitôt après entamé la discussion du projet de loi relatif à la réunion des faubourgs à la ville.

Cette discussion, qui excite un vif intérêt, se prolonge jusqu'au 5 mai, où l'article 1er, qui contenait le principe de la loi, a été rejeté par 67 voix contre 26 et 2 abstentions.

Mai 12. — Le Ministre des affaires étrangères donne au Sénat, à propos de la discussion de son budget, des explications sur les relations extérieures de la Belgique. Il a déclaré que notre neutralité était respectée par toutes les puissances, et que jamais, depuis 1830, la Belgique n'a eu plus de raisons d'avoir confiance dans son avenir. Voici un des passages les plus saillants de son discours :

« Au moment où la guerre éclata, la Belgique n'a pas eu besoin de proclamer sa volonté d'être neutre, de la consigner dans des actes publics. La neutralité pour les autres Etats est une simple éventualité ; pour la Belgique, c'est un fait permanent. C'est un fait qui ne saurait être sujet à controverse. Douter de la neutralité de la Belgique, ce serait douter de son existence même. Que d'autres Etats de second ordre fassent des déclarations en règle, rien de plus naturel. Mais pour nous, ces déclarations seraient un hors-d'œuvre ; elles seraient presque un non-sens. Notre position est toute différente.

« Les traités sur lesquels repose l'indépendance belge ne tracent-ils pas notre ligne de conduite, en même temps que les devoirs des grandes cours ?

« La neutralité que ces traités nous imposent n'est-elle pas perpétuelle et absolue ? Nous n'avions donc ni à la notifier, ni à la définir, ni à la justifier. Il nous suffisait d'y conformer nos actes et notre langage. C'est ce que nous avons fait dès le principe, c'est ce que nous n'avons cessé de faire.

« Il y a un an, à propos d'un grand événement qui se préparait et qui s'est réalisé depuis, j'écrivais à nos agents : « La Belgique se rapproche avec plaisir de l'Autriche, considérée surtout comme puissance signataire et garante des traités de 1839. Elle entend profiter des avantages de la position qu'on lui a faite. Son rôle est de rester neutre, de ne se livrer à aucun courant étranger ; elle tend la main à tous les Etats, au nord ou au midi, qui ont consacré et qui respectent son indépendance... »

« Nous n'avons jamais varié, messieurs ; la neutralité n'est pas pour nous un thème de circonstance.

« Aussi, partout existe la conviction que si, dans telle

circonstance donnée, la Belgique est tenue à des ménagements particuliers, elle entend néanmoins conserver, en tout cas et en tout temps, une entière impartialité. En effet, sa neutralité ne lui interdit pas seulement de prendre part aux hostilités, elle lui interdit tout acte qui serait de nature à impliquer une tendance politique exclusive. C'est dans ce sens que furent rédigées les instructions transmises à nos représentants à l'étranger.

« Pleinement convaincue de la droiture de nos intentions, l'Europe, messieurs, y rend hommage; la neutralité belge est un principe compris et adopté au dehors comme il l'est à l'intérieur : on la sait loyale et forte, elle est arrivée à l'état d'axiome universellement admis, incontesté. »

La Chambre des représentants vote le projet de loi ouvrant un crédit de 9 millions au département des travaux publics pour entretien du matériel des chemins de fer. Puis elle aborde la discussion du projet relatif au crédit de 100 mille francs demandé pour indemniser l'industrie typographique.

Cet article du projet a été rejeté par 35 voix contre 27 et 2 abstentions.

L'art. 2, qui consacre un crédit de fr. 41,266 67 à l'exécution du traité avec la France, a été adopté.

M. le Ministre des affaires étrangères ayant déclaré qu'il disjoignait du projet de loi le crédit de 100 mille francs, le projet réduit à l'art. 2, crédit de 41,266 francs 67 c. pour l'exécution de la convention littéraire, a été voté sans opposition.

Mai 12. — C'est de ce jour que date la mise à exécution de la convention littéraire conclue avec la France, ou, en d'autres termes, l'*abolition de la contrefaçon belge.*

Mai 17. — Clôture de la session législative.

Mai 27. — Pose de la première pierre de l'église bâtie à Laeken, en commémoration de la reine Louise, en

présence de la famille royale. La consécration solennelle a été donnée par l'archevêque de Malines. Des discours ont été prononcés par ce prélat, M. Faider, ministre de la justice, et M. Herry, bourgmestre de Laeken.

Juin 4. — Voyage du Roi et de la famille royale à Mons.

La famille royale a visité l'exposition de la Société royale d'horticulture, établie au Manége; elle a assisté, à 6 heures, à un banquet de 154 couverts, et ensuite au bal du Théâtre. Le lendemain elle s'est rendue à Charleroi et à Sainte-Marie-d'Oignies. Le soir il y a eu à Charleroi banquet, concert et festival. A Mons, le Roi a été complimenté au nom de l'empereur des Français par le général Grand, commandant la 3e division à Lille, et M. Besson, préfet du département du Nord.

Juin 12. — Élections pour le renouvellement de la Chambre des représentants. Ce renouvellement concernait les députés des provinces de Brabant, Anvers, Flandre occidentale, Namur et Luxembourg.

Il y avait cinquante-quatre députés sortants.

Quarante-quatre ont été réélus; trois avaient renoncé à la continuation de leur mandat, et sept ont succombé dans la lutte, parmi lesquels MM. Roussel (Ad.), à Bruxelles, Rogier, à Anvers, et d'Hoffschmidt, à Bastogne. Des dix députés non réélus, il y en a quatre qui appartenaient au parti catholique et six à l'opinion libérale. Des dix députés nouveaux, l'opinion libérale en compte cinq, parmi lesquels nous citons le général Goblet, et l'opinion catholique tout autant. Le parti libéral ne perd, par conséquent, si ces appréciations sont justes, qu'une seule voix. « Toutefois, dit *l'Indépendance*, nous ne voulons pas nous dissimuler que les échecs que notre opinion a éprouvés à Anvers, à Courtrai, à Namur et à Bastogne, ne sont pas compensés, politiquement, par ses succès à Marche et à Neufchâteau et par le maintien

de la position de l'opinion libérale à Bruxelles et à Bruges.

« Nous disons donc sans hésitation, et aussi sans découragement, que la situation politique nous paraît grandement modifiée au profit de l'opinion cléricale. »

M. Rogier a succombé au ballottage entre lui et M. Dellafaille, à une minorité de huit voix.

Juin 17. — On lit dans le *Moniteur belge :*

« Jusqu'à quel point le résultat des élections a-t-il modifié la situation politique? La situation nouvelle implique-t-elle ou non le maintien d'un cabinet dont les éléments et les principes sont libéraux? Telle est la question que le ministère s'est posée dès le premier moment, et qu'il a cru devoir soumettre au Roi, en des termes qui laissaient la plus entière liberté à la prérogative de la Couronne.

« A la suite de l'entrevue qu'un membre du cabinet a eue, jeudi, avec Sa Majesté, il a été résolu que l'administration, formée le 31 octobre 1852, continuerait à gérer les affaires du pays dans la ligne politique qu'elle a suivie jusqu'à présent. Nous pouvons ajouter qu'il n'est pas question, pour le moment, de convoquer les Chambres dans un délai rapproché. »

Juin 19.—Un emprunt de 26,964,600 fr. a été conclu avec MM. de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale. Il est fait en 4 1/2 p. c. au taux de 90, et garanti contre toute conversion jusqu'en 1861, comme le dernier fonds 4 1/2 p. c. provenant de la conversion des emprunts 5 p. c.

La souscription ouverte le 26, pour les 5 millions mis à la disposition du public, s'est élevée à la somme de 172,279,000 fr.

Juillet 3. — Voyage de la famille royale à Malines pour assister aux fêtes de cette ville.

Juillet 4. — Arrivée du Roi de Portugal et de son

frère le duc d'Oporto. Sa Majesté après avoir fait diverses excursions dans le pays, s'embarque à Anvers, le 14, pour la Hollande.

Juillet 25. — Un arrêté royal, rendu sur la proposition et de l'avis unanime du conseil des ministres, décide que l'exportation des pommes de terre continuera d'être prohibée jusqu'à l'époque à fixer par la loi, en exceptant de cette mesure les fécules, dont l'exportation cessera, dès le 31 juillet, d'être défendue.

— Le *Moniteur belge* publie des explications sur l'affaire de Guatémala. Deux protestations ont été faites contre le décret qui annule la concession. Elles sont fondées sur ce que, d'après l'acte de concession lui-même, l'inexécution des conditions imposées à la Compagnie belge devait être soumise à un tribunal arbitral, ce qui n'a pas été fait. D'où la conséquence que le gouvernement guatémalien a rendu un décret illégal.

Le *Moniteur* annonce de plus que depuis le retour de M. de Behr, des ouvertures ont été faites de la part du gouvernement guatémalien, pour la reprise des négociations à Bruxelles.

Août 6. — Ouverture par le Roi de l'Exposition des beaux-arts. Le catalogue comprend 1,108 numéros, appartenant à 611 artistes. Les artistes belges sont au nombre de 407; ils ont exposé 742 numéros. La France a fourni 281 numéros appartenant à 149 artistes; l'Allemagne, 31 numéros, provenant de 17 artistes.

Août 11. — Démonétisation de l'or belge.

— On lit dans le *Moniteur belge :*

« Un grand nombre de réfugiés politiques ont été admis en Belgique depuis 1848. L'asile leur a été accordé par le gouvernement à une condition : c'est que, par leur conduite et leur présence sur le territoire belge, ils ne porteraient aucune atteinte à la tranquillité publique, à

la sûreté intérieure de l'État, et à nos relations internationales. Quelques réfugiés ayant cessé de se trouver dans ces termes, ont été successivement éloignés du royaume, sans qu'aucune réclamation sérieuse se soit élevée contre la marche constamment suivie, à cet égard, par les différentes administrations. Toutefois, une mesure analogue récemment prise a soulevé de vives critiques. Le gouvernement, qui ne peut prendre part à cette polémique, se réserve de s'expliquer devant la représentation nationale, et alors, on restera convaincu qu'il ne s'est pas écarté, en cette circonstance, des principes qui, jusqu'à présent, ont réglé le séjour des réfugiés politiques parmi nous. »

La mesure à laquelle il est fait allusion est l'expulsion du colonel Charras. Il est parti, le 25, pour la Hollande, après avoir protesté, par une lettre adressée aux journaux, contre l'arrêt qui le frappe.

Août 18. — On lit dans le *Moniteur belge :*

« Une convention a été signée à Londres, le 12 de ce mois, pour garantir la propriété littéraire et artistique entre la Belgique et la Grande-Bretagne, et pour régler la tarification des livres, gravures, œuvres de musique, etc., expédiés de l'un des deux pays dans l'autre. Cet arrangement sera présenté aux Chambres législatives, à l'ouverture de la prochaine session. »

Août 25. — A la suite d'un conseil tenu au ministère des affaires étrangères, tous les membres du cabinet adressent leur démission au Roi.

On motive cette résolution sur un fait politique d'un ordre élevé.

Août 28. — Le duc de Brabant préside, au chantier de la Société Cockerill à Anvers, à la pose de la quille du premier steamer destiné à la Société de navigation transatlantique entre Anvers et New-York.

Août 30. — On lit dans *l'Émancipation* :

« Le bruit court dans les bureaux ministériels de notre capitale, que le prétexte ostensible de la retraite du cabinet belge se rapporte au voyage du roi Léopold à Calais. »

Septembre 2. — Le Roi, accompagné du duc de Brabant, part d'Ostende pour Calais, où il est reçu avec pompe vers deux heures et demie. L'Empereur des Français s'y était rendu le même jour du camp de Boulogne pour y recevoir le Roi. A cinq heures, les deux monarques et le duc de Brabant se sont rendus au port et sont montés à bord de la *Reine-Hortense*.

Septembre 3. — Le Roi et le duc de Brabant sont conduits par l'Empereur à Boulogne, où, après avoir visité une batterie d'artillerie le long du quai, S. M. belge et le duc de Brabant s'embarquent vers six heures pour retourner à Ostende.

Septembre 4. — Retour du Roi et du duc de Brabant à Bruxelles.

Septembre 5. — Désordres à Bruxelles provoqués par la vente de pain n'ayant pas le poids légal. Ils se renouvellent le lendemain au soir, mais sont bientôt réprimés par la force armée. Des faits analogues et même d'un caractère plus grave se sont passés à Saint-Nicolas et ailleurs.

Septembre 10. — La famille royale, à l'exception du Roi retenu par une indisposition, se rend à Courtrai pour assister aux fêtes offertes par cette ville au duc de Brabant. Elle est partie le lendemain pour Tournay.

Septembre 12. — Le Roi se rend également aux fêtes de Tournay, où il est reçu avec un enthousiasme extraordinaire.

Septembre 13. — La famille royale, à l'exception du Roi qui est retourné à Bruxelles, part de Tournay pour

Ath, où elle assiste à un banquet et à la fameuse cavalcade de Goliath.

Septembre 18. — On lit dans *l'Indépendance :*

« Nous croyons savoir que le *Moniteur* ne tardera pas à faire connaître le dénouement de la crise ministérielle.

« En présence de la non-acceptation, par les hommes politiques auxquels la Couronne a fait appel, de la mission de composer une administration nouvelle, les membres du cabinet actuel consentiraient à retirer leur démission, en hâtant le moment de donner à la représentation nationale des explications reconnues indispensables. (Voir plus loin, p. 245.)

« En conséquence, les Chambres seraient convoquées pour la mi-octobre, probablement pour le 17. »

Les hommes politiques dont il est question dans cet article sont MM. Delfosse, président de la Chambre, et Forgeur, sénateur de Liége.

Le Roi part pour la Suisse et le lac de Côme.

Septembre 19. — Voici en quels termes le *Moniteur* annonce la fin de la crise ministérielle :

« Le Roi a présidé dimanche le conseil des ministres. A la suite de cette réunion, les ministres ont consenti à retirer leurs démissions.

« Les Chambres seront convoquées pour la mi-octobre.

« Le Roi est parti hier matin pour la Lombardie. »

— Visite du grand-duc de Saxe-Weimar à la famille royale. S. A. R. avait rencontré la veille le Roi à Liége et rebroussé chemin jusqu'à Aix-la-Chapelle en société de Sa Majesté.

Septembre 23. — Ouverture de l'Exposition agricole organisée par la Société centrale d'agriculture de Belgique.

Septembre 24. — La prohibition des céréales à la sortie ayant été réclamée par plusieurs journaux, comme

remède à la cherté du pain, voici ce que le *Moniteur* leur répond :

« Nous recevons à l'instant communication du relevé officiel du commerce des céréales en Belgique, pendant la première quinzaine de septembre; il en résulte que pendant cette période la Belgique a reçu de l'étranger dix fois plus de grains qu'il n'en a été exporté.

« On voit par là combien se trompent ceux qui pensent que le prix des céréales n'est si élevé que parce qu'on exporte nos grains en grande quantité et qu'on en a importé peu : c'est le contraire qui a lieu, et nous espérons que tous les organes de la presse se feront un devoir de divulguer cette vérité. »

Septembre 24. — Distribution des prix aux lauréats des divers concours scolaires. Ont obtenu des premiers prix :

1. Dans le concours entre les établissements d'instruction moyenne du second degré :

Première division (3e année d'études), 157 concurrents : *Leclercq* (Émile Constant), élève de l'école moyenne de Wavre.

Même division. Concours spécial et facultatif de langue flamande; 32 concurrents : *Mesmackers* (Edmond), élève de l'école moyenne de Turnhout.

2. Dans le concours général institué entre les établissements d'instruction moyenne de premier degré.

A. *Section professionnelle* : 1re classe commerciale; 12 concurrents : *Vanhove* (Alph.) de Gand, élève de l'Athénée de la même ville; — 1re classe industrielle; 7 concurrents : *Bondue* (Alph.) d'Ostende, élève de l'Athénée de Gand. — 1re professionnelle, sections réunies, 34 concurrents : *Delplancq* (Alfred) de Mons, de l'Athénée de cette ville; 1re professionnelle, cours supérieur des mathématiques, 26 concurrents : prix d'honneur, *Derote* (Léon) de Gand, de l'Athénée de cette ville.

B. Section des humanités. Rhétorique latine ; discours français : prix d'honneur partagé entre Guillaume *Mueseler* de Liége et Charles *Woeste*, de Bruxelles.

3. Concours universitaire. A été déclaré premier en philosophie : M. Ad. *Dufranne* de Gand, élève de l'Université de la même ville.

Septembre 28. — On lit dans le *Moniteur :*

« Aussitôt l'ouverture de la session, les Chambres seront saisies de la question des denrées alimentaires, le gouvernement ayant pris la résolution de proposer la libre entrée des céréales. »

Octobre 12. — Le tribunal correctionnel de Bruxelles s'occupe de l'affaire des troubles de Bruxelles des 5, 6 et 7 septembre; les prévenus, divisés en quatre catégories, étaient au nombre de 44. Le jugement prononcé le lendemain et dans des audiences subséquentes porte un grand nombre d'acquittements.

Octobre 13. — Commencement des débats judiciaires dans l'affaire dite *de la machine infernale*, intentée contre les sieurs Sanders, fabricant d'armes à Liége; Fourdrin, instituteur, né à Paris et demeurant à Liége; Brunet de l'Argentière, ex-officier d'artillerie, né et demeurant à Bruxelles; Vander Elst, chef de bureau au département des travaux publics, né et demeurant à Bruxelles. (Le 5e prévenu, Hippolyte Magen, fait défaut.)

Le sieur Sanders est prévenu d'avoir, à Liége, en juillet 1854 ou antérieurement, fabriqué des armes prohibées par la loi, et les quatre autres de s'être rendus complices de ce délit. Ce procès, auquel on avait d'abord donné les proportions d'un complot contre d'augustes personnages de l'intérieur ou de l'étranger, et qui, après avoir eu un grand retentissement depuis l'arrestation des prévenus au mois d'août, s'est réduit à une affaire correctionnelle, se termine, le 17, par l'acquittement de

MM. Vander Elst et Fourdrin et la condamnation à un emprisonnement de six mois des quatre autres prévenus. Le procureur du roi interjeta appel de ce jugement en ce qui concerne MM. Vander Elst et Fourdrin, mais le jugement en première instance fut confirmé, le 4 novembre, par la Cour d'appel.

Octobre 24. — Retour du Roi de son voyage en Italie.

Novembre 7. —Ouverture des Chambres.

Discours du Roi :

« Messieurs,

« En présence de la guerre qui afflige une partie de « l'Europe, la Belgique sent plus vivement que jamais le « prix d'une neutralité que fortifient la confiance et les « sympathies de toutes les puissances. Toutes les puis- « sances, en effet, continuent à nous donner des mar- « ques de leur estime et de leur bon vouloir.

« Dans cette position, en quelque sorte privilégiée, « la Belgique se livre avec sécurité aux travaux de la « paix.

« L'instruction publique, à tous les degrés, est l'objet « d'une constante sollicitude; mon gouvernement est « pénétré de l'importance de ce grand intérêt social; les « lois qui le règlent reçoivent une exécution conforme à « leur esprit.

« Votre attention, messieurs, sera appelée sur l'orga- « nisation du jury d'examen de l'enseignement supé- « rieur.

« Nos artistes soutiennent dignement la vieille renom- « mée de l'école belge; l'Exposition de 1854 en a offert « une preuve éclatante.

« Les lettres et les sciences justifient, par des pro- « grès incontestés, les encouragements que l'État leur « assure.

« Dans l'ordre matériel, l'industrie et l'agriculture at-
« testent par leurs heureux développements, qu'elles sont
« aussi l'une des forces et des gloires du pays.

« En bénissant la Providence de nous avoir accordé le
« bienfait d'une récolte favorable; je constate avec dou-
« leur l'influence que les événements exercent sur le prix
« de toutes les denrées alimentaires. Mon gouvernement
« vous proposera les mesures qu'il juge propres à amé-
« liorer cette situation, et j'espère que les ressources du
« travail et la sollicitude des classes aisées parviendront
« à soulager les souffrances de nos excellentes popula-
« tions ouvrières.

« Notre commerce extérieur suit, en général, une mar-
« che ascendante.

« Un traité conclu avec le Mexique mettra désormais
« notre pavillon à l'abri des surtaxes inscrites dans l'acte
« de navigation de ce pays; il imprimera un nouvel élan
« à nos relations avec l'un des principaux débouchés
« transatlantiques.

« Vous aurez aussi à examiner, messieurs, une con-
« vention destinée à garantir la propriété artistique et
« littéraire entre la Belgique et la Grande-Bretagne et à
« améliorer, par l'abaissement des tarifs, la position de
« notre commerce de librairie sur le plus important de
« ses marchés.

« L'organisation judiciaire et l'institution du notariat
« ont donné lieu à des travaux dont les résultats vous
« seront soumis.

« La deuxième partie du nouveau Code pénal pourra
« également faire l'objet de vos délibérations.

« L'achèvement des chemins de fer dont l'exécution
« est confiée à des compagnies aura bientôt complété un
« ensemble de voies de communication dont peu de con-
« trées offrent l'exemple.

« Les sociétés concessionnaires ont rencontré dans les

« circonstances des obstacles imprévus; elles n'en ont
« point été découragées.

« L'augmentation progressive des produits de l'ex-
« ploitation de nos voies ferrées démontre la prospérité
« actuelle et présage la prospérité à venir de cette grande
« entreprise nationale.

« Cette augmentation et celle de plusieurs autres bran-
« ches du revenu public ont dépassé les prévisions et dis-
« penseront de recourir à un nouvel impôt.

« L'emprunt que vous aviez autorisé a été conclu. Il a
« permis à mon gouvernement d'exécuter, sans perte
« pour le trésor, la loi du 28 décembre 1850, sur la dé-
« monétisation des pièces d'or.

« Il vous sera rendu un compte spécial de ces deux
« opérations.

« L'armée, pénétrée de ses devoirs, s'y dévoue com-
« plétement. De même que la garde civique, elle est
« digne de votre sollicitude et de la confiance du
« pays. L'une et l'autre sont unies par une même
« pensée d'ordre et d'attachement à l'indépendance
« nationale.

« Cette indépendance, messieurs, s'est raffermie, et
« nous pouvons envisager l'avenir sans inquiétude. Tou-
« tefois, la tâche du pouvoir a d'inévitables difficultés;
« il en existe de particulières dans la situation présente.
« Vous en tiendrez compte, messieurs, votre patriotisme
« me l'assure, et c'est avec confiance que je réclame pour
« mon gouvernement votre concours bienveillant et effi-
« cace. »

Novembre 18. — Installation du comité permanent des chemins de fer, postes et télégraphes, sous la présidence de M. le Ministre des travaux publics. M. de Brouwer de Hoogendorp, membre de la Chambre des représentants, a été nommé vice-président.

Novembre 14. — Départ du duc et de la duchesse de Brabant pour Venise.

Novembre 21. — A l'occasion de la discussion du projet d'adresse en réponse au discours du Roi, M. le Ministre des affaires étrangères fournit en ces termes les explications sur la crise ministérielle qui avait surgi par la démission du cabinet, le 25 août (*voir* plus haut), et sur la ligne de conduite qu'il a tenue depuis son avénement, le 31 octobre 1852 :

« Le ministère a été formé le 31 octobre. Le 3 novembre, j'eus l'honneur de faire connaître à la Chambre, ainsi qu'au Sénat, la ligne politique qu'il avait adoptée.

« Le ministère devait être libéral, libéral par essence, invariable dans ses principes, mais disposé à toute conciliation raisonnable, et résolu à éviter tout ce qui pourrait faire naître des luttes vives entre les partis, ayant surtout pour mission et pour but d'obtenir d'eux une trêve qui fût honorable pour tout le monde et ne fût point stérile pour le pays qui la désire.

« Telles étaient, messieurs, nos intentions; telle a été notre conduite. Nos actes ont confirmé nos paroles. Nous avons tenu tous nos engagements.

« Je ne veux pas exagérer ce que nous avons fait; notre rôle était modeste, notre langage doit l'être. Mais à ceux qui voudraient nous rabaisser injustement, à ceux qui chercheraient à nous amoindrir outre mesure, qu'il me soit permis de rappeler que l'administration actuelle n'a pas été aussi stérile ni aussi délaissée que quelques-uns ont affecté de le croire. Quoi qu'ils en disent, et malgré certains efforts pour réveiller des passions assoupies, la situation morale du pays ne s'est point empirée; son patriotisme ne s'est point attiédi. Loin de là. Un événement qui s'est accompli l'année dernière et qui intéresse à un haut degré notre avenir national, a vivement impressionné les esprits : le mariage de l'héritier du trône et les démonstrations auxquelles il a donné lieu ont produit, au dehors comme au dedans, une sensation profonde. Les sympathies pour la Belgique, la considération dont elle jouit, le respect qu'elle inspire, ont

grandi dans ces derniers temps. En face des complications qui affligent ou menacent d'autres puissances, elle n'a qu'à s'applaudir des sentiments que lui manifestent tous les Etats étrangers, sans exception aucune. Or, qui oserait affirmer que, dans le maintien de ces excellents rapports, aucune part n'appartient à la politique loyale de son gouvernement, à cette politique toute de neutralité bienveillante et de stricte impartialité?

« Si de nos relations extérieures, nous passons à d'autres intérêts, prétendra-t-on que ce sont des faits sans importance que la loi du 1er décembre 1852 sur la conversion des rentes, que les services de bateaux à vapeur entre la Belgique et l'Amérique du Nord et la Belgique et l'Amérique du Sud? Prétendra-t-on qu'il n'y avait ni difficulté, ni mérite à résoudre comme elle a été résolue, la question depuis si longtemps pendante, de l'organisation de l'armée? Est-ce peu de chose que la paix commerciale rétablie avec la France? N'est-ce rien que ce premier pas qui s'est fait de part et d'autre vers un rapprochement dans la question de l'enseignement moyen? Je le veux bien; toujours est-il que, dans ces circonstances, pour tous ces actes, que je n'entends, d'ailleurs, ni discuter, ni défendre en ce moment, le ministère a obtenu sur vos bancs, non pas seulement la majorité, mais une majorité considérable, parfois même exceptionnelle. Ainsi, ce qu'on a appelé la convention d'Anvers a réuni 86 voix sur 93 votants; la loi d'organisation de l'armée a été adoptée par 71 voix contre 21, tandis que le budget de la guerre avec le chiffre de 32 millions, n'a rencontré que six opposants.

« Je sais bien, messieurs, qu'on pourra nous rappeler d'autres discussions où le ministère n'a pas eu le même succès. Il n'est que trop vrai, le ministère n'a pas été victorieux dans toutes les rencontres. Hélas! c'est un malheur qu'il partage avec tous ses prédécesseurs. Je ne connais point, pour ma part, de cabinet qui n'ait eu que des journées de Pharsale à enregistrer dans ses états de service. Il n'en reste pas moins avéré que le système du ministère a été soutenu par le sentiment public et consacré par les votes de la représentation nationale. »

Ici, l'orateur dit que le ministère attendit les dernières

élections comme une première échéance de son bail politique. *Ministère de transition*, il était prêt à céder la place à d'autres, s'il se produisait une situation nouvelle d'où pût sortir un ministère parlementaire. Les élections faites, le cabinet soumit la position au Roi, et il fut reconnu que l'administration pouvait et devait continuer à gérer les affaires dans la même ligne politique. Puis vint une autre circonstance où le cabinet put croire qu'une haute confiance lui manquait.

« Le cabinet, continue l'orateur, persista alors avec plus d'énergie dans son projet de retraite. En raison de ses instances, plusieurs fois réitérées, des tentatives furent faites pour le remplacer par un cabinet parlementaire. Ces tentatives furent infructueuses.

« Que restait-il à faire? De nouvelles ouvertures à d'autres notabilités politiques? Nous les désirions nous-mêmes; mais des considérations diverses ont empêché qu'elles n'eussent lieu.

« Je m'arrête, messieurs, je touche ici à un point délicat qu'il ne nous appartient pas de discuter. La Chambre est animée d'un trop juste sentiment des convenances, pour ne pas approuver notre réserve. Cette réserve, nul intérêt de position ne saurait nous en fairesortir.

« L'incident ayant été vidé, notre retour, ou, si vous l'aimez mieux, notre présence aux affaires devint dès lors, messieurs, une conséquence de la situation.

« Ce n'est donc point pour effacer un péché originel que nous réclamons un nouveau baptême parlementaire. Nous en avons besoin, Messieurs, au même titre que tout autre ministère quel qu'il soit, pour être investis de la force politique qui nous est nécessaire et de l'autorité morale dont nulle administration ne saurait se passer. »

Au sujet de l'expulsion du général Charras, vigoureusement blâmée par MM. de Perceval et Verhaegen, M. le Ministre de la justice reproduit la justification qu'il avait présentée au Sénat sur l'interpellation de M. Van Schoor dans la séance du 9 novembre, et dont voici la substance :

« Messieurs, en agissant comme il l'a fait, le gouverne-

ment ne s'est pas écarté des règles d'une jurisprudence constante, jurisprudence que nous avons trouvée établie à notre entrée aux affaires et qui a toujours été suivie par nos prédécesseurs. C'est en vertu de la loi sur les étrangers que les mesures récemment prises contre des réfugiés l'ont été, et cela, avec une modération qui ne compromet en rien la réputation d'hospitalité de la Belgique. Il faut distinguer, en effet, entre les différentes catégories de réfugiés qui se sont présentés à nos frontières : les uns ne peuvent compromettre par leur conduite; les autres, soit par leurs actes antérieurs, soit par leur importance personnelle, soit enfin par leurs liaisons et l'influence qu'ils peuvent exercer, imposent à l'administration certaines précautions, certaines mesures justifiées par l'intérêt même du pays. Ce qui prouve, d'ailleurs, que le gouvernement n'a eu recours à ces mesures que d'une façon tout exceptionnelle, c'est le grand nombre de réfugiés qui habitent encore la Belgique.

« En retirant donc au colonel Charras et à quelques autres réfugiés le permis de séjour provisoire dont ils étaient porteurs, nous n'avons rien fait que de légal; nous aurions pu faire emploi d'un autre moyen, et recourir au texte de la loi des expulsions. Mais il nous a paru préférable de ne pas provoquer, et cela dans l'intérêt même des individus, un arrêté royal qui rendrait impossible, dans d'autres circonstances, le retour de l'expulsé en Belgique. En un mot, nous croyons avoir rempli le devoir que nous imposait la responsabilité des dangers qui peuvent surgir pour l'ordre et la sécurité du pays. »

(Ce discours avait été suivi au Sénat d'un autre de M. de Brouckère, tendant à disculper le gouvernement du reproche de faiblesse qui lui avait été adressé de divers côtés par rapport à la mesure prise contre le général Charras.)

Novembre 25. — Après des débats assez vifs, le projet d'adresse, rédigé exclusivement par des membres de la droite, est adopté par 80 voix contre 11. Ce vote a la valeur d'un vote de confiance en faveur du ministère.

Les opposants sont : MM. Allard, David, de Bronckart,

Frère, Goblet, Lejeune, Lesoinne, Prévinaire, Thiéfry, Verhaegen et Orts.

M. Orts ayant demandé si le ministère poserait la question de cabinet sur le projet de loi sur la charité, M. le Ministre des affaires étrangères a déclaré qu'aimant les positions nettes, il ne pouvait répondre en ce moment.

Novembre 26. — L'adresse est présentée au Roi, qui répond en ces termes :

« Les circonstances sont en effet très-délicates. La
« bonne entente est bien nécessaire pour surmonter les
« difficultés actuelles. Je vous sais beaucoup de gré,
« messieurs, de l'avoir si bien compris et de prêter à
« mon gouvernement un loyal concours.

« Vous contribuerez ainsi à développer le bien-être de
« notre belle patrie, à assurer son avenir en affermissant
« son existence nationale, et vous acquerrez de nouveaux
« titres à sa confiance et à sa gratitude.

« J'éprouve une vive satisfaction à vous féliciter de vos
« sentiments dévoués et de votre patriotique langage. »

Novembre 30. — Le *Moniteur* promulgue la loi sur les denrées alimentaires, votée par la Chambre des représentants dans la séance du 28 et par le Sénat dans la séance du 29. Voici les trois principaux articles de cette loi :

Article premier. Sont déclarés libres à l'entrée : le froment, l'épeautre mondé, le méteil, les pois, les lentilles et fèves (haricots), le seigle, le maïs, le sarrasin, les féveroles et vesces, l'orge, la drêche (orge germée), l'avoine, l'épeautre non mondé, le gruau et l'orge perlé, les farines et moutures de toute espèce, le son, la fécule et les autres substances amilacées, le riz, le pain, le biscuit, les pommes de terre, les taureaux, les bœufs, les vaches, les bouvillons, les taurillons, les génisses, les veaux, les moutons, les agneaux et les cochons.

Sont également libres à l'entrée les viandes de toute espèce.

ART. 2. Le froment et la farine de froment, le seigle et la farine de seigle, les pommes de terre et la fécule de pommes de terre sont prohibés à la sortie.

ART. 3. Les dispositions qui précèdent sortiront leurs effets jusqu'au 31 décembre 1855. Toutefois, le gouvernement pourra, avant cette époque, faire cesser les effets de l'art. 2.

Le gouvernement a cru devoir accompagner la publication de cette loi par une note destinée à éclairer les populations sur les causes du renchérissement des denrées alimentaires. (Voir le *Moniteur* du 2 décembre.)

Novembre 30. — Une motion de M. Verhaegen contre M. le procureur général de Bavay, à propos d'une demande en autorisation de poursuites contre M. de Perceval, au sujet de son discours prononcé à la Chambre des représentants dans la séance du 21 novembre, a occupé toute la séance à peu près.

Le ministère refuse pour le moment toute explication, la Chambre n'étant encore saisie de rien.

Décembre 1. — Le *Moniteur* promulgue la loi, discutée les jours précédents dans les deux Chambres, sur la prohibition temporaire, à la sortie, des eaux-de-vie indigènes.

Décembre 5. — Distribution des récompenses accordées par le gouvernement aux artistes exposants de la dernière Exposition triennale. Ont reçu la médaille d'or :

MM. Bal, Jos., à Bruxelles, pour sa gravure : *la Tentation*, d'après Gallait ;

Belly, à Paris, pour ses paysages ;

Billoin, Charles, à Bruxelles, pour ses portraits ;

Capronnier, J. B., à Bruxelles, pour la peinture et le dessin de ses verrières ;

Cermak, Jaroslas, de Prague, pour son tableau : *la Propagation de la foi catholique en Bohême;*

De Knyff, A., à Bruxelles, pour ses paysages;

Delatour, Édouard, à Bruxelles, pour ses miniatures;

Denoter, David, à Bruxelles, pour ses intérieurs (nature morte);

De Senezcourt, Jules, à Bruxelles, pour l'ensemble de ses tableaux;

De Winter, L., à Anvers, pour ses marines (*effet de lune*);

Dillens, Adolphe, à Bruxelles, pour ses tableaux (sujets zélandais);

Du Bray, Vital, à Paris, pour son groupe en plâtre : *le Maître à tous;*

Ghémar, L., à Anvers, pour ses pastels et ses lithographies;

Lehon, H., à Bruxelles, pour ses marines;

Lies, Joseph, à Anvers, pour son tableau : *la Cour de Marguerite d'Autriche;*

Stroobant, V., à Bruxelles, pour son tableau représentant une vue de ville et ses lithographies;

Swerts, J., à Anvers, pour les peintures murales exécutées par lui, en collaboration avec M. G. Guffens, à l'église de Notre-Dame, à Saint-Nicolas, et dont les cartons ont figuré à l'Exposition;

Van Moer, J. B., à Bruxelles, pour ses intérieurs;

Verlat, C., à Anvers, pour son tableau représentant *Godefroid de Bouillon à l'assaut de Jérusalem.*

Ont été nommés chevaliers de l'ordre de Léopold :

Bellangé, Hippol., peintre, à Paris;

Dupont, Henriquel, graveur en taille-douce, à Paris, membre de l'Institut de France;

Hamman, Ed., peintre, à Bruxelles;

Hubner, Carl, peintre, à Dusseldorf;

Jaquet aîné, Jos., statuaire, à Bruxelles;

Thomas, Alex., peintre, à Bruxelles;
T'Schaggeny, Édouard, peintre, à Bruxelles;
Van Hove, H., peintre, à la Haye.

Les artistes présents sont venus recevoir leur récompense des mains du Roi.

Dans la même séance, M. le comte de Beauffort, inspecteur général des beaux-arts, est promu au grade de commandeur de l'ordre de Léopold.

Décembre 11. — Au début de la séance de la Chambre des représentants, M. Verhaegen a demandé au ministère où en était l'affaire de la plainte de M. le procureur général de Bavay contre M. de Perceval. (Voir *Nov.* 30) M. le Ministre des affaires étrangères ne se trouvant pas à la séance, l'interpellation est demeurée sans réponse.

Le lendemain, *l'Indépendance* fait savoir qu'à la suite des réclamations adressées au Ministre de la justice, celui-ci a écrit à M. le procureur du roi que la plainte de M. de Bavay, qu'il avait transmise à son département, était annulée comme contraire à l'art. 44 de la Constitution.

« Le gouvernement, ajoute *l'Indépendance*, n'a pas cru devoir borner à cette démarche la réparation due à l'honorable M. de Perceval. Le conseil des ministres s'est réuni et a décidé qu'il adresserait une lettre de désapprobation à M. de Bavay. Cette lettre lui aurait été remise le 9 de ce mois. »

Décembre 19. — Le *Moniteur belge* du 19 décembre publie un arrêté royal du 2, qui décerne le prix quinquennal des sciences physiques et mathématiques, pour la période de 1849-1850, à M. J. Plateau, professeur ordinaire à l'université de Gand et membre de la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique, pour deux mémoires insérés dans le recueil de cette compagnie et traitant *des phénomènes que présente une masse liquide libre et soustraite à l'action de la pesanteur.*



CHRONIQUE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS PENDANT LA SESSION 1853-1854.

(Ouverte le 8 novembre 1853, close le 18 mai 1854. — 114 séances.)

1853.

Novembre 8. — Ouverture. *Discours du Roi.*

Novembre 9. — M. Delfosse est nommé *président* par 83 voix sur 91 votants. MM. Vilain XIIII et Veydt sont nommés *vice-présidents.*

Novembre 30. — Vote du projet de loi relatif à la *libre entrée de certaines denrées alimentaires.* La discussion avait commencé le 23.

1854.

Janvier 18. — Adoption du projet du *Code forestier* amendé par le Sénat.

Février 8. — Discours de M. le Ministre de l'intérieur sur l'état des *négociations avec le clergé* en ce qui con-

cerne l'enseignement religieux dans les athénées et écoles moyennes (à propos du budget de l'intérieur).

Février 12. — Adoption du *traité de commerce conclu avec la république de l'Uruguay* et du projet de loi relatif au maintien provisoire des dispositions du traité du 1er septembre 1844 et de la convention additionnelle relative au *transit des marchandises venant du Zollverein ou y allant.*

Février 14. — Adoption par 86 voix contre 7 d'un ordre du jour tendant à approuver les explications données par le gouvernement au sujet du *concours du clergé* dans l'enseignement moyen.

Mars 2. — Adoption à l'unanimité du projet de loi sur les *brevets d'invention.*

Mars 10. — Ajournement de la discussion du projet de loi relatif à la *contribution personnelle* à la session de 1854-1855 par 47 voix contre 26.

Mars 20. — Interpellation de M. Verhaegen, relative à une pétition concernant la *langue flamande;* réponse de M. le Ministre de l'intérieur.

Mars 21. — Adoption du *budget de la guerre de* 1855, par 51 voix contre 6 et 16 abstentions.

Mars 22. — Discussion sur une proposition de M. Orban, relative à la *signature des articles de journaux.* Retrait de la proposition par son auteur. Adoption par 46 voix contre 21 et 6 abstentions d'un ordre du jour proposé par M. Orts, en ces termes : « Considérant que dans l'état actuel des esprits, aucune modification à la législation sur la presse n'est réclamée par le pays, la Chambre passe à l'ordre du jour. »

Avril 1er. — Adoption par 65 voix contre 15 et 2 abstentions du projet de loi relatif aux *traité et convention avec la France.*

Avril 28. — Retrait du projet de loi sur les *distilleries.*

Mai 22. — Établissement d'un *service de navigation à*

vapeur entre la Belgique et le Brésil, à propos du budget des affaires étrangères.

Mai 5. — La *réunion des faubourgs à la ville de Bruxelles* est rejetée par 67 voix contre 26 et 2 abstentions.

Mai 12. — Crédit extraordinaire de *neuf millions accordé au département des travaux publics*, par 38 voix contre 21 et 3 abstentions.

Refus de crédits applicables à l'*industrie typographique* frappée par l'exécution de la nouvelle convention littéraire avec la France, par 35 voix contre 27 et 2 abstentions.



RELEVÉ DES MINISTÈRES QUI SE SONT SUCCÉDÉ DANS LE ROYAUME DE BELGIQUE DEPUIS SA FONDATION.

I. — Gouvernement provisoire.

(24 septembre 1830 au 25 février 1831.)

Le 24 septembre 1830, une *commission administrative provisoire* se forma provisoirement, elle se composait de :
MM. le baron Emmanuel VANDERLINDEN D'HOOGHVORST ;
Charles ROGIER, avocat;
JOLLY, ancien officier du génie.

Et avait pour secrétaires :
MM. F. DE COPPIN ;
J. VANDERLINDEN.

Le lendemain, 25 septembre, M. J. Vanderlinden étant devenu son trésorier, elle s'adjoignit comme secrétaire, M. NICOLAÏ, avocat.

Le 26 septembre, le *gouvernement provisoire* se constitua définitivement; il se composait de :

MM. Le baron Emmanuel VANDERLINDEN D'HOOGHVORST;
Charles ROGIER, avocat à la Cour de Liége;
le comte Félix DE MÉRODE;
Alexandre GENDEBIEN, avocat à la Cour de Bruxelles;
Sylvain VAN DE WEYER, id.;
JOLLY, ancien officier du génie;
Joseph VANDERLINDEN, trésorier;
le baron F. DE COPPIN, secrétaire;
J. NICOLAÏ, avocat à la Cour de Bruxelles, secrétaire.

Le 28 septembre, il s'adjoignit M. DE POTTER.

Les *chefs des comités* pour les diverses branches du service public, qui furent les ministres du gouvernement provisoire, étaient :

A la guerre : M. Jolly, membre du gouvernement provisoire, et ensuite M. Goblet, colonel du génie;

A l'intérieur : M. le baron de Stassart, auquel succéda M. Nicolaï, membre du gouvernement provisoire, et puis M. François Tielemans, avocat;

A la sûreté publique : M. Isidore Plaisant, avocat-général à la Cour supérieure de Bruxelles;

Aux finances : M. Coghen, plus tard M. Charles de Brouckere;

A la justice : MM. Blargnies, Barbanson et Kockaert, avocats, formaient un conseil dont un des membres travaillait directement avec le comité central. Le 10 octobre, M. A. Gendebien, membre du gouvernement provisoire, fut chargé de présider le comité de la justice en qualité de commissaire général;

Aux affaires étrangères (comité diplomatique) : M. Van de Weyer, membre du gouvernement provisoire (1).

(1) Le comité institué le 18 novembre était composé de MM. Van de Weyer, président, le comte d'Arschot, le comte de Celles, Destriveaux et Nothomb, membres hon. du Congrès national, et depuis la fin de décembre M. Charles Le Au commencement de janvier M. Destriveaux se retira.

Les différents comités spéciaux aboutissaient au *comité central* créé le 28 septembre et représentant le pouvoir exécutif du gouvernement provisoire. Il fut d'abord composé de MM. de Potter, Ch. Rogier, S. Van de Weyer, le comte F. de Mérode; le 10 octobre, M. Gendebien fut nommé cinquième membre.

Le 12 novembre, le gouvernement provisoire remit ses pouvoirs aux représentants de la nation réunis en Congrès national, mais ceux-ci décidèrent en date du même jour que ces pouvoirs lui seraient conservés jusqu'à ce qu'il y fût autrement pourvu par le Congrès. M. de Potter, ayant désapprouvé la mesure prise par ses collègues, se retire du gouvernement provisoire.

La retraite de ce dernier ne se fit qu'après l'installation du Régent, le 25 février 1831.

II. — Régence.

Le 24 février 1831, M. le baron Érasme-Louis Surlet de Chokier (1), président du Congrès national, fut nommé Régent de Belgique, par 106 voix sur 159, et solennellement installé le lendemain.

Premier ministère du Régent.

(26 février 1831 — 28 mars 1831, 1 mois 2 jours.)

Affaires étrangères : S. Van de Weyer, ex-président du comité diplomatique; Nothomb, secrétaire général.

Justice : Gendebien, ex-administrateur général de la justice; Plaisant, administrateur de la sûreté publique.

Intérieur : Tielemans, ex-administrateur général de l'intérieur.

(1) Né à Liége en 1767, mort à son château de Gingelom en 1839.

Finances : CH. DE BROUCKERE, ex-administrateur des finances.

Guerre : Général GOBLET, ex-commissaire général de la guerre.

Président du conseil : DE GERLACHE, conseiller de la Cour de Liége, et président du Congrès. (Il résilia ces fonctions le 15 mars.)

Deuxième ministère du Régent.

(28 mars 1831 — 24 juillet 1831 ; 3 mois 26 jours.)

Affaires étrangères : LEBEAU, premier avocat général à la Cour de Liége.

Intérieur : DE SAUVAGE, gouverneur de la province de Liége.

Justice : BARTHÉLEMY. Administrateur de la sûreté générale : CH. ROGIER, aide de camp du Régent, et depuis le 2 mai 1831, FRANÇOIS.

Finances : CH. DE BROUCKERE, et depuis le 30 mai 1832, *ad interim*, DUVIVIER.

Guerre : D'HANE DE STEENHUYSE, colonel au 2e régiment de chasseurs à cheval, et à partir du 18 mai, le baron DE FAILLY, général de brigade.

Ministre d'État sans portefeuille, mais ayant voix au conseil : Paul DEVAUX, membre du Congrès.

III. — Règne de Léopold Ier.

(Inauguré le 21 juillet 1831.)

Premier ministère du Roi.

(24 juillet 1831 — 17 septembre 1832 ; 1 an 1 mois et 24 jours.)

Affaires étrangères : DE MUELENAERE (Félix-Amand), gouverneur de la Flandre occidentale.

Intérieur : De Sauvage, 24 juillet au 3 août; Ch. de Brouckere, 3 août — 16 août, par intérim; Teichmann, 16 août — 25 septembre; de Muelenaere, 25 septembre — 12 novembre; Fallon (Isidore), 12-21 novembre; de Theux, 21 novembre — 17 septembre 1832.

Justice : Raikem, procureur général près la Cour de Liége.

Finances : Coghen (Jacques-André).

Guerre : Le général baron de Failly, 24 juillet—3 août; le général de brigade d'Hane de Steenhuyse, 3 août — 16 août; Ch. de Brouckere, colonel d'artillerie, 16 août — 15 mars 1832; le comte F. de Mérode, par intérim, 15 mars — 20 mai 1832; le général Évain, 20 mai 1832.

Membres du conseil : Lebeau, du 4 au 26 août 1831; de Theux de Meylandt et Félix de Mérode, à partir du 12 novembre 1831.

Deuxième ministère.

(17 septembre 1832 au 4 août 1834; 1 an 10 mois et 18 jours.)

Affaires étrangères : Le général Goblet, 17 septembre 1832; pendant son absence, le comte F. de Mérode, 12 juillet 1833; la démission du général Goblet est acceptée le 27 décembre 1833, et l'intérim confié au comte de Mérode.

Intérieur : Ch. Rogier, gouverneur de la province d'Anvers, nommé le 20 octobre 1832.

Justice : Lebeau, conseiller à la Cour d'appel de Liége, nommé le 20 octobre 1832.

Finances : Duvivier (Aug.), membre de la Chambre des représentants et administrateur général des contributions, nommé *ad interim* le 25 octobre 1832, définitivement le 31 mars 1833.

Guerre : Le général Évain, du précédent ministère, est continué dans ses fonctions.

(Ont été nommés ministres d'État : le général GOBLET, le 17 septembre 1832; Aug. DUVIVIER, le 8 août 1834.)

Troisième ministère.

(4 août 1834 — 18 avril 1840; 5 ans 8 mois et 14 jours.)

Affaires étrangères : DE MUELENAERE; il se retire en janvier 1837, et le département des affaires étrangères est réuni à celui de l'intérieur.

Intérieur : DE THEUX.

Justice : ERNST (Ant.), membre de la Chambre; après sa retraite le 4 février 1839, par intérim, NOTHOMB, et depuis le 8 juin 1839 définitivement, RAIKEM, président de la Chambre des représentants.

Finances : D'HUART (baron), membre de la Chambre; après sa retraite le 4 février 1839, par intérim, le comte F. DE MÉRODE, et le 18 février, WILLMAR; depuis le 6 avril 1839 définitivement, DESMAISIÈRES, membre de la Chambre.

Guerre : Le général ÉVAIN conserve son portefeuille jusqu'au 19 août 1836, où il est remplacé par le général WILLMAR.

Travaux publics : Depuis la création de ce département, 13 janvier 1837, NOTHOMB (J. B.), secrétaire général des affaires étrangères, démissionnaire et membre de la Chambre.

A sa retraite, 19 août 1836, le général Évain a été nommé ministre d'État.

Quatrième ministère.

(18 avril 1840 — 13 avril 1841, 1 an moins 5 jours.)

Affaires étrangères : LEBEAU, membre de la Chambre.

Intérieur : LIEDTS (Ch.), membre de la Chambre.

Justice : Leclercq, procureur général près la Cour de cassation.

Finances : Mercier (Ed.-Jos.), directeur de l'administration générale des contributions directes et membre de la Chambre.

Guerre : Buzen (général), gouverneur de la place de Bruxelles.

Travaux publics : Rogier (Ch.), membre de la Chambre.

Cinquième ministère.

(13 avril 1841 — 16 avril 1843 ; 2 ans et 3 jours.)

Affaires étrangères : Muelenaere (comte de), membre de la Chambre, depuis le 5 août 1841; Briey (comte de), ministre des finances.

Intérieur : Nothomb, membre de la Chambre.

Justice : Van Volxem, membre de la Chambre et bourgmestre de Bruxelles, depuis le 15 décembre 1842, par intérim, Nothomb, ministre de l'intérieur.

Finances : Briey (comte Camille de), membre du Sénat; depuis le 5 août 1841, Smits (Jean), membre de la Chambre et directeur de la Banque de Belgique.

Guerre : Buzen (général); après sa mort, 6 février 1842, de Liem (général), à partir du 5 avril 1843, par intérim, Desmaisières, ministre des travaux publics.

Travaux publics : Desmaisières (L.), membre de la Chambre.

(A sa retraite, M. de Muelenaere resta membre du Conseil.)

Sixième ministère.

(16 avril 1843 — 30 juillet 1845 ; 2 ans 3 mois 14 jours.)

Affaires étrangères : Goblet d'Alviella (lieutenant général comte).

Intérieur : M. Nothomb conserve son portefeuille jusqu'au

19 juin 1845; du 19 juin au 30 juillet 1845, par intérim, D'ANETHAN, ministre de la justice.

Justice : ANETHAN (baron J. d'), avocat général près la Cour d'appel de Bruxelles.

Finances : MERCIER, membre de la Chambre.

Guerre : Le général-major DUPONT.

Travaux publics : DECHAMPS (Ad.), membre de la Chambre et gouverneur de la province de Luxembourg.

Membre du Conseil sans portefeuille : DE MUELENAERE.

(Nommé ministre d'État, le 19 juin 1845, J.-B. NOTHOMB.)

Septième ministère.

(30 juillet 1845 — 31 mars 1846; 8 mois.)

Affaires étrangères : DECHAMPS (A.), ministre des travaux publics du précédent cabinet.

Intérieur : VAN DE WEYER (Sylvain), ministre plénipotentiaire belge à Londres.

Justice : ANETHAN (baron d'), ancien titulaire.

Finances : MALOU (Jules), gouverneur de la province d'Anvers et membre de la Chambre.

Guerre : DUPONT (général), ancien titulaire; à partir du 23 février 1846, par intérim, D'ANETHAN.

Travaux publics : D'HOFFSCHMIDT (Constant), conseiller au conseil des mines et membre de la Chambre.

Membres du conseil sans portefeuille : comte DE MUELENAERE et baron D'HUART.

(Nommés ministres d'État, le jour de la formation du cabinet, le baron D'HUART, ancien ministre des finances et gouverneur de la province de Namur; le 12 août 1845, E. MERCIER, ancien ministre des finances.)

Huitième ministère.

(31 mars 1846 — 12 août 1847 ; 1 an 4 mois 12 jours.)

Affaires étrangères : DECHAMPS, ancien titulaire.
Intérieur : DE THEUX, ministre d'État.
Justice : D'ANETHAN, ancien titulaire.
Finances : MALOU, ancien titulaire.
Guerre : PRISSE (lieutenant général, baron).
Travaux publics : DE BAVAY (G. J.), secrétaire général du département des travaux publics.

Membres du conseil sans portefeuille : le comte DE MUELENAERE et le baron D'HUART.

Neuvième ministère.

(12 août 1847 — 31 octobre 1852 ; 5 ans 2 mois 19 jours.)

Affaires étrangères : D'HOFFSCHMIDT (C.), membre de la Chambre.

Intérieur : ROGIER (Ch.), membre de la Chambre.

Justice : DE HAUSSY, membre du Sénat ; le 12 août 1850, TESCH (Victor), membre de la Chambre.

Finances : VEYDT (L.), membre de la Chambre ; à partir du 20 mai 1848 provisoirement, et à partir du 18 juillet 1848 définitivement, FRÈRE-ORBAN, jusqu'ici ministre des travaux publics ; après sa retraite, le 17 septembre 1852, par intérim, LIEDTS, gouverneur du Brabant.

Guerre : CHAZAL (lieutenant général, baron) ; par intérim du 15 juillet 1850 au 12 août 1850, ROGIER ; du 12 août 1850 au 13 juin 1851, le lieutenant général BRIALMONT ; à partir du 13 juin 1851, le lieutenant général ANOUL.

Travaux publics : FRÈRE-ORBAN, membre de la Chambre ; après sa nomination comme ministre des finances, 19 juillet 1848, ROLIN (H.), avocat et conseiller communal à

Gand ; et celui-ci s'étant retiré le 12 août 1850, VAN HOOREBEKE (Émile), membre de la Chambre.

(Nommés ministres d'État, le jour de la formation du cabinet, M. LIEDTS, et le 19 octobre 1849, M. H. DE BROUCKERE.)

Dixième ministère.

(31 octobre 1852.......)

Affaires étrangères : DE BROUCKERE (Henri), ministre d'État.

Intérieur : PIERCOT (Ferdinand), bourgmestre de Liége.

Justice : FAIDER (Charles), avocat général près la Cour de cassation.

Finances : Par intérim, LIEDTS (Ch.), ancien titulaire.

Guerre : ANOUL, ancien titulaire.

Travaux publics : VAN HOOREBEKE (Émile), ancien titulaire.

Détails relatifs à la carrière publique des ministres passés et présents du royaume de Belgique.

(Par ordre alphabétique) (1).

ANETHAN (Jules-Joseph, baron D'), sénateur, né en 1803, substitut du procureur du Roi, 19 juin 1826, procureur du Roi, 1831, substitut du procureur général, 1832, puis avocat général près la Cour d'appel de Bruxelles, 14 avril 1836, ministre de la justice du 16 avril 1843 au 12 août 1847, (ministères, du Roi Léopold, VI, VII, VIII), pensionné le 26 août 1847; membre de la Chambre pour Louvain, 1844 1847; sénateur pour Thielt depuis 1849).

ANOUL (Victor-Prosper-Ernest), ministre de la guerre actuel, né à Bruxelles en 1794, sous-lieutenant en 1813, capitaine au service des Pays-Bas en 1819, lieutenant-

(1) L'astérisque indique les ministres décédés; le chiffre romain entre parenthèses, le numéro d'ordre dans la série des ministères qui se sont succédé depuis 1830.

colonel en 1830, général de brigade en 1841, lieutenant général en 1847, ministre de la guerre depuis le 13 juin 1851 (IX et X).

* Barthélemy (Antoine-Joseph), né à Bruxelles en 1764; pendant la domination française, membre de la commission municipale de cette ville; sous le gouvernement hollandais, membre de la seconde Chambre des États-Généraux. Après la Révolution, il fut membre du Congrès national et de la Chambre des représentants pour Bruxelles, et ministre de la justice dans le 2e cabinet du Régent. Il mourut en 1832.

Bavay (Georges de), directeur du trésor à Hasselt, fut successivement chef de la division des mines au ministère des travaux publics, 20 novembre 1837, secrétaire général du même département, 3 septembre 1838, et ministre des travaux publics du 31 mars 1846 au 12 août 1847 (VIII).

Brialmont (Laurent-Mathieu), lieutenant général en retraite, aide de camp du Roi, né en 1789 à Liége; a servi en France de 1808 à 1816, aux Pays-Bas de 1816 à 1830; colonel belge, 7 janvier 1836; général de brigade, 17 octobre 1842; général de division, 26 avril 1849; ministre de la guerre du 12 août 1850 au 13 juin 1851 (IX), mis à la retraite le 24 février 1854.

Briey (Camille, baron de Landres, comte de), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la Cour de Russie, né le 29 juin 1799; sénateur pour Neufchâteau et Virton de 1839 à 1848; ministre des finances du 13 avril au 5 août 1841 (V), et ministre des affaires étrangères dans le même ministère du 5 août 1841 au 16 avril 1843; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Confédération germanique et les États du sud-ouest de l'Allemagne. Depuis le 10 mars 1853, il occupe le même poste à Saint-Pétersbourg.

Brouckere (Charles de), bourgmestre de Bruxelles, né à Bruges en 1796, sous-lieutenant au service des Pays-Bas en 1815, quitta le service militaire en 1820; député du Limbourg à la seconde Chambre des États-Généraux; après la Révolution de 1830, membre de la commission de la Constitution, député pour Hasselt au Congrès national, administrateur général des finances sous le gouvernement provisoire, ministre des finances dans les deux cabinets du Régent, ministre de l'intéreur du

16 au 3 août 1831, ministre de la guerre du 16 août 1831 au 15 mars 1832 (il était en même temps colonel d'artillerie et aide de camp du Roi), directeur de la Monnaie de 1832 à 1846, directeur de la Banque de Belgique de 1835 à 1839; conseiller communal de Bruxelles en 1847, bourgmestre de Bruxelles, 30 septembre 1848; membre de la Chambre dès sa formation, il se retira en 1832 et n'y rentra de nouveau qu'en 1848 comme député de Bruxelles.

Brouckere (Henri de), frère du précédent, né à Bruges en 1801, était en 1830 procureur du Roi à Ruremonde; il fut député au Congrès national par ce district et en devint un des secrétaires; commissaire extraordinaire du gouvernement près de S. A. R. le prince Léopold de Saxe-Cobourg à Londres, mai 1831; conseiller à la cour de Bruxelles du 4 octobre 1832 au 28 juin 1840; gouverneur de la province de Liége du 4 septembre 1844 au 22 juin 1846, date de sa démission volontaire: le 19 octobre 1849, il fut nommé ministre d'État, et le lendemain, ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siége et des autres cours italiennes; ministre des affaires étrangères depuis le 21 octobre 1852. M. de Brouckere n'a cessé de faire partie de la Chambre depuis sa formation jusqu'à la loi sur les incompatibilités; d'abord pour Ruremonde et depuis le 23 mai 1833 pour Bruxelles.

* Buzen (Gérard-Servais), né en 1784, général de brigade en 1833, ministre de la guerre, le 18 avril 1840, dans le cabinet Lebeau-Rogier, et maintenu comme tel dans le suivant; se suicida pendant qu'il remplissait ces fonctions, en février 1842. Il avait été député à la Chambre pour l'arrondissement de Louvain depuis le 50 septembre 1840.

Chazal (Pierre-Emmanuel-Félix, baron) lieutenant général et aide de camp du Roi, né à Tarbes (France) en 1808, fut après les journées de Septembre successivement munitionnaire général, 1er octobre, ordonnateur en chef, 13 octobre, et intendant général de l'armée, 14 novembre 1830. Après avoir été commandant de la province de Liége avec le grade de colonel (qu'il obtint le 29 octobre 1832), il fut appelé le 25 février 1834 à commander le 9e régiment de ligne; le 21 juillet 1842, il fut promu général-major, et le 11 août 1847 (la veille de sa nomination comme ministre) général de division. Il fit partie du cabinet libéral Frère-Rogier du 12 août 1847 au 10 juillet 1850.

La grande naturalisation a été conférée au général Chazal par la loi du 9 juin 1844.

Coghen (Jacques-André, comte (1)), né en 1791, fut, sous le gouvernement provisoire, administrateur général des finances; sous le Roi Léopold, ministre des finances du 24 juillet au 25 octobre 1832 (I); membre de la Chambre depuis l'origine de cette assemblée (pour Bruxelles) jusqu'en 1845.

Dechamps (Adolphe), membre de la Chambre, né à Melle, Flandre orientale, en 1807, s'occupait avant 1830 de travaux littéraires; depuis il fut collaborateur au *Journal des Flandres* et à *l'Émancipation*, corédacteur à *la Revue de Bruxelles*, et membre de la Chambre, pour le district d'Ath depuis le 10 mai 1834, pour Charleroi depuis le 8 juin 1847; gouverneur de la province de Luxembourg le 19 juin 1842; ministre des travaux publics du 16 août 1843 au 30 juillet 1845 (VI), ministre des affaires étrangères du 30 juillet 1845 au 12 août 1847 (VII, VIII).

Desmaisières (Léandre), né à Gand en. . . , lieutenant du génie au service des Pays-Bas, 1815-1824; membre de la Chambre pour Gand du 6 novembre 1832 à 1847, pour Eecloo depuis le 8 juin 1852; ministre des finances du 5 avril 1839 au 18 août 1840; ministre des travaux publics du 13 avril 1841 au 16 avril 1843; gouverneur de la Flandre orientale du 12 mai 1843 au 12 août 1847; pensionné le 20 décembre de cette dernière année.

Devaux (Paul), membre de la Chambre, né à Bruges en 1802; avocat à Liége, copropriétaire du *Mathieu Laensberg* (1824), devenu plus tard *le Politique* (1828), membre de la commission de Constitution (octobre 1830), membre du conseil des ministres sous le Régent, du 28 mars jusqu'en juillet 1831; commissaire extraordinaire près le prince Léopold en mai 1831, et près la conférence de Londres en juin 1831; membre de la Chambre depuis l'origine de cette assemblée; rédacteur de l'ancienne *Revue nationale*.

Du Pont (2) (P. L.), lieutenant général, aide de camp du Roi, né le 22 septembre 1795; lieutenant-colonel d'artillerie, 26 novembre 1831; colonel en 1836; général-

(1) Il fut créé comte par le Pape en 1837.

(2) Les documents officiels orthographient tantôt Du Pont, tantôt Dupont.

major en 1843; lieutenant général à la réserve, 12 janvier 1853, à la section d'activité, 20 décembre 1854; ministre de la guerre du 16 avril 1843 au 23 février 1846.

* Duvivier (Auguste-Joseph), né à Mons en 1772; professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de Mons, an VI, plus tard fonctionnaire dans l'administration des finances, avant 1830; directeur des contributions directes de la province du Brabant méridional; ministre des finances sous le Régent, du 30 mai au 24 juillet 1831, et sous le roi Léopold, du 25 octobre 1832 au 4 août 1834; membre de la Chambre pour Soignies, du 6 octobre 1831 jusqu'à sa mort, 1er juillet 1846. Il avait été nommé ministre d'État en 1834. (*Voir* un rapide exposé de sa carrière, *Moniteur* du 2 juillet 1846.)

* Ernst (Antoine-Nicolas-Joseph), né à Aubel, province de Liége, professeur de droit à l'université de Liége, élu député à la Chambre des représentants en 1833, où il siégea jusqu'en 1839; ministre de la justice du 4 août 1834 au 3 février 1839, où il se retira par suite de son opposition à l'adoption des 24 articles. Après sa retraite, M. Ernst occupa une chaire de droit à l'université de Louvain jusqu'en 1844, date de sa mort.

* Evain (Louis-Auguste-Frédéric, baron), né à Angers le 14 août 1775; entra au service de France en 1792, où il obtint le grade de lieutenant général en 1822. Après avoir quitté le service militaire en 1824, il y rentra au mois d'août 1830. Appelé au service de Belgique vers la fin de 1831, et après avoir obtenu la grande naturalisation (loi du 13 mai 1832), il fut reconnu général de division dans l'armée belge par arrêté royal du 19 mai 1832. Il occupa le ministère de la guerre du 20 mai 1832 au 19 août 1836 (I, II, III); nommé ministre d'État 19 août 1836; mis à la retraite comme lieutenant général le 6 octobre 1848; décédé le 24 mai 1852.

Faider (Charles), ministre de la justice depuis le 31 octobre 1852, et membre correspondant de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, a été successivement substitut du procureur du Roi à Anvers, avocat général à la cour d'appel de Bruxelles (13 juillet 1844), et à la cour de cassation.

* Failly (baron de), né à Bruxelles en 1789, sous-lieutenant au service de France en 1806, lieutenant en 1809, capitaine en 1813, lieutenant-colonel au service des Pays-Bas

1814; général de brigade en 1830, ministre de la guerre du 18 mai 1831 au 3 août 1831 (deuxième ministère du Régent et premier du roi Léopold); major-général de l'armée 3 août 1831; mis à la retraite dans la même année; mort à Bruxelles le 24 août 1853.

Gendebien (Alexandre), né à Mons en 1789, avocat dès 1811, membre du gouvernement provisoire et du comité central du gouvernement, administrateur général de la justice, membre du Congrès national, commissaire du gouvernement provisoire à Paris, ministre de la justice sous le Régent, du 26 février au 28 mars 1831; membre de la Chambre dès 1831; démissionnaire en 1839. Depuis longtemps M. Gendebien remplit les fonctions de receveur général de l'administration des hospices de Bruxelles.

Gerlache (Etienne-Constantin, baron (1) de), né en 1785 à Biourge (Luxembourg), président de la Cour de cassation, a été membre de la deuxième Chambre des États-Généraux des Pays-Bas depuis 1824, conseiller à la Cour supérieure de Liége, président de la commission de Constitution (1830) et député au Congrès national pour Liége; vice-président, puis président de cette assemblée; président du conseil des ministres dans le premier ministère du Régent, du 26 février au 7 mars 1831, et dans le premier ministère du Roi; membre et président de la Chambre des représentants du 10 septembre 1831 jusqu'au 15 novembre 1832; président de la Cour de cassation, 4 octobre 1832; membre de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, 12 octobre 1833, et président de la commission royale d'histoire 1834; envoyé auprès de la conférence de Londres en 1839.

Goblet d'Alviella (Albert-Joseph, comte (2)), lieutenant général en retraite, né à Tournay le 26 mai 1790; au service militaire de France de 1811-1815, à celui des Pays-Bas du 29 janvier 1815 au 14 octobre 1830; entra au service belge comme colonel directeur du génie et fut peu de temps après nommé général de brigade, inspecteur général des fortifications et du génie et aide

(1) Le titre de baron, accordé par le Roi, date du 26 août 1843.

(2) Il a été créé comte d'Alviella par la Reine de Portugal le 21 juin 1838.

de camp du Roi; en mission auprès de la conférence de Londres; commissaire général de la guerre sous le gouvernement provisoire; ministre de la guerre dans le premier ministère du Régent; ministre d'État, 17 septembre 1832; ministre des affaires étrangères du 17 septembre 1832 au 27 décembre 1833 (II), et une seconde fois du 16 avril 1843 au 30 juillet 1845 (VI); lieutenant général, 5 juillet 1835; en mission spéciale auprès de la cour de Portugal de 1837 à 1838; membre de la Chambre pour Tournay, 1831 à 1833, pour Bruxelles, 1833-1834, et 1836-1837, de nouveau pour Tournay de 1843 à 1848 (loi sur les incompatibilités); après sa mise à la retraite comme lieutenant général (24 février 1854), il reçut un nouveau mandat au mois de juin suivant par les électeurs de Bruxelles.

* Hane de Steenhuyse (Constantin-Joseph-Ghislain-Marie d'), né à Gand le 15 novembre 1790, sous-lieutenant au service de France en 1810, colonel au service des Pays-Bas en 1815; après 1830, aide de camp du Régent, ministre de la guerre du 23 mars au 18 mai 1831, général de brigade (16 juin 1831), et chef de la maison militaire (plus tard grand écuyer) du Roi; général de division, 18 juillet 1842; mis à la retraite le 1er février 1849, mort en 1850.

Haussy (Fr.-Phil.-L.-H.-J. de), né à Mons en 1789, avocat du barreau de Charleroi, de 1833 à 1847 sénateur pour l'arrondissement de Charleroi, ministre de la justice du 12 août 1847 au 12 août 1850, gouverneur de la Banque Nationale depuis le 12 août 1850.

Hoffschmidt (Constantin d'), né à Recogne (Luxembourg) en 1805, ancien membre des états provinciaux du grand-duché de Luxembourg, élu député suppléant au Congrès national par le district de Diekirch; membre de la députation et vice-président du conseil provincial de Luxembourg; membre du conseil des mines le 27 mai 1837; membre de la chambre de 1839 au 7 juin 1854; ministre des travaux publics du 30 juillet 1845 au 31 mars 1846 (VII), des affaires étrangères du 12 août 1847 au 31 octobre 1852 (IX), pensionné en 1853; en mission spéciale auprès du roi de Saxe, décembre 1854.

Huart (Edouard, baron d'), né en 1800 à Rifferdange (Luxembourg), membre du Congrès national pour Virton, commissaire d'arrondissement du 4 novembre 1830 au 3 août 1834; membre de la Chambre pour le même dis-

trict de 1831 à 1848, ministre des finances du 4 août 1834 au 4 février 1839; gouverneur de la province de Namur du 29 juin 1840 au 2 novembre 1847; ministre d'Etat depuis le 30 juillet 1845; pensionné le 2 décembre 1847.

JOLLY (André-Edouard, baron (1)), né le 13 avril 1799, officier du génie avant 1830; membre du gouvernement provisoire et chef du comité de la guerre; colonel du génie, 12 février 1834; directeur du bureau topographique et du dépôt de la guerre jusqu'en 1842, général-major du génie, 26 septembre 1842; commandant de la province d'Anvers, puis de celle de Brabant; lieutenant général, 20 décembre 1854.

LEBEAU (Jean-Louis-Joseph), né le 2 juin 1794 à Huy, avocat à Huy, puis à Liége, un des propriétaires-collaborateurs du *Mathieu Laensberg* (1824), devenu plus tard *le Politique*, membre de la commission de sûreté à Liége, août 1830; après les journées de Septembre, avocat général à la Cour supérieure de cette ville et membre de la commission de Constitution; élu député au Congrès national par sa ville natale; ministre des affaires étrangères dans le deuxième cabinet du Régent, du 27 mars au 24 juillet 1831; membre du conseil des ministres dans le premier ministère du Roi, du 4 au 26 août 1831; conseiller à la Cour d'appel de Liége; ministre de la justice du 20 octobre 1832 au 4 août 1834 (II); gouverneur de la province de Namur, du 21 septembre 1834 au 5 avril 1840; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Francfort en 1839; ministre des affaires étrangères du 18 avril 1840 au 13 avril 1841; depuis sans autres fonctions que celles de membre de la Chambre, dont il fait partie depuis l'origine de cette assemblée.

LECLERCQ (Mathieu-Nicolas-Joseph), né en 1796 à Herve, avant la révolution conseiller à la Cour de Liége; député de Liége au Congrès national (donne sa démission le 31 mars); membre de la Chambre pour Liége de 1831 à 1833, pour Bruxelles de 1840 à 1841; conseiller à la Cour de cassation, 4 octobre 1832, procureur général près la même Cour le 16 juin 1836; ministre de la justice du 16 avril 1840 au 13 avril 1841; membre de l'Académie royale de Belgique, 17 mai 1847.

(1) Créé baron par lettres patentes du roi Léopold en 1846.

Liedts (Charles-Auguste), né à Audenarde en 1803, avocat, puis commissaire du gouvernement près le tribunal de première instance à Gand; membre et un des secrétaires du Congrès national; président du tribunal d'Anvers de 1831 à 1840; envoyé en 1839 en mission spéciale à Utrecht, pour l'exécution des stipulations financières du traité de paix avec la Hollande; ministre de l'intérieur du 18 août 1840 au 13 août 1841; gouverneur du Hainaut, du 13 avril 1841 à 1845; gouverneur du Brabant depuis le 12 août 1845; ministre des finances par intérim depuis le 17 septembre 1852. M. Liedts faisait partie de la Chambre depuis l'origine de cette assemblée jusqu'en 1848, où la loi sur les incompatibilités l'en fit sortir. Il en fut le président depuis le 17 novembre 1843 jusqu'en 1848. Le 12 août 1847, il fut nommé ministre d'État.

Liem (R. F. Pr., de), inspecteur général de l'artillerie, aide de camp du Roi, né à Lubbeek (Brabant) le 18 février 1792, général de brigade le 12 avril 1834, général de division le 18 juillet 1845, ministre de la guerre du 6 février 1842 au 5 avril 1843 (V).

Malou (Jules-Édouard-Xavier), membre de la Chambre, un des directeurs de la Société Générale, né à Ypres en 1810; de 1836 à 1844 successivement chef de bureau, chef de division et directeur de la division de législation et de statistique au département de la justice; membre de la Chambre pour Ypres de 1841 à 1848, et de nouveau depuis le 11 juin 1850; ministre des finances du 30 juillet 1845 au 12 août 1847 (VII et VIII); gouverneur de la province d'Anvers, du 5 septembre 1844 au 29 juillet 1845; pensionné le 27 septembre 1847.

Mercier (Édouard-Joseph), ministre d'Etat, membre de la Chambre, né en 1799 à Braine-Lalleud, fut après avoir passé par tous les grades de l'administration des finances, ministre de ce département du 18 avril 1840 au 13 avril 1841 (IV), et une seconde fois du 16 avril 1843 au 30 juillet 1845 (VI); gouverneur de la province de Hainaut du 12 août 1845 au 12 août 1847; pensionné le 30 août 1847. M. Mercier fait partie de la Chambre depuis le 13 juin 1837. Sa nomination de ministre d'Etat date du 12 août 1845.

Mérode (comte Félix de), né à Maestricht le 13 avril 1791, membre du gouvernement provisoire et du comité central; élu député au Congrès national par Bruxelles et

Maestricht (opte pour ce dernier district); commissaire extraordinaire près le prince Léopold en 1831, membre de la Chambre des représentants, de 1831 à 1833 pour Bruxelles, depuis 1833 sans interruption pour Nivelles; ministre d'Etat de 1831 à 1839; membre du conseil des ministres le 12 novembre 1831; ministre de la guerre par intérim du 13 mars au 20 mai 1832; au même titre ministre des affaires étrangères du 27 décembre 1833 au 4 août 1834 (II), et ministre des finances du 4 au 18 février 1839.

Muelenaere (Félix-Amand, comte de) (1), né le 9 février 1794 à Potthem (Flandre occidentale), membre de la seconde Chambre des Etats-Généraux de 1824 à 1829, et procureur du Roi à Bruges; membre du Congrès national pour Bruges; gouverneur de la province de la Flandre occidentale du 21 décembre 1830 à 1849; ministre des affaires étrangères dans le premier, le troisième et le cinquième ministère du Roi, du 24 juillet 1831 au 17 septembre 1832, du 4 août 1834 au 13 décembre 1836 et du 13 avril au 5 août 1841; ministre d'État depuis le 12 novembre 1831; membre du conseil des ministres sans portefeuille dans le cinquième (après sa retraite), sixième, septième et huitième ministère. Le comte de Muelenaere a été membre de la Chambre pour Bruges, depuis l'origine de cette assemblée jusqu'en 1848; puis, après sa démission comme gouverneur de la Flandre occidentale, pour Thielt, depuis le 11 juin 1850; pensionné le 11 février 1849.

Nothomb (Jean-Baptiste, baron) (2), né à Messancy, province de Luxembourg, le 3 juillet 1805, avocat d'abord à Luxembourg, puis à Bruxelles, où il devint un des propriétaires-collaborateurs du *Courrier des Pays-Bas;* membre et secrétaire de la commission de Constitution, secrétaire général du gouvernement de la province de Luxembourg, élu député au Congrès national par ce district ; membre et secrétaire du comité diplomatique, secrétaire général du ministère des affaires étrangères du 1er mars 1831 au 13 janvier 1837; commissaire près la conférence de Londres en juin 1831; membre de la Chambre des représentants depuis son origine jusqu'à la

(1) Il a été créé comte par le Pape en 1837.

(2) M. Nothomb a été créé baron par le roi le 9 avril 1853.

loi sur les incompatibilités (1848); commissaire du Roi pour la défense du budget des affaires étrangères en 1833 et 1834; ministre des travaux publics, depuis la création de ce département, 13 janvier 1837; au 18 août 1840 (dirigea par intérim le département de la justice du 4 février au 8 juin 1839); envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près la Confédération germanique et près des cours de Cassel, de Darmstadt et de Carlsruhe, du 5 avril 1840 au 15 juin 1841 ; ministre de l'intérieur du 13 août 1841 au 15 juin 1845 (V, VI); par intérim, ministre de la justice du 14 décembre 1842 au 16 avril 1843 ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près les cours de Prusse, de Hanovre et de Saxe, depuis le 5 août 1845 ; membre de l'Académie royale de Belgique depuis le 7 mai 1840.

Piercot (G. F. J.), né à Bruxelles en ....; avoué, puis bourgmestre à Liége ; ministre de l'intérieur depuis le 31 octobre 1852.

Prisse (Alb.-Flor.-Jos., baron) (1), lieutenant général en retraite, adjudant-général, chef de la maison militaire du Roi, né à Maubeuge le 24 juin 1788, au service de France de 1807 à 1814, à celui des Pays-Bas de 1817 à 1829 ; colonel d'état-major au service belge, 22 octobre 1830; directeur du dépôt de la guerre; général-major, 12 avril 1834 et comme tel successivement commandant de la province d'Anvers, sous-chef de l'état-major général, commandant de la 2e brigade de la 2e division ; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à la cour des Pays-Bas du 18 juin 1842 au 31 mars 1846 ; lieutenant général le 18 juillet 1845 ; ministre de la guerre du 31 mars 1846 au 12 août 1847; gouverneur de la résidence royale et commandant de la 2e division territoriale ; puis chef de la maison militaire du Roi; nommé ministre d'État et mis à la retraite le 24 février 1854.

Raikem (Joseph), procureur général à la Cour d'appel de Liége, né en cette ville le 29 avril 1789, avocat à la Cour d'appel, membre de la seconde Chambre des États-Généraux; après la révolution, procureur général de la Cour d'appel de Liége; membre et vice-président du Congrès national; ministre de la justice dans le premier ministère du Régent, et une seconde fois dans le troisième

(1) M. Prisse fut créé baron par lettres patentes du 13 mai 1844.

ministère du Roi, du 8 juin 1839 au 18 avril 1840; membre de la Chambre de 1831 à 1843 et président de cette assemblée du 15 novembre 1832 au 18 novembre 1839, puis du 11 novembre 1842 au 17 novembre 1843.

Rogier (Charles), né à Saint-Quentin (France), le 12 août 1800, avocat à Liége, un des propriétaires-collaborateurs du *Mathieu Laensberg*, devenu *le Politique de Liége*, membre du gouvernement provisoire et du comité central du gouvernement ; colonel aide de camp du Régent; administrateur de la sûreté publique, le 28 mars 1831 ; gouverneur civil de la province d'Anvers du 4 juin 1831 au 5 août 1840 ; ministre de l'intérieur du 20 octobre 1832 au 4 août 1834; ministre des travaux publics du 18 avril 1840 au 13 avril 1841 ; ministre de l'intérieur du 12 août 1847 au 31 octobre 1852; membre de la Chambre (pour Turnhout, puis pour Anvers), depuis l'origine de cette assemblée au 13 juin 1854.

Rolin (H.), né en . . . . , avocat du barreau de Gand depuis 1827; conseiller communal de Gand; ministre des travaux publics du 18 juillet 1848 au 12 août 1850; membre de la Chambre de 1848 à 1852.

Sauvage (Etienne, chevalier de), né à Liége le 24 décembre 1789, gouverneur de la province de Liége, 1831 ; député de Liége au Congrès national ; ministre de l'intérieur dans le deuxième ministère du Régent, du 28 mars au 24 juillet 1831 ; élu député de Liége au Congrès national le 20 juillet 1831 ; continué dans ses fonctions de ministre de l'intérieur sous le Roi Léopold, du 24 juillet au 3 août 1831; président de chambre à la Cour de cassation, depuis le 4 octobre 1832, et président du conseil héraldique, depuis le 26 septembre 1843.

Smits (J. B.), né à Anvers en 1792, membre de la Chambre des représentants pour Anvers de 1833 à 1845; directeur des affaires du commerce et de l'industrie au ministère de l'intérieur (1834), directeur de la Banque de Belgique (1839), ministre des finances du 5 août 1841 au 16 avril 1843 (V) ; gouverneur de la province de Luxembourg, depuis le 21 mai 1843.

Teichmann (Théodore), gouverneur de la province d'Anvers, né à Venloo en 1788; inspecteur général des ponts et chaussées, le 9 octobre 1830; ministre de l'intérieur par intérim, du 26 août au 12 septembre 1831 ; membre de la Chambre des représentants pour Bruxelles

de 1832 à 1835; gouverneur civil de la province d'Anvers, depuis le 10 novembre 1845.

TESCH (V.), né en . . ., avocat du barreau d'Arlon depuis 1832; membre de la Chambre depuis le 13 juin 1848; ministre de la justice du 12 août 1850 au 31 octobre 1852.

THEUX DE MEYLANDT (Barthélemy-Théodore, comte (1) DE), né à Schabroek (Limbourg) le 27 février 1794 ; remplace au Congrès le comte d'Arschot, 10 novembre 1831 ; membre de la Chambre des représentants depuis l'origine de cette assemblée; ministre d'État depuis le 12 novembre 1831 ; membre du conseil des ministres le 12 novembre 1831, chargé du portefeuille du ministère de l'intérieur (*ad interim*), du 21 novembre au 30 décembre 1831, définitivement du 30 décembre 1831 au 20 octobre 1832; puis une seconde fois du 4 août 1834 au 18 avril 1840 (à partir du 13 juin 1837, les affaires étrangères et l'intérieur furent réunis sous sa direction); enfin, pour la troisième fois du 31 mars 1846 au 12 août 1847 (VIII).

TIELEMANS (François), né à Bruxelles, en novembre 1799, référendaire au ministère des affaires étrangères, 1828; condamné le 30 avril 1830, avec M. de Potter, à 7 années de bannissement pour excitation à la révolte par la voie de la presse, la révolution le fit successivement membre de la commission de Constitution, chef du comité de l'intérieur sous le gouvernement provisoire, ministre de l'intérieur dans le premier ministère du Régent; gouverneur des provinces d'Anvers et de Liége; conseiller à la Cour d'appel, depuis le 9 octobre 1834; membre de la Chambre pour Bruxelles, depuis le 8 juin 1847 jusqu'à ce qu'en 1848 la loi des incompatibilités le forçât de renoncer à son mandat. M. Tielemans donne depuis longtemps à l'Université libre de Bruxelles un cours de droit administratif.

VAN DE WEYER (Sylvain), né à Louvain en 1803, avocat, professeur de philosophie au Musée de Bruxelles, bibliothécaire de cette ville, un des propriétaires-collaborateurs du *Courrier des Pays-Bas*, membre du gouvernement provisoire de 1830, et du comité central du

(1) Le chevalier de Theux a été créé comte le 18 mars 1840.

gouvernement; commissaire du gouvernement provisoire à Londres et à Paris; président du comité diplomatique, membre du Congrès national pour Bruxelles; commissaire près la conférence de Londres, en janvier 1831; ministre des affaires étrangères dans le premier cabinet du Régent; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Londres depuis le 24 juillet 1836; ministre de l'intérieur du 30 juillet 1845 au 31 mars 1846 (VII); membre de l'Académie royale de Belgique depuis le 7 mai 1840.

Van Hoorebeke (E.), né à Eecloo, avocat, rédacteur à *l'Observateur belge*, professeur de droit public à l'Université libre de Bruxelles, membre de la Chambre depuis 1848, d'abord pour Eecloo, puis pour Gand; ministre des travaux publics dans le cabinet Frère-Rogier depuis le 12 août 1850, et continué comme tel dans le cabinet actuel, le 31 octobre 1852.

Van Volxem (Guill.-Hipp.), né à Bruxelles en 1791, échevin de Bruxelles lorsque la Révolution de 1830 éclata; député suppléant au Congrès national; bourgmestre de Bruxelles, 21 décembre 1840 au 15 juin 1841; membre de la Chambre des représentants de 1837 à 1846; ministre de la justice du 13 avril 1841 au 31 décembre 1842.

Veydt (Laurent-François-Félix), né à Anvers en 1800; ancien membre de la députation permanente d'Anvers, et vice-président de cette assemblée; membre de la Chambre pour Anvers depuis juin 1845; ministre des finances du 12 août 1847 au 28 mai 1848; actuellement un des directeurs de la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale.

Willmar (Jean-Pierre-Christine, baron) (1), né à Luxembourg, le 29 novembre 1790, successivement capitaine du génie et ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province de Liége avant 1830; depuis, lieutenant-colonel, sous-directeur général des fortifications et du corps du génie; colonel directeur du génie, adjoint à l'inspecteur général des fortifications, 10 février 1831; général-major, 7 août 1836; ministre de la guerre du 19 août 1836 au 18 avril 1840 (III); membre de la Chambre pour

(1) Créé baron par disposition du roi des Belges du 3 octobre 1845.

Bruxelles de 1836 à 1840; aide de camp du Roi; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près des cours de Prusse, de Saxe, d'Anhalt et de Brunswick, 28 juin 1840, transféré en la même qualité à la Haye et accrédité près le roi de Hanovre, 5 août 1845; promu lieutenant général (hors cadre), 9 juillet 1847.

IV. — Nécrologie belge.

(Depuis le 1er novembre 1853 au 31 décembre 1854.)

1853. NOVEMBRE.

4. (A Bruxelles.) Stadtfeld (Alex.), ancien lauréat du concours de piano, d'harmonie et de composition au Conservatoire royal de Bruxelles, auteur de plusieurs œuvres musicales très-distinguées et qui lui promettaient un brillant avenir de gloire.

Divers morceaux de son opéra d'*Hamlet*, qu'il destinait à l'Académie impériale de musique, obtinrent à Paris, des hommes spéciaux les moins complaisants, un éloge qui le désignait comme revêtant un talent de premier ordre. Il était né à Wiesbaden en 1826, mais avait été naturalisé Belge.

11. (A Bruxelles.) Delecourt (Victor-Hubert), président du tribunal de première instance de Bruxelles. Après avoir fait ses études à Louvain, il devint successivement substitut du procureur du Roi à Nivelles et à Bruxelles, juge, vice-président et enfin, en 1851, président du tribunal de première instance de cette ville.

Quoique Wallon (il est né à Mons), M. Delecourt s'est beaucoup occupé, en dehors de ses travaux judiciaires, de philologie flamande et a écrit sous le pseudonyme *Vandenhoven* diverses monographies fort distinguées sur la grammaire et la littérature de cette langue.

22. (A Bruxelles.) Willems, président de chambre à la Cour d'appel de Bruxelles. Après s'être livré à l'étude du droit à la faculté de Bruxelles, il fut successivement

nommé greffier à la Cour impériale et à la Cour d'appel de Bruxelles; après 1830, conseiller, et le 12 août 1842, président de chambre à la même Cour.

29. (A Bruxelles.) Coopmans (le chevalier de), ministre résident du roi de Danemark et le doyen du corps diplomatique de Bruxelles. Il était accrédité près notre Cour depuis plus de seize ans.

M. de Coopmans laisse un fils, officier dans la marine impériale d'Autriche, et une fille qui a épousé M. le chevalier Émile Parthon de Von, fils de l'ancien consul général de France à Anvers.

30. (A Ixelles.) Stuckens (Nicolas-Joseph), lieutenant-colonel pensionné. Né à Bruxelles le 8 avril 1774, il entra à l'âge de 17 ans au service de l'Autriche, comme cadet volontaire, aux chasseurs Le Loup; il fut nommé sous-lieutenant dans la garde de l'Empereur, le 15 octobre 1800, et quitta, en 1803, le service de l'Autriche pour passer dans celui de la France, comme premier lieutenant au 112e régiment d'infanterie de ligne; promu au grade de capitaine le 5 juin 1807, il obtint au commencement de 1811 une retraite exigée par le grand nombre et la gravité des blessures qu'il avait reçues en 1793, au siége de Valenciennes et à Templeuve, en 1794 à Louvain, en 1796 à Esslingen, en 1799 en Italie, et en 1809 à la bataille de Wagram.

M. Stuckens était alors décoré de la médaille d'honneur d'Autriche qu'il avait reçue le 19 juin 1799 sur le champ de bataille au mont Chénérée, en Italie, et de la croix de la Légion d'honneur, qu'il avait obtenue en 1809, pour sa bravoure à Raab et à Wagram.

A la révolution de 1830, le capitaine Stuckens quitta sa retraite. D'abord adjoint à l'état-major de la place de Bruxelles, il fut bientôt après nommé major honoraire, et le 29 décembre 1830, major de place de 1re classe à Bruxelles. Le 4 juillet de l'année suivante, il passa au

commandement de la place de Louvain; et la belle conduite qu'il sut tenir dans cette ville lors de son occupation par l'armée d'invasion hollandaise, lui valut (1831) la croix de chevalier de l'ordre militaire de Léopold. Enfin, pensionné le 30 juin 1832, M. Stuckens fut nommé lieutenant-colonel honoraire le 21 juin 1835.

DÉCEMBRE.

5. (A Bruxelles.) RICHTENBERGER (Lazare), représentant de la maison Rothschild. Né à Asschaffenburg (en Bavière), il s'était fixé à Bruxelles dès 1831 et avait obtenu la naturalisation belge. Il était consul de la Hesse-Grand-Ducale et chevalier de l'ordre de Léopold.

6. (A Saint-Gilles.) BERNARD, inspecteur de l'enseignement moyen depuis 1846, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, agrégé à la Faculté des lettres de Liége, ancien bibliothécaire de la Chambre des représentants, ancien professeur et directeur du collége communal de Louvain. Il était né à Arlon en 1794.

11. (A Saint-Josse-ten-Noode.) CUGNIÈRES (Jean-François-Firmin), inspecteur général de l'enseignement moyen depuis 1851, ancien professeur et préfet des études de l'Athénée royal de Tournay (1815-1840), ancien directeur-inspecteur de l'Athénée royal de Gand (1840-1851), agrégé à la Faculté des lettres de l'Université de Gand, chevalier de l'ordre de Léopold, né en France en 1796.

19. (A Bruxelles.) VAN EYCKEN (François), un des peintres belges les plus distingués, professeur à l'Académie de peinture de Bruxelles, membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold.

1854. JANVIER.

1. Stas (Philippe-Joseph), directeur au secrétariat général du ministère des travaux publics, chevalier de l'ordre de Léopold.

Entré dans l'administration du commissariat général de l'intérieur en 1814, il était parvenu, en passant successivement par tous les grades hiérarchiques, aux fonctions élevées qu'il occupait en dernier lieu; et cette longue et honorable carrière lui valut le 12 juillet 1832, la plus belle récompense morale qu'il enviât : la croix de chevalier de l'ordre Léopold.

4. De Hemptinne (A. D.), pharmacien du Roi, membre de l'Académie des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique (depuis 1834), membre de l'Académie royale de médecine (depuis 1841), président de la Société de pharmacie de Bruxelles, directeur de l'école de pharmacie de l'Université de cette ville, conseiller communal, chevalier de l'ordre de Léopold.

4. Deisser, colonel d'artillerie en retraite, chevalier de l'ordre de Léopold. Né en 1784, il entra au service de la marine à l'âge de 15 ans, et fit, de 1800 à 1814, les campagnes des Indes, pendant lesquelles il reçut plusieurs blessures. En 1814 il passa de la marine dans l'artillerie et fut pensionné après 70 années de service.

14. (A Tournay). Crombez-Lefèvre, un des plus riches propriétaires du pays.

FÉVRIER.

1. Willaert (Bruno-Joseph), curé de l'église de la Chapelle à Bruxelles.

Il était né à Anvers, le 16 juillet 1793, d'une famille honorable et aisée. Son père était tanneur. Il fut placé de bonne heure au collége de Saint-Nicolas, d'où il passa au

séminaire de Malines, pour étudier la philosophie et la théologie. Ses premiers pas dans les études furent signalés par les succès les plus marquants et ses diplômes octroyés avec les distinctions les plus honorables.

En 1814, il fut ordonné prêtre, et l'année suivante, il fut nommé vicaire de l'église de Saint-Laurent, petit village près d'Anvers. Il n'y resta que peu de temps et passa bientôt en la même qualité à la cathédrale de Notre-Dame, à Anvers.

En septembre 1824, il fut nommé curé de l'église de Notre-Dame de Bon-Secours à Bruxelles, et le 12 juillet 1829, curé de la Chapelle, fonctions qu'il a remplies jusqu'au jour de sa mort.

Il était membre de la commission des prisons, de la commission administrative de l'abbaye de la Cambre, vice-président de l'École-modèle de Bruxelles, membre de l'administration des secours et récompenses, de la caisse de prévoyance des ouvriers, de la commission des écoles, etc.

En 1830, quand la révolution éclata, M. le curé Willaert rendit les plus grands services à la cause nationale; dans son zèle infatigable, il se multipliait, prodiguant partout ses soins et ses secours, payant souvent de sa personne pour aller, jusque sous le feu des barricades, porter aux blessés les secours de son ministère. Préposé au service de l'ambulance établie dans l'église de la Madeleine, il y rendit des services qui lui méritèrent la décoration de la croix de Fer qui lui fut décernée en 1835. Peu de temps après, le Roi le nomma chevalier de son ordre.

Pendant l'invasion du choléra en 1832 et en 1849, M. Willaert se distingua encore par un dévouement à toute épreuve et par un zèle qui ne se fatiguait jamais.

Affable, bon, généreux, tolérant, du commerce le plus agréable, M. Willaert était le confident de presque toutes les familles de sa paroisse, leur guide, leur ami.

21. (A Paris.) Biolley (Iwan, vicomte de), chevalier de l'ordre de Léopold (depuis 1853), membre du conseil provincial et chef de la maison F. Biolley et fils à Verviers.

23. Hoffschmidt de Resteigne (François-Henri d'), commissaire d'arrondissement, à Bastogne, élu en 1830 membre suppléant du Congrès, de 1831 à 1839 membre de la Chambre des représentants, décoré de la croix de Fer, chevalier de l'ordre de Léopold, né le 25 juin 1797.

28. Demunck (François), violoncelliste distingué.

MARS.

1. Gatti de Gamond (Mme), inspectrice des salles d'asile et des écoles primaires, et auteur d'un grand nombre d'écrits remarquables relatifs à l'éducation de la jeunesse. Elle était née en 1806.

6. (Au château des Écaussines.) Van der Burch (le comte Charles-Albert-Louis-Alexandre), colonel de cavalerie en 1814, aide de camp du roi Guillaume Ier en 1813, général-major en 1816, membre de la 1re Chambre des États-Généraux en 1829; président du Corps équestre du Hainaut en 1821, lieutenant général en 1830.

AVRIL.

6. Collier (Pierre-Emmanuel), vicaire-général du diocèse de Malines, doyen du chapitre métropolitain et examinateur synodal, âgé de 77 ans.

7. Andelot (Ferdinand-Charles-Antoine-Louis, comte d'), sénateur pour l'arrondissement d'Alost de 1831 à 1851, décoré de la croix de Fer, chevalier de l'ordre de Léopold, né le 19 décembre 1788.

7. Le François (Édouard), professeur de méthodologie mathématique à l'université de Gand et de mathématiques supérieures à l'Athénée royal de la même ville, âgé de 50 ans.

MAI.

1. Hye-Hoys (F.), membre de la Chambre des représentants depuis l'origine de cette assemblée jusqu'en 1843, âgé de 67 ans.

17. Ansembourg (comte J. B.), né à Liége le 24 février 1782, ancien membre du Congrès national et sénateur de 1831 à 1839.

21. (A Gand.) De Moerman d'Harlebeke (C. M. J., vicomte), ancien commissaire d'arrondissement, sénateur de l'arrondissement de Courtrai, depuis le 27 septembre 1851, chevalier de l'ordre de Léopold, né le 21 octobre 1797.

— (A Bruges.) Leboutte (Guillaume), lieutenant-colonel pensionné de la gendarmerie, était né à Liége, le 8 juin 1780; en 1803, il entra comme volontaire au service français, et fit avec distinction quatorze campagnes. De retour dans sa patrie en 1814, il prit du service dans l'armée hollando-belge, assista à la bataille de Waterloo. Ses services lui avaient valu la décoration de la Légion d'honneur et celle de l'ordre de Léopold.

JUIN.

— (A Gheluwe.) Vuylsteke (Louis-Albert), membre de la Chambre des représentants pour l'arrondissement d'Ypres, de 1833 à 1837.

20. (Au château de Leers-Fosteau, près Thuin.) D'Aoust (le marquis), âgé de 97 ans; il s'était depuis de longues années fixé en Belgique. M. d'Aoust était parent du conventionnel et du général républicain de ce nom, et l'oncle du maréchal Saint-Arnaud.

23. (A Jevoumont, près de Theux.) Servais (Louis), né le 27 avril 1760. Il avait joué un rôle assez important

dans les troubles du marquisat de Franchimont. Ce doyen des patriotes liégeois avait été administrateur impérial du marquisat et l'ami du général Fyon et de Chapuis. C'est lui qui, le premier, arbora la cocarde de la liberté. Proscrit, il fut accueilli en France par la Fayette et Mirabeau.

JUIN.

20. COCHÉ-MOMMENS, propriétaire de *l'Observateur*, âgé de 55 ans. Le nom de M. Coché-Mommens se trouve mêlé de la façon la plus honorable aux luttes qui précédèrent et accompagnèrent la révolution de 1830. Imprimeur et éditeur de l'ancien *Courrier des Pays-Bas*, il fut poursuivi et condamné plusieurs fois, sous le gouvernement hollandais, pour l'énergie avec laquelle ce journal revendiquait les droits de la Belgique. M. Coché-Mommens concourut ainsi à l'émancipation de son pays, et demeura toujours un des plus fermes champions de l'indépendance nationale. Dans les luttes politiques qui se sont produites depuis cette époque en Belgique, M. Coché-Mommens se montra toujours fidèle aux principes du libéralisme politique.

La part honorable prise par M. Coché-Mommens à la révolution de 1830 lui valut la décoration de la croix de Fer. L'opinion libérale, en particulier, le regrettera comme un de ses défenseurs les plus convaincus et les plus dévoués.

30. (A Liége.) DEL MARMOL (le baron Ferdinand-Charles-Joseph-Victor), un des plus anciens et des plus honorables fonctionnaires de la province de Liége, ancien administrateur des domaines, eaux et forêts. Il était âgé de 93 ans, et avait été officier d'ordonnance du roi Louis de Hollande, et commandant en chef des gardes d'honneur du Nord, sous l'Empire. Il avait été créé baron par le Roi

Léopold, le 16 août 1848, et précédemment par diplôme du roi Guillaume II.

AOUT.

1. (A Jodoigne-Souveraine.) De Glymes de Hollebeke (le comte), à l'âge de 68 ans. M. de Glymes, qui avait servi dans l'armée française, s'était distingué dans plusieurs campagnes, et principalement en 1813, époque à laquelle il avait été décoré de l'ordre de la Légion d'honneur.

Après la chute de l'Empire, il fut successivement inspecteur de l'enregistrement, directeur des contributions directes dans la province de Hainaut, membre des états provinciaux et commandant de la garde communale à Mons. Depuis 1830, il vivait très-retiré et s'était acquis de nombreuses sympathies par son affabilité, sa bienveillance et son excellent cœur.

10. (A Livourne.) Meline, chef de la maison de librairie Meline, Cans et Cᵉ de Bruxelles.

13. Criquillon (Maximilien-Joseph), général-major en retraite, âgé de 68 ans, chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur. Sous-lieutenant à 18 ans, il fit dans les armées françaises la première campagne de Prusse et de Pologne; plus tard, il fit partie de l'armée expéditionnaire d'Espagne et de Portugal, et ce n'est qu'après les désastres de 1812, 1813 et 1814, qu'il quitta le service de France. Après 1830, le colonel Criquillon devint successivement commandant de la province de Brabant et membre de la haute Cour militaire (1835). Promu au grade de général-major (1845), il resta membre de la Cour jusqu'en 1848, date de sa pension.

15. Waterkeyn (l'abbé), professeur de minéralogie et vice-recteur de l'Université catholique de Louvain, âgé de 46 ans.

28. Demonceau (G.), professeur de procédure civile à

l'Université catholique de Louvain, ancien président du tribunal de Verviers ; ancien membre de la Chambre des représentants pour Verviers (de 1835 à 1843).

SEPTEMBRE.

1. (A Ivry, près de Paris.) Vifquain, inspecteur divisionnaire honoraire des ponts et chaussées, officier de l'ordre de Léopold. Il avait pris sa retraite en 1847.

2. Tandel (C.), depuis 1842 inspecteur provincial de l'enseignement primaire, à Arlon.

14. (A Hoelart.) De Man d'Hobrugge (Joseph-Louis, baron d'Attenrode), né le 6 juin 1775, ancien membre du Sénat, où il a représenté l'arrondissement de Louvain, de 1831 à 1839, chevalier de l'ordre de Léopold.

17. (A Gand.) De Cauwer-Ronse (J.), peintre d'histoire, membre de l'Académie royale d'Anvers et de l'Académie royale d'Amsterdam, professeur honoraire de l'Académie royale de Gand, âgé de 76 ans.

20. Verhulst (N. J.), négociant, échevin de la ville de Bruxelles, chargé de l'état civil et des patentes, et membre de la Chambre de commerce, âgé de 70 ans. Il avait été élu membre du conseil communal en 1834. En 1836, lors de l'organisation des administrations communales, il fut nommé échevin et fit constamment depuis partie du conseil communal. En 1844, le Roi lui décerna la croix de Léopold.

23. De Neckere (J. G.), sénateur de Roulers depuis 1848, chevalier de l'ordre de Léopold.

OCTOBRE.

1. Gihoul (Louis), à Bruxelles, âgé de 40 ans. Né à Lille, il s'était fixé à Bruxelles après son mariage avec Mlle Matthieu, fille du trésorier de la Société Générale. Il

appliqua alors son intelligence élevée à l'étude et à la pratique des grandes questions agricoles, et on lui doit notamment un excellent ouvrage sur la culture forestière. Plus tard, il voulut donner un champ plus vaste et plus large à son activité, et il se voua avec succès à la réalisation de nombreux projets de chemins de fer, en y portant l'appui de capitaux considérables. A ce titre particulièrement, sa mort est une véritable perte pour la Belgique. Il était président des conseils d'administration des chemins de fer de Lierre à Turnhout et de Pepinster à Spa; administrateur de ceux d'Anvers à Rotterdam et de Charleroi à Louvain.

3. L'OLIVIER (Jean-Nicolas-Marie), lieutenant général, commandant la troisième division territoriale de la province de Liége, commandeur de la Légion d'honneur, de l'ordre de Léopold et de la Branche-Ernestine de Saxe.

« Jean Nicolas-Marie L'Olivier, fils de Jean-Baptiste L'Olivier, colonel au service de France, naquit à Bruxelles le 1er juin 1792. Issu d'une famille nombreuse de guerriers, il sentit naître en lui, dès son enfance, les inspirations et les instincts militaires qui devaient le placer si haut. Secouant à l'âge de douze ans le joug des études, ordinairement insupportables aux caractères audacieux, il prit du service en 1804, comme volontaire, au 112e régiment d'infanterie de ligne, corps entièrement composé de Belges, et, secondé par l'impulsion gigantesque donnée à cette époque aux âmes ardentes, il fit avec distinction les campagnes d'Italie et d'Allemagne. Il obtint successivement l'épaulette de sous-lieutenant, le 30 mai 1807; de lieutenant, le 9 juillet 1809; de capitaine, le 18 avril 1811; de capitaine-adjoint à l'état-major du 11e corps de la grande armée, le 14 octobre 1813, et de chef de bataillon, le 21 mars 1814.

« Le jeune L'Olivier se trouva à la mémorable bataille de Wagram; il y fit preuve d'une audace égale à sa bravoure, et, le 17 juillet 1809, il reçut, en récompense de sa belle conduite, la croix de la Légion d'honneur, faveur d'autant plus précieuse qu'il avait alors 17 ans à peine, et

qu'il était sans exemple de voir donner cette marque glorieuse de la valeur à des officiers d'un âge aussi tendre.

« Plus tard, il assista aux batailles et combats de la sanglante époque impériale de 1812, 1813 et 1814. Trois coups de feu, cinq coups de lance, stigmates de la valeur, et une dure captivité témoignèrent de la manière la plus évidente de la part qu'il avait prise aux dernières convulsions de l'Empire, luttant contre les armées étrangères qui avaient envahi la France.

« Par suite du traité de Paris, L'Olivier fut rendu à la liberté et à sa patrie, qui venait de passer sous la domination des Nassau. Entré au service des Pays-Bas le 28 février 1815, il fut nommé major le 16 janvier 1827; mais une épreuve difficile était encore réservée au loyal soldat: quand sonna l'heure de l'émancipation nationale, L'Olivier se trouva placé entre son serment de fidélité et son affection pour son pays; cependant, il sortit heureusement de cette épreuve, sut allier ce qu'il devait à l'honneur militaire et à ses devoirs, et il vint offrir son épée à son pays, libre et indépendant.

« L'Olivier reçut du gouvernement provisoire l'accueil que l'on devait à sa bravoure et à ses capacités, et fut nommé colonel du 7e régiment d'infanterie le 5 novembre 1830. Il fut élevé au grade de général-major le 10 octobre 1831, et à celui de lieutenant général le 21 juillet 1842.

« Pendant sa longue carrière, il reçut plusieurs missions importantes, et fut, en treize ans de temps, successivement nommé chevalier, officier et commandeur de l'ordre de Léopold. Il dut aussi aux bontés du roi Léopold d'obtenir, le 5 novembre 1846, la croix de commandeur de la Légion d'honneur, et, le 18 novembre 1852, celle de commandeur de première classe de la Branche-Ernestine de Saxe.

« Brave sans forfanterie, d'une grande franchise, le lieutenant général L'Olivier cachait sous un extérieur sévère et une physionomie grave, que lui avaient donnés l'habitude du commandement et la vie des camps, un cœur généreux et compatissant; et il nous a aussi montré, par son exemple, que les qualités de l'homme de guerre n'excluent pas les vertus de l'homme privé. Les pleurs de toute sa famille au désespoir nous disent assez qu'il fut le meilleur des pères et des époux.

« Il est mort à l'âge peu avancé de 62 ans, dans toute la plénitude de sa force, regretté des officiers, des soldats et de ses compatriotes, qui avaient tous une entière confiance dans ses talents et sa longue expérience de la grande guerre. Il laisse un fils, des neveux et un gendre, tous officiers dans l'armée belge, et qui sauront, nous en sommes convaincus, porter haut et ferme un nom cher au pays (1). »

9. Robiano (Charles, comte de), né le 8 mai 1785, marié le 4 mai 1825, à Marie-Thérèse-Amélie, comtesse de Stolberg; veuf le 25 décembre 1843.

11. Stassart (Goswin-Joseph-Augustin, baron de), ancien gouverneur de la province de Namur et de la province de Brabant, ancien président du Sénat, âgé de 74 ans. Nous donnons ci-après quelques extraits de la notice biographique qui accompagne la collection des œuvres complètes de M. de Stassart, publiée en 1854 :

M. de Stassart naquit à Malines, le 2 septembre 1780, d'une famille illustrée par d'honorables services rendus au pays, dans la carrière des armes et dans la magistrature.

Il fit ses humanités au collége de Namur, et se rendit à Paris en 1802.

Ses succès à l'université de jurisprudence, où les prix d'éloquence, de législation criminelle et de plaidoirie lui furent décernés, appelèrent sur lui l'attention et la bienveillance du gouvernement : le 5 août 1804, un décret impérial le nomma auditeur près le conseil d'Etat et le ministère de l'intérieur. Attaché à l'intendance générale de l'armée et des pays conquis, à Vienne, après la campagne d'Austerlitz, il partit pour Inspruck comme intendant du Tyrol et du Vorarlberg, en décembre 1805.

Il prévint par la sagesse de ses mesures une révolte sur le point d'éclater dans ces montagnes, que peu de temps après le prince Eugène devait traverser pour aller, à Munich, épouser la princesse Augusta de Bavière.

(1) Extrait du discours prononcé sur la tombe par le général Capiaumont.

Chargé, en juillet 1806, d'une mission dans les départements des 25e et 26e divisions militaires, il présenta, dans ses rapports aux divers ministres, des vues administratives dont la plupart furent accueillies, entre autres l'établissement d'un sous-préfet au chef-lieu du département, ainsi que la mesure si favorable à la sécurité commerciale, de faire constater par l'administration des postes, sur les lettres mêmes, la date de leur arrivée. En octobre de la même année, le ministre des finances (Gaudin) lui confia une mission relative au cadastre à Liége.

En décembre 1806, il fut de nouveau placé sous les ordres de M. le comte Daru, intendant général de l'armée et des pays conquis, à Varsovie, où l'histoire et la littérature polonaises devinrent les objets de ses études spéciales. En février 1807, intendant d'Elbing et de la vieille Prusse, il rendit à l'armée française d'immenses services qui fixèrent sur lui les yeux de Napoléon. Ce prince, après la prise de Kœnigsberg, l'y fit venir et le chargea de l'importante intendance de la Prusse orientale qui s'étendait jusqu'à Tilsit, et le 12 juillet, il le décora de l'étoile de la Légion d'honneur.

A la paix, M. de Stassart parcourut le grand-duché de Varsovie pour y dresser l'état des réclamations des Polonais à la charge de la Prusse, et pour présider à l'échange des archives entre les commissaires des deux gouvernements. Au mois d'octobre de la même année (1807), le roi de Prusse n'ayant pas rempli les obligations pécuniaires qui lui étaient imposées par le traité de Tilsit, le gouvernement français reprit les rênes de l'administration des provinces prussiennes encore occupées par la grande armée. M. de Stassart exerça les fonctions d'intendant de la Prusse occidentale à Marienwerder, puis à Marienbourg, et au mois de mai 1808, il remplaça M. Bignon en qualité d'intendant de la moyenne Marche à Berlin, où par des mesures tout à la fois énergiques et modérées il sut mettre un terme à la disette factice qui désolait cette capitale. Les conférences des deux empereurs à Erfurt amenèrent l'évacuation définitive des États prussiens, et M. de Stassart, après avoir, en qualité de commissaire impérial, réglé, avec les commissaires prussiens, les derniers arrangements pour le départ des Français, alla prendre possession de la sous-préfecture d'Orange à la-

quelle il avait été nommé l'année précédente. Dans ce nouveau poste, et dans la préfecture de Vaucluse qu'il occupa bientôt après, il laissa de nombreux et honorables souvenirs administratifs.

Préfet du département des Bouches-de-la-Meuse, en 1811, il donna des soins particuliers aux arts et aux écoles, comme le prouvent les discours qu'il a prononcés à des séances classiques et le programme de l'exposition à la Haye. Dans ce pays où tout était à organiser pour le mettre sur le pied des anciens départements de l'Empire, et où les institutions nouvelles ne trouvaient pas des partisans bien zélés, il parvint à mériter l'estime générale et même à surmonter tous les obstacles, jusqu'au moment où, la fortune abandonnant les aigles impériales, les difficultés se multiplièrent de plus en plus. Il triompha néanmoins des émeutes qui éclatèrent dans l'île d'Oud-Beyerland en février, à la Haye et à Leyde en avril 1813. Ces émeutes le mirent à même de déployer un grand caractère, et, plus d'une fois, de faire preuve de magnanimité.

Cependant les résultats de la bataille de Leipsick rendaient presque impossible une plus longue occupation de la Hollande; le prince Lebrun, gouverneur général, venait d'évacuer Amsterdam, la nuit du 15 au 16 novembre 1813, et le 17, M. de Stassart prit le parti de se retirer à Gorcum, d'où les instructions du ministre de l'intérieur le firent partir pour Paris, lorsque la place fut investie.

En mars 1814, pendant le siége de Paris, fidèle au serment des légionnaires, M. de Stassart fit le service d'officier supérieur d'ordonnance auprès du roi Joseph et conduisit d'anciens artilleurs aux batteries qui en manquaient.

Le prince Lebrun, précédemment gouverneur général des départements de la Hollande, l'engageait à rester en France; il lui offrit de solliciter en sa faveur la préfecture du département de l'Indre alors vacante, et située dans la sénatorerie du prince. Mais lorsqu'on a vu de tels bouleversements, il est difficile de savoir quel parti convient le mieux.

Après la chute de Napoléon et l'abdication de Fontainebleau, l'empereur d'Autriche, à qui M. de Stassart fut présenté et qui se rappela le soin avec lequel il avait su conserver intact, pendant son séjour dans le Tyrol, le beau musée d'Ambras près d'Inspruck, lui conféra sa clef

de chambellan. M. de Stassart se rendit à Vienne, à Gratz et à Prague, où se trouvaient des membres de sa famille que les révolutions avaient dispersés.

Le sort de la Belgique paraissant tout à fait décidé, M. de Stassart venait de quitter Vienne à la fin de février 1815 pour retourner en Belgique, lorsqu'il apprit à Munich le prodigieux départ de l'île d'Elbe et le débarquement de Napoléon.

Dès lors il prit la résolution de se diriger sur la France. Il arriva le 26 mars à Paris; et Napoléon, le 16 avril, le chargea de se rendre à Vienne avec une missive pour l'empereur d'Autriche, des dépêches du duc de Vicence et des pleins pouvoirs pour négocier le maintien du traité de Paris. Il ne put aller au delà de Lintz, mais trouva moyen de faire parvenir au gouvernement autrichien les pièces dont il était porteur.

M. de Stassart, à son retour, fut nommé maître des requêtes en service extraordinaire, avec ordre de se tenir prêt à reprendre les négociations lorsque l'opportunité des circonstances le permettrait; mais la bataille de Waterloo ne tarda pas à décider de nouveau la chute de l'empire.

Rentré dans ses foyers après la seconde restauration (juillet 1815) et compris dans l'organisation du corps équestre de la province de Namur, M. de Stassart fut élu membre des états provinciaux en 1818, puis en 1821 à la seconde chambre des Etats-Généraux, où plusieurs élections successives le maintinrent et où il prit part à toutes les discussions importantes. Chargé en 1830, conjointement avec MM. Zoude, Brabant, de Bruges de Branchon et le comte de Quarré, d'une adresse des notables de Namur pour le roi des Pays-Bas à la Haye, il n'hésita pas à remplir cette mission qui faillit lui coûter la vie à Rotterdam, où il eut la générosité de se désigner lui-même aux furieux, afin d'éviter une méprise qui pouvait devenir funeste à un de ses collègues (1).

Bien qu'à regret, il consentit à rentrer en Belgique après avoir adressé à M. le ministre secrétaire d'État, une lettre dont voici le contenu :

(1) Voir le rapport de la commission dans le *Courrier de la Sambre*, du 8 septembre.

« Monsieur le baron,

« Je venais avec la confiance que m'inspirent ma con-
« duite, mes loyales intentions et mon dévouement à la
« patrie, remplir auprès de Sa Majesté une mission hono-
« rable; mais de sinistres rapports qui me sont parvenus
« de divers côtés sur la disposition des esprits, et une
« scène assez vive à mon passage par Rotterdam, me
« font craindre d'être ici un prétexte à des désordres
« fâcheux et qui seraient vraisemblablement suivis de
« troubles nouveaux en Belgique.

« Je crois donc, dans l'intérêt public, plus que pour
« ma propre sûreté, devoir abandonner à mes collègues
« seuls (et d'après leur avis) le soin de présenter respec-
« tueusement au roi l'adresse de Namur.

« J'ai l'honneur de renouveler à Votre Excellence
« l'hommage de ma haute considération et de mon bien
« sincère attachement.

« *Signé :* le baron DE STASSART. »

Ce qui venait de se passer ne détourna point M. de Stassart d'assister quelques jours après à l'ouverture de la session extraordinaire des états généraux en Hollande. Mais le discours du trône, conçu dans des termes ambigus, le décida bientôt à reprendre la route de la Belgique. Il fut sur le point d'être arrêté dans sa terre de Corioule, et se vit contraint de chercher un asile à Givet, d'où il écrivit une lettre au ministre secrétaire d'État à la Haye pour l'informer qu'il se considérait comme dégagé de ses serments.

Arrivé le 30 septembre à Bruxelles, il accepta, le lendemain, du gouvernement provisoire, la présidence du comité de l'intérieur (place à laquelle il renonça dix jours après), et par un arrêt de la même date, 1er octobre, le gouvernement de la province de Namur, où sa présence fut pour ainsi dire providentielle; il maintint l'ordre merveilleusement, prévint toute réaction, en donnant lui-même l'exemple de l'oubli des rancunes particulières,

et huit jours lui suffirent pour organiser six bataillons de garde civique à la reprise des hostilités en 1831.

Membre du Congrès, M. de Stassart partagea les voix pour la présidence en nombre à peu près égal avec MM. Surlet et de Gerlache. Néanmoins le premier fut élu, au second tour de scrutin. M. de Stassart fut un des vice-présidents de cette assemblée où constamment il défendit les principes de l'ordre et les institutions monarchiques. Il se montra favorable à l'union intime de la Belgique avec la France, et sa combinaison en faveur du duc de Leuchtenberg n'était pour lui qu'un moyen d'atteindre ce but (1). Les destinées de la Belgique furent tout autres qu'on ne l'avait prévu; son indépendance fut proclamée, et l'on s'occupa de ses lois organiques. M. de Stassart présida la commission chargée de préparer la loi provinciale et la loi communale.

Namur le perdit en septembre 1834: il prit possession, le 30, du gouvernement de la province de Brabant, où ses idées sur la marche des affaires intérieures, et notamment en matière d'élections, ne tardèrent pas à se trouver en désaccord avec les opinions du ministre de l'intérieur (M. de Theux). L'administration du Brabant avait été longtemps négligée; M. de Stassart appliqua tous ses soins à la remettre sur un bon pied, et l'on ressent encore les effets du bien opéré par lui.

Il fit partie du jury d'exposition des produits de l'industrie nationale en 1835, et le présida. Une autre présidence, qui devint pour lui une source de tracasseries de tout genre, fut celle dont l'investit le titre de grand maître de la maçonnerie nationale, et qu'il n'accepta que par déférence pour le roi et par dévouement au pays, afin d'éviter qu'on ne fît de cette institution, comme tout l'annonçait, un moyen de correspondance avec le Grand Orient de la Haye dirigé par le prince Frédéric des Pays-Bas. Bien que la franc-maçonnerie belge, tenue alors en dehors de la politique et dirigée vers le progrès des arts, ne se montrât nullement hostile au clergé, une encyclique épiscopale fut lancée contre elle à la fin de 1837. Il

(1) Voir sa lettre au duc de Bassano. reproduite par M. Huyttens dans les *Discussions du Congrès national de Belgique*, 1830-1831, Bruxelles, 1844, t II, p. 100.

est impossible de ne pas convenir que ce fut une énorme faute politique, et les résultats s'en font encore sentir. La maçonnerie, jusque-là fort tiède et restreinte dans des limites assez étroites, s'étendit d'une manière prodigieuse; les têtes s'exaltèrent, et, sans la sagesse, sans l'extrême modération du grand maître, les choses seraient allées fort loin.

L'année suivante, en 1838, M. de Stassart, qui pendant sept années consécutives avait été élu président du sénat, se vit éloigner du fauteuil. La persécution dont il était l'objet ne devait pas s'arrêter là : trois arrondissements électoraux, Namur, Nivelles et la capitale, ayant élu en 1839, à une grande majorité, M. de Stassart au sénat, le ministère s'en irrita, et, le 17 juin, il fut révoqué de ses fonctions de gouverneur du Brabant et admis à la pension de retraite. Il est à remarquer que peu de jours auparavant il avait été nommé officier de l'ordre de Léopold pour ses bons et loyaux services. Quoi qu'il en soit de cette espèce d'inconséquence ministérielle, des regrets sur la perte d'un administrateur actif, éclairé, équitable et probe, se manifestèrent avec éclat; une solennelle protestation eut lieu de la part des principaux électeurs de Bruxelles... Une médaille d'or lui fut décernée par souscription comme cela s'était fait en 1830 à propos de l'acte du gouvernement néerlandais qui le priva de sa pension d'ancien préfet.

Plus de trois mille personnes se rendirent processionnellement à l'hôtel du gouvernement d'où elles se proposaient d'aller au palais du roi à Laeken ; mais le baron de Stassart s'opposa énergiquement à une démonstration si peu convenable.

Cependant la position de M. de Stassart dans la maçonnerie était changée; de protecteur qu'il était auparavant, il devenait, en quelque sorte, protégé... Il ne pouvait, au milieu de l'effervescence générale, conserver son influence qu'en se montrant plus exalté, plus exaspéré qu'aucun autre. Cela n'allait guère à ses antécédents, aux principes de modération qui l'avaient dirigé dans tout le cours de sa vie, et qu'il avait si bien développés dans son discours d'installation au Grand Orient. Aussi, lorsqu'il eut échoué dans sa tentative pour maintenir aux électeurs de juin 1841, à la chambre des représentants, la députation de Bruxelles telle qu'elle était, donna-t-il,

sans hésiter, sa démission de la grande maîtrise; mais il n'en suivit pas moins son ancienne ligne de conduite, et, par ses votes comme par ses discours, se montra toujours partisan des idées progressives et tout à la fois conservatrices de l'ordre social.

Une mission en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Turin, en 1840, le mit en rapport avec les principaux savants de l'Italie, réunis en congrès scientifique, et lui valut des témoignages flatteurs de la bienveillance du gouvernement sarde.

M. de Stassart, dans la discussion qui fit tomber le ministère Lebeau-Rogier, en avril 1841, ne se démentit point, et, tout en blâmant l'attitude que ces deux hommes d'État avaient prise devant le sénat, il blâma ce corps de vouloir effectuer un renversement ministériel qui ne lui semblait motivé par aucun acte.

M. de Stassart continua pendant quelque temps encore de servir son pays, au sénat, au conseil communal de Bruxelles et dans plusieurs commissions, entre autres le jury d'examen institué pour les jeunes gens qui se destinent à la diplomatie.

M. de Stassart cessa de siéger au sénat en 1847, et malgré la déclaration formelle qu'il avait faite dans une des séances de cette assemblée pour n'être point réélu, les deux camps opposés lui manifestèrent l'intention de le maintenir sur la liste des candidats; mais sa réponse fut, qu'ayant vendu quelques propriétés foncières, il ne payait plus le cens d'éligibilité.

Ayant établi son domicile dans un des faubourgs, il a cessé de faire partie du conseil communal de Bruxelles; et après l'affreux malheur qui, le 8 juillet 1849, l'a privé d'une compagne si justement chérie, si digne de toute sa tendresse, il a donné sa démission de membre du jury d'examen pour les grades diplomatiques. La commission des indemnités dont il avait été président ayant terminé son épineux travail dans les délais fixés par la loi, et, ce qui est bien remarquable, sans que les résultats aient donné lieu à aucune réclamation, M. de Stassart rentra dans la vie privée. Néanmoins, par un arrêté spécial, le titre de ministre plénipotentiaire lui fut conservé.

Le 29 décembre 1835, le sénat avait nommé M. de Stassart membre du jury d'examen pour les grades académiques (philosophie et lettres); l'année suivante (1836),

il obtint d'être remplacé par le baron de Reiffenberg que la Chambre des représentants n'avait pas réélu et à qui il importait beaucoup de ne pas subir une exclusion complète.

Membre d'un grand nombre de sociétés savantes, correspondant de l'Institut de France et de la Commission d'histoire attachée au ministère de l'instruction publique à Paris, membre et fréquemment directeur de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, M. de Stassart prit part en septembre 1851 au congrès scientifique d'Orléans, dont il fut élu président. Il avait débuté dans la carrière des lettres, en 1800, par un recueil d'idylles en prose, et ce qu'il y eut de remarquable, c'est qu'à cette époque où la littérature française était fort négligée en Belgique, ces opuscules jouirent de l'honneur d'être reproduits dans plusieurs ouvrages français, tels que l'*Almanach des prosateurs*, de MM. Noël et Lamare, la *Bibliothèque pastorale*, de Chaussard, etc. Sa traduction de *Dieu est l'amour le plus pur*, d'Eckartshausen, est devenue classique. Ses *Maximes, morales*, publiées pour la première fois à Paris en 1814, sous le titre de *Pensées de Circé*, ses *Fables*, traduites dans les langues étrangères comme l'avait été l'ouvrage précédent, et qui comptent déjà neuf éditions, ses discours sur notre histoire, qui, de même que ses notices sur un grand nombre de célébrités belges, ont donné une si puissante impulsion à la recherche des glorieux souvenirs nationaux, le classent honorablement parmi les littérateurs de notre époque.

Il fut un des collaborateurs de la *Biographie universelle* des frères Michaud, de la *Revue encyclopédique*, de la *Revue belge*, du *Trésor national*, du *Bibliophile belge*, etc. Il a préparé, assure-t-on, des mémoires ou souvenirs qui ne pourront manquer d'intéresser vivement le public.

14. Nicolaï (Ferdinand), commandeur de l'ordre de Léopold, fondateur de l'hospice de Stavelot, président de la Société philanthropique de Bruxelles, président d'honneur des refuges des Ursulines et de Sainte-Gertrude, et de la Société amphyonique de la même ville.

Les largesses extraordinaires qu'il a prodiguées sur un grand nombre de communes de la Belgique ont rendu

son nom populaire dans tout le royaume. M. Nicolaï était âgé de 84 ans.

NOVEMBRE.

3. (A Paris.) DEFONTAINE (François), de Mons, le fondateur, avec son frère Pierre-Joseph, de la maison Fontaine-Spitaels, qui acquit une grande considération par sès affaires de banque et de charbonnages au bassin du Couchant, âgé de 73 ans et six mois.

M. Defontaine avait rempli à Mons, à partir de 1810, une longue série de fonctions publiques et gratuites. Il y était président du tribunal de commerce en 1847, quand la santé de sa femme l'obligea, à son grand regret, à se rendre à Paris. Mais sa fortune, qui était considérable, demeura presque entièrement appliquée aux affaires industrielles de la province de Hainaut.

9. CENIE (R. J. A.), consul général de Hollande à Anvers, ex-directeur de la Société de commerce des Pays-Bas, ex-président de la chambre et du tribunal de commerce d'Anvers avant la révolution de 1830, âgé de 78 ans.

Né à Anvers, M. Cenie s'était empressé de rentrer dans sa patrie à la suite des événements qui ont amené la séparation des deux pays. Il fut nommé consul général de Hollande en 1839.

6. FEYENS, sculpteur belge, qui avait débuté, il y a quarante ans, avec quelque éclat.

M. Feyens obtint en 1813 le premier prix de sculpture pour son groupe d'*Hercule aux pieds d'Omphale,* lors de la seconde exposition de Bruxelles. A cette occasion, il reçut dans sa ville natale une ovation extraordinaire; un char triomphal traîné à bras le portait. Un banquet lui fut offert : la fête fut mémorable.

Et depuis, il travailla à Paris dans les ateliers de Bosio et autres grands maîtres. C'est à lui que fut confiée l'exécution de l'un des bas-reliefs du piédestal de la statue de

Henri IV à Paris. C'est encore lui qui exécuta l'un des bas-reliefs à l'intérieur du Panthéon.

Rentré en Belgique en 1830, M. Feyens y obtint peu de succès et fut bientôt oublié. Il est mort à l'hôpital St-Jean.

12. (A Ermenonville, France.) Blondeau (Hyacinthe), ancien doyen et professeur de droit romain de la Faculté de Paris, auteur de nombreux travaux de jurisprudence.

M. Blondeau était Belge; né à Namur en 1784, il était âgé de 70 ans.

19. (Au château de Bolland.) Lannoy de Clervaux (Adrien, comte de), âgé de 71 ans.

DÉCEMBRE.

4. (A Bruxelles). Smachtens (Jean-Joseph), architecte, âgé de 80 ans.

M. Smachtens était né à Runst, province d'Anvers. Sa longue et laborieuse carrière a été vouée à l'enseignement de l'architecture et des arts qui s'y rattachent; la plupart des architectes dont s'honore le pays sont sortis de son école. En 1824, il publia un *Traité de perspective* qui obtint un grand succès; il est aussi auteur d'un *Traité théorique et pratique de la construction des escaliers.* Dire que cet ouvrage se trouve dans les mains de tous les menuisiers, est le plus bel éloge que l'on puisse en faire.

M. Jean-Joseph Smachtens était d'une modestie proverbiale et d'un désintéressement sans bornes.

22. Zoude (André), membre du conseil communal de Namur et chevalier de l'ordre de Léopold, à l'âge de 67 ans.

M. Zoude était le directeur de la verrerie de Namur, l'un des établissements industriels les plus importants du pays.

7. Melotte (G.), directeur à l'administration centrale des chemins de fer de l'État. A peine âgé de 44 ans, et

grâce à son mérite, ce fonctionnaire avait parcouru, en moins de quinze années, les divers degrés de la hiérarchie administrative jusqu'au grade élevé de directeur. Sa nomination récente de commissaire du gouvernement, chargé de la surveillance de l'exploitation des chemins de fer concédés, avait été une nouvelle preuve de la confiance que l'administration avait en lui.

13. Corten (Philippe), vicaire général de l'archevêché de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix de Fer et ancien membre du Congrès national pour le district de Louvain, âgé de 57 ans.

En 1830, l'abbé Corten était curé-doyen à Aerschot.

TROISIÈME SECTION.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR TOUS LES ÉTATS CONSTITUÉS DU MONDE.



EUROPE.

Anhalt-Dessau-Cœthen.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. Fin 1852.	Dessau. .	16 1/2	milles carrés géographiques (1).
	Cœthen .	14 1/2	»
	TOTAL . .	31	

(1) Un mille carré géographique équivaut à 5,486.962 hectares.

Population. Dessau . . .	68,082	habitants (protestants).
Cœthen. . .	43,677	»
Total . . .	111,759	

Finances. Recettes : 1 million de thalers dont 596,000 du produit domanial.
Dépenses : 974,000 thalers.
Dette. Dessau. Passif : 457,875 thalers portant intérêt, plus un million de billets du trésor.
Actif : 800,000 thalers.
Cœthen. Passif : 1,800,000 thalers portant intérêt, plus 500,000 en billets du trésor.
Actif : 200,000 thalers.
Armée. Contingent avec Cœthen, 700 hommes.
Monnaie. Voy. *Prusse.*
Capitales. Dessau, 11,852 habitants; Cœthen, 7,500.
Chef de l'État. Duc *Léopold*, né en 1794, succède à son grand-père Léopold, 9 août 1817; marié en 1818 à Frédérique, princesse de Prusse; veuf, 1850. Prince héréditaire : son fils Frédéric, né en 1831, marié en 1854 à Antoinette, princesse de Saxe-Altenbourg.

Anhalt-Bernbourg.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 16 mètres carrés géographiques.
Population. 52,641 habitants protestants.
Finances. Recettes de 1854-55, 752,264 thalers. Dépenses, 736,386 th. Capitaux actifs de l'État, 467,000 th. Liste civile, 65,000 th.
Dette. 1,422,235 th., plus 370,000 th. de papier-monnaie.
Armée. Contingent fédéral, 300 hommes.

Monnaie. Voy. *Prusse*.

Capitale. Bernbourg, 10,000 habitants.

Chef de l'État. Duc *Alexandre*, né en 1805, succède à son père Alexis, 24 mars 1834; marié en 1834 à Frédérique, duchesse de Holstein-Glücksbourg.

(Pas d'enfants ni de successeurs directs. Après la mort du duc, le duché passe à la maison d'Anhalt-Dessau-Cœthen.)

Autriche.

EMPIRE.

Superficie. 12,120.46 m. c. géogr., ou 670,456 kilom. carrés.

Population (1853). 39,151,400 h. En 1849, sur 36 1/2 millions, 15 appartenaient à la nationalité slave, 10 à la nationalité allemande; les 11 autres se composaient de Roumains, de Magyares, de Juifs, d'Arméniens, etc. Les catholiques romains étaient à cette époque au nombre de 26,357,000.

Division territoriale, établie en 1849 (1).

	Mètres carrés.	Habitants.
Basse Autriche.	348.03	1,096,150
Haute Autriche	208.03	717,454
Salzbourg	124.03	148,523
Styrie	388.02	941,166
Carinthie	178.03	301,859
Carniole.	173.02	478,299
Littoral	137.09	524,906
Tyrol et Vorarlberg . . .	526.53	858,422
Bohême	943.95	4,409,900
Moravie	386.21	1,851,509

(1) Les chiffres ci-dessous ne correspondent pas tous à un même dénombrement.

Silésie.	93.57	438,586
Gallicie	1,420.52	4,555,477
Bukowine	189.69	380,826
Dalmatie.	220.09	420,694
Lombardie.	392.15	2,725,740
Venise.	433.87	2,281,732
Hongrie	3,265.45	7,864,262
Voïvodie de Serbie et banat de Temès	505.00	1,380,757
Croatie et Esclavonie . .	306.09	874,204
Transylvanie	1,102.78	2,074,202
Frontières militaires. . .	609.56	1,009,109

Font partie de la Confédération germanique : la haute et la basse Autriche, la Styrie, Salzbourg, la Carinthie, la Carniole, la plus grande partie du Littoral, le Tyrol et le Vorarlberg, la Bohême, la Moravie et la Silésie, la Gallicie, les duchés d'Auschwitz et de Zator; en tout 3,580 milles carrés avec près de 13 millions d'habitants.

Finances.

	Recettes.	Dépenses.
1852. . . .	224,806,268 flor.	274,587,121 flor.
1853. . . .	235,930,000 »	286,313,610 »
1854. . . .	244,500,000 »	256,500,000 »

Les recettes et dépenses pour 1854 sont présumées.

Dans les recettes, les impôts directs figurent pour 35.96 p. c.; les impôts indirects pour 44.35 p. c.

La dotation de la famille régnante absorbe 2.33; l'armée et la flotte, 33.5; la dette, 26.15 p. c. des dépenses générales.

Dette au 31 janvier 1850, environ 1,023,200,000 florins. Depuis il a été contracté des emprunts divers, savoir :

En septembre. . .	1851	pour	85,569,000 fl.
En mai.	1852	»	35,000,000 »
En septembre. . .	»	»	80,000,000 »
En mars	1854	»	50,000,000 »
En juillet.	»	»	500,000,000 »

Armée active. Infanterie, 457,000 ; cavalerie, 86,000 ; artillerie, 47,000 ; génie, 16,800 ; autres troupes, sans le train, 5,200 ; total, 612,000 hommes.

Commerce. En 1853 :

Importations	par terre	61,250,000	158,955,400 fl.
	par mer	97,705,400	
Exportations			104,847,500 »

Produits des douanes : en	1850. . .	19,710,000 fl.
	1851. . .	20,567,000 »
	1852. . .	22,904,000 »
	1853. . .	28,728,163 »

Marine militaire. 104 bâtiments (6 frég.) avec 781 canons.

Marine marchande. 9,519 navires, contenant 280,811 tonneaux ; équipage, 34,065 hommes.

Monnaie. Florin de convention de 60 kreutzers = 2 fr. 60 c.

Capitale. Vienne avec 431,000 habitants.

Villes ayant plus de 30,000 habitants : Milan, Prague, Pesth, Venise, Trieste, Lemberg (Gallicie), Vérone (Venise), Debreczyn (Hongrie), Padoue (Venise), Gratz (Styrie), Cracovie (Gallicie), Brunn (Moravie), Maria-Theresienstadt (Hongrie), Presbourg (Hongrie), Brescia (Lombardie), Kronstadt (Transylvanie), Vicence (Venise), Szegedin (Hongrie), Bergame (Lombardie), Vašarhely (Hongrie).

Chef de l'État. Empereur *François-Joseph I*[er], né en 1830,

succède à son oncle l'empereur Ferdinand I[er], en vertu de l'abdication de celui-ci datée du 2 décembre 1848 et de la renonciation de son père, l'archiduc François-Charles, à la succession au trône; marié, avril 1854, à Élisabeth, fillë du duc Maximilien en Bavière.

Bade.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 278 1/2 m. c. géogr.

Population. 1,356,943 habitants. En 1849, sur un chiffre de population un peu plus élevé (1,362,774 hab.), on comptait 905,143 cath., 432,184 prot. et 23,547 juifs.

Émigration :

1848	1,686
1849	1,761
1850	2,338
1851	7,913
1852	14,366
1853	12,932

Division territoriale. Cercles du Lac, du Haut-Rhin, du Rhin-Moyen et du Bas-Rhin.

Finances. Budget de 1854-55 :

Recettes	20,176,561	flor.
Dépenses. . . .	20,211,279	»
Dép. extraord. .	2,086,173	»

Budgets particuliers de 1852-55 (1) :

Recettes	25,691,399	flor.
Dépenses . . .	34,851,151	»

(1) Postes, chemins de fer, administration des bains.

Dette. Dette publique générale au 1er janvier 1854 :

	12,000,000	fondés sur les domaines.
	19,420,393	dus à des particuliers.
	32,386,937	pour construction de chem. de fer.
TOTAL.	63,807,330	flor.

Papier-monnaie. Émission du 3 mars 1849 : 2 millions.
Armée. 15,000 hommes.
Commerce. Voy. *Zollverein.*
Monnaie. Florin du Rhin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.
Villes. Carlsruhe, capitale (23,219 habitants), Mannheim (24,316 h.), Fribourg (université, 15,380 h.), Heidelberg (université, 13,770 h.), Constance (6,870 h.), Baden (6,160 h.).
Chef de l'État. Grand-duc *Louis*, né en 1824, remplacé pour cause de maladie par son frère *Frédéric*, né en 1826, qui porte le titre de régent, et qui gouverne depuis la mort de son père Léopold, 24 avril 1852.

Bavière.

ROYAUME.

(Confédération germanique.)

Superficie. 1,387.50 m. c. géogr.
Population. Au 31 déc. 1852, 4,559,452 hab., se subdivisant par cultes de la manière suivante :

Catholiques	3,176,333
Protestants.	1,231,463
Réformés.	2,431
Autres confess. chrét.	5,560
Juifs	56,033

Division territoriale. Cercles : Haute-Bavière, Basse-Bavière, Palatinat (rive gauche du Rhin, 108.21 m. c. géogr.), Haut-Palatinat, Haute-Franconie, Franconie-Moyenne, Basse-Franconie, Souabe.

Finances. Pour chacune des années 1851-55, dépenses : 37,325,516 fl. (1). — Recettes : 34,785,685 fl.

Dette. Au 1er octobre 1851 : 136,995,620 fl.

Armée. Sur le pied de paix : 71,540 h. et 6,682 chevaux. Sur le pied de guerre : infanterie, 172,571 h.; cavalerie, 22,874 h.; artillerie, 1,628 bouches à feu servies par 18,079 h.

Commerce. Voy. *Zollverein.*

Monnaie. Florin du Rhin à 60 kreutzers. = 2 fr. 14 c.

Villes au delà de 15,000 âmes : Munich, capitale (avec les faubourgs, 127,385 h.), Nuremberg (53,638 h.), Augsbourg (37,000 h.), Würztbourg (22,750 h.), Ratisbonne (22,000 h.), Bamberg (21,000 h.), Bayreuth (17,000 h.).

Chef de l'État. Roi *Maximilien II*, né en 1811, succède à son père, Louis, par l'abdication de celui-ci, le 21 mars 1848; marié en 1842 ; à Marie, princesse de Prusse (cousine germaine du roi de Prusse).

Fils, héritier du trône : Pr. Louis, né en 1845.

Belgique.

ROYAUME.

Superficie. 536 milles carrés géographiques ou 1,178 lieues carrées métriques, ou 2,945,593 hectares.

Population au 31 déc. 1853. Dans les villes, 1,190,656;

(1) Recettes effectuées en 1851-52 : 47,254,501 florins (y compris les encaisses des exercices précédents); dépenses, 46,849,662 fl. Parmi les recettes, les impôts directs figurent pour 9,032,548, les impôts indirects pour 15,998,517 florins. La dette a coûté 9,968,440, l'armée 11,250,552 florins.

dans les communes rurales, 3,357,851 ; ensemble, 4,548,507 habitants.

Finances. Revenu en 1852 : 128,451,209 fr.
Dépenses » 131,848,565 »

Budget de 1855 :
Recettes 129,396,090 fr.
Dépenses 127,699,016 »

Dette. Fin 1854. Capital nominal. 695,225,764 fr.
Restant à amortir. 650,722,371 »

Armée. Sur lepied de paix, 31,444 h. (officiers et troupes) et 7,322 chevaux; sur le pied de guerre, 84,219 h. (officiers et troupes) et 14,202 chevaux. Budget de la guerre pour 1855, 32,139 000 fr.

Marine militaire. 1 brick de 20 canons, 1 goëlette de 10 canons, 2 canonnières-chaloupes, 5 bateaux à vapeur servant de paquebots d'Ostende à Douvres ou de passage d'eau à Anvers.

Commerce spécial de 1853 (val. anciennes). Import.; 286,792,000 fr. Exp., 354,208,000 fr. Ces chiffres se décomposent ainsi pour l'importation et pour l'exportation :

	Importations. Millions.	Exportations. Millions.
Matières premières. .	118.180	154.951
Denrées	125.674	54.326
Objets fabriqués . . .	42.938	144.931

Navigation en 1853.	*Entrées.*	*Sorties.*
Navires.	2,345	2,296
Tonnage	399,664	395,569
Chargement	337,789	168,713

Marine marchande en 1852, 158 nav. jaug. 37,978 tonn.

Monnaie. Comme en France.

Villes principales. Bruxelles, capitale, avec 159,480 h.; Gand, avec 114,415 h.; Anvers, avec 103,067 h.; Liége, avec 86,671 h.; Bruges, avec 51,425 h.; Mons, avec 24,972 h.; Namur, avec 23,877 hab.

Chef de l'État. Roi *Léopold Ier*, né 1790, inauguré roi des Belges le 21 juillet 1831, veuf : 1° 6 nov. 1817, de Charlotte-Auguste, fille de feu Georges III, roi de la Grande-Bretagne, 2° 11 oct. 1850, de Louise, fille de feu Louis-Philippe, roi des Français.

Prince royal : Léopold, duc de Brabant, né le 9 août 1835, marié, le 22 août 1853, à Marie-Henriette-Anne, archiduchesse d'Autriche (née en 1836), fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie.

Brême.

VILLE LIBRE.

(Confédération germanique.)

Superficie. 4.58 m. c. géogr.

Population. Ville de Brême. .	53,478 h.
Campagne.	18,413 »
Ville de Vegesack	3,538 »
Port de Brême.	3,618 »
TOTAL. . .	79,047 h. (2,000 cath.)

Finances. Budget de 1854. Recettes, 1,083,644 écus d'or Dépense, à peu près 100,000 écus de plus.

Dette. 3 millions de thalers. Intérêts de la dette en 1854. 239,258 écus d'or.

Armée. Contingent à l'armée fédérale : 485 h.

Commerce. Importation en 1852 : 40,401,804; en 1853, 48,206,229 écus.

Exportation : en 1852 37,398,139 ; en 1853, 44,762,494 écus.

Arrivages en 1853 : 2,729 bât., jaugeant 189,053 lasts (1).
Départs » 2,696 » 202,895 »

Émigrants : 1851, 37,493 sur 236 bât.
1852, 58,551 » 339 »
1853, 58,111 » 288 »

Marine marchande. 241 bât. ; tonnage, 115,746 tonneaux.
Monnaie. Écus d'or à 72 grote = 3 fr. 71 c.
Pouvoir exécutif. Sénat, présidé par 4 bourgmestres.

Brunswick.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 67.16 m. c. géogr.
Population en 1853, 271,943 h., pour la plupart luthériens.
Division. Cercles de Brunswick, Wolfenbüttel, Helmstadt, Holzminden, Gandersheim, Blankenbourg.
Finances. Période financière de 1852-1854. Dépenses et recettes : 4,052,500 écus de Prusse, non compris le fonds spécial de l'instruction publique et des subventions aux établissements de bienfaisance, évalué à 121,000 écus.
Dette (1845). 6,444,349 thalers, dont 3,725,000 pour chemins de fer.
Commerce. Voyez *Zollverein.*
Armée. 5,359 hommes, temps de guerre ; 2,720 hommes, temps de paix.
Monnaie. Écu de 24 gros = 3 fr. 75 c.
Capitale. Brunswick, avec 37,500 hab.

(1) Un last vaut deux tonneaux. Le last de commerce vaut trois tonneaux.

Chef de l'État. Duc *Guillaume*, né en 1806; succède à son frère le duc Charles, encore vivant, 25 avril 1831. Il n'a jamais été marié.

Héritier présomptif : Georges V, roi de Hanovre.

Danemark.

ROYAUME.

Division territoriale, superficie et *population*.

	M. c.	Hab
A. Royaume de Danemark.		
Iles danoises et Jutland	691.75	1,407,747
B. Les duchés :		
Schleswig.	167	363,000
Holstein (1).	154	479,364
Lauenbourg	19	46,486
TOTAL EN EUROPE .	1,031.75	2,296,597
C. Colonies :		
Faeroë.	23.37	8,150
Islande.	1,800	60,000
Groenland	186	9,400
Indes occidentales	5.63	39,614
TOTAL DES COLONIES. . .	2,015.00	117,164

Finances. Budget de 1854-55 pour toute la monarchie, en écus de l'empire :

Recettes :

Communes	13,644,471	17,204,670
Du royaume. . . .	5,190,842	2,863,073
De Schleswig . . .	2,103,970	728,867
De Holstein	2,122,931	815,305
De Lauenbourg . .	304,248	193,091
	23,266,462	21,805,008

(1) Les duchés de Holstein et de Lauenbourg font partie de la Confédération germanique.

Dette. 121,400,000 rixdales. banco.
Armée. Env. 60,000 h.

Commerce. En 1852.

	Importations.	Exportations
Danemark	28,865,351 écus.	17.255,930 écus.
Schleswig	8,008,360 »	5,690,691 »
Holstein	9,936,686 »	11,462,725 »
TOTAL	46,810,397 »	34,409,346 »

L'exportation des céréales s'est montée en 1852 à 3,344,792 tonneaux, le double de ce qu'elle était il y a 15 ans.

Marine de guerre. 5 vaiss. de ligne, 7 frégates, 3 corvettes, 1 barque, 4 bricks, 3 schooners, 1 cutter. En tout 884 canons, sans compter la flottille à rames et 5 bateaux à vapeur.

Monnaie. Depuis le 10 févr. 1854, les *rigsbankdaler* (écus de banque du royaume) sont appelés *rigsdaler* (écus du royaume). Le *rigsdaler* (= 6 marcs de 16 skillings) vaut 2 fr. 85 c. Le *spécies* vaut 2 écus. Dans le Holstein on compte ordinairement par *marc courant* de 15 skillings, 3 marcs faisant un écu courant d'Allemagne, ou par *marc de banque de Hambourg* de 20 skillings, 3 marcs valant 2 *rigsdaler* danois.

Villes principales. Copenhague, capitale (129,695 h.), Altona (32,200 h.), Flensbourg (16,000 h.), Kiel (13,400 h.), Schleswig (12,000 h.).

Chef de l'État. Roi *Frédéric VII*, né en 1808, succède à son père Chrétien VIII, 20 janvier 1848. Des deux mariages légitimes, contractés en 1828 et 1841, il n'a pas eu d'enfants. Depuis 1850, le roi, divorcé en 1846, est morganatiquement marié à la comtesse de Danner.

Héritier présomptif: Frédéric-Ferdinand, né en 1792, oncle du Roi, marié en 1829, à la princesse Caroline, fille du feu roi de Danemark, Frédéric VI. Après lui, le

trône passera à Chrétien, prince de Danemark, de la maison Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg, né en 1818, marié en 1842 à Louise, princesse de Hesse-Cassel dont il a trois fils et deux filles).

Deux-Siciles.

ROYAUME.

Superficie. En deçà du Phare, 1,563.6, au delà du Phare, 476.8; total, 2,040.4 m. c. géogr.

Population. En deçà du Phare, 6,612,892 hab. cath; au delà du Phare, 2,091,580 hab.; total 8,704,472.

Division. 22 provinces et 74 districts. Les provinces sont :

	1.	Naples, ville et campagne.		
Naples.	2.	Pays de Lavoro,	capit.	Capoue.
	3.	Molise.	»	Campo-Basso.
	4.	Abruzzes ultér. I	»	Teramo.
	5.	» » II	»	Aquila.
	6.	» citér.	»	Chieti.
	7.	Capitanate	»	Foggia (25,000 h.).
	8.	Principauté citér.	»	Salerno.
	9.	» ultér.	»	Avelline.
	10.	Basilicate	»	Potenza.
	11.	Calabre citér.	»	Cosenza.
	12.	» ultér. I	»	Reggio (20,000 h.).
	13.	» » II	»	Catanzaro.
	14.	Pays de Bari.	»	Bari.
	15.	» d'Otrante.	»	Otrante.
Sicile.	16.	Palerme.	»	Palerme (180,000 h.).
	17.	Girgenti.	»	Girgenti.
	18.	Trapani.	»	Trapani.
	19.	Caltanisetta.	»	Caltanisetta.
	20.	Messine.	»	Messine (85,000 h.).
	21.	Noto.	»	Syracuse (20,000 h.).
	22.	Catane.	»	Catane (60,000 h.).

Finances. Dépenses, 36 millions d'écus de Prusse (?).
Dette. Environ 100 millions de Prusse (?).
Armée. En temps de guerre, 102,923 hommes; sur pied de paix, 56,043 hommes.
Marine militaire. 41 bâtiments avec environ 450 canons. Personnel : 5,362 hommes.
Marine marchande. En 1843, 9,174 bâtiments, jaugeant 166,523 tonneaux.
Commerce.

	Importations.	Exportations.
Naples (1850)	20,403,222 ducats.	14,760,419 ducats.
Sicile (1851)	1,214,090 liv. st.	1,701,923 liv. st.

Port de Naples, 1850, entrés : 517 vaisseaux étrangers; sortis : 603.
Monnaie. Ducat de 100 grani (à 10 cavalli)=4 fr. 25 c.
Capitale. Naples avec 416,475 habitants (1850).
Chef de l'État. Roi *Ferdinand II*, né en 1810, succède à son père François Ier le 8 novembre 1830; marié 1° en 1832, à Christine, fille du feu roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel; 2° en 1837, à Thérèse, fille de feu Charles, archiduc d'Autriche.
Fils du premier lit et héritier du trône : François, duc de Calabre, né en 1836.

Espagne.

ROYAUME.

Superficie. Europe :	8,598.27 m. c. ou 48,810,000 hect.	
Colonies:	5,036 00 »	
Total. . .	13,634,27 m. c.	

Population en 1849. Europe :	14,216,219	habitants.
Colonies :	3,815,878	»
Total. . . .	18,032,097	habitants.

Division territoriale.

A. En Europe : les pays suivants divisés en 49 provinces :

1. Nouvelle-Castille.
2. Manche.
3. Vieille-Castille.
4. Léon.
5. Asturies.
6. Galice.
7. Estramadure.
8. Andalousie.
9. Murcie.
10. Valence.
11. Aragon.
12. Catalogne.
13. Prov. Basques (Vascongades).
14. Iles Baléares et Canaries.

B. Colonies.

1. Amérique. Capitainerie générale de la Havane (îles de Cuba, de Porto-Rico et les Vierges espagnoles), 2,504 1/2 m. c., avec 1,020,862 habitants (1).
2. Asie et terres australes. Capitainerie générale des Philippines, 2,507 m. c., avec 2,679,500 habit. (2).
3. Afrique. Présides et îles de Guinée, 24 1/2 m. c., avec 17,071 habitants.

Finances. En 1854, le budget portait en recettes ordinaires 1,474, en dépenses ordinaires 1,471 millions de réaux.

Dette. Au 1er janvier 1851. Capital : 10,979,180,998 réaux.
Intérêts : 2,925,177,566 »

En juillet 1853, il y a eu une nouvelle émission de 300 millions de réaux en bons du trésor à 6 p. c.

Armée de la Péninsule, non compris les carabiniers (gardes frontières) : 99,489 hommes.

Marine militaire. 3 vaisseaux de ligne, 14 frégates à voiles, 14 frégates à hélice, 17 corvettes, 14 bricks, 3 bricks-goëlettes, 10 goëlettes et paquebots, 2 goëlettes à hé-

(1) A l'île de Cuba, le nombre des habitants s'élevait en 1850 à 898,875 habitants.

(2) En 1850, 3,815,875 habitants.

lice, 8 transports de guerre, 34 vapeurs et 102 petits bâtiments. Personnel : 522 officiers, 15,000 soldats, 9,028 marins.

Commerce. Exportation 1850 : 131,940,000 fr.; en 1851 : 134,665,000 fr. Importation en 1850 : 181,438,000 fr.; en 1851 : 185,665,000 fr. Ile de Cuba : Importation et exportation en 1850 : 294,922,000 fr.

Marine marchande. 13,089 bâtiments. Tonnage : 361,384.

Monnaie. Reale, 20e de piastre (à 34 maravedis) = 27 c.

Villes principales. Madrid, capitale (260,000 habitants); Séville (95,000 h.); Cadix (72,000 h.); Grenade (80,000 h.); Cordoue (60,000 h.); Malaga (60,000 h.); Valence (70,000 h.); Barcelone (120,000 h.). Dans les colonies : Havane (146,000 h.); Manille (140,000 h.).

Chef de l'État. Reine *Isabelle II*, née en 1830, succéda à son père Ferdinand VII le 29 septembre 1833, majeure en 1843, mariée en 1846 à son cousin germain le roi François d'Assise, né en 1822, fils de François de Paule, infant d'Espagne.

Fille : Marie-Isabelle, princesse des Asturies, née en 1851.

France.

EMPIRE.

Superficie. Europe. 9,748,19 m. c. g.
Colonies. 5,691,00 m. c. g.

Population (en 1853). En Europe (1). . . 35,783,059 h.
Dans les colonies. . 814,925 h.

(1) Population de la France :

		Augment. annuelle.
En 1801	27,349,000	
		153,643
1821	30,461,875	
		210,254
1831	32,569,223	
		194,337
1836	33,540,910	
		185,957
1846	35,400,486	
		76,402
1851	35.782,498	

En 1851, l'excédant des naissances sur les décès était de 162,458

Division territoriale. La France, sans les colonies, est divisée en 86 départements, 363 arrondissements et 2,847 cantons. Le nombre des communes est de 36,835. Voici les noms des 86 départements, ainsi que leur population et celle de leurs chefs-lieux en 1851. (Nous rappelons également les anciennes divisions provinciales.)

1. *Orléanais.* Loiret, 341,029 habitants avec Orléans, 47,393 habitants.

Loir-et-Cher, 261,892 hab. avec Blois, 17,749 hab.

Eure-et-Loire, 415,777 hab. avec Chartres, 18,234 hab.

2. *Touraine.* Indre-et-Loire, 315,641 habitants avec Tours, 33,530 habitants.

3. *Berry.* Cher, 306,261 habitants avec Bourges, 25,037 habitants.

Indre, 271,938 hab. avec Châteauroux, 15,931 hab.

4. *Nivernais.* Nièvre, 327,161 habitants avec Nevers, 17,045 habitants.

5. *Bourbonnais.* Allier, 336,758 habit. avec Moulins, 17,318 habitants.

6. *Marche.* Creuse, 287,075 habitants avec Guéret.

7. *Limousin.* Haute-Vienne, 319,379 habitants avec Limoges, 41,630 habitants.

Corrèze, 320,864 hab. avec Tulle, 11,892 hab.

8. *Auvergne.* Puy-de-Dôme, 596,897 hab. avec Clermont-Ferrand, 33,516 habit.

Cantal, 253,329 hab. avec Aurillac, 10,917 hab.

9. *Ile de France.* Seine, 1,422,065 habit. avec Paris, 1,053,262 habit.

Seine-et-Oise, 471,882 hab. avec Versailles, 35,367 hab.

Seine-et-Marne, 345,076 hab. avec Melun, 10,395 hab.

individus, et s'est rapprochée de l'augmentation moyenne annuelle des périodes précédentes.

De 1801 à 1851 la population de la France a augmenté de 30.83 p. c. ou de 0.61 par année.

Aisne, 558,989 hab. avec Laon, 10,098 hab.

Oise, 403,857 hab. avec Beauvais, 14,616 hab.

10. *Picardie*. Somme, 570,641 habitants avec Amiens, 52,149 hab.

11. *Artois*. Pas-de-Calais, 692,994 habit. avec Arras, 25,271 hab.

12. *Flandre*. Nord, 1,158,286 habitants avec Lille, 75,795 hab.

13. *Champagne*. Ardennes, 331,296 h. avec Mézières.

Marne, 373,302 hab. avec Châlons, 15,854 hab.

Aube, 265,247 hab. avec Troyes, 27,376 hab.

Haute-Marne, 268,398 hab. avec Chaumont.

14. *Lorraine*. Meuse, 328,657 hab. avec Bar-le-Duc, 14,816 hab.

Moselle, 459,684 hab. avec Metz, 57,715 hab.

Meurthe, 450,423 hab. avec Nancy, 44,129 hab.

Vosges, 427,409 hab. avec Épinal, 10,984 hab.

15. *Alsace*. Bas-Rhin, 587,434 hab. avec Strasbourg, 75,565 hab.

Haut-Rhin, 494,147 hab. avec Colmar, 21,348 hab.

16. *Normandie*. Seine-Inférieure, 762,039 hab. avec Rouen, 100,265 hab.

Calvados, 491,210 hab. avec Caen, 25,280 hab.

Manche, 600,882 hab. avec Saint-Lô.

Orne, 439,884 hab. avec Alençon, 14,760 hab.

Eure, 415,777 hab. avec Évreux, 12,877 hab.

17. *Bretagne*. Ille-et-Vilaine, 174,618 habitants avec Rennes, 39,505 habitants.

Côtes-du-Nord, 632,613 h. avec Saint-Brieuc, 14,053 h.

Finistère, 617,710 hab. avec Quimper, 10,904 hab.

Morbihan, 478,172 hab. avec Vannes, 13,585 hab.

Loire-Inférieure, 535,668 hab. avec Nantes, 96,362 hab.

18. *Maine et Perche*. Mayenne, 374,566 habitants avec Laval, 19,218 habitants.

Sarthe, 473,071 habitants avec le Mans, 27,059 hab.

19. *Anjou*. Maine-et-Loire, 515,452 hab. avec Angers, 46,599 habitants.

20. *Poitou*. Vendée, 383,734 h. avec Napoléon-Vendée.
Deux-Sèvres, 323,615 hab. avec Niort, 18,727 hab.
Vienne, 317,305 hab. avec Poitiers, 29,277 hab.

21. *Saintonge et Angoumois*. Charente, 382,912 hab. avec Angoulême, 21,155 hab.

22. *Aunis*. Charente-Inférieure, 469,992 hab. avec la Rochelle, 16,507.

23. *Franche-Comté*. Haute-Saône, 347,469 h. av. Vesoul.
Doubs, 293,679 hab. avec Besançon, 41,295 hab.
Jura, 313,299 habitants avec Lons-le-Saulnier.

24. *Bourgogne*. Yonne, 381,113 habitants avec Auxerre, 14,166 habitants.
Ain, 372,939 habitants avec Bourg, 12,068 habitants.
Saône-et-Loire, 574,720 hab. avec Mâcon, 14,884 hab.
Côte-d'Or, 400,297 hab. avec Dijon, 32,253 hab.

25. *Lyonnais*. Rhône, 574,745 h. avec Lyon, 117,190 h.
Loire, 472,588 hab. avec Montbrison.

26. *Dauphiné*. Hautes-Alpes, 132,038 hab. avec Gap.
Drôme, 326,846 hab. avec Valence, 16,122 hab.
Isère, 603,497 hab. avec Grenoble, 31,340 hab.

27. *Venaissin*. Vaucluse, 264,618 hab. avec Avignon, 35,890 habitants.

28. *Provence*. Basses-Alpes, 152,070 h. avec Digne.
Bouches-du-Rhône, 428,989 h. av. Marseille, 195,257 h.
Var, 357,967 habitants avec Draguignan.

29. *Languedoc*. Haute-Loire, 304,615 h. avec le Puy, 15,723 h.
Lozère, 144,705 habitants avec Mende.
Ardèche, 386,505 habitants avec Privas.
Gard, 408,163 habitants avec Nîmes, 53,619 habitants.
Hérault, 389,286 hab. avec Montpellier, 45,811 hab.
Aude, 289,747 hab. avec Carcassonne, 20,005 hab.
Tarn, 363,073 hab. avec Alby, 13,788 hab.

Haute-Garonne, 480,794 hab. av. Toulouse, 93,379 hab.

30. *Foix*. Ariége, 267,435 habitants avec Foix.

31. *Roussillon*. Pyrénées-Orientales, 181,955 habitants avec Perpignan, 21,783 habitants.

32. *Guyenne* (*Gascogne*). Gironde, 614,387 habitants avec Bordeaux, 130,927 habitants.

Dordogne, 505,789 hab. avec Périgueux, 13,547 hab.

Lot-et-Garonne, 341,345 hab. avec Agen, 16,027 hab.

Lot, 296,224 habitants avec Cahors, 13,350 habitants.

Aveyron, 394,183 hab. avec Rhodez, 10,280 hab.

Tarn-et-Garonne, 237,553 h. avec Montauban, 24,726 h.

Gers, 307,479 habitants avec Auch, 12,141 habitants.

Landes, 302,196 habitants avec Mont-de-Marsan.

Hautes-Pyrénées, 250,934 hab. avec Tarbes, 14,004 h.

Basses-Pyrénées, 446,997 hab. avec Pau, 16,196 hab.

33. *Ile de Corse*. Corse 236,251 habitants avec Ajaccio, 11,944 habitants.

COLONIES.

Asie, 24 1/2 m. c. et 167,790 habitants.

Afrique.
1. Établissements sur le Sénégal, avec les îles de Saint-Louis et de Corée, avec 10,283 ci-devant esclaves. — Population : 19,678 hab.
2. Ile de la Réunion, Sainte-Marie et Madagascar, etc., 54 m. c. et 111,682 h.
3. Algérie, 5,000 m. c. — Population en 1852 : 216,538, dont 134,115 Européens (1).

(1) Budget de l'Algérie pour 1854 :

Dépenses militaires . . . . . . fr.	56.144,000	73,180,435
» civiles	16,936,435	
Revenus	20,108,000	

Commerce de l'Algérie :

1846	Importation 95;	Exportation	6 millions.
1847	» 112;	»	4 »

Amérique. 1. Indes occidentales : les Petites-Antilles (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Marie-Galante, Désirade, les Saintes), 63 1/2 m. c. avec 255,689 h.
2. Amérique méridionale : une partie de la Guyane avec l'île de Cayenne, 518 m. c. avec 22,010 hab.
3. Amérique du Nord : les îles St-Pierre et Miquelon, près de Terre-Neuve, 7 m. c. avec 1,338 hab.

Australie. Les Marquises : 24 m. c. avec 20,200 habitants. Archipel de la Nouvelle-Calédonie, dont la plus grande île occupe une superficie de 360 kilom. de long. sur 48 à 52 de large (port de mer : Balade).

Finances.

Budget	1852.	Dép.	1,503,398,848	Rec.	1,249,958,573
»	1853.		1,485,013,325 (1)		1,244,304,281
»	1854.		1,516,820,459		1,520,288,089
»	1855.		1,562,030,308		1,566,012,213

En 1854, entraient dans les dépenses : la dette publique pour 396 1/2 millions ; le ministère de la guerre pour 307 1/2 millions, la marine pour 116 1/2 millions : dans les recettes, les contributions directes figurent pour 419 millions ; les impôts indirects pour 851 1/4 millions.

Revenus des impôts indirects :

En 1852. . . . 804,434,000 fr.
» 1853. . . . 846,804,000

(A recouvrer au 31 décembre, environ 5 millions.)

(1) Le budget de 1853 a été augmenté de 64 millions de crédits supplémentaires et extraordinaires.

Dette consolidée au 1er janvier 1851 : 5,345,637,360 fr.
» *flottante* en 1853 : 690,000

Armée. Au 1er janvier 1854, avant le rétablissement de la garde et la nouvelle organisation de l'artillerie, la force totale pouvait s'élever en nombres ronds à 570,000 h. (dont 82,000 non combattants) avec 168 batteries de campagne ou 1,098 pièces. La garde compte environ 20,000 h.; la gendarmerie, 25,572 h.

Flotte. 290 vaisseaux à voiles, 407 bateaux à vapeur, en tout 697 bâtiments (1). Personnel : 1,872 officiers et 27,000 marins.

Commerce général en 1853 :

Importation. . . . 1,630,600,000 fr.
Exportation . . . . 1,860,800,000 »

Navigation. 1853. Entrés 20,707 bât. de 2,762,751 tx.
Sortis 15,526 » 1,859,155

Marine marchande. Bâtiments : 14,553 (dont 10,735 jaugent moins de 30 tonneaux et 279 bateaux à vapeur. Tonnage : 687,000 tonneaux.

Chemins de fer. En exploitation en 1854 : 4,152 kilom. Revenus pendant le 1er semestre de cette année, 86 millions. En 1853, 3710 kilom. exploités ont produit 132,490,239 fr.; ce qui fait en moyenne 41,304 fr. par kilomètre.

Monnaie. Franc à 100 centimes.

Capitale. Paris avec 1,053,262 habitants (2).

Chef de l'Etat. Empereur *Napoléon III* (Charles-Louis-Napoléon Bonaparte), né en 1808, élu président de la

(1) 60 vaisseaux de ligne et 58 frégates.

(2) Population en 1789, 524,186 habitants. Naissances en 1853 : 34,049 (23,216 légitimes, 10,833 illégitimes). Décès en 1852 : 27,889; en 1853 : 33,262 Budget de la ville : 55 millions.

République le 20 décembre 1848, élu de nouveau président pour 10 ans en décembre 1851, proclamé empereur le 2 décembre 1852; marié le 29 janvier 1853 à Eugénie, comtesse de Téba.

Héritier présomptif : Prince Napoléon, fils de Jérôme, ex-roi de Westphalie, né en 1822.

Francfort.

VILLE LIBRE.

(Confédération germanique.)

Superficie. 1.8 m. c.

Population.	Ville,	62,511	hab.
	Villages,	10,639	»
	Troupes fédérales.	4,821	»
	TOTAL.	77,971	»

Finances. Recettes présumées de 1853 : 1,867,700 flor.
Dépenses » » 1,743,312 »

Dette en 1854 : 5,935,000 fl. Dette des chemins de fer : 6,773,000 fl.

Armée. Contingent fédéral ; 1,024 h.

Commerce. Voy. *Zollverein.*

Monnaie. Florin à 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Pouvoir exécutif. Sénat, présidé par deux bourgmestres.

Germanique (Confédération).

Elle se compose des 35 États suivants, au sujet desquels nous renvoyons aux articles spéciaux. Nous les avons rangés selon leur importance au point de vue de la population, en indiquant, par un chiffre mis entre parenthèses, leur numéro d'ordre relativement à l'étendue superficielle.

1. Empire d'Autriche (1).
2. Royaume de Prusse (2).
3. » de Bavière (3).
4. » de Saxe (7).
5. » de Hanovre (4).
6. » de Wurtemberg (5).
7. Grand-duché de Bade (6).
8. » de Hesse (11).
9. Électorat de Hesse (10).
10. Duchés de Holstein et Lauenbourg (9).
11. Grand-duché de Mecklembourg-Schwérin (8).
12. Duché de Nassau (14).
13. Grand-duché de Luxembourg et Limbourg (13).
14. » d'Oldenbourg (12).
15. Duché de Brunswick (15).
16. Grand-Duché de Saxe-Weimar (16).
17. Ville libre de Hambourg (30).
18. Duché de Saxe-Meiningen (18).
19. » de Saxe-Cobourg-Gotha (19).
20. » de Saxe-Altenbourg (21).
21. » d'Anhalt-Dessau-Cœthen (20).
22. Principauté de Lippe (23).
23. Grand-duché de Mecklenbourg-Strelitz (17).
24. Ville libre de Brême (32).
25. Principauté de Reuss, branche cadette (26).
26. » Schwarzbourg-Sondershausen (25).
27. Ville libre de Francfort (35).
28. Principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt (24).
29. » de Waldeck (22).
30. Duché d'Anhalt-Bernbourg (27).
31. Ville de Lubeck (29).
32. Principauté de Reuss, branche aînée (31).
33. » de Schaumbourg-Lippe (28).
34. Landgraviat de Hesse-Hombourg (33).
35. Principauté de Lichtenstein (34).

Superficie de la Confédération, 11,437 mill. carr. géogr.
Population de la Confédération, 43,286,116 hab.
Armée fédérale. Elle est divisée en 10 corps (dont 3 sont formés par les États d'Autriche, 3 par la Prusse et 1 par la Bavière). D'après les tableaux de 1853, sa force s'élevait à 525,037 hommes et 49,486 chevaux. Forteresses : Landau, Luxembourg, Mayence, Rastadt, Ulm.
L'*Assemblée fédérale* ainsi que les autorités fédérales militaires ont leur siége à Francfort-sur-le-Mein.
Chemins de fer sur le territoire allemand (1), en lieues allemandes (de 7,532 mètres).

	En exploitation.	En construction.	Ensemble.
1er juillet 1843,	209.08	131.57	340.65
Fin 1846,	609.05	461.57	1070.62
1er juillet 1854,	1153.03	637.72	1790.75

De ces 1790.75 lieues, 740.30 seulement sont exploitées par des compagnies concessionnaires. Le chiffre 1790.75 constitue 30.26 pour cent de la longueur de tous les chemins de fer existants en Europe (achevés ou en construction), le 1er juillet 1854. Sur 1 m. c. géogr. d'étendue superficielle on compte dans la Grande-Bretagne 0,293, en Belgique 0,264, en Suisse 0,140, en Allemagne 0,082, dans les Pays-Bas 0,063, en France 0,056 lieues de chemins de fer (achevés ou en construction).

(1) Les parties de la Prusse et de l'Autriche qui ne font pas partie de la Confédération germanique, sont comprises dans ce relevé ; le Luxembourg et le Limbourg en sont exclus.

Grande-Bretagne.

ROYAUME.

Superficie.	I. Europe.	5,711.87	m. c. géogr. (1).
	II. Colonies.	179,781.53	»
	III. Possessions de la comp. des Indes or.	34,109	»
	TOTAL. . .	219,602,40	»

Population.

I. Europe (2).		27,784,532	137,142,032
II Colonies,	env.	6,400,000	
III. Compagnie des Indes.		102,957,500	

Décomposition.

I. EUROPE : 5,711.87 m. c. géogr., avec 27,784,532 h.

1. Grande-Bretagne (Angleterre, Galle, Écosse, les), en 1852 : 21,121,967 hab.
2. Irlande, en 1841 : 8,175,124; en 1851 : 6,515,974 habitants.
3. Gibraltar, Malte, Héligoland, etc., 142,773 hab.

II. COLONIES.

1. *Amérique du Nord*, 150,029,15 m. c. avec 2,663,145 hab.
   Canada inférieur.
   » supérieur.

(1) Superficie de la terre arable : 18,639,042 acres (1 acre vaut 40 ares, 41 centiares). M. Buckland évalue la production de froment dans le Royaume-Uni à 9,715,451 quarters (1 quarter vaut 290 hectolitres), et la consommation à 14,765,625 quarters, d'où il résulte un déficit de 5,050,174 quarters.

(2. La population de la Grande-Bretagne (sans l'Irlande) s'est augmentée en 50 ans de 93.47 ou d'environ 1.73 p. c. par an. L'Irlande comprise, ces chiffres se réduisent à 73 1/2 et 1.07 p. c.

Nouveau-Brunswick.
Nouvelle-Écosse.
Cap Breton.
Iles du Prince-Édouard.
Terre-Neuve.
Baie de Hudson et terre arctique.
Labrador.

2. *Indes occidentales*, 8,348.21 m. c. avec 942,500 h.
Dominique.
Jamaïque.
Trinité.
Bahama.
Antigoa, Barbades, etc.
Guyane (4,709 m. c.).
Honduras (2,955 m. c.).
Iles Falkland.

3. *Afrique*, 5,610.32 m. c., avec 774,465 hab.
Cap de Bonne-Espérance (5,569 m. c.).
Sierra-Léone.
Gambie.
Côte-d'Or.
Maurice.
Sainte-Hélène, 3.58 m. c., avec 7,000 hab.
Ascension.
Séchelles.

4. *Asie*, 1,151 m. c., avec 1,534,528 hab.
Ceylan.
Hong-Kong (Chine).
Ile Labuan.

5. *Terres australes*, env. 14,643 m. c., avec 441,178 h.
New-South-Wales (capitale Sidney).
Terre de Diémen (capitale Hobart-town).
Terres australes, occidentales et méridionales (Adélaïde, Perth).
Nouvelle-Zélande.

III. Possessions de la Compagnie des Indes orientales.

Dans l'Indoustan :
Bengale et Agra, Madras, Bombay.
Au delà du Gange :
Provinces conquises sur les Birmans (Assam, Jynteah, Cachar, Aracan, Pégu (côtes de Tenasserim, etc.).
Colonies : Pennang, Wellesley, Malacca, Singapore.
Ces possessions sont évaluées à 34,109 m. c., avec 102,957,500 hab.

Finances. Revenu net de 1853 :	54,025,000	liv. sterl.
Dépenses »	51,171,000	»
Excédant des recettes.	2,854,000	liv. sterl.

Budget présumé pour l'année 1854-1855 :

Recettes	53,349,000	liv. sterl.
Dépenses.	56,189,000	»
Déficit	2,840,000	liv. sterl.

Dette consolidée. Montant (5 janv. 1853) : 761,622,704 l. st.
Dépenses en 1853 26,501,778 »

Dette flottante. Montant des intérêts au 5 janvier 1853 : 259,830 liv. sterl.

Armée. En 1854 : Infanterie et cavalerie, 127,977 h.; artillerie, 19,266 h.

Marine au 1er août 1854. États-majors, employés, effectif : 6,709 h.; troupes de marine, 13,000 h.; force des équipages d'après le budget de 1854, plus de 58,000 h.

Flotte. 491 bât. de guerre, portant 15,243 canons.

Commerce. Entrés en 1853 : nav. 35,303 tonn. 7,797,550.
Sortis » » 34,517 » 7,583,611.

Exportation, en 1852, des produits du sol et de l'industrie britanniques : 78,049,361 l. st. (1,951 millions de fr.).

Importation : 109,345,409 » (2,733 » de fr.).

Marine marchande. 31 décembre 1852 : 34,402 vaisseaux, jaugeant 4,424,392 tonneaux et montés par 243,512 hommes.

Chemins de fer. Au 31 décembre 1851 dans la Grande-Bretagne et l'Irlande :

En exploitation 6,890 milles (11,087 kilom.).

En construction 735 1/2 » (1,184 »).

Avant le 1er janvier 1853 étaient exécutés ou concédés : 20,404 kilom. (1).

Emigration. En	1847.	258,270
	1848.	248,089
	1849.	299,498
	1850.	280,849
	1851.	335,966
	En 5 ans. . . .	1,422,672

Monnaie. Livre sterling à 20 schellings à 12 pence = 25 fr. 21 c.

Capitale. Londres : 2,361,640 hab. Villes principales :

En Angleterre : Manchester, Liverpool, Birmingham, Leeds.

En Écosse : Édimbourg (83,000 hab.), Glasgow.

En Irlande : Dublin (301,000 hab.), Cork (197,000 h.).

(1) Revenus bruts des chemins de fer en 1853 : 18 mill. de livres sterl. (8 1/2 provenant du transport des voyageurs, 9 1/2 du transport des marchandises). En 1847, où 5,579 milles étaient exploités, le revenu brut par mille était de 2,115 l. st.; en 1853, le réseau s'étant agrandi pour le Royaume-Uni jusqu'à 7,483 milles, ce revenu s'est monté à 2,408 l. st.; en 1854 (1er semestre), nombre des milles exploités : 7,802; revenu par mille : 1,208 l. st.

Chef de l'État. Reine *Victoria Ire*, née en 1819, succéda à son oncle le roi Guillaume IV, le 21 juin 1837, mariée en 1840 à son cousin le prince Albert, frère du duc régnant de Saxe-Cobourg et Gotha, né en 1819. (Liste civile : 398,588 liv. sterl.).

Héritier du trône : *Prince Albert*, prince de Galles, né en 1841.

—

Détails sur la Compagnie des Indes. Recettes en 1851-1852 : 19,927,039 liv. st. Dépenses : 17,901,666. Dette au 30 avril 1851 : 47,999,827 liv. st. Armée : 308,083 h. (dont 202,849 indigènes); flotte : 128 bât. avec 2,068 canons. Marine marchande : 3,300 bât. d'un tonnage de 478,000 tonneaux. Importation : 81 millions de thalers. de Prusse. Exportation : 121 millions. Monnaie ; 1 roupie = 2 schellings ou 2 fr. 50 c.

Grèce.

ROYAUME.

Superficie et population.

Grèce du continent.	180	mèt. c.	avec	260,623 hab.
Péloponèse.	478 5		»	508,427 »
Iles.	59 1		»	233,062 »
TOTAL. . .	717 6 (1)		»	1,002,112 hab.

Cette population renferme :

6,140 négociants.
29,600 marins, sans compter ceux de la marine royale.
22,521 industriels.
10,366 individus livrés à l'exercice de métiers divers.

(1) Selon M. de Reden, 893.58 m. c. géogr.

222,984 propriétaires-cultivateurs.
260 médecins.
206 avocats.
626 professeurs.
41,211 écoliers des deux sexes.

Division territoriale: 10 préfectures (Nomoi), 42 éparchies et 266 communes.

Les Nomoi sont : Attique et Béotie.
Eubée.
Phthiotide et Phocide.
Acarnanie et Étolie.
Argolide et Corinthie.
Achaïe et Élide.
Arcadie.
Messénie.
Laconie.
Cyclades.

Finances.

Recettes présumées de 1853. . .	17,701,966 drachmes.
Avances des trois puissances . .	3,835,473 »
Total. . .	21,537,439 drachmes.
Dépenses	19,308,081 »

Dette en faveur du roi Louis de Bavière : 1,529,333 florins.

» Rothschild : 66,600,000 drachmes, garantie par la France, la Grande-Bretagne et la Russie.

Armée. En 1853 : ligne, troupes frontières, 9,630 h. ; la phalange d'officiers et les vétérans, 893 h.

Marine. En 1849 : 34 bâtiments avec 131 canons ; en 1855, 18 bâtiments portant 86 canons.

Commerce. En 1849, importations ; 20,799,501 drachmes ; exportations : 13,000,000 dr. En 1851, importations : 25,819,702 dr. ; exportations : 13,851,201 dr.

Marine marchande. 4,230 bât., jaugeant 247,661 tonn.
Monnaie. Drachme de 100 leptu = 97 1/2 cent.
Capitale. Athènes, avec environ 28,000 hab.
Chef de l'État. Roi *Othon,* frère du roi de Bavière, né en 1815, élu roi de Grèce en 1832, majeur en 1835, marié en 1836 avec Amélie, fille de feu le grand-duc Auguste d'Oldenbourg, née en 1818. Il n'existe pas d'enfants de cette union.
Héritier présomptif. Prince Adalbert de Bavière, frère du roi, né en 1828.

Hambourg.

VILLE LIBRE.

(Confédération germanique.)

Superficie. 6.58 m. c.
Population.

Ville et faubourgs	161,390	hab. luthériens.
Campagnes.	39,300	»
TOTAL.	200,690	hab. luthériens.

Finances. Budget pour 1854 :

Recettes ordinaires. . . .	6,468,925	marcs courants.
Dépenses ordinaires . . .	6,230,570	»
» extraordinaires.	270,400	»

Dette. 66,108,870 marcs.
Armée. Contingent à l'armée fédérale : 1,298 hommes.
Commerce. En 1852 :

Importations.	392,028,820	marcs banco.
Exportations.	372,495,450	»
En 1853 :		
Importations.	443,879,530 (1)	»
Exportations.	421,673,490 (2)	»

(1) La Belgique figure dans ce chiffre pour 2,467,000 marcs banco.
(2) Les exportations vers la Belgique figurent dans ce chiffre pour 493,930 marcs.

En 1853 :

Arrivages. . .	4,114	navires jaugeant	247,831	lastes.
Départs. . . .	4,251	»	252,941	»

Marine marchande. 408 vaisseaux ; tonnage : 127,695 tonn.
Monnaie. Marc banco à 16 schellings = 1 fr. 85 c. ; marc courant = 1 fr. 50 c.
Pouvoir exécutif. Sénat.

Hanovre.

ROYAUME.

(Confédération germanique.)

Superficie. 700.48 m. c.
Population. 1,819,253 hab. (dont 217,367 cath.).
Division territoriale. Arrondissements (*landdrosteien*) :

Hanovre,	Osnabruck.
Hildesheim,	Aurich.
Lunebourg,	Territoire de Clausthal.
Stade.	

Finances. Budget de 1854-1855 :

Dépenses.	8,861,195 thalers
Recettes	8,930,375 »

Dette publique. Au 1er janvier 1853 : 38,033,412 thalers.
Armée. 21,941 hommes.
Marine marchande. Bât., 794 ; tonnage, 72,000 tonneaux.
Commerce. Voy. *Zollverein.*
Monnaie. Thaler à 24 gros = 3 fr. 75 c.
Capitale. Hanovre, 43,800 habitants.
Chef de l'État. Roi *Georges V,* né en 1819, succède à son père Ernest-Auguste, le 18 novembre 1851, marié en 1843 à Marie, née en 1818, fille de Joseph, ancien duc régnant de Saxe-Altenbourg.
Prince héréditaire. Son fils Ernest-Auguste, né en 1845.

Hesse.

ÉLECTORAT.

(Confédération germanique.)

Superficie et division territoriale.

Hesse inférieure avec Schaumbourg.	80.5 m. c.
Hesse supérieure.	36.2 »
Fulde.	34.0 »
Hanau	25.3 »
	176.0 m. c.

Population (1852) : 755,350 hab. (dont 3/4 protestants).
Finances. Période financière triennale 1852-54 :

Recettes.	12,475,440 thalers.
Dépenses	13,932,790 »
Déficit.	1,457,350 thalers.

Dette. En 1840 : 1,642,566 thalers.
Armée. Pied de guerre :

Infanterie.	7,281 hommes.
Cavalerie.	1,350 »
Artillerie.	812 »
TOTAL. . . .	9,466 hommes.

Commerce. Voy. *Zollverein.*
Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.
Capitale. Cassel, avec 32,600 habitants.
Chef de l'État. Électeur *Frédéric-Guillaume Ier*, né en 1802,

corégent en 1831, succéda à son père, l'électeur Guillaume II, le 20 novembre 1847, marié morganatiquement à Gertrude, comtesse de Schaumbourg.

Successeur. Son cousin (fils de son grand-oncle), landgrave Guillaume, né en 1787.

Hesse.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 152.7 m. c.

Population. 854,314 hab. (dont 217,798 catholiques).

Division territoriale. Hesse supérieure.
Starkenbourg.
Hesse rhénane.

Finances. En 1850 :

Recettes.	7,266,759 florins.
Dépenses	8,266,884 »

Dans le budget pour l'époque financière de 1851 à 1853, les recettes annuelles étaient évaluées à 8,206,873 florins.

Dette. 1) Pour chemins de fer.	11,848,607	florins	(1851).
2) Proprement dite. . .	3,674,622	»	»
3) Papier-monnaie. . .	3,400,000	»	(1854).

Armée. 9,510 hommes; sous les armes en temps de paix, 3,630 hommes.

Commerce. Voy. *Zollverein*.

Monnaie. Florin à 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

Villes. Darmstadt, capitale et résidence du grand-duc, avec 30,000 habitants.
Mayence, avec 46,000 habitants.

Chef de l'État. Grand-duc *Louis III*, né en 1806, corégent le 5 mars 1848, succéda à son père, Louis II, en 16 juin 1848, marié en 1833, avec Mathilde, sœur du roi de Bavière.

Héritier présomptif. Le frère du grand-duc Charles, né en 1809, marié en 1836 à Élisabeth, cousine germaine du roi de Prusse, dont Louis, né en 1837, prince héréditaire.

Hesse-Hombourg.

LANDGRAVIAT.

(Confédération germanique.)

Superficie. 4.76 m. c.
Population. 24,921 habitants.
Finances. En 1854 :

Recettes.	348,384 florins.
Dépenses	336,608 »

Dette. En 1853 : 1,152,702 florins.
Armée. 350 hommes.
Monnaie. Florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.
Ville. Hombourg, 4,600 habitants.
Chef de l'État. Landgrave *Ferdinand*, né en 1783, succéda à son père Gustave, le 8 septembre 1848. Après sa mort, la couronne passe à la maison grand-ducale de Hesse.

Hollande. — Voy. Pays-Bas.

Holstein et Lauenbourg.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Voy. *Danemark*, pour la superficie et la population.
Contingent fédéral. 3,600 hommes.

Iles Ioniennes (États-Unis des).

RÉPUBLIQUE.

Superficie et population :

Iles : Corfou,	10.69	m. c.	64,676	hab.
Paxo,	1.22	»	5,017	»
Sainte-Maure,	8.48	»	18,676	»
Ithaque (Théaki),	2.07	»	10,821	»
Céphalonie,	16.39	»	69,984	»
Zante (Zakyntho),	7.35	»	38,929	»
Cérigo,	5.46	»	11,694	»
	51.66	m. c.	219,797	hab.
Étrangers,			9,500	»
Garnison anglaise,			3,000	hom.
			232,297	hab.

Revenu annuel. 120,000 à 125,000 livres sterling.
Dette. 154,000 livres sterling (?).
État militaire. Environ 3,000 h. (garnison anglaise).
Marine. 1 frégate et 1 paquebot de guerre à vapeur (tous deux anglais et en station à Corfou); de plus, sous pavillon ionien, 2 bateaux à vapeur, qui servent à la communication entre les 7 îles.
Commerce en 1851. Importation . . . 24,260,000 fr.
» Exportation . . . 15,764,000 »
Villes. Corfou, 16,000 hab.; Zante, 24,000 hab.
Chef de l'État. Lord haut commissaire d'Angleterre, sir Henri-Georges Ward. (Assemblée législative de 40 membres; sénat de 5 membres.)

Lichtenstein.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 2.90 m. c.
Population. 6,351 hab. cathol.
Chef de l'État. Prince *Aloïs-Joseph,* né en 1796, succéda à son père, le prince Jean, en 1836; marié à Françoise, comtesse de Kinsky, dont un fils, Jean, né en 1840.

Limbourg.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 40.22 m. c.
Population. 211,401.
(Sauf ses rapports militaires avec la Confédération germanique, ce duché fait partie du royaume des Pays-Bas.)

Lippe-Detmold.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 20.52 m. c.
Population (1853). 106,615 hab. luthériens.
Finances. Revenus : 153,000 thalres.
Dette. Nulle. Rente de 9,000 thal, en faveur de la Prusse, pour une partie de Lippstadt, cédée à la Prusse en 1850.
Armée. 853 h.; réserve 243 h.
Commerce. Voyez *Zollverein.*
Monnaie. Voyez *Prusse.*

Capitale. Detmold (3,500 hab.).

Chef de l'État. Prince *Léopold*, né en 1821, succéda à son père Léopold, le 1er janvier 1851; marié en 1852 à Élisabeth, fille d'Albert, prince de Schwarzbourg-Rudolstadt.

Héritier : son fils Woldemar, né en 1853.

Lippe-Schaumbourg.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 8.05 m. c.

Population. 30,226 hab.

Finances. Revenus : 130,000 thal.

Dette. Nulle.

Armée. Contingent, 432 h.; réserve, 144 h.

Commerce. Voyez *Zollverein*.

Monnaie. Voyez *Prusse*.

Capitale. Bückebourg (4,000 hab.).

Chef de l'État. Prince *Georges*, né en 1784, succéda à son père Philippe-Ernest, le 13 février 1787; marié en 1816 à Ida, princesse de Waldeck et Pyrmont.

Héritier : son fils Adolphe, né en 1817, marié en 1844 à Hermine, princesse de Waldeck et Pyrmont.

Lubeck.

VILLE LIBRE.

(Confédération germanique.)

Superficie. 6.62 m. c.

Population.

Ville	26,098
Campagne	16,587
Bergedorf	11,481
TOTAL	54,166

Finances. Recettes en 1852 :		880,202	marcs.
Dépenses	»	889,859	»
Budget pour 1852 :	Recettes.	937,070	»
	Dépenses.	1,053,300	»
	Déficit.	116,230	»

Dette. 13,456,575 marcs.

Armée. 940 h.

Commerce : Importation : 16 à 20 millions de thal. ; exportation : inconnue.

Marine marchande. Bâtiments, 78 ; tonnage, 14,600 tonneaux.

Monnaie. Marc à 16 schellings = 1 fr. 50 c.

Pouvoir exécutif. Sénat de 15 membres, présidé par un bourgmestre.

Luxembourg.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 46.5 m. c.

Population. 194,619 hab. cathol.

Finances. Dépenses : 790,000 écus de Prusse.

Capitale. Luxembourg, avec 12,170 hab.

Contingent à l'armée fédérale avec Limbourg : 2,750 h.

Chef de l'État. Le roi des Pays-Bas. Lieutenant du roi depuis 1850 : le prince Henri des Pays-Bas, frère du roi.

Marino (San-).

Superficie. 1.25 m. c.

Population. 7,600 hab.

Revenus. 6,000 scudi ; dépenses, 4,000 scudi.

Pouvoir exécutif. Au nom du General-Consiglio-Principe, deux capitaines corégents, nommés pour six mois.

Mecklenbourg-Schwérin.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique)

Superficie. 244.12 m. c.
Population. 541,449 hab. luthériens.

Finances. Budget de 1853-54.	Recettes :	3,292,748	thal.
	Dépenses :	3,430,028	»
	Déficit.	137,280	thal.

Armée. État de paix : 2,665 h. et 491 chevaux.
État de guerre : 4,752 h. et 1,075 chevaux.
Commerce. Importation : 3,000,000 thal. Exportation : 3,800,000 thal.
Marine marchande. 302 Bât. (plus 6 bateaux à vapeur et 41 bât. côtiers).
Monnaie. Écus à 48 schellings = 3 fr. 75 c.
Capitale. Schwérin (18,000 hab.). Port de mer : Rostock (25,000 hab.).
Chef de l'État. Grand-duc *Frédéric-François*, né en 1823, succéda à son père Paul-Frédéric le 7 mars 1842, marié en 1849 à Augusta, princesse de Reuss-Schleiz-Kœstritz.
Fils aîné, héritier du trône : Frédéric-François, né en 1851.

Mecklenbourg-Strélitz.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie et population.

Duché de Strélitz.	29.6	m. c.	83,276	h. luth.
Principauté de Ratzebourg,	6.5	»	16,352	»
	36.1	m. c.	99,628	h. luth.

Dépenses annuelles. 1,019,000 thal.
Dette. 1,200,000 thal.
Armée. 800 h.
Commerce. Import., 800,000 thal. Export., 900,000 thal.
Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.
Capitale. Neu-Strélitz avec env. 8,000 hab.
Chef de l'État. Grand-duc *Georges,* né en 1779, succède à son père Charles, le 6 nov. 1816, marié en 1817 à Marie, fille de Frédéric, landgrave de Hesse.

Fils aîné, héritier du trône : Frédéric-Guillaume, né en 1819, marié en 1843 à Augusta, princesse de Cambridge.

Modène.

DUCHÉ.

Superficie. 110 m. c.
Population. 586,458 hab. cath.
Division territoriale. Provinces. Modène, Reggio, Guastalla, Frignano, Garfagnana, Massa-Carrara et Lunigiana.
Finances. En 1851 : revenus, 8,418,622 francs; dépenses, 8,728,133 fr.
Armée. 3,800 h.; y compris la réserve, 14,656.
Commerce Imp., 2,600,000 thal. Exp., 3,200,000 thal. de Prusse.
Monnaie. Lira à 100 centesimi = 1 fr.
Capitale. Modène avec 30,000 h.
Chef de l'État. Duc *François V,* né en 1819, succède à son père François IV, le 21 janvier 1846, marié en 1842 à Aldegonde, sœur du roi de Bavière.
Héritier. Maximilien, archiduc d'Autriche, né en 1782, oncle paternel du duc.

Monaco.

PRINCIPAUTÉ PLACÉE SOUS LE PROTECTORAT DE LA SARDAIGNE.

Superficie. 2.5 m. c. géogr.
Population. 6,800 hab.
Capitale. Monaco (1,300 hab.).
Revenu. Environ 100,000 fr.
Souverain. Prince *Florestan Ier*, né en 1785, marié, en 1816, à Caroline, née Gibert de Lametz, dont il eut le prince héréditaire Charles, duc de Valentinois, né en 1818, marié en 1846 à Antoinette, comtesse de Mérode.

Montenegro.

(Voy. *Turquie*.)

Nassau.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 86. 55 m. c.
Population. 429,341 hab. (dont 197,892 catholiques).
Division territoriale. 11 cercles et 20 bailliages.
Finances. Revenus de l'État : domaines et impôts indirects, 2,773,000 florins ; les besoins ultérieurs sont formés par des contributions directes, imposées par 1, 2 ou 3 *simples*, c'est-à-dire par 1, 2 ou 3 fois 273,000 fl. Pour 1854 il a été demandé 2 simples.
Dette. En 1850 : 10,200,000 fl.
Armée. 6,285 h.
Commerce. Voy. *Zollverein*.
Monnaie. Florin à 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.
Capitale. Wiesbaden avec 14,000 hab.

Chef de l'État. Duc *Adolphe*, né en 1817, succède à son père Guillaume le 20 août 1839, marié en 1851 en secondes noces à Adélaïde, princesse d'Anhalt-Dessau, dont il a un fils, Guillaume, né en 1852.

Oldenbourg.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 114.88 m. c.
Population. 285,226 hab. prot.
Division territoriale :

Duché d'Oldenbourg . . . . Seigneurie de Kniphausen .	231,046 hab.
Principauté de Lubeck . . .	22,146 »
» Birkenfeld .	32,034 »

Finances (1854). Recettes : Oldenbourg, 891,000 thal.

Recettes :	Oldenbourg,	891,000	thal.
	Lubeck,	137,400	»
	Birkenfeld,	117,000	»
Dépenses :	Oldenbourg,	979,000	»
	Lubeck,	143,300	»
	Birkenfeld,	127,800	»

Dette. 1,600,000 thal.
Armée. Pied de guerre : 5,385 h. ; en activité : 1,437.
Commerce. Voy. *Zollverein.*
Marine marchande. Bât. : 490. Tonnage : 30,774 tonneaux.
Monnaie. Rixdale à 72 gros = 3 fr. 75 c.
Capitale. Oldenbourg avec 9,400 hab.
Souverain. Grand-duc *Pierre*, né en 1827, succède à son père, le grand-duc Auguste, le 27 février 1853, marié en 1852 à Élisabeth, fille de Joseph, ancien duc régnant de Saxe-Altenbourg.
Fils : Auguste, né en 1852.

Parme.

DUCHÉ.

Superficie. 113 m. c. géogr. ou 620,067 hectares.
Population (1853). 507,881 hab.
Provinces. Parme, Borgo-San-Donnino, Plaisance, Val di Taro, Lunigiana de Parme.
Finances. Recettes : 7,840,000 lires.
Dépenses : 8,200,000 »
Dette. 14,800,000 lires. Propriétés de l'État, 20,000,000 lires.
Armée (1854). Pied de guerre, 4,033 h. ; pied de paix, 2,773 h.
Monnaie. Lire à 20 soldi (sous) = 1 fr.
Villes principales. Parme (40,938 h.), Plaisance (29,500 h.).
Souverain. Duc *Robert Ier*, né en 1848, succède à son père Charles III, le 27 mars 1854, sous la tutelle de sa mère Louise de Bourbon, fille du duc de Berry, régente de Parme.

Pays-Bas.

ROYAUME.

Superficie (le grand-duché de Luxembourg compris) 640.5 m. c. géogr.
Population (fin 1853). 3,397,851 h., dont 1,164,148 cath. et 58,518 juifs.

Provinces.	Brabant,	93.395	m. c.,	405,525 h.
	Gueldre,	92.720	»	387,423 »
	Hollande méridion.	55.275	»	591,493 »
	» septentrion.	45.133	»	514,755 »
	Zélande,	31.683	»	165,075 »
	Utrecht,	25.244	»	155,324 »
	A Reporter. .	343.450	m. c.	2,219,595 h.

REPORT. . .	313.450	m. c.	2,219,595	hab.
Frise,	59.589	»	259,508	»
Overyssel,	60.530	»	227,683	»
Groningue,	41.607	»	197,101	»
Drenthe,	48.529	»	87,944	»
Duché de Limbourg,	40.100	»	211,401	»
	593,905	m. c.	3,283,232	hab.
Grand-duché de Luxemb.	464	»	194,619 (1)	»
TOTAL.	640,505	m. c.	3,397,857	hab.

Coloniès. ASIE.

Java et pays adjacents,	2444.6	m. c.	9,560,380 (2)	h.
Sumatra (Est),	2200.6	»	938,585	»
Benkulen,	455.6	»	93,875	»
Lampongs,	475.0	»	82,900	»
Palembang,	2558.4	»	272,000	»
Indragiri.	676.8	»	50,000	»
Assahan, Batoe, etc.	352.8	»	100,000	»
Banca,	356.0	»	43,000	»
Rhio,	148.6	»	30,000	»
Sambas (Bornéo),	244.3	»	46,819	»
Côtes est de Bornéo,	2561.6	»	304,076	»
A REPORTER. . .	12476.3	m. c.	11,521,640	hab.

(1) Ce chiffre se rapporte à l'année 1851.

(2) La population de Java se distribuait ainsi au 31 décembre 1852 :

Européens ou habitants y assimilés.	17,285
Chinois	125,407
Autres Orientaux	28,291
Régnicoles	9,762,682
Serfs.	9,410
TOTAL. . .	9,943,075

En 1851 la population était inférieure de 255,729.

L'armée de terre aux Indes néerlandaises compte 976 officiers, 20,182 sous-officiers et soldats ; la marine se compose de 20 bâtiments avec 2,053 Européens et 559 indigènes.

Report. . .	12476.3	m.c.	11,521,635	hab.
Côtes ouest de Bornéo,	6567.8	»	311,100	»
Macassar,	2149.9	»	1,569,000	»
Amboine,	478.9	»	277,508	»
Menado,	1267.2	»	183,000	»
Ternate,	1129.7	»	97,329	»
Banda,	411.3	»	155,765	»
Timor,	1042.6	»	1,057,800	»
Lombok,	191.5	»	1,105,000	»
Nouvelle-Guinée,	3210.0	»	200,000	»
	28,923.2	m. c.	16,478,137	hab.
Amérique.				
Guyane (Surinam),	2812.5	»	76,500	»
Curaçao et Saint-Eustache,	17.4	»		
Afrique.				
Côtes de Guinée,	500.0	»	100,000	»
Total des colonies.	32,253.1	m. c.	16,654,637 (1)	h.

Finances du royaume. Le budget de 1854 s'élève :

Dépenses, à.	flor.	70,703,711 89
Recettes, à		71,833,752 51
Boni présumé	flor.	1,130,040 62

Finances coloniales pour 1852 :

A. Indes orientales.

Recettes.	flor.	69,942,791
Dépenses		68,452,920
Excédant présumé		1,489,871

(1) Des renseignements plus récents font réduire ce total de la population à 12,183,200 hab.

B. Indes occidentales.

Dépenses	1,552,123
Recettes.	1,228,729
Déficit.	323,394

Dette. En 1854 : 1,200,988,330 flor. 70 c. Intérêts : 35,123,122 fl. 62

Armée. La force portée au budget de 1853 est celle-ci : Au service en permanence, 20,488; pendant 3 mois, 6,154; pendant un mois, 60; en congé et en réserve 30,000 h. La force de la garde nationale (*schutterij*) s'élevait en 1852 à 92,776 hommes.

Marine militaire en 1854 : 88 bâtiments armés de 2,000 canons, plus 49 chaloupes canonnières armées de 174 pièces. Le corps de la marine comprend 1 amiral, un lieutenant-amiral, 2 vice-amiraux, 4 contre-amiraux, 20 capitaines de vaisseau, 32 capitaines de frégate, 300 lieutenants de 1re et de 2e classe, etc. Force de la marine en service actif : 6,180 hommes, non compris les marins indigènes de service aux grandes-Indes, au nombre de 580. Soldats marins, 2 divisions d'infanterie, 1,588 hommes.

Commerce général.

	Importation.	Exportation.
En 1850. . .	fl. 284,404,338	fl. 230,002,066
1851. . .	305,993,224	242,744,806
1852. . .	322,719,559	272,484,635
1853. . .	321,051,729	272,801,666 (1).

Marine marchande. Bâtiments, 2,037; tonnage, 479,202 tonneaux.

Monnaie. Florin à 100 cents = 2 fr. 11 c.

(1) Import. de Belgique, 23 mill.; de France, 12 1/2 mill.
Export. en » 24 mill.; en » 11 1/2 mill.

Villes principales. Amsterdam (242,060 h.), Rotterdam (85,000 h.), la Haye (66,000 h.), Utrecht (45,000 h.), Leyde (38,500 h.), Maestricht (31,000 h.).

Souverain. Roi *Guillaume III*, né en 1817, succède à son père Guillaume II le 17 mars 1849, marié en 1839 à la princesse Sophie fille du roi de Wurtemberg.

Prince héréditaire. Guillaume, prince d'Orange, né 1840.

Pologne.

ROYAUME.

(Incorporé à l'empire russe.)

Superficie et population en 1851.

Gouvernement de Varsovie,	672	m. c.	1,544,790	hab.
»	Radom,	439	»	939,344	»
»	Lublin,	564	»	1,028,383	»
»	Plock,	303	»	540,413	»
»	Augustowo,	542	»	626,594	»
Ville	de Varsovie,	—	»	164,115	»
		2,320	m. c.	4,851,639	hab.
			Dont	563,970	juifs.

Revenu public en 1844. 14,773,736 roubles.

Commerce en 1851 avec la Prusse et l'Autriche.

Importations. . . . . roubles 9,403,792

Exportations. . . . . » 5,389,408

Monnaie. Voy. *Russie.*

Souverain. L'empereur de Russie.

Pontificat souverain de Rome.

Superficie. 774.20 m. c.

Population. 3,006,771 hab. sans compter 10,000 israélites.

Division du pays. Rome et Comarca, 6 légations (Bologne,

Ferrare, Forli, Ravenne, Urbino e Pesaro, Velletri) et 13 délégations.

Finances. Budget pour 1852. Recettes, 61,108,126 fr.
Dépenses, 70,985,304 »
Budget pour 1854. Recettes, 11,432,449 scudi.
Dépenses, 13,082,046 »

Dette en 1854. Intérêts portés au budget de 1854 : 209,718 scudi. Papier-monnaie : 3,710,000 scudi.

Force armée. Effectif réel en 1854 : 17,356 hommes et 1,417 chevaux.

Commerce (1852). Importations, 10,218,426 scudi.
Exportations, 10,474,012 »

Marine marchande. 863 grands bâtiments jaugeant 28,204 tonneaux, 567 plus petits, et 9,110 marins.

Monnaie. Scudo romano (à 10 paoli de 10 bajocchi) = 5 fr. 45 4/10 centimes.

Capitale. Rome (1). Villes principales : Bologne avec 71,000 hab., Ancône (port de mer) avec 35,000 hab., Pérouse, Ferrare, Ravenne, Macerata.

Chef de l'État. Pape *Pie IX* (Jean-Marie), comte de Mastaï-Ferretti, né en 1792, évêque d'Imola en 1832, cardinal réservé *in petto* en 1839, préconisé en 1840, élu pape comme successeur de Grégoire XVI, le 16 juin 1846, quitte Rome le 24 novembre 1848, revient le 12 août 1850.

Portugal.

ROYAUME.

Division du royaume.

I. CONTINENT. (Provinces de Minho, Douro,

(1) Population de Rome en 1851 . . . . 172,383 hab.
» » 1852 . . . . 175,838 »
» » 1853 . . . . 177,014 »

	Superficie.	Population.
Tras-os-Montes, Beira-Alta, Beira-Baixa, Estramadure, Alemtejo, Algarve.)		(1851)
	1,659 m. c.	3,487,025
II. Iles Açores et Madeira.	70 »	342,983
III. Possessions d'outre-mer :		
Afrique. Cap Vert, côte de Guinée, Angola, etc., Mozambique, île de Saint-Thomé, etc.	24,839 »	997,130
Asie. Ile de Goa, Salceto, Bardez, nouv. conquêtes, ville de Goa, Damao, Diu, etc.	73 »	408,596
Océanie et Chine (Macao).	1,633 »	947,999
	28,274 m. c.	6,168,500

Finances. Budget de 1853-1854 :
Recettes, 10,887 contos de reïs (env. 60 millions de fr.).
Dépenses, 12,039 » 72 »
Budget projeté de 1854-1855 : Recettes, 10,873 contos.
Dépenses, 12,131 »

(Le déficit est en grande partie couvert par des réductions sur la liste civile et sur les traitements des employés de toute classe.)

Budget des colonies : Recettes, 752 contos.
Dépenses, 830 »
Dette au 30 juin 1853 : intérieure, 36,195 »
extérieure, 43,158 »

Armée. Pied de paix avec le corps sédentaire et la garde municipale, 29,014 h.; pied de guerre, 53.326 h. et

5,585 chev. Dans les colonies 8,533 h., plus une réserve de 20,977 h.

Flotte. 46 bâtiments, portant 428 canons. Total des officiers, 216.

Commerce (1851). Importation, 13,749 contos. Exportation, 10,691 contos.

Marine marchande. Bâtiments, 386 (plus 2,500 côtiers); tonnage, 3,700 tonneaux.

Production agricole en 1852 :

	Quintaux.		Quintaux.	
Froment	215,000	Amandes .	17,000	
Maïs	375,000	Noix . . .	6,000	
Seigle.	152,000	Figues. . .	3,838,100	kil.
Orge	67,000	Alfencha .	3,016,100	»
Avoine	15,250	Miel. . . .	797,090	»
Riz.	8,500	Cire. . . .	314,900	»
Fèves	38,000	Vin. . . .	273,600	hect.
Pommes de terre	127,000	Huile . . .	8,179	»
Châtaignes	107,500	Oranges. .	493,000	boît.
Sel.	152,000	Citrons . .	41,977	»

Monnaie. 1 milréis à mille réis = 7 fr. 07 c ; un conto = 1,000 milréis ou 7,070 fr.

Villes. Lisbonne, capitale (en 1841, 241,500 hab.), Porto (avec les faubourgs 80,000 hab.).

Souverain. Roi *don Pedro V* d'Alcantara, né le 16 septembre 1837, succéda à sa mère Dona Maria Ida Gloria le 15 novembre 1853, sous la tutelle de son père le roi régent, don Ferdinando, duc de Saxe-Cobourg et Gotha. Le roi sera majeur à 18 ans, donc le 16 septembre 1855.

Prusse.

ROYAUME.

Superficie et population.

La population de la Prusse était à la fin :

De	1846.	16,112,948 hab.
»	1849.	16,346,625 »
»	1852.	16,935,420 »
»	1853.	17,057,904 »

Ce dernier chiffre, qui présente un accroissement de 72 pour mille, se divise ainsi qu'il suit par province (1) :

Provinces :	M. c.	Hab.
1. Prusse orientale,	706.34	1,535,697
2. » occidentale,	471.69	1,080,728
3. Posnanie,	536.51	1,392,305
4. Poméranie,	574.33	1,263,747
5. Silésie,	741.74	3,192,657
6. Brandebourg,	734.14	2,223,814
7. Saxe,	460.63	1,847,777
8. Westphalie,	367.96	1,516,046
9. Province rhénane,	487.14	3,007,133
10. Hohenzollern-Hechingen,	5.50	
11. » Sigmaringen,	25.80	
TOTAL.	5,101.78	17,057,904 (2).

Les cinq huitièmes de la population appartiennent au culte évangélique.

(1) La monarchie entière est sous-divisée en 26 districts de gouvernement.

(2) Ce total comprend aussi 11,699 militaires hors du royaume.

Ne font point partie de la Confédération germanique les provinces de Prusse orientale, de Prusse occidentale et de Posnanie, ensemble 1714.54 m. c. avec 4,008,730 hab.

Finances. Budget pour 1854 :

Recettes et dépenses. . . . . 107,990,069 écus.

Budget de 1855 présenté en décembre 1854 :

Recettes et dépenses. . . . . 111,841,581 écus.

Dépenses extraordinaires évaluées à. . . . . 4,593,214 écus.

Dette. En 1854, 217,871,165 écus. Exigence de la dette en 1854, 10,838,950 écus.

Armée. Force totale de l'armée y compris la réserve.	225,550 hommes.
Id. de la landwehr du 1er ban.	174,616 »
Id. de la landwehr du 2e ban.	175,196 »
TOTAL.	575,362 hommes.

Flotte. 54 bâtiments, avec 88 canons :

Personnel : 1,180 hommes (y compris 66 officiers) ; en temps de guerre, 3,120 hommes. Le bataillon de marine compte 490 hommes.

Commerce. Voy. *Zollverein.*

Marine marchande. En 1855 :

Navires.	879	Tonnage.	136,181 lasts.
Côtiers.	379	»	6,005 »

Monnaie. Thaler à 30 gros = 3 fr. 75 c.

Villes principales. Berlin, capitale (fin 1853, 451,871 hab.), Breslau (112,194), Cologne avec Deutz (100,000), Königsberg (75,234), Dantzig (66,827), Magdebourg (55,816), Aix-la-Chapelle (48,688), Stettin (41,573), Posen (40,209).

Chef de l'État. Roi *Frédéric-Guillaume IV,* né en 1795, succède à son père Frédéric-Guillaume III le 7 juin 1840,

marié en 1823 à Élisabeth, fille du feu roi Maximilien de Bavière.

Héritier du trône. Son frère Guillaume, prince de Prusse, né en 1797, marié en 1829 à Auguste, sœur du grand-duc Charles-Alexandre de Saxe-Weimar.

Reuss (branche aînée) ou Reuss-Greiz.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 6.8 m. c.

Population. 35,159 habitants.

Revenus des caisses des tailles. 58,000 thalers.

Contingent à l'armée fédérale. 223 hommes.

Commerce. Voy. *Zollverein.*

Capitale. Greiz (7,000 hab.).

Souverain. Prince *Henri XX,* né en 1794, successeur de son frère Henri XIX, 31 octobre 1836, marié en secondes noces en 1839 à Caroline, fille de feu Gustave, landgrave de Hesse-Hombourg.

Héritier. Son fils du second lit, prince Henri XXII, né en 1846.

Reuss (branche cadette) ou Reuss-Schleiz-Lobenstein et Ebersdorf.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie et population. Schleiz, Lobenstein et Ebersdorf, Gera, 21.1 m. c.; 77,016 hab.

Finances. Recettes. . . . . . 249,719 écus de Prusse.
Dépenses. . . . . . 247,851 »

Contingent à l'armée fédérale. 522 hommes.

Commerce. Voy. *Zollverein.*

Villes. Gera (13,000 hab.), Schleiz (6,000).

Souverain. Prince *Henri LXVII*, né en 1789, succède à son frère Henri LXII, en 19 juin 1854, marié le 1820 à Adélaïde, princesse de Reuss-Ebersdorf.

Prince héréditaire. Prince Henri XIV, né en 1832.

Russie.

EMPIRE.

(Monarchie absolue.)

Superficie. Suivant les calculs les plus récents : 357,065.34 milles carrés géographiques.

Ce chiffre se décompose ainsi qu'il suit :

I. Russie européenne.	100,429.46 (1).
II. Russie asiatique	247,736.48
III. Russie américaine.	27,247.33

Population. Les chiffres relatifs à la population des États russes ne peuvent être établis que par des calculs; ils restent toujours plus ou moins problématiques. Généralement on admet pour l'année actuelle et pour tout l'empire une population de 70 millions, dont 64 millions en Europe et 6 millions en Asie et en Amérique (2). La densité de la population dans la Russie européenne est estimée à 640 habitants par mille carré. En 1850, on ne comptait dans tout l'empire que 1,842 villes (dont 1,608 en Europe).

Population selon les nationalités. En 1846 :

I. Slaves, environ. . . . . 55 millions.

1. De la Grande-Russie (36.5).

(1) Dans ce chiffre la Pologne figure pour 2,331.26 et la Finlande pour 6883.53 m. c. géogr.

(2) Tegobursky porte la population totale en 1850 à 66,685,000 âmes. C'est aussi à peu près le chiffre adopté par l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg.

		Millions.
	2. De la Petite-Russie (11.2).	
	3. Polonais (7).	
	4. Serbes et Bulgares (0.1).	
II.	Lettoniens et Finnois	3.9
III.	Allemands	0.6
IV.	Juifs	1.5
V.	Géorgiens et Arméniens	2.
VI.	Tatars et autres Asiatiques	2.4
VII.	Divers	1.0

Population selon les cultes :

Selon un document officiel publié en 1853, on comptait en 1851, 9,510,826 habitants ne professant pas la religion gréco-russe. Dans ce nombre se trouvent :

Catholiques romains	2,994,936
Catholiques arméniens	22,253
Arméniens grégoriens	372,535
Protestants	1,881,040
Mahométans	2,557,335
Juifs	1,266,765
Païens	415,962

Population selon les États :

A. Paysans en 1843 :

Paysans de la couronne (1)	15,404,309
Paysans des domaines	1,861,943
Paysans travaillant aux fabriques	394,490
Paysans appartenant au clergé ou vivant dans les villes	143,877
Paysans libres cultivateurs	611,763
Voituriers	35,275

(1) En 1850, ce nombre s'élevait à 16,491,049 individus.

Matelots et bateliers	61,698
Colons militaires.	415,344
Colons civils.	400,069
Libres ou serfs du service de la cour.	778,787
Cosaques.	1,880,877
Odnodworzi (anciens nobles placés dans la classe des paysans par un ukase de 1845).	729,591

Plus d'un tiers de la population se compose de *serfs*, attachés soit à la couronne, soit à des seigneurs.

B. Bourgeois en 1842 :

Marchands et commerçants.	255,547
Fabricants et artisans	3,134,040
Notables.	298,327
Étrangers	41,904

C. Nobles. En 1842 on comptait :

Nobles à titre héréditaire	551,970
Nobles à titre personnel.	237,346

Division administrative du pays. — En dehors des possessions américaines, des steppes kirghizes, du royaume de Pologne et du grand-duché de Finlande (divisé à part en 8 cercles), l'empire se composait de 56 gouvernements (dont 48 en Europe et 8 en Asie), de 4 provinces (Bessarabie, le pays des Cosaques du Don, Jakutsk et Kamtschatka), et de 4 gouvernements urbains (Odessa, Taganrog, Kertsch-Iénikalé dans la Crimée, Kiachta en Sibérie).

Finances. Les besoins de l'État sont évalués à 160-180 millions de roubles d'argent par an. Les comptes rendus du gouvernement ne portent que sur les revenus des domaines de la couronne, qui, en 1852, se sont montés à 45,300,097 roubles d'argent, dont

33,772,440 sont entrés au trésor public. (Population des domaines, 19 millions.)

Dette. Au 1er janvier 1853 :

1.	Ancienne dette hollandaise.	33,100,000 florins.
2.	Nouvelle dette hollandaise .	24,049,000 »
3.	Dette intérieure à termes . .	110,867,055 roubles.
4.	Rentes	223,861,476 » 5,280,000 liv. sterl.
5.	Papier-monnaie.	311,375,581 roubles.
6.	Billets de crédit portant intérêt.	51,000,000 »

Armée. *A*. Troupes régulières pour les grandes opérations.

1.	Armée prête à entrer en campagne	486,000 hommes.
2.	Réserve, 1er ban	98,000 »
3.	» 2e ban.	115,000 »
	TOTAL. . . .	699,008 hommes.
		(Avec 1,460 canons.)

B. Troupes régulières pour les besoins locaux :

1.	Armée du Caucase, bataillons de ligne, gardes de l'intérieur, bataillons de Finlande, d'Orenbourg et de la Sibérie, environ	198,000 hommes.
2.	Réserve et invalides, environ.	100,000 »
C.	Troupes irrégulières, env.	126,208 »

Flotte. Vaisseaux de ligne, 54; frégates, 48. En tout 186 bâtiments et 350 chaloupes canonnières. Nombre des canons, 9,000. Force des équipages, 42,000

matelots et 20,000 soldats de marine, y compris les artilleurs.

Commerce. En 1852 : exportations, 114,773,829 roub. d'arg.
importations, 100,864,052 »

Arrivages : navires, 8,655 ; tonnage, 790,300 lasts.
Départs : » 8,507 ; » 768,900 »

Marine marchande. 800 bâtiments d'un tonnage de 280,000.

Monnaie. Rouble d'argent à 100 kopecks = 4 fr.

Villes principales (au delà de 50,000 âmes) : Saint-Pétersbourg, capitale (473,437 h.), Moscou (350,000), Varsovie (163,304), Odessa (80,000), Riga (70,000), Kronstadt (60,000), Wilna (60,000), Tula (55,000), Kasan (50,000), Astrakhan (5 0,000).

Souverain. Empereur *Nicolas Ier*, né en 1796, succéda à son frère Alexandre, le 1er décembre 1825, marié en 1817 à Alexandra, sœur du roi de Prusse.

Fils, héritier du trône : césarowitch Alexandre, né en 1818, marié en 1841 à Marie, sœur du grand-duc de Hesse-Darmstadt, dont il a quatre fils et une fille.

Sardaigne.

ROYAUME.

Superficie.	Terre ferme. . .	933.40	m. c.
	Ile de Sardaigne.	439.15	»
	TOTAL.	1,372.55	» (75,311 kil. c.).

Population. En 1848 : 4,916,084 hab. (dont 547,112 dans les îles de Sardaigne et de Capraja).

Divisions administratives. I. Terre ferme : Turin, Gênes, Chambéry, Alexandrie, Coni, Novare, Nice, Annecy, Ivrée, Savone, Verceil. — II. Iles : Cagliari, Nuoro, Sassari.

Finances. Budget de 1854. Recettes. . . 125,061,061 fr.
Dépenses . . 149,314,294 »
Budget de 1855 : Recettes. . . . . . 128,182,561 »
Dépenses . . . . . 137,668,242 »

Dette au 1er janvier 1854 : 571,826,164 fr. L'intérêt s'élevait à cette époque à 35,370,868 fr.

Armée. D'après le budget de la guerre pour 1854 : 47,524 h. (dont 3,211 officiers.)

Marine. Matériel : 8 frégates, dont 4 à vapeur, 4 corvettes, 3 brigantins, 1 brick, 6 bateaux à vapeur, etc.; en tout 40 bâtiments et 900 canons. Personnel : 2,860 h.

Commerce (1851). Importations . . . 129,790,000 fr.
Exportations . . . 73,133,000 »

Marine marchande. Bât. : 3,419; tonnage : 154,852 tonneaux. Personnel : 24,539 capitaines, matelots et ouvriers.

Chemins de fer. En exécution. . . 758 kilomètres.
En projet . . . . . 247 »
Total . . . . . 1,005 kilomètres.

Monnaie. Lira nuova à 100 centesimi = 1 fr.

Villes. Turin, capitale (136,849 h.), Gênes (120,000 h.), Alessandria (36,000).

Chef de l'État. Roi *Victor-Emmanuel II*, né en 1820, succède à son père le roi Charles-Albert († en 1849) par l'abdication de celui-ci le 3 avril 1849, marié en 1842 à Adélaïde, fille de Rénier, archiduc d'Autriche, le † 20 janv. 1855.

Fils héritier : Humbert, prince de Piémont, né en 1844.

Saxe.

ROYAUME.

(Confédération germanique.)

Superficie. 271.83 m. c.
Population. 1,987,832 hab. pour la plupart protestants.
Division. Quatre cercles : Dresde, Leipsick, Zwickau, Budissin (Bautzen).
Finances. Dépense pour chacune des années 1855 à 1857 : 9,059,353, plus une dépense extraordinaire pour les trois années de 7,793,250 écus *thal.*
Dette. (Fin 1853) : 42,781,523 *thal.*
Armée. 25,400 h.
Commerce. Voy. *Zollverein.*
Monnaie. Écu de 3 fr. 75 c.
Capitale. Dresde : 104,500 h. ; la garnison comprise. Ville de Leipsick : 66,682 h.
Chef de l'État. Roi *Jean,* né en 1801, succède à son frère le roi Frédéric-Auguste le 9 août 1854 ; marié en 1822 à Amélie, fille du feu roi Maximilien de Bavière.

Prince royal : Son fils aîné, Pr. Albert, né en 1828, époux, depuis le 18 juin 1853, de la princesse Caroline de Wasa.

Saxe-Altenbourg.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 24 m. c.
Population. 132,849 hab. protestants.
Finances (1854). Recettes, 691,928 thal. Dépenses, 681,457 thal.
Dette. 1,778,876 thal. (papier-monnaie compris). Capitaux actifs, 585,954 thal.

Contingent militaire. 1,474 h.
Commerce. Voy. *Zollverein.*
Monnaie. Comme en Prusse.
Capitale. Altenbourg (16,184 hab.).
Chef de l'État. Duc *Ernest,* né en 1826, succéda à son père Georges, le 3 août 1853, marié en 1853 à la princesse Agnès d'Anhalt-Dessau.

Saxe-Cobourg-Gotha.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie et population (fin 1852) :

Cobourg (duché). . . .	10.5 m. c.	44,456 hab.
Gotha (duché).	25.8 »	105,956 »
TOTAL. . .	36.3 m. c.	150,412 hab.

Finances. Dépenses et recettes : Cobourg. 369,143 florins.
» » Gotha . . 971,750 thal.

Dette effective (1853). 1,931,052 thalers.
Armée. 1,860 h. de ligne (la réserve de 620 h. comprise).
Commerce. Voy. *Zollverein.*
Monnaie. A Cobourg, florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.
A Gotha, thaler de 30 gros = 3 fr. 75 c.
Capitale. Cobourg (11,000 h.), Gotha (15,000 h.).
Chef de l'État. Duc *Ernest II,* né en 1818, succéda à son père Ernest I[er], le 29 janvier 1844, marié en 1842 à Alexandrine, sœur du grand-duc de Bade.

Saxe-Meiningen.

DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 45.75 m. c.
Population. 166,364 habitants.
Finances. Revenus : 1,441,433 florins du Rhin.
Dette. En 1853, 3,641,796 florins.
Armée. Contingent fédéral : 1,150 hommes.
Commerce. Voy. *Zollverein.*
Monnaie. Florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.
Capitale. Meiningen (6,500 habitants).
Chef de l'État. Duc *Bernard,* né en 1800, succéda à son père le duc Georges, le 24 décembre 1803, sous tutelle jusqu'en 1821, marié en 1825 à Marie, fille de feu Guillaume II, électeur de Hesse.
Prince héréditaire. Georges, né en 1826, marié en 1851 à Charlotte, fille d'Albert, prince de Prusse.

Saxe-Weimar-Eisenach.

GRAND-DUCHÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 66 m. c.
Population. 262,524 hab. (dont 10,600 catholiques).
Finances. Dépenses, période de 1854-56 : 1,539,148 thalers.
Dette. 5,879,736 thalers.
Armée. Contingent fédéral : 2,010 hommes.
Commerce. Voy. *Zollverein.*
Monnaie. Comme en Prusse.
Capitale. Weimar avec 13,000 habitants.

Chef de l'État. Grand-duc *Charles*, né en 1818, succéda à son père Charles-Frédéric, en juillet 1853, marié en 1842 à Sophie, sœur du roi des Pays-Bas.
Prince héréditaire. Charles-Auguste, né en 1844.

Schwarzbourg-Rudolstadt.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 17.40 m. c.
Population. 69,038 habitants.
Finances (1853). Dépenses et recettes : 720,698 florins.
Dette. 200,540 florins.
Armée. Contingent : 809 hommes (la réserve comprise).
Commerce. Voy. *Zollverein.*
Monnaie. Comme en Prusse, et florin de 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.
Capitale. Rudolstadt : 5,400 habitants.
Souverain. Prince *Gunther*, né en 1793, succéda à son père Louis-Frédéric, le 28 avril 1807, marié en 1816 à Augusta, princesse d'Anhalt-Dessau, veuf le 12 juin 1854.
Prince héréditaire. Son frère Albert, né en 1798, marié en 1827 à Augusta, princesse de Solms-Braunfels, dont il a une fille et un fils.

Schwarzbourg-Sondershausen.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 15.44 m. c.
Population. 68,847 habitants.

Finances.	Dépenses	495,756 thalers.
	Recettes.	501,000 »

Dette. 1,310,499 thalers.

Armée. Contingent : 451 hommes.
Commerce. Voy. *Zollverein.*
Monnaie. Comme en Prusse.
Capitale. Sondershausen avec 4,300 habitants.
Souverain. Prince *Gunther*, né en 1801, succéda à son père, par suite d'abdication en 1835, marié : 1° en 1827 à Marie, princesse de Schwarzbourg-Rudolstadt; 2° en 1835 à Mathilde, princesse de Hohenlohe-Oehringen.
Prince héréditaire. Gunther, né en 1830.

Suède et Norwége.

ROYAUME.

I. — SUÈDE

Superficie. 8004.75 m. c. (L'île de Saint-Barthélemy, dans les Indes occidentales : 3 m. c.)
Population. 3,482,541 hab. luthériens (1).
Division territoriale. 24 provinces.
Finances. Budget de 1851-1853 :

Recettes et dépenses. . .	12,470,040	écus banco.
Crédits extraordinaires. .	3,465,980	»

Dette. Nulle.
Armée. Elle se compose comme suit :

Vaerfvade (troupes enrôlées)	7,692	hommes.
Milice de Gothland	7,621	»
Troupes d'Indelta (cantonnées) . . .	33,405	»
Troupes Bevering (de conscription).	95,295	»
Total.	144,013	hommes.

Dépenses en 1850 : 6,449,421 écus banco.
Flotte. 330 bâtiments (10 vaisseaux, 8 frégates, 8 bricks et corvettes, etc.).

(1) La population s'élevait, en 1822, à 2,645,265 âmes; en 1847, à 3,363,330 âmes.

Commerce. En 1851 :

Exportations.	26,958,000 écus banco.
Importations.	28,048,000 »
En 1852 :	
Exportations.	27,658,000 »
Importations.	29,049,000 »

Marine marchande. 1,407 bâtiments, avec 86,757 lasts (à 2 tonneaux), non compris les navires portant moins de 10 lasts, et ceux non pontés, et de plus 61 bâtiments à vapeur ayant ensemble une force de 3,180 chevaux.

Monnaie. 1 écu banco à 48 schellings = 2 fr. 10 c.
1 thaler spéciès à 48 schellings = 5 fr. 58 c.

Capitale. Stockholm : 93,070 habitants.

II. — NORWÉGE.

Superficie. 5799.21 m. c.

Population (1845). 1,328,471 hab. luthériens.

Division administrative. 17 bailliages.

Finances. Budget de 1851 à 1854, dépenses annuelles : 3,200,000 écus en esp. = 17,856,000 fr.

Dette publique à la fin de 1853 : 4,580,700 spéciès.

Armée. 25,484 h. (y compris 9,160 h. de réserve).

Flotte. 2 frégates, 4 corvettes, 1 brick, 5 schooners, 5 vapeurs, 136 chaloupes canonnières.

Commerce. En 1850 : Importation. 56,948,821 francs.
Exportation. 73,163,900 »

Marine marchande à la fin de 1850 : navires, 3,696; tonnage, 503,301 tonneaux ; équipage, 19,037 hommes.

Monnaie. Comme en Suède.

Capitale. Christiania : 25,000 habitants.

Souverain des deux pays. Roi *Oscar Ier*, né en 1799, succéda à son père Charles XIV (Bernadotte), le

8 mars 1844, marié en 1823 à Joséphine, fille d'Eugène (Beauharnais). duc de Leuchtenberg.

Prince royal: Charles, duc de Scanie, né en 1826, marié en 1850 à Louise, fille du prince Frédéric des Pays-Bas.

Suisse.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE.

La Confédération suisse se compose de 22 cantons (dont trois sont sous-divisés en demi-cantons, savoir : Bâle, Unterwalden et Appenzell). Nous en donnons ci-après la liste dans l'ordre du chiffre de leur population :

Cantons.	Superficie m. c.	Population. hab.	Chefs-lieux.	hab.
Berne	120.83	458,301	Berne,	25,000
Zurich.	32.23	250,698	Zurich,	13,500
Argovie	23.70	199,852	Aarau,	4,500
Vaud	55.75	199,575	Lausanne,	16,200
Saint-Gall. . . .	35.57	169,625	Saint-Gall,	11,500
Lucerne.	27.71	132,843	Lucerne,	8,500
Tessin	48.81	117,759	Lugano,	4,700
Fribourg	26.60	99,891	Fribourg,	9,200
Grisons	140.00	89,895	Coire,	3,350
Thurgovie. . . .	12.66	88,908	Frauenfeld,	2,200
Valais.	78.38	81,559	Sion,	3,300
Neuchâtel	13.22	70,753	Neuchâtel,	6,500
Soleure	12.01	69,674	Soleure,	4,600
Genève	4.31	64,146	Genève,	29,000
Appenzell Rhodes extér. . .	7.21	43,621	Appenzell,	3,200
Appenzell Rhodes intér. . .		11,272	—	—
A REPORTER . .	638.99	2,248,372		

Report	638.99	2,248,372		
Bâle-Campagne .	8.00	47,885	Liestall,	2,300
Schwitz	15.96	44,168	Schwitz,	5,000
Schaffhouse. . .	5.46	35,300	Schaffhouse,	7,500
Glaris	13.20	30,213	Glaris,	4,700
Bâle-Ville. . . .	0.71	29,698	Bâle,	21,500
Zug	4.03	17,461	Zug,	3,550
Uri	19.85	14,505	Altdorf,	1,800
Unterwalden (le haut). .	12.04	13,799	Sarnen,	4,000
Unterwalden (le bas) . .		11,339	Stanz,	3,500
	718.70	2,392,740 (1).		

Les réformés sont au nombre de 1,417,754, les catholiques au nombre de 971,840.

En 1850, 72,506 Suisses, compris dans le chiffre ci-dessus, étaient à l'étranger.

Finances fédérales. Le compte général pour l'exercice 1853 se présente ainsi : les recettes brutes, évaluées au budget à 12,450,000 francs, ont produit 14,187,476 francs ; les dépenses brutes, calculées à 16,850,855 francs, ont monté à 13,111,182 francs, laissant ainsi un excédant net de recettes de 1,076,294 francs.

Budget pour 1854 : Recettes	13,768,500	fr.
Dépenses. . . .	13,091,483	»
Actif présumé au 30 décembre 1854	12,359,512	fr.
Passif.	2,355,663	»
Excédant . . .	10,003,849	fr.
Budget proposé pour 1855 : Recettes	16,065,000	fr.
Dépenses	15,475,000	»

(1) M. de Reden porte le chiffre de la population suisse pour la fin de l'année 1852 à 2,893,742 âmes.

Armée fédérale. Contingent et réserve

fédérale.	125,000 h.
Landwehr.	150,000 »
Total . . .	275,000 h. (1).

Dans les dépenses du budget de 1855, les frais militaires sont portés pour 1,441,481 fr.

Commerce. (Approx.) Importations, 110,000,000 fr.
Exportations, 86,000,000 »

Monnaie fédérale. 1 franc à 100 centimes.

Pouvoir exécutif fédéral. Ministère fédéral. Président de la Confédération, chef du cabinet pour 1854 : *Dr. Frey-d'Hérosée*, d'Argovie.

Pouvoir législatif. a) Conseil national. *b)* Conseil des États.

Ville fédérale. Berne (2).

Toscane.

GRAND-DUCHÉ.

Superficie. 402.5 m. c.

Population (1854). 1,815,686 hab.

Division administrative. Les préfectures de Florence, de

(1) Rapport officiel du département militaire féodal pour l'année 1853.

(2) Voici, tels que nous les recevons avant de mettre sous presse, les budgets spéciaux des principaux cantons pour 1855 :

	Recettes.	Dépenses.
Berne. . . . . fr.	4,313,789	4,299,485
Zurich	2,532,000	2,764,900
Genève	1,486,017	1,561,620
Argovie.	1,790,818	1,790,818
Saint-Gall.	949,500	1,290,500
Lucerne.	927,185	1,138,750
Neuchâtel.	842,913	820,561

On voit que plusieurs de ces budgets se balancent en déficit.

Lucques, de Pise, de Sienne, d'Arezzo et de Gros-Seto, plus le gouvernement de Livourne et celui de l'île d'Elbe.

Finances. Dépenses présumées de 1854, 37,037,500 lires(1)
Recettes » 35,307,400 »

Armée de terre et de mer en 1854 : 15,159 h.

Commerce (?). Importations, 105,000,000 francs.
Exportations, 82,800,000 »

Marine marchande. Bât. 929; tonnage : 50,178 tonneaux.

Monnaie. 1 lire = 84 centimes.

Villes. Florence : 115,675 hab. ; Livourne : 78,060 hab. ; Lucques : 22,659 hab. ; Pise : 22,852 hab. ; Sienne : 22,021 hab.

Chef de l'État. Grand-duc *Léopold II,* archiduc d'Autriche, né en 1797, succ. à son père le grand-duc Ferdinand III, le 18 juin 1824, marié : 1.) en 1827, à Marie, sœur du roi de Saxe, morte en 1832; 2.) à Antoinette, sœur du roi des Deux-Siciles.

Héritier, fils du deuxième lit : archiduc Ferdinand, né en 1835.

Turquie.

EMPIRE.

Superficie :	Europe.	9.472	m. c. géogr.
	Asie	31.581	»
	Afrique	44.958	»
	TOTAL. . .	86,011	m. c. géogr.

(1) Non compris les frais d'occupation par l'armée autrichienne.

Population en 1844.

I. Europe.

Thrace, Bulgarie, Moldavie, Valachie, Bosnie et Herzégovine, Roumélie et Thessalie, Albanie, Serbie, Iles,	15,500,000 hab.

II. Asie.

Asie Mineure, Syrie, Mésopotamie et Kourdistan, Arabie,	16,050,000 hab.

III. Afrique.

Égypte, Tripoli, Fez, Tunis,	3,800,000 hab.
Total	35,350,000 hab.

La population se réduit à 26,550,000 hab. si l'on retranche les provinces tributaires.

Elle se classe par races et par cultes, comme suit :

a. Races :

	Millions.
Ottomans.	12.80
Grecs.	2.00
Arméniens	2.40
A reporter. . .	17.20

Report.	17.20
Juifs	0.15
Slaves	6.20
Roumains	4.00
Albanais	1.50
Tartares	0.036
Arabes.	4.70
Syriens et Chaldéens.	0.23
Druses.	0.03
Kurdes	1.00
Turcomans.	0.085
Tsiganés	0.214
Total . . .	35.350

b. Cultes :

Musulmans.	21.00
Grecs et Arméniens	13.00
Catholiques	0.90
Juifs	0.15
Divers	0.30
Total . . .	35.35

Division administrative.

I. Europe : 15 eyalets ou gouvernements généraux (43 livas ou provinces).

II. Asie : 18 eyalets ou gouvernements généraux (78 livas).

III. Afrique : 3 eyalets ou gouvernements généraux (17 livas).

Finances. (En temps ordinaire, d'après M. Ubicini.)

Dépenses.	173,050,000 fr.
Recettes	168,110,000 »

Les recettes comprennent, outre les tributs de l'Égypte, de la Valachie, de la Moldavie et de la Serbie, 50 millions de dîmes, 46 millions d'impôt foncier, 9 mil-

lions d'impôt personnel, 19 millions de douanes, 34 millions d'impôts indirects.

Armée effective.	1.) Armée active.	178,680	h.
	2.) Réserve	148,680	»
	3.) Troupes irrégul., envir.	61,500	»
	4.) Contingents auxiliaires.	110,000	»
	TOTAL.	498,860	h.

Flotte en 1853. 70 bâtiments, montés par 34,000 matelots et 4,000 soldats d'infanterie de marine.

Commerce en 1852 (d'après M. Michelsen) (1) :

Importations, 1,182,330,000 piastres.
Exportations, 1,064,445,000 »

Monnaie. Piastre à 40 paras = 22 centimes.

Villes. Constantinople : 750,000 hab. ; Andrinople : 100,000 hab. En Asie, Smyrne : 150,000 hab. Damas : 120,000 hab.

Souverain de la Turquie. Sultan *Abdul-Medjid-Khan*, né en 1823, succéda à son père le sultan Mahmud-Khan II, le 2 juillet 1839, père de 16 enfants, dont l'aîné, Mourad, est né le 21 septembre 1840.

—

États tributaires de la Turquie en Europe :

I. SERBIE (Syrp).

Superficie. 900 m. c.

Population en 1834 : 667,866 hab. de la religion grecque.
1850 : 937,666

Recettes	1850-51. . . .	1,936,312	flor. de convention.
	1851-52. . . .	2,160,542	»
	1852-53. . . .	2,309,347	»

(Le principal revenu provient de la capitation qui est de 10 florins par tête.)

(1) Michelsen, *l'Empire Ottoman et ses ressources*.

Dépenses. 1850-51. . . . . 1,941,311 florins.
1851-52. . . . . 2,034,158 »
1852-53. . . . . 2,646,795 »
(Tribut au sultan, 201,642 florins. — Liste civile du prince : 171,428 florins.)

Commerce avec l'Autriche :

Exportation,	1843-44. .	38,820,656	piastres turq.
	1852-53. .	64,592,568	»
Importation,	1843-44. .	19,432,749	»
	1852-53. .	17,131,254	»

Capitale. Belgrade.
Prince. Alexandre Kara Georgiewich.

II. Principautés danubiennes.

A. *Moldavie* (Boghden).

Superficie. 600 m. c.
Population. 1,254,447 hab. (grecs).
Finances. Revenus. . . . . 9,368,763 piastres.
Dépenses . . . . 7,718,126 »
Armée. Troupes régulières. . . . . 2,280 h.
Gardes civiques et des frontières. 12,730 »
Trabans des villes . . . . 934 »
Capitale. Jassy.
Hospodar. Grégoire Ghika, nommé en 1849.

B. *Valachie* (Eflak).

Superficie. 1110 m. c.
Population. 2,324,484 hab. (grecs).
Finances. Revenus. . . . . 16,544,755 piastres.
Dépenses . . . . 14,493,158 »
Armée. Troupes régulières. . . . . 4,665 h.
Gardes civiques et des frontières. 36,000 »
Trabans des villes . . . . 680 »

Capitale. Buckarest.
Hospodar. Barbo Dimitri Stirbey, nommé en 1849.

III. Monténégro.

Le Monténégro, situé entre l'Albanie, la Bosnie, et la Dalmatie, forme depuis 157 ans un État particulier, sous l'administration des chefs de la famille Pétrovich-Njegosch, et dont la Turquie revendique vainement la suzeraineté. — *Superficie* : 85 m. c. — *Population* : environ 105,000 hab. dont 20,000 en état de porter les armes. — *Prince* : Daniel I Petrovich-Njegosch (né le 25 mai 1826). — Le sénat est composé de 12 membres.

Waldeck.

PRINCIPAUTÉ.

(Confédération germanique.)

Superficie. 21.67 m. c.
Population. 59,697 hab. protestants.
Finances. Budget pour 1854-1855.

Recettes annuelles.	363,797 thal.
Dépenses »	373,653 »

Armée. Contingent fédéral : 519 h.
Commerce. Voy. *Zollverein*.
Monnaie. Comme en Prusse.
Chef-lieu. Arolsen.
Souverain. Prince *George-Victor*, né en 1831, succéda à son père en 1845, majeur en 1852, marié en 1853 à Hélène, princesse de Nassau.

Wurtemberg.

ROYAUME.

(Confédération germanique.)

Superficie. 354.14 m. c. géogr.

Population en 1843. . . . . 1,752,538 hab.
1849. . . . . 1,744,595 »
1852. . . . . 1,733,269 » (1).

(Cette décroissance de population est un effet de l'émigration.)

Division administrative. 4 cercles : Neckar, Forêt-Noire, Danube, Jaxt.

Finances. Recettes projetées pour la période financière 1852 à 1855 : 36,569,504 florins; dépenses projetées pour l'année 1854-1855 : 12,161,036 fl. (2).

Dépenses effectuées pendant l'année 1851-1852 : 11,640,164 fl.

Dette. 48,423,178 florins (papier-monnaie compris).

Armée. Temps de guerre : 19,107 hommes; temps de paix : 8,275 hommes.

Commerce. Voy. *Zollverein.*

Monnaie. Florin à 60 kreutzers = 2 fr. 14 c.

(1) Excédant des émigrations sur les immigrations en :

1842	570	1848-49.	2,459
1845-46.	1,882	1849-50.	5,280
1846-47.	6,040	1851-52.	13,767
1847-48.	7,934		

Du mois de janvier au mois de mai 1853, le nombre des personnes émigrées s'est élevé à 16,000.

(2) Liste civile, 857,160 fl.; apanage, 255,546 fl. Département de la guerre, 2,277,293 fl.

Capitale. Stuttgart, avec 42,000 habitants.

Souverain. Roi *Guillaume Ier*, né en 1781, succède à son père le roi Frédéric Ier, le 30 octobre 1816, marié : 1.) en 1816, à Catherine de Russie ; 2.) en 1820 à sa cousine Pauline, princesse de Wurtemberg.

Prince royal du deuxième lit : Charles, né en 1823, marié en 1846 à Olga, fille de Nicolas, empereur de Russie.

Zollverein.

L'union commerciale allemande, dite *Zollverein*, comprend depuis le 1er janvier 1854 une superficie de 9,057.82 m. c. et une population de 32,549,402 hab.

L'*importation* pour la consommation s'élevait dans l'année moyenne 1841-1846 à environ 191 millions d'écus. (Autriche, 25 1/4 ; Hambourg et Brême, 20 ; Angleterre, 51 ; France, 13 3/4 ; Suisse, 10 1/2 ; Turquie, 12 1/2 ; Russie, 9 1/2 ; Pays-Bas, 21 1/2 ; Belgique, 9 3/4 ; États-Unis américains, 11 1/4 ; millions.)

L'*exportation* s'élevait à 165,450,000 écus. (Autriche, 26.4 ; Angleterre, 25 ; Pays-Bas, 14 ; Belgique, 6 ; Suisse, 15 3/4 ; Turquie, 8 1/2 ; Amérique, 13 1/2 ; France, 10 1/2 ; Russie, 15 ; Hambourg et Brême, 24 3/4 millions.)

Revenus nets du Zollverein (avant la réunion du Steuerverein, qui a eu lieu le 1er janvier 1854) :

En 1851	20,628,297	écus de Prusse.
En 1852	21,885,335	»
En 1853	22,016,154	»

II

AMÉRIQUE.

Amérique du Nord.

(Confédération de Républiques.)

Noms, *superficie* et *population* des États et territoires (1), composant l'Union :

	Milles c. géogr.	Habitants.
1 Alabama.	2,589	779,001
2 Arkansas.	2,458	198,796
3* Californie	8,905	214,000(2)
4 Caroline du Nord . . .	2,063	868,870
A reporter.	15,815	2,060,667

(1) Nous avons distingué par un astérisque les *territoires*, c'est-à-dire les nouvelles provinces acquises par achat, cession ou conquête, qui ne sont pas encore régulièrement représentées au congrès.

(2) Population de la Californie en 1852, 264,435, savoir : blancs, 210,850 ; nègres, 2,662 ; indiens, 33,539 ; étrangers, 59,991.

		Milles c. géogr.	Habitants.
	Report.	15,815	2,060,667
5	Caroline du Sud. . . .	1,328	668,247
6	Connecticut	224	371,947
7	Delaware.	100	90,407
8	Floride.	2,533	89,459
9	Géorgie	2,920	888,726
10	Illinois.	2,656	855,384
11	Indiana.	1,592	990,258
12	Iowa.	2,398	192,247
13	Kentucky.	1,907	993,344
14	Louisiane	2,187	523,094
15	Maine	1,537	583,018
16	Maryland.	658	575,170
17	Massachussets	353	994,665
18*	Mexique (Nouveau-) . .	9,926	61,574
19	Michigan.	2,649	402,041
20	Minesota.	3,909	6,077
21	Mississipi	2,220	605,488
22	Missouri	3,173	682,907
23	New-Hampshire	443	317,999
24	New-Jersey	392	489,381
25	New-York	2,171	3,098,818
26	Ohio	1,882	1,981,940
27*	Orégon.	16,082	13,325
28	Pensylvanie	2,072	2,314,897
29	Rhode-Island	63	147,543
30	Tennessée	2,134	1,006,213
31	Texas	10,502	230,000
32*	Utha.	8,850	200,000
33	Vermont.	481	314,322
34	Virginie	3,014	1,424,863
35	Wisconsin	2,539	305,538
36	District de Colombie. .	3	51,670
	Total. . .	108,713	23,351,207

Ce chiffre se rapporte à l'année 1850. Il comprend 3,178,055 esclaves, répartis sur 17 États (principalement sur la Virginie, les deux Carolines, la Géorgie, Alabama, Mississipi, Tennessée, Kentucky, la Louisiane).

D'après un document fédéral publié en 1853, tel a été le mouvement général de la population de l'Union du 1er août 1790 au 30 juin 1852 :

Années.	Population totale.
1790 (1)	3,929,827
1800	5,305,941
1810 (2)	7,239,814
1820 (3)	9,638,191
1830	12,866,020
1840	17,069,453
1841	17,612,507
1842	18,155,561
1843	18,698,615
1844 (4)	19,241,670
1845	19,784,725
1846	20,327,780
1847	20,870,835
1848 (5)	21,413,890
1849	21,956,940
1850	23,263,488
1851	24,250,000
1852	25,420,000
1853	25,841,000

(1) A cette époque l'Union comptait 14 États.
(2) En 1803, accession de la Louisiane.
(3) En 1819, accession de la Floride.
(4) Accession du Texas.
(5) Accession de la Californie et du Nouveau-Mexique.

Immigrations :

De 1790 à 1800	57,000
De 1800 à 1810	56,000
De 1810 à 1820	122,000
De 1820 à 1830	233,000
De 1830 à 1840	540,000
De 1840 à 1850	1,542,850
Du 1er juin 1850 au 31 décembre 1853.	990,000
En 1853	284,239

Population esclave.

1790 . . .	697,897	1830 . . .	2,009,043
1800 . . .	893,057	1840 . . .	2,487,356
1810 . . .	1,191,364	1850 . . .	3,204,089
1820 . . .	1,538,098		

Population libre de couleur.

1790 . . .	59,466	1830 . . .	319,599
1810 . . .	186,446	1850 . . .	428,661

Finances.

1851 à 1852.	Recettes. . . .	60,640,032	doll.
	Dépenses . . .	46,007,896	»
	Boni.	14,632,136	doll.
1852 à 1853.	Recettes. . . .	61,337,574	dell.
	Dépenses . . .	54,026,818	»
	Boni.	21,942,892	doll.
1853 à 1854.	Recettes. . . .	73,549,705	doll.
	Dépenses . . .	51,018,249	»
	Boni.	22,531,456	doll.

Dette.

La dette, au commencement de l'année 1853, était de 67,340,628 doll.; au mois de novembre dernier elle était réduite à 44,975,456 dollars.

La dette collective des 36 États se montait en 1852 à 184,303,865 doll. de dettes consolidées ;
Et à 31,863,921 » en emprunts spéciaux.

Armée.

En 1853, 10,248 h. La milice se composait de 2,175,382 h., dont 75,382 officiers. Dépense militaire en 1852 : 10 millions de dollars.

Flotte en octobre 1853 :

	12	vaisseaux de ligne (dont 1 rasé).
	12	frégates de 1re classe.
	1	» 2e »
	20	corvettes.
	4	bricks.
	4	schooners.
	5	frégates à vapeur.
	10	vapeurs de guerre.
	6	bâtiments de munitions et bricks.
TOTAL.	74	bâtiments portant ensemble 2,026 canons.

Officiers de marine : 68 capitaines, 97 commandants, 327 lieutenants, etc. Le corps d'infanterie de marine compte 1,155 hommes dont 55 officiers.

Commerce pendant l'année finissant le 30 juin 1850 :

Importations, 178,138,318 dollars.
Exportations, 151,898,720 »

Pendant celle finissant le 30 juin 1851 :
Importations, 216,224,932 dollars.
Exportations, 218,388,011 »
Pendant celle finissant le 30 juin 1852 :
Importations, 212,503,044 dollars (1).
Exportations, 209,573,222 »

On a évalué la consommation réelle par tête :

Pour	1830 à . . .	4	doll.	39	cents.
»	1840 à . . .	5	»	21	»
»	1850 à . . .	7	»	01	»
»	1852 à . . .	8	»	00	»

Marine marchande. 26,049 bât. jaugeant 3,535,000 tonneaux (2), plus, 1,390 vapeurs se distribuant ainsi :

Sur mer :	625	jaugeant	212,500	tonneaux.
Sur les fleuves :	765	»	204,725	»

En 1853, il a été construit 1,444 vaisseaux d'un tonnage de 351,493 tonneaux.

Chemins de fer. En 1853, achevés 12,808 milles (3),
En exécution 12,612 »

Monnaie. Dollar à 100 cents = 5 fr. 42 c.

Villes principales : New-York, 515,394 hab. ; Philadelphie (Pensylvanie), 409,353 hab. ; Baltimore (Maryland), 169,012 hab. Boston (Massachussets), 138,788 hab. ; la Nouvelle-Orléans (Louisiane), 119,285 hab. ; Cincinnati

(1) Dans ce chiffre l'Angleterre et ses colonies figurent pour 103, la France pour 26, l'Espagne et ses colonies pour 24, la Belgique pour 2 millions de dollars.

(2) Tonnage en 1840 2,130,743
» en 1850 3,535,454
» en 1852 4,138,439

(3) Terminés en 1848 . . . . 5,500 milles.

(Ohio), 116,108 hab., et Washington, capitale de l'Union, 40,000 hab.

Président de l'Union : le général Franklin *Pierce*, élu le 2 novembre 1852. Traitement, 25,000 dollars.

Amérique centrale.

(Républiques centro-américaines).

I. GUATEMALA.

Superficie. 3,900 m. c. c. géogr.
Population. 502,000 hab.

Finances. Dépenses en 1851-1852 : 446,276 dollars.

Dette.	Intérieure, ...	800,000	dollars.
»	Extérieure, ...	400,000	»
	TOTAL.	1,200,000	dollars.

Armée. 3,200 h., plus un corps patriotique et une milice nationale de 12,978 h.

Commerce en 1851 :

Importations. . .	228,248	dollars.
Exportations. . .	868,550	»

Capitale : Guatemala.

Chef de l'État. Président, capitaine général *Raphaël Carrera*, élu le 19 octobre 1851 et proclamé président à vie par une junte nationale, le 21 octobre 1854.

II. SAN SALVADOR.

Superficie. 324.5 m. c.
Population. 300,000 hab.

Finances : Recettes, 300,000 dollars.
Dette extérieure, même somme.
Commerce en 1852 : Importations, 1,360,000 doll.
» Exportations, 700,000 »
Chef de l'État. Président : *Dr. José-Maria San Martin* (depuis 1853).

III. Honduras.

Superficie. 3,680 m. c.
Population. Environ 200,000 hab.
Finances. Recettes, 160,000 doll.
Chef de l'État. Président : le général *Trinidad Cabanas* (1852).

IV. Nicaragua.

Superficie. 3,000 m. c.
Population. 235,000 hab.
Finances. Recettes, 105,000 doll.
Chef de l'État. Président : le général *Chamorro*, élu en 1852.

V. Costa Rica.

Superficie. 1,775 m. c.
Population. 215,000 hab.
Finances. Revenus en 1853 : 360,171 piastres. Recettes présumées de 1854 : 657,309 piastres ; dépenses : 490,100 piastres.
Dette. Néant.
Armée. 5,000 h. de milice, dont 200 font périodiquement le service actif.
Capitale. S.-José.
Chef de l'État. Président : *Don Juan Raphaël Mora*, réélu en 1853.

Argentine (Confédération).

(États-Unis de la République de la Plata.)

Provinces.	Superficie, m. c.	Population
Buénos-Ayres (1)	1,940	Environ 2 mill., dont 1,200,000 créoles, Espagnols ou métis, 200,000 Indiens soumis et 25,000 nègres.
Entre-Rios / Corrientes	6,000	
Santa-Fé	1,930	
San-Luis della Punta	1,690	
Cordova	2,160	
Santiago del Estero	3,285	
Mendoza	2,220	
S. Juan della Frontera	1,845	
Rioja	2,760	
Catamarca	1,800	
Tucuman	1,980	
Salta et Jujuy	2,600	
TOTAL	30,210	

Finances. Budget de 1850.

Recettes, 71,683,614 piastres (dont 30,427,867 en assignations sur la monnaie et sur le trésor.)
Dépenses, 71,337,004 piastres.

Dette. Papier-monnaie en circulation, 105,000,000 piast.

Dette intérieure. . . . . 18,553,915 »
Dette extérieure de 1844 . . . 1,000,000 l. st.

(1) Buénos-Ayres s'est séparé de la Confédération en 1853 et forme un gouvernement particulier. Gouverneur et capitaine-général : Dr. D. Pastor Obligado, élu le 12 octobre 1853.

Commerce d'exportation de Buénos-Ayres en 1851.

Bâtiments	anglais,	111;	tonnage	24,405
»	français,	41	»	8,759
»	allemands,	54	»	11,682
»	italiens,	25	»	5,297
»	espagnols,	19	»	3,626

Monnaie. La piastre en papier = 33 cent.; la piastre d'argent = 5 fr. 20 c.

Chef de l'État. Directeur de la Confédération : Don Justo José de Urquiza, élu le 20 novembre 1853.

Bolivie.

République.

Superficie. 15,000 m. c.

Population. 1,330,000 habit.

Finances. En 1850, dépenses, 1,738,744 piastres.
» recettes, 1,976,217 »

Armée. Environ 1,500 h.

Villes principales. Chuquisakka, capitale, 25,000 hab.; La Paz, 20,000 hab.; Potosi, 30,000 hab. Port de mer : Cobija.

Chef du pouvoir exécutif. Président général, *Manuel-Isidore Belzu.*

Brésil.

EMPIRE.

(Monarchie constitutionnelle.)

La *superficie* est évaluée à 130,000 m. c. géogr. (7 millions de kilom. carrés) (1).

Population. 4 1/2, tout au plus 6 millions, dont 2,600,000 libres, blancs ou de couleur, 3,000,000 d'esclaves, nègres ou mulâtres, et 4,000 Indiens.

(1) D'après Malte-Brun, 38,000 lieues carrées.

Division. 19 provinces, représentées par 55 sénateurs et 112 représentants. Voici les noms de ces provinces :

Rio-de-Janeiro.	Cearà.
Espirito-Santo.	Piauhy.
Bahia.	Maranhão.
Sergipe.	Parà.
Alagoas.	Saint-Paul.
Pernambouc.	Sainte-Catherine.
Parahyba.	Minas.
Rio-Grande-du-Nord.	Goyaz.
» » » Sud.	Mato grosso (1).

Finances. Exercice 1852-1853.	Recettes :	37,943	contos.
	Dépenses :	34,040	»
Budget proposé pour 1854-55.	Recettes :	34,000	»
	Dépenses :	31,316	».
Budget proposé pour 1855-56.	Recettes :	34,000	»
	Dépenses :	32,318	»(2)

(1) L'ouvrage remarquable de M. le comte Auguste de Vanderstraeten Ponthoz : *Le budget du Brésil* (Bruxelles 1854, 3 vol. in-8°), donne un relevé des colonies existant au Brésil en 1850. Elles sont au nombre de 21, et en grande partie peuplée par des Allemands. La plus considérable est celle de Saint-Léopold, dans le Rio-Grande du Sud, fondée en 1824 et comptant 9,862 hab. (4,386 catholiques et 5476 protestants).

(2) Le budget de 1846-1847 maintenu pendant trois ans portait

en recette . . . . fr. 73,529,411 76.
en dépense. . . . . » 70,931,869 32.

La dépense se divisait comme suit :

Ministère de l'empire . . . . 8,655,264, (dotation de l'Empereur 2,352,941 fr.).
» de la justice . . . . 4,630,504.
» des affaires étrangères. . 1,615,882.
» de la marine . . . . 10,133,519.
» de la guerre . . . . 17,068,554.
» des finances . . . . 28,827,144.

En outre le budget des provinces se montait à 15,419,378 fr.

Dette. La dette extérieure s'élève à peu près à 150 millions de francs, la dette intérieure à 174 millions.

Armée. En 1853 : 22,540 h.

Force maritime. En 1853 étaient armés : 1 frégate de 50 canons, 5 corvettes (ens. 92 c.), 5 bricks (ens. 44 c.), 9 bricks-schooners (ens. 52 c.), 1 patache de 10, 2 schooners à 7, 1 yacht à 3, 10 vapeurs (ens. 36 c.).

Commerce. L'importation et l'exportation réunies se sont élevées en 1850 pour la seule ville de Rio-de-Janeiro, au chiffre de 142 millions de piastres. Exportation du café en 1850 : 1,450,000 sacs, du sucre : 16,200 ballots. Importation et exportation réunies en 1851-1852, 158,036 contos (13,325 contos de plus que l'année précédente).

Monnaie. 1 milréis en papier = 2 fr. 85 c.; 1 milréis en argent = 5 fr. 15 c.; 1 conto = 1,000 milréis.

Villes principales. Rio de Janeiro, capitale, 260,000 hab. dont 110,000 esclaves; Bahia, Pernambuco.

Chef de l'État. Empereur *dom Pedro II*, né en 1825, succède à son père dom Pedro Ier, par suite de l'abdication de celui-ci, le 7 avril 1831; prend les rênes du gouvernement le 23 juillet 1840, marié en 1843 à Thérèse, sœur du roi des Deux-Siciles, dont il a deux filles.

Chili.

RÉPUBLIQUE.

Superficie. 21,000 m. c. géogr. (20 au degré).

Population. 1,333,802 hab., y compris 14,000 indigènes.

Division. 12 provinces, savoir : Atacama, Coquimbo, Aconcagua, Santiago, Valparaiso, Colchagua, Talca, Maule, Nuble, Conception, Valdivia, Chiloë, Arauco.

Finances. En 1851. Recettes, 4,427,908 dollars.
Dépenses, 4,712,147 »

En 1852. Recettes, 6 millions de dollars.
Dépenses, 5 » »

Dette étrangère, (1853) 1,493,000 liv. sterl.
» intérieure, » 1,558,975 doll.
» non consolidée, (1852) 579,699 »

Armée régulière. 2,661 h.

Flotte. Sept bâtiments, portant 88 canons.

Commerce. En 1852. Importations : 15,347,332 piastres. Exportations : 14,087,556 piastres.

Marine marchande. En 1848, 105 navires; en 1851, 182 navires jaugeant 34,518 tonneaux; en 1852, 215 nav. jaugeant 41,509 tonneaux.

Monnaie. 1 peso fuerte à 8 réales à 4 quartillos = 5 fr.; 1 dollar = 5 fr. 42 c.; 1 piastre = 5 fr. 43 c.

Villes principales. Santiago, capitale, 80,000 hab.; Valparaiso, 40,000 hab.; Copiapo.

Chef du pouvoir exécutif. Président *don Manuel Montt* (18 sept. 1851).

Cuba.

(Colonie espagnole. Voy. *Espagne.*)

Population. En 1849, 945,440 hab. (487,133 blancs, 164,410 hommes de couleur libres et 323,897 esclaves nègres).

Commerce. 1850. Exportation et importation : 50 millions de piastres (dont 25,043,154 export). En 1851, l'exportation vers les États-Unis se montait à 17,046,931 doll.

Armée. 7 régiments d'infanterie de ligne, 5 rég. d'infanterie légère, 8 compagnies d'artillerie, 1 compagnie de sapeurs et 4 escadrons de lanciers. En outre, une milice composée de 3 bataillons d'hommes de couleur (libres), 2 rég. de dragons (blancs) et un certain nombre de compagnies de troupes légères (volontaires).

Capitale. Habana.

Équateur.

(Une des trois républiques issues de l'ancienne Colombie.)

Superficie. Environ 10,000 m. c.
Population. 665,000 hab., Espagnols, Indiens, nègres ou mulâtrès. (2,000 esclaves.)
Division. 7 provinces : Pichincha, Chimborazo, Imbabura, Guayaquil, Manabi, Cuença et Loja ; on peut y ajouter l'archipel de Gallapagos.
Finances. Dépenses, environ 900,000 piastres.
Dette. Environ 30 millions de francs.
Force publique. Armée active, 1,000 à 1,200 h., plus la garde nationale.
Villes principales. Quito, capitale ; Riobamba ; ports de mer : Esmeraldas et Guayaquil.
Chef du pouvoir exécutif. Président : le général *José Maria Urbina.*

États-Unis de l'Amérique du Nord.

(Voy. *Amérique du Nord.*)

Guatemala. (Voy. *Amérique centrale.*)

Haïti.

EMPIRE.

(Partie ouest de l'île de Saint-Domingue.)

Superficie. 503 m. c. (?)
Population. 930,000 hab. (?).
Finances. Recettes des douanes en 1850 : 4,249,940 fr. ; ces recettes constituent presque l'unique revenu. De 1846 à 1849, les dépenses s'élevaient, année moyenne, à 5,421,420 fr , et les recettes à 4,623,880 fr.

Armée. 20 à 30,000 soldats.

Marine. Une dizaine de voiles, surchargées de canons.

Commerce d'exportation :

En 1789	205,360,000	francs.
1801	64,768,000	»
1820	22,410,000	»
1829	3,939,840	»

Aujourd'hui la valeur des exportations d'Haïti peut être évaluée à 25 millions de francs.

Capitale. Port-au-Prince.

Chef de l'État. Empereur, *Faustin Ier* (Soulouque), couronné le 18 avril 1852.

Haïti.

RÉPUBLIQUE.

(Partie est de l'île Saint-Domingue.)

Superficie 882 m. c.

Population. 200,000 âmes. (?)

Armée. Le pays peut mettre sur pied de 6,000 à 7,000 h. parfaitement aguerris.

Marine. 7 ou 8 petits bâtiments.

Capitale. Saint-Domingue.

Chef de l'État. Président : le général *Santana*, élu en février 1853.

Honduras. (Voy. *Amérique Centrale.*)

Mexicains (États-Unis).

RÉPUBLIQUE DICTATORIALE.

Les *États* sont :

A la côte de l'est : Yucatan, Tabasco, Vera-Cruz et Tamaulipas;

A l'ouest : Oaxaca, Puebla, Mexico, Guerrero, Mechoacan, Xalisco, Cinaloa et Sonora ;
A l'intérieur : Chiapa, Queretaro, Guanaxuato, Zacatecas, San-Luis-de-Potosi, Nouveau-Léon, Cohahuila, Durango et Chihuahua ; plus
Le district fédéral, résidence des pouvoirs suprêmes de la Confédération (capitale Mexico), et les trois territoires : Vieille-Californie, Colima et Tlascala.

Superficie totale. Envion 40,000 m. c. géogr.

Population. Environ 7 millions d'hab.

Finances. Budget de 1849.

Dépenses . . . . 16,500,000 écus de Prusse.
Recettes. . . . . 9,833,000 »

Dette (1850). Intérieure. . . 151,370,000 francs.
Extérieure. . . 256,031,250 »

Armée. Sur le pied de guerre, 26 553 h., fournis par le contingent de tous les États, non compris 64,946 h. de gardes civiques mobiles.

Marine. A peu près nulle.

Commerce en 1851. Importations : 15,331,000 piastres.
» Exportations : 19,990,358 »

Monnaie. Piastres à 8 réales = 5 fr. 43 c.

Villes principales. Mexico, capitale, 220,000 hab. ; Guadalaxara, Puebla de los Angeles, Aguas-Calientes, Querejaro, Guanaxuato, San-Luis-de-Potosi, Vera-Cruz, Tampico.

Chef du pouvoir exécutif. Président, le général *Ant. Lopez de Santa Anna* (17 mars 1853).

Nouvelle-Grenade.

RÉPUBLIQUE.

(Faisait partie de l'ancienne Colombie.)

Superficie. 17,955 m. c. géogr.

Population, 2,363,054 hab. dont 450,003 de race blanche caucasienne.

Division territoriale. Quatre départements : Cundinamarca, Cauca, Magdalena, Boyaca.

Finances.

	1852-1853.	1853-1854.	
Recettes. . . .	22,275,674	19,396,623	réaux.
Dépenses . . .	28,421,811	27,318,505	»

Les intérêts arriérés de la dette étrangère s'élevaient à 1,248,445 réaux.

Armée. 1,800 h., outre une milice nationale de 6,000 h.

Commerce général. Importations et exportations réunies : environ 25 millions de francs. Le mouvement effectué par les ports de Carthagène, Santa-Marta, Rio-Hacha et Savanilla a occupé 358 navires, entrée et sortie. Sur une exportation de 11 millions, l'or seul absorbe 8 millions.

Monnaie. 1 réale = 50 cent.

Capitale. Santa-Fé-de-Bogota.

Chef du pouvoir exécutif. Président, le général *don José Maria y Obando* (avril 1853) (1).

(1) En réalité, il y a aujourd'hui dans la Nouvelle-Grenade, en fait de pouvoirs, le général Obando, président élu et destitué de toute autorité; le général Melo, dictateur à Bogota, et le général Herrera, qui a pris dans les provinces le titre de chef du pouvoir exécutif au nom de la constitution supprimée le 17 avril 1854.

Paraguay.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Superficie. 3,600 m. c.
Population. 260,000 habitants.
Armée. 8,000 hommes.
Monnaie. Piastre à 8 réales = 5 fr. 35 c.
Villes. Assomption, 10,000 habitants, capitale; Villa-Real, Santiago.
Chef de l'État. Dictateur, *Carlos Antonio Lopez* (élu en 1844).

Pérou.

RÉPUBLIQUE.

Onze *départements* (avec 65 provinces), savoir: Amazonas, Libertad, Anchas, Junin, Lima, Huancavelica, Ayacucho, Cuzco, Puno, Arequipa, Moquegua.
Superficie. 27,320 m. c. géogr.
Population. 1,373,736 habitants.
Finances. Budget pour 1850 :

Recettes.	54,725,000 francs.
Dépenses	46,425,000 »

Dette extérieure :	*a.* Active. . . .	1,816,000 liv. sterl.
	b. Différée. . .	1,900,000 »

Armée active. Commandée par 4 grands maréchaux, 4 généraux de division, et 21 généraux de brigade; elle compte 6 bataillons d'infanterie, 8 régiments de cavalerie et une brigade d'artillerie. Elle se recrute ordinairement par la *presse.*

Commerce :

Exportations.	46 1/2 millions de francs.
Importations.	38 1/2 »

Villes. Lima, Arequipa, Cuzco. Port de mer : Callao.
Chef du pouvoir exécutif. Président : général *José Rufino Echénique* (1851).

Uruguay ou **la Bande orientale.**

RÉPUBLIQUE.

Superficie. 4,900 m. c. géogr.
Population. 250,000 habitants.
Division. Neuf départements : Montévidéo, Maldonado, Canelones, San-José, Calonia, Soriano, Paisandu, Duragno, Cerro-Largo.
Dette publique. 10 millions de piastres.
Capitale. Montévidéo.
Chef du pouvoir exécutif. Président, colonel *don Venancio Florès* (élu le 12 mars 1854).

Vénézuéla.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

(Faisait partie de l'ancienne Colombie.)

Superficie. 19,652 m. c. géogr.
Population. En 1851, 1,356,000 habitants (parmi lesquels 298,000 blancs; 480,000 de race mixte; 48,000 nègres).
Division administrative : 15 provinces.

Finances. En 1852-1853 :

Recettes	2,705,055 piastres.
Dépenses.	8,248,031 »
Déficit	5,542,976 » plus

3,548,749 piastres manquant dans les caisses au 1er juillet 1853.

Dette intérieure : 2,047,769 piastres; dette extérieure : 20,962,212 piastres.

Armée. En 1850 : 2,849 hommes de troupes et 143 officiers; plus la milice nationale dans chaque province.

Commerce. En 1848-1849 :

Importations	2,731,975 piastres.
Exportations	5,535,003 »

Capitale. Caraccas, 50,000 habitants.

Chef du pouvoir exécutif. Président : général *José-Grégorio Monagas* (20 janvier 1851).



ASIE.

États indépendants.

Afghanistan ou Béloutchistan.

Superficie. Environ 30,000 m. c.
Population. Environ 10 millions d'habitants.
Villes principales. Kobul, Kandahar, Herat, Khelat.
Chef principal. Dost-Mohammed-Khan.

Arabie.

Superficie. 55,000 m. c.
Population. 8 à 10 millions d'hab. mahométans. Les parties septentrionales, Hedjas et Sinaï, sont sous la dépendance de la Turquie; les autres, comme Yamen, Hadramand, Aman, Hadschar, Nedsched, jouissent de plus ou moins d'indépendance.

Birman ou Mranma.

EMPIRE.

Superficie. 13,000 m. c.
Population. Environ 8 millions d'habitants.
Villes. Ava ou Aingwa, capitale; Amarapura, Rangoun, port de mer.
Souverain. Boa (empereur) *Kom Klau*.

Chine ou Tschang-Kuë.

EMPIRE.

Superficie de l'empire (la Chine proprement dite, les pays des Mandchoux ou Sching-King, les pays de Sefan, la Mongolie, le Tibet, la Corée, les îles de Hainan, Thaiwan, etc.), 237,000 m. c.
Population. En 1813, chiffre officiel, 374 millions.
Finances. Les revenus publics ont été évalués par Rienzi à 217 millions d'écus de Prusse.
Commerce. Exportations en 1846 par les 5 ports ouverts au commerce européen : 4,698,775 liv. sterl.; importations : 3,196,634 liv. sterl.
Armée, formant la caste des soldats : 266,000 h.; en outre une milice nationale de 667,000 h.
Flotte. Le nombre des jonques militaires est évalué à 1,954.
Villes principales. Pékin, Nankin, Hang-tjeu-fu, Canton. Ports ouverts à l'Angleterre : Schang-hai, Ning-po, Fu-tjeu-fu, Hiamen (Among) et Canton. Colonie portugaise : Macao.
Souverain. Empereur *I-Tsching* (d'autres disent *Hien-Foung*), né en 1831, fils de Taou-Kouang.

Cochinchine (Annam ou Kiao-Tschin).

ROYAUME.

Ce pays se compose de l'Annam du Nord ou Tongking, de l'Annam du Midi ou Kiaotschin (Cochinchine) et du pays de Kambodja.

Superficie. D'après Crawfurd : 97.800 m. c.

Population. Selon de Chaigneau : 15 à 20 millions d'hab.
» l'amiral Vannier : 10 millions.
» Crawfurd : 5,194,000 h.

Villes. Kê-Schô, Hué, Saigun.

Souverain. Roi (Dschialong) *Tu-Duc*, depuis 1847.

Japon ou Niphon.

EMPIRE.

Superficie. 12 à 13,000 m. c.

Population. Inconnue ; les évaluations balancent entre 15 et 30 millions.

Castes. 1° Les princes; 2° les propriétaires du territoire ; 3° les prêtres ; 4° les militaires ; 5° la bourgeoisie, les fonctionnaires , médecins , etc. ; 6° les négociants et marchands en gros; 7° les petits commerçants, artisans, artistes; 8° les paysans et journaliers. Parias : les artisans ou marchands pelletiers.

Souverains. 1° Chef religieux ou mikado : *Kou-syô* , résidant à Miako; 2° chef civil et militaire ou dsiogon : *Sa-fu*, résidant à Yeddo.

Port de mer, ouvert au commerce hollandais : Nangasaki.

Mascate (Imanat de).

ÉTAT FÉODAL EN ARABIE.

Superficie. 8,000 m. c.
Population. Environ 2 1/2 millions d'âmes.
Revenus. Environ 21 millions de francs.
Armée. Garde de l'iman : 2,500 balutches.
Flotte. 87 navires avec 730 canons.
Capitale. Mascate. Résidence de l'iman : île de Zanzibar.
Souverain. Iman *Séjid-Saïd*, depuis 1804.

Perse ou Iran.

ÉTAT DESPOTIQUE.

Superficie. Environ 45,000 m. c.
Population. Environ 8 millions d'habitants (Arméniens, juifs, Perses, mahométans).
Division. Dix provinces, savoir : Aderbidjan, Irak-Adjemi, Farsistan, Louristan, Irak-Arab, Kermau, Vezd, Khoraçan, Mazenderan et Guilan.
Finances. Revenus : 40 à 45 millions de fr., sur lesquels 30 millions à peine rentrent au trésor.
Armée. 70 bataillons de 1,000 h., plus 2,000 h. d'artillerie. La cavalerie, entièrement irrégulière, se compose de levées en masse des hommes valides des tribus nomades en possession d'un cheval.
Commerce. On exporte : céréales, tabacs, soies, châles, étoffes de laine, de coton, de soie.
Monnaie. 1 toman à 10 sachibkiran = 11 fr. 50 c.
Villes principales. Téhéran, capitale et résidence du schah, 100,000 h.; Ispahan, Tébris, Asterabad, Meschhed, Schiras, Kermanschah-Kaschan.
Souverain. Schah *Nasser-ed-Dini*, né en 1829, succéda à son père Méhémed-Schah, en 1848.

Siam (Thai ou Schan).

ROYAUME.

Ce royaume se compose : 1° de Siam proprement dit; 2° de grandes parties de Laua; 3° de la partie la plus occidentale de Kambodscha; 4° des États tributaires malais, d'une partie de la presqu'île de Malacca.

Superficie, selon Crawfurd : 11,875 m. c.

Population, » » : 2,805,500 hab.

Revenus annuels, selon le même : 3,144,000 liv. sterl.

Armée. 30,000 h.

Capitale. Bangkok, 400,000 hab. (!), la plus grande cité de l'Indo-Chine.

Souverain. Depuis le 16 avril 1851 : *Chan-Fa-Mongkut*.

Turkestan ou Tschagatai.

A. Khanat de Chiwa : 21,000 m. c., 2,500,000 habitants Khan (souverain) : *Babad Khan*, depuis 1846. Capitale : Chiwa.

B. Khanat de Buchara : 5,600 m. c., 2 1/2 millions d'habitants. Khan : *Nasr Ulla Bahadur Chan*, depuis 1826. Capitale : Buchara.

C. Autres petits États Usbèques : environ 1,600 m. c. avec 1 million d'habitants. Le principal État est Kundus, dont le chef s'appelle *Murada Bey*.

IV.

AFRIQUE.

Abyssinie (États de l').

Superficie. Environ 17,000 m. c. géogr.
Population. Environ 4 1/2 millions d'habitants (1 million de chrétiens et un demi-million de mahométans).
Division. I. Royaume de Gondar.
II. » de Tigré.
III. » de Choa.
Souverain (Négous) : *Sahlé-Salassi.* Capitale : Ankobar.

Égypte. (Voy. *Turquie.*)

Superficie. 26,000 m. c. géogr.
Population. 2 millions d'hab.
Division. 1° La basse Égypte ou Bahari. Villes : le Caire et Alexandrie.
2° La moyenne Égypte ou Wastani.

3° La haute Égypte ou Saïd.
4° La Nubie ou Beled-es-Sudan (Sennaar, Take, Kordofan, Fazokl).

Pacha ou vice-roi : Saïd-Pacha, fils de Méhémed-Ali, né en 1822, succède à son neveu Abbas-Pacha, le 14 juillet 1854.

Liberia.

RÉPUBLIQUE DE NÈGRES.

(Fondée en 1821.)

Superficie. 100 milles sur la côte occidentale.
Population. Inconnue.
Dépenses. 227,000 écus de Prusse.
Président. Roberts.

Malagasch *ou* Madagascar.

Cette île, d'une *superficie* de 11 à 12,000 m. c., est principalement habitée par quatre tribus : les Huwas, les Sakalawas, les Betsileos et les Betammenas. Le pouvoir est depuis 1852 entre les mains du roi *Rakoton-Radama*, fils de la reine *Ranawalo-Manjoka* († 1852).
Capitale. Tananarivo ou Emirne, 25,000 habitants.

Maroc (Moghrib-ul-Aksa).

EMPIRE.

(Assemblage de tribus arabes et berbères.)

Superficie. 10,800 m. c. géogr. (dont 6,200 en terrain labourable).
Population. Environ 8 millions d'habitants.
Division. Cinq provinces : Marocco, Fez, Sus, Draha et Tafilet.

Chef suprême de l'État. Sultan *Muley-Abd-er-Rahman*, succède à son oncle Muley-Soliman, le 28 novembre 1822. Il porte le titre d'*émir al moslemin* (émir des musulmans) et de *califa el Haligai* (vicaire de Dieu).

Armée. Troupes régulières (caste militaire), autrefois de 32,000 hommes, aujourd'hui réduites de près de deux tiers. Garde du corps du sultan : 2,000 nègres.

Force maritime. 180 navires avec 400 canons.

Commerce. Le mouvement général des importations et des exportations a été évalué en 1848 à 15,046,976 francs. En 1853 les importations par Mogador ont atteint le chiffre de 4,984,000 fr. (1), et les exportations (2) celui de 5,608,000 fr. Les trois quarts de ces chiffres concernent la Grande-Bretagne.

Monnaie. Mitzkal de 10 onces à 4 musunes = 4 fr.

Capitale. Fez et Maroc. Principal port de mer : Mogador.

Sudan.

Superficie. 5,000 m. c.

Population. 6 à 10 millions d'habitants.

Tripoli. (Voy. Turquie.)

Superficie. 5,000 m. c.

Population. Environ 1 million d'habitants.

Capitale. Tripoli (Tarabulus), 25,000 habitants.

Armée. 3,000 h.

Pacha. *Moustafa-Nourri*, vizir.

(1) Dans ce chiffre les tissus de coton figurent pour 3,200,000 fr.

(2) Huiles, 2,172,000 fr.; amandes, 1,347,000 fr.; laines, 666,000 fr.; peaux brutes, 282,000 fr.

Tunis. (Voy. *Turquie.*)

Superficie. 3,000 m. c.
Population. 3 millions d'hab. (dont 160,000 juifs).
Capitale. Tunis, plus de 120,000 h.
Revenus publics. Environ 7 1/2 millions de francs.
Armée. Troupes régulières, environ 12,000 h.
Flotte. 20 navires avec 130 bouches à feu.
Chef de l'État, vassal de la Turquie : Bey *Achmed Pacha.*



AUSTRALIE.

Iles Sandwich,

CES ILES SONT AU NOMBRE DE 12, DONT 7 HABITÉES, SAVOIR :

Hawaii, Woahu, Maui, Atuai, Molokai, Lanai et Kahulawa.
Superficie. 312 m. c.
Population. Environ 118,000 h. professant pour la moitié la religion chrétienne.
Finances. Revenus des îles en 1846 : 90,110 dollars.
Dette. 30,000 dollars.
Commerce. Importations en 1846 : 598,382 dollars.
Exportations » 763,951 »
Force militaire. Sauf une garde de 80 h., il n'y a pas d'armée permanente.
Flotte. 200 bâtiments, dont 1 frégate et 1 brick.
Résidence du roi : Honolulu sur Woahu, 9,000 hab.
Chef de l'État. Roi *Kaméhaméha I*.

Iles de la Société.

La plus considérable, O Tahiti, renferme, sur une étendue de 20 1/2 m. c. géogr., environ 10,000 hab. professant la religion chrétienne.

Chef du gouvernement. Reine *Pomaré* sœur de Pomaré III [1].

Résidence. Papaïti.

(1) Elle a abdiqué en mai 1852 en faveur de ses enfants.

APPENDICE.

(Supplément au chapitre *Commerce*, p. 177.)

Marine marchande belge.

La marine marchande belge se composait au 1er janvier 1855 de : 40 trois-mâts-barques, 33 bricks, 31 goëlettes, 14 trois-mâts, 11 koffs-goëlettes, 10 bricks-goëlettes, 7 bateaux à vapeur, 3 pleyts, 2 clipper (1 trois-mâts et 1 trois-mâts-barque), 2 sloops, 1 galéasse, 1 galiote, 1 koff, 1 koff-galiote, 1 cutter; en tout 158 navires jaugeant ensemble 37,978 tonneaux (moyenne 233).

Comparativement à l'année précédente, il y a diminution de 1 navire et augmentation de 3,998 tonneaux, ce qui porte le tonnage moyen de 213 à 233.

Ont été lancés en 1854 : 5 navires, dont 2 clippers, 1 cutter, 1 trois-mâts-barque et 1 goëlette; nationalisés, 11; condamnés, 6; perdus ou considérés comme tels, 6; vendus, 3.

En construction se trouvent : à Baesrode, le *Comte-de-Flandre*, trois-mâts d'environ 1,000 tonneaux; à Boom, 1 trois-mâts-barque; à Anvers, id.; à Ostende, id.; à

Bruges, id. La *Société belge de navigation régulière* entre Anvers et New-York fait construire en ce moment 4 bateaux à vapeur, dont 2 à Anvers : *le Léopold Ier* et *le Duc-de-Brabant;* les 2 autres à Amsterdam : *la Belgique* et *la Constitution*. Le cinquième n'est pas encore commencé.

Dans l'état actuel, les deux navires du plus fort tonnage sont le clipper (trois-mâts) *Catteaux-Wattel,* lancé à Anvers en 1854, de 941 tonneaux, et le trois-mâts *Atalante,* construit à Saint-Martin en 1850, de 743 tonneaux.

Bâteaux de pêche nationale au 1er janvier 1855.

1. A Ostende.	118 sloops (moyenne 40 tonn.).
2. A Nieuport	7 chaloupes (id. 49 id.).
3. A Blankenberg . .	53 bateaux non pontés.
4. A Heyst.	23 bateaux non pontés.
5. A la Panne	16 embarcations.
TOTAL.	217 bateaux.

TABLE DES MATIÈRES.

—

PREMIÈRE SECTION.

Renseignements statistiques sur la Belgique.

DEUXIÈME SECTION.

Partie historique.

TROISIÈME SECTION.

Renseignements statistiques sur tous les États constitués du monde.

FIN DE LA TABLE.

